QUARANTIÈME ANNÉE — N° 11886 — SAMEDI 16 AVRIL 1983

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Douze assassinats en vingt-quatre heures en Sicile

LIRE PAGE 5

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Froid entre Tokyo et Moscou

Les relations entre le Japon et l'U.R.S.S. n'ont jamais été excellentes, mais elles sont à l'heure actuelle particulièrement fraîches. Le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Kapitsa, vient d'en faire l'expérience au cours des entretiens qu'il a eus cette semaine à Tokyo. Aucune des deux propositions dont il était porteur n'a été jugée acceptable par les Japonais.

Ceux-ci estiment que, en offrant une garantie de non-recours à ses forces nucléaires en échange d'un engagement renouvelé par le Japon de ne pas tolérer la présence sur son sol d'armes nucléaires, l'U.R.S.S. ne cherche qu'à entretenir des « illusions » sur ses intentions pacifiques. Quant au projet d'accord de coopération économique à long terme également avancé par M. Kapitsa, Tokyo n'y voit qu'une tentative pour dissocier les relations économiques de leur contexte politique.

Froideur pour froideur : M. Gromyko a fait savoir qu'il ne jugeait pas opportun d'accepter l'invitation que lui a adressée son homologue japonais, M. Abe, tant que les relations entre les deux pays ne se seraient pas améliorées.

Le différend entre Tokyo et Moscou se situe en réalité sur deux plans. Le contentieux strictement bilatéral porte sur le sort des îles septentrionales de l'archipel occupées par l'U.R.S.S. en 1945 mais toujours formellement revendiquées par Tokyo. L'affaire s'est encore compliquée depuis quelque temps avec la militarisation par les Soviétiques des îles en question. Est-elle pour autant tout à fait insoluble ? Ne dit-on pas parfois à Tokyo qu'un règlement définitif pourrait être laissé aux générations futures, et Moscou n'avait-il pas implicitement admis, il y a dix ans, que des pourparlers sur ce sujet n'étaient pas entièrement exclus ?

Beaucoup plus complexe est la tension d'ordre stratégique qui se développe entre les deux pays. Le Japon se sent inévitablement menacé par le renforcement du dispositif militaire soviétique en Extrême-Orient, et singulièrement par les missiles SS-20 installés en Sibérie orientale. Moscou, pour sa part, s'inquiète de voir les Japonais se prêter à une collaboration militaire de plus en plus étroite avec les États-Unis, au point de s'intégrer, en fait, à un dispositif stratégique global dirigé contre l'Union soviétique.

Dans ce domaine, la position de Tokyo est autant subie que voulue. Si le chef du gouvernement japonais, M. Nakasone, s'est effectivement engagé dans un renforcement de la coopération avec les États-Unis, c'est, d'une part, en raison des pressions de plus en plus fortes exercées en ce sens par Washington et, d'autre part, à suite d'une détérioration générale du climat international, d'un regain de tension qui contraignait le Japon à repenser le problème de sa propre sécurité.

Il y a là une situation sur laquelle la diplomatie soviétique ne peut guère nourrir d'illusions, quel que puisse être son désir — évident, rapporte-t-on, dans le comportement de M. Kapitsa à Tokyo — de « séparer le Japon des États-Unis ». Aussi bien Japonais et Soviétiques savent-ils pertinemment que leurs relations dépendent étroitement de l'atmosphère générale des rapports entre l'Est et l'Ouest. Elles n'ont de réelles chances de s'améliorer — sur le terrain économique comme sur celui de la politique — que lorsque entre Washington et Moscou il sera de nouveau question de détente.

Les manifestations du 1er mai en Pologne

L'appel des syndicalistes clandestins bénéficie de l'appui de M. Walesa

Les dirigeants clandestins de Solidarité ont confirmé jeudi 14 avril leur appel lancé à la population, dès le 23 mars dernier, en vue d'organiser des manifestations « indépendantes » *à l'occasion du 1er mai. Cet appel fait suite à la rencontre secrète qu'ils ont eue le week-end dernier avec M. Walesa, et au cours de laquelle les syndicalistes avaient* « coordonné leurs positions ». *Il ne fait donc pas de doute qu'il bénéficie de l'appui du président élu de Solidarité, qui s'associe ainsi, pour la première fois depuis sa libération, à l'organisation d'une action illégale qui paraît avoir été mûrement réfléchie.*

La direction clandestine de Solidarité a appelé, jeudi 14 avril, l'ensemble des organisations locales et régionales du syndicat dissous à organiser le 1er mai, dans toute la Pologne, des « *célébrations indépendantes* » de la Fête du travail.

Cet appel n'est qu'une confirmation de celui que la commission provisoire de coordination (T.K.K.) avait déjà lancé le 23 mars dernier, mais il prend dans le contexte actuel une importance tout autre. Cette *confirmation suit en effet de peu la* rencontre secrète qu'ont eue le week-end dernier M. Walesa et les membres de la T.K.K.

La publication du communiqué diffusé jeudi avait d'ailleurs été annoncée dès mardi par M. Walesa lui-même. S'il ne porte pas sa signature, il est hors de doute que ce texte a été élaboré en plein accord avec lui — Ce que M. Walesa ne dissimule au demeurant pas.

Interogé par les correspondants occidentaux en poste à Varsovie sur le point de savoir s'il approuvait ce texte, il a en effet déclaré : « *Ceux qui l'ont signé y sont favorables mais vous comprendrez que je garde mes distances et vous devez comprendre aussi pourquoi je dis cela maintenant.* »

Le propos est parfaitement clair : tout en se gardant de donner aux autorités un motif légal de le poursuivre (appel à des manifestations illégales), M. Walesa fait sans ambiguïté comprendre aussi bien par cette phrase en sous-entendu que par la rencontre du week-end dernier au cours de laquelle il avait « *coordonné ses positions* » avec la T.K.K., qu'il en approuve pleinement les décisions.

C'est la première fois que le président de Solidarité, libéré en novembre dernier, s'associe ouvertement à l'organisation d'une action contrevenant à la législation de l'état de guerre.

Ce tournant était prévisible depuis qu'il avait annoncé le 9 mars son intention de se montrer « *plus ferme* » à l'égard des autorités..

Il n'en reste pas moins que le pas qu'il vient de franchir frappe par son audace puisque M. Walesa n'a pas hésité à prendre d'un coup un triple risque.

Celui d'abord de tester l'autorité non pas seulement morale mais aussi politique dont il dispose encore après seize mois d'état de guerre dans la mesure où il faudra beaucoup de courage aux Polonais pour oser répondre à son appel et descendre dans la rue le 1er mai.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 5.)

L'évolution des prix et de l'emploi

La hausse des prix de détail en France a été de 0,9 % en mars. En un an (mars 1983 comparé à mars 1982), l'augmentation des prix revient à moins de 9 %, « *et cela pour la première fois depuis 1973* », souligne un communiqué du ministère de l'économie et des finances. Ce résultat apparaît cependant mauvais par rapport au ralentissement prononcé des prix qui se poursuit dans la plupart des pays industrialisés, et notamment en R.F.A. où le coût de la vie a baissé de 0,1 % en mars. Cette évolution risque de poser de façon aiguë à l'automne le problème du pouvoir d'achat des salariés.

MM. Mauroy et Delors peuvent cependant se prévaloir de bons résultats en matière d'emploi puisque, pour la première fois depuis dix ans, le nombre des chômeurs a baissé au cours du mois de mars après correction des variations saisonnières.

Se trouve ainsi confirmée la stabilisation du chômage en France, qui infirme pour l'instant les prévisions de la plupart des organismes de conjoncture.

Les rendez-vous d'automne

La netteté des chiffres, l'impression de propreté qu'ils donnent au raisonnement font souvent illusion en économie ; car les chiffres ne disent rien — ou presque, — alors qu'on voudrait leur faire tout dire.

La hausse des prix qui a été enregistrée en mars est-elle une bonne ou une mauvaise nouvelle pour l'économie francaise ? Beaucoup de commentateurs de presse ont vu dans le 0,9 % du mois dernier le signe d'un dérapage, d'une accélération de l'inflation, bref, un mauvais indice. Cette interprétation est à la fois vraie et fausse.

Vraie, parce que l'écart d'inflation, qui a recommencé à se creuser fin 1982 avec les pays industrialisés, continue sur sa lancée. En R.F.A., le coût de la vie a baissé de 0,1 % en mars, après être resté pratiquement stable en janvier (+ 0,2 %) et en février (+ 0,1 %). Nous en sommes à 2,5 % de hausse pour les mêmes trois premiers mois de l'année...

Il est faux pourtant d'interpréter le résultat de mars comme le signe d'un *dérapage. Les pouvoirs publics* tablaient sur une hausse de 0,7 % à 0,8 %. L'écart n'est pas considérable. « *conforme aux prévisions à un dixième près* », comme l'a dit M. Delors.

En fait, les chiffres montrent surtout que, depuis trois mois, la France a beaucoup de mal à respecter des objectifs bien peu ambitieux en matière d'inflation (8 % en 1983) alors que partout dans le monde la vague se retire.

Les prochains mois risquent de confirmer cette constatation. Le résultat d'avril sera très mauvais (supérieur à 1 %), ceux de mai et de juin voisins de 0,7 %, celui de juillet de nouveau très élevé.

Un indice des prix qui monte fortement n'est pas forcément le signe d'une recrudescence de l'inflation. Il peut même, ce faisant, être la condition nécessaire d'un assainissement financier, gage lui-même de désinflation ultérieure.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 30.)

Le chômage stabilisé

Pour la première fois depuis 1974, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites en données corrigées des variations saisonnières a baissé au cours du mois de mars, et le chômage, toujours après correction des variations saisonnières, diminue constamment depuis novembre.

Une telle évolution constitue, au sein de la Communauté européenne, un phénomène assez exceptionnel et confirme le succès de la politique gouvernementale. Un succès qu'il faut cependant nuancer dans la mesure où il est le résultat, comme l'admet le premier ministre , de la politique sociale des pouvoirs publics pour combattre le chômage, et non pas de la politique économique.

C'est en effet en traitant socialement le problème que M. Mauroy a respecté sa promesse de 1981 de stabiliser le chômage à deux millions de personnes : aux emplois créés dans le secteur public se sont ajoutées une série de mesures en faveur de la formation des jeunes et de la retraite anticipée des personnes âgées de cinquante-cinq à soixante-cinq ans avec le lancement des contrats de solidarité. Plus de deux cent mille personnes ont été ainsi « retirées » du marché du travail, évitant une poussée du chômage. Certains contesteront sans doute l'aspect social de mesures qui ont condamné des travailleurs en pleine capacité à rejoindre les « inactifs ».

Globalement, le résultat est cependant positif mais il masque l'échec de l'autre volet — économique — de la politique gouvernementale. La réduction du chômage ne traduit pas de créations d'emploi. Les effectifs employés dans le secteur privé sont en baisse.

Fait plus inquiétant : le recours à la « purge » est non seulement coûteuse mais d'une efficacité provisoire. Ainsi l'impact des contrats de solidarité devrait prochainement se réduire au moment où la relance prévue va être contrariée par les effets du plan de rigueur.

(Lire page 32.)

M. Rocard au congrès de la F.N.S.E.A.

« *L'agriculture française est condamnée à l'expansion* » a affirmé M. Michel Rocard lors de la séance de clôture du congrès de la F.N.S.E.A., qui s'est tenu du 12 au 14 avril à Grenoble. Le ministre de l'agriculture a reconnu la prééminence de la centrale présidée par M. François Guillaume et tenté d'effacer le contentieux existant entre le monde paysan et le gouvernement d'union de la gauche. Mais l'« effet Rocard » a-t-il pleinement réussi ?

(Lire les articles de Jacques Grall page 29.)

Dans le jeu du président

par
JEAN-MARIE COLOMBANI

L'état de grâce est de retour. En pleine période d'austérité, cela mérite d'être relevé. Mais, à y regarder de plus près, il n'est de retour que chez les agriculteurs. La recette ? Nommer M. Michel Rocard au poste de ministre de l'agriculture.

S'il veut retrouver l'état de grâce dans le pays, M. François Mitterrand sait donc ce qui lui reste à faire. Mais c'est une toute autre histoire.

Plus qu'un malentendu il y avait au départ, on le sait, une rivalité. Celle-ci ayant tourné à l'avantage de M. Mitterrand, M. Rocard n'avait d'autre choix, s'il voulait participer à l'expérience de la gauche, que de se plier au rôle secondaire et technique, qu'envisageait pour lui le chef de l'État.

De ce point de vue, sa nomination correspond à l'idée que M. Mitterrand s'est toujours faite de M. Rocard. « *Nous sommes face à un mur de 2,10 mètres de hauteur, et nous n'arrivons qu'à 2 mètres ; il peut nous donner les 10 centimètres qui nous manquent* », expliquait-il en 1980.

Pour gagner sur les marges, rien de tel donc qu'un homme considéré comme marginal au sein de la gauche traditionnelle. A l'heure où son corps de bataille électoral et social rechigne, la gauche a, en effet, bien besoin de retrouver une audience sur ses marges.

Si les agriculteurs ne représentent plus que 8 % de la population active, ils bénéficient, traditionnellement, d'une surreprésentation politique (à travers les cantons, notamment, et au Sénat). Ils irriguent un monde rural, une France profonde, selon l'expression consacrée, généralement sensible à leur pression politique.

Nommer un homme, dont l'influence s'étend au-delà de la famille traditionnelle, « socle » de la gauche, lorsque l'on vise un milieu réputé acquis à la droite, est donc parfaitement logique. La nomination de M. Rocard répond également à une logique de rectification, qui a présidé à l'élaboration du troisième gouvernement de M. Mauroy. Qui ne voit, en effet, que M. Fabius, le nouveau patron de l'industrie, par un discours jugé encourageant par M. Gattaz lui-même, modifie les propos de M. Chevènement ? Avant lui, M. Bérégovoy, dans les affaires sociales, avait rectifié l'attitude de Mme Questiaux, qui ne voulait pas être « *le ministre des comptes* ».

Dans le même ordre d'idées, M. Edmond Hervé tente de corriger les erreurs prêtées à M. Jack Ralite, ancien ministre de la santé. Quant à Mme Cresson, ne contredit-elle pas M. Jobert, au moins pour ce qui est des magnétoscopes japonais ?

(Lire la suite page 29.)

AU JOUR LE JOUR

Mots

M. Ceausescu a pris des mesures pour restreindre l'usage des machines à écrire dans son pays. Les Roumains qui sont « un danger pour l'ordre public ou la sécurité de l'État » *n'auront plus le droit d'en posséder. Les autres devront obtenir la permission de la police.*

A contrario, *voilà une nouvelle rassurante pour ceux qui croient que le combat des mots n'est pas un vain combat. C'est un bel hommage du totalitarisme à ceux qui l'affronteront le stylo entre les dents.*

BRUNO FRAPPAT.

M. Christian GOUX invité du « Grand Jury R.T.L. - *le Monde* »

M. Christian Goux, président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L. - *le Monde* » le dimanche 17 avril de 18 h 15 à 19 h 30.

Le député socialiste du Var répondra aux questions d'André Passeron et de Philippe Labarde, du *Monde*, de Gilles Leclerc et de Christian Menanteau, de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Balloud.

« LE MONDE » ET LE SALON DU LIVRE DE PARIS

« Le Monde » publiera dans son numéro de dimanche-lundi (daté 17-18 avril) un second supplément à l'occasion du Salon du livre :

AU CARREFOUR DES SCIENCES HUMAINES

Un stand du « Monde » (stand A 11) est installé au Grand Palais, où ce troisième Salon du livre est organisé du vendredi 15 avril au mercredi 20 avril, ouvert tous les jours de 10 heures à 20 heures.

« LE RADEAU DE MAHOMET », DE J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

L'islam interpellé

Voici un livre qui devrait faire du bruit. L'auteur : Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, longtemps correspondant du *Monde* à Alger, puis au Caire, d'où il a été expulsé dans les derniers temps du règne de Sadate. Le sujet : l'islam, ou plutôt sa déviation fondamentaliste. La conclusion : un appel aux musulmans à retrouver l'esprit du Coran, qui ne saurait certes enseigner l'intolérance, puisque, à cinquante-six reprises il nomme Allah « le Miséricordieux ».

Écrit dans une langue dont la sobriété s'accommode d'envolées superbes, *le Radeau de Mahomet* doit bien évidemment son titre à celui de la *Méduse*. Car, s'il est parmi les Occidentaux de nouveaux « *Turcs de profession* » pour systématiquement applaudir, ou au moins excuser, tout ce qui se fait au nom de l'islam. *Péroncel ne se cache pas de penser* que le fondamentalisme ne peut que lui être fatal. Lui-même a éprouvé à fond, comme tant d'autres avant lui, la séduction de la foi musulmane, dont la principale, « *que ce soit celle des simples ou celle des esprits ornés, est la force. Une force de roc de fer, de lumière, qu'aucune faille ou aucune tache ne vient menacer ou ternir* ». Mais à y regarder de plus près il a découvert trop de réalités qui l'ont consterné.

La plus frappante, c'est celle des trois inégalités, telles que les ont établies tant le Coran que ce recueil des propos et des gestes du Prophète qu'on appelle la Sunna.

ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 4.)

Dancin', un spectacle de Bob Fosse au Palais des Congrès de Paris

Lire page 21 l'article de Claude FLÉOUTER

Le Monde

idées

Pouvoir et rigueur

Le déficit du commerce extérieur est la plaie française la plus grave. Hervé Vouillot démontre que la seule façon de la guérir est le contrôle de la consommation intérieure. Philippe Valeri, « déçu du socialisme », trouve que la réponse du gouvernement est trop comptable. Quant à Jean Sur, c'est le manque de rigueur dans les discours de Mmes Avice, Cresson et Roudy qu'il fustige. *Enfin, Martial Lemoine* déplore que l'on favorise l'extension d'une « société duale ».

La contrainte venue d'ailleurs....

par HERVÉ VOUILLOT (*)

RÉTABLIR en deux ans nos échanges avec l'extérieur : tel est l'objectif du plan gouvernemental. Comme il est de règle en France, les « ya qua » n'ont pas manqué. Il s'y ajoute, fait nouveau, les appels forcenés à l'égoïsme sacré et à l'individualisme inconscient. Mais qui peut contester la nécessité absolue de faire face à la contrainte extérieure ? Nous n'exportons pas assez ou nous importons trop : tel est le vrai problème. Le reste est littérature. L'avenir de notre politique, dont dépend l'avenir de la France, exige une solution à ce défi pour lequel MM. Barre et Giscard doivent rester modestes : 74 milliards de francs de déficit dans la dernière année de leur gestion.

Au plan théorique, trois solutions peuvent être envisagées : la reprise en Europe, les barrières douanières ou le contrôle de la consommation intérieure. La reprise en Europe et *dans le monde est* la solution optimiste dans laquelle la majorité s'était placée depuis deux ans. Une action conjuguée des États du Marché commun serait en mesure d'impulser une nouvelle dymamique. Nous n'avons pas ménagé nos efforts *en ce sens* pour essayer de convaincre les Européens (espace social européen, relance concertée des investissements, coordination des politiques de développement) ; nous continuerons. Mais cette volonté n'existe pas aujourd'hui. Les Euro*péens jouent le chacun pour soi* et pratiquent des politiques de stagnation à l'exemple des États-Unis et de l'Angleterre. Les pays sous-développés sont pris à la gorge sous le poids de l'endettement. Résultat : nos principaux clients nous achètent moins de produits et viennent picorer sur les marchés français, seuls marchés porteurs depuis deux ans. Certains bons esprits parlent à l'envi d'une reprise venue de l'Ouest. Patience. Dans la meilleure hypothèse, elle sera modeste et longue à venir. Deuxième solution : puisqu'on ne peut vendre plus à des pays qui achètent moins, peut-on freiner les importations en multipliant les obstacles à leur entrée ? Les Allemands ne s'en privent pas en s'appuyant sur les prétextes juridiques ou techniques les plus fantaisistes. Les Américains sont libéraux pour vendre et protectionnistes dès qu'il s'agit d'acheter. Quant aux Japonais, ils sont passés maîtres dans l'art de protéger leur marché intérieur. La mise en place des mêmes méthodes doit permettre de « gratter » quelques *milliards d'importations*... Mais combien ? 5, 10 milliards de francs au plus. Il faudrait, par exemple, freiner l'entrée en France des importations de composants électroniques passifs venus du Japon. Le gouvernement y est décidé, mais cela ne *suffira pas à rééquilibrer le com*merce extérieur, car c'est environ 30 milliards de francs d'importations qu'il nous faut économiser dès 1983. La solution miracle n'est donc pas à chercher seulement de ce côté-là, sauf à sortir du Marché commun. Ce que nous refusons. Le choix de rester durablement dans le système monétaire européen est symbolique à cet égard : question de logique. Les deux premières solutions étant écartées ou insuffisantes, il ne reste qu'une voie — et une seule, — utilisée par les autres pays depuis longtemps et imposée par leur politique : *le contrôle de la consommation intérieure*. Chaque Français doit connaître les faits suivants : quand il achète pour 100 F., la France importe pour 40 F. Réalité quasi mathématique. Quand la France consomme 60 milliards de francs, elle réalise 25 milliards de francs d'importations... soit justement ce qu'il faut économiser en 1983 sur ses importations.

Dans le jargon économique, on parle beaucoup du « différentiel d'inflation » entre la France et l'Allemagne. *Mais qui parle du différentiel de consommation ?* En 1982, les Français ont acheté 18 % de voitures en plus, les Allemands 4 % ! Sur 1981 et 1982, le revenu disponible des Français a augmenté de 4 % ; il a baissé en Allemagne, pour la *même période, de 3 % — différence :* 7 % !

Ne cherchons pas ailleurs que dans la récession organisée de nos partenaires la source fondamentale du déficit extérieur. Logique implacable de l'égoïsme suicidaire des États riches dominants.

Le plan du gouvernement est la seule voie ouverte. Reste à répartir l'effort à la mesure des moyens de chacun en l'accompagnant de mesures complémentaires, mais qui ne *doivent en aucun cas être contradic*toires avec l'objectif recherché. Le Quinze de France est en ligne. Il a besoin de notre soutien lucide. Rien ne se fera sans vous.

(*) Député P.S. de la Côte-d'Or.

La façade comptable

par PHILIPPE VALERI (*)

PLUS encore aujourd'hui qu'hier, le gouvernement tient un discours économiste fondé sur l'apurement des passifs et le maintien des grands équilibres : il faut résorber — nous dit-on — les déficits intérieurs et extérieurs ; et de nous inviter à payer nos soins plus chers, à payer plus d'impôts, à toucher moins d'indemnités de chômage, à consommer moins, à épargner plus, le tout assaisonné de justice sociale et d'une pointe de patriotisme.

Cette mise en avant des comptes nationaux, *cette polarisation* sur les débits-crédits devient telle qu'il est permis de se poser la question : le gouvernement serait-il réduit à n'être *plus qu'un grand comptable ?* Le remaniement ministériel tend à le prouver. Tous les ministres maintenus à ce rang ont pris la casquette du comptable ; et il y a fort à parier que, dans les prochains jours, chacun d'eux prendra des décisions inspirées de cette logique prétendument réaliste qui veut que la colonne de gauche compense celle de droite.

Ainsi en va-t-il pour la Sécurité sociale. Il y a un déficit ? On crée une taxe toute pétrie de morale sur le tabac et l'alcool. Il y a toujours un déficit ? On met le malade hospitalisé à contribution. Logique de comptable ! Car, enfin, c'est bien au moment où le malade *est hospitalisé* qu'il a le *plus besoin d'une protection sociale*, et ce n'est pas en achetant un paquet de cigarettes qu'on grève le budget de la Sécurité sociale. Mais le comptable ne fait pas le distinguo. Sa rationalité le fait réagir aux résultats et non aux causes.

Constatant le déficit de l'UNEDIC, le ministre des affaires sociales tranche (décret du 24 novembre 1982). Désormais, cinq cent vingt heures de travail n'ouvriront plus droit à un an d'allocation chômage, mais à trois mois. La mesure est incontestablement « efficace » : elle punit le chômeur, comme s'il ne lui suffisait pas de ne pas avoir de travail ; qui plus est, elle vient frapper de plein fouet les intermittents du spectacle, dont on sait que, par principe même, ils travaillent en pointillé.

On ne règle pas un déficit en ne regardant que le solde en bas de page ! Que la France clignote au rouge, c'est sûr ! Mais est-ce là raison suffisante pour déclencher cette logique financière oppressante ? Le gouvernement nous rebat les oreilles avec la rigueur comme s'il s'agissait d'une valeur prométhéenne de salut national. Mais, la rigueur, nous y sommes tous confrontés tous les *jours, sans pour autant vouloir* construire notre vie en forme de machines à calculer !

Mieux encore, le gouvernement se compose une image accréditant cette logique par le cas de force majeure : les mesures d'épargne forcée et de prélèvement obligatoire ne se discutent pas, elles s'imposent ! Comme s'il existait des lois de la nature financière qui échappent à la volonté des gouvernants.

Pour un langage de vérité

Comment pourrions-nous admettre une contrainte née de la « force des choses », quand tous les observateurs remarquent des erreurs de gestion ? Comment pourrions-nous admettre une régression sévère de la protection sociale quand on constate que, du 3 au 10 mars, la Banque de France a dû sortir 23 milliards pour soutenir le franc, quand il suffisait de prendre *la décision politique de dire* la vérité avant les élections ? Nous ne sommes pas assez « masos » pour confondre la main financière qui frappe avec la main politique qui dirige.

Et puis, cette rigueur, elle est tellement prônée qu'on finit par en douter, comme on doute des prouesses amoureuses de celui qui en raconte trop. Depuis quand la rigueur laisse-t-elle traîner les négociations et les *décisions pendant des mois, plongeant les assurés sociaux*, les chômeurs, les épargnants, les consommateurs, les locataires, les propriétaires, dans l'expectative et l'impossibilité de savoir à quoi s'en tenir ? Depuis quand la rigueur se permet-elle de *modifier* les règles *du jeu si souvent qu'elle rende* les calculs prévisionnels absurdes et inopérants ?

Le gouvernement ne gagne rien à dissimuler ses errements politiques *sous des façades de comptable ; à nous présenter la société* comme un gigantesque compte de débit-crédit, il nous place dans un faux débat. En 1981, la France a demandé un langage de vérité ; elle était prête à accepter des efforts importants, pourvu qu'elle se sente dirigée par des élus *qui posent des objectifs* nationaux, mondiaux, qui exposent les choix, les moyens à employer et les buts à atteindre.

Mais de projet social, nous n'avons que celui de la bataille de Poitiers, de la défense du franc et du renflouement des déficits.

Le gouvernement en serait-il arrivé à afficher les vertus comptables que pour mieux dissimuler son impuissance à créer une efficace capable d'aller plus loin, capable d'aller à gauche ?

(*) Électeur de gauche.

La « graisse » de la bureaucratie et le « muscle » de l'autogestion

par MARTIAL LEMOINE (*)

A L'HEURE où l'on nous annonce que la rigueur des temps nous impose des sacrifices pour assurer notre « redressement » économique, on peut s'inquiéter de certaines orientations politiques du pouvoir qui risquent d'aggraver la situation plutôt que de donner un nouvel essor à notre économie.

La première contradiction entre ces vœux de maîtrise d'une situation économique et financière dramatiques et le désir de rendre notre pays plus compétitif et agressif sur les marchés internationaux est le maintien du *statu quo* des inégalités de carrière entre les salariés de la fonction publique et le secteur privé, exposé en permanence au front de la concurrence et de la loi du marché.

Comment peut-on relancer une machine économique en perdition en *laissant subsister deux catégories de* Français : ceux qui, par leur statut professionnel, ont plutôt intérêt à rester à l'abri de leurs privilèges de sécurité de l'emploi et de revenus et ceux qui, par les risques qu'ils doivent prendre pour survivre, s'expo*sent le plus à la tempête de la crise* internationale ?

D'un côté, on bloque tout esprit d'initiative et le goût d'entreprendre d'une partie de nos concitoyens assurés en toutes circonstances de leur sécurité vitale ; de l'autre, on crée de véritables objecteurs de conscience économiques qui fondent les valeurs de leur mode de vie sur d'autres créneaux que ceux de la société industrielle, qui ne fabrique plus que des faillites retentissantes et des chômeurs.

Cette force tranquille économique s'est même muée, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, en force d'inertie. Jamais les concours de l'administration n'ont connu autant de candidats ! La France entière veut devenir *fonctionnaire* !

L'erreur de la gauche, depuis son arrivée au pouvoir, a donc été de ne pas cerner les conséquences de l'ampleur de la crise économique internationale sur les comportements de nos concitoyens. En créant un ministère du temps libre, on a davantage quadrillé le territoire de courts de tennis pour les privilégiés de la sécurité de l'emploi que rendu le cœur à l'ouvrage à ceux qui n'en avaient plus.

L'ère de la « croissance zéro »

Cette fracture du pays en deux clans aux intérêts diamétralement opposés crée évidemment un phénomène de ras-le-bol dans toutes les catégories sociales, qui n'est pas fait pour encourager les Français aux luttes achamées de la concurrence internationale.

Le changement que souhaitaient les électeurs de gauche le 10 mai 1981 n'était pas une pause « pour vivre et travailler au pays », mais bien une révolution pour que tous les risques du marasme économique soient partagés par tous.

C'est cette révolution qui aurait créé un nouveau dynamisme économique et une relance de la croissance, donc du pouvoir d'achat de chacun. *La France douillette* et tranquille qui venait d'être battue par l'intermédiaire de Giscard d'Estaing ne voulait pas du partage de l'emploi et des revenus, de la semaine de trente-cinq heures, pour supprimer le chômage, de l'adaptation de la France profonde à la compétition internationale. De la détresse des chômeurs aux immigrés travailleurs clandestins, c'est elle qui a inventé cette société duale pour perpétuer la domination économique d'entreprises et de notables qui ne voulaient pas du changement.

Les grands théoriciens de la gauche se sont donc trompés de siècle et de cible, depuis qu'ils sont confrontés aux réalités de l'exercice du pouvoir et de la rigueur. Leurs discours pour « changer la vie » n'ont pas tenu compte que nous étions entrés dans l'ère de la croissance zéro, et que le partage de la solidarité nationale ne se faisait plus entre quelques gros capitalistes et des gueux, mais entre ceux qui s'abritent sous la tutelle protectrice de l'État et les victimes de l'économie libérale en faillite. Nous ne sommes plus au siècle des deux cents familles qui détenaient la richesse de la France, et les autres ; mais à celui où certains sont *condamnés à devenir chômeurs* un jour, et d'autres jamais.

Cette criante injustice sociale, c'est à la gauche de la supprimer, notamment par le partage de l'emploi, et non des indemnités ASSEDIC, qui condamnent un chômeur de plus de cinquante ans, en fin de droit à 34,05 F par jour, au suicide. Sait-on qu'aujourd'hui les premières victimes de la rigueur du pouvoir socialiste sont les chômeurs, dont le système d'indemnisation selon les barèmes en vigueur donne des échelles de « salaire » de 1 à 18 !

Étrange solidarité nationale que d'accepter de tels écarts entre ceux qui ont tout perdu et auxquels, au nom de cette même solidarité, on donne toujours plus. L'illustration de ce contretemps de la politique sociale du gouvernement, qui ferait frémir les « partageux » des « congrès des luttes » des socialistes d'antan, démontre que dans un tel contexte on ne peut pas mobiliser tout le monde sans une véritable justice sociale.

La première réforme de structure qui s'impose dans ce domaine est le contrôle du contre-pouvoir de l'administration, qui engendre la paralysie des entreprises innovatrices et dé*courage les citoyens de prendre* des risques. En théorie socialiste, on pourrait réformer ce mythe de l'État-providence par la restitution du pouvoir aux citoyens. La crise économique mondiale est une excellente occasion de mobiliser les énergies en remplaçant la « graisse » de la bureaucratie par le « muscle » de l'autogestion.

La seconde réforme importante à mettre en œuvre est la régénération du tissu social français, atteint du cancer de la société duale. Si cette société profite encore à quelques-uns, elle débouche à long terme sur une crise de civilisation.

La réinsertion sociale de tous les exclus passe par la formation sur le terrain dans les entreprises, et non par les institutions dispendieuses de l'État qui prolongent leur marginalité avec de la théorie sans risque et sans goût d'entreprendre. Si naguère on vantait les balayeurs qui devenaient P.-D.G., aujourd'hui nous sommes entrés dans l'ère des *P.-D.G. qui* préfèrent devenir balayeurs ! Le seul remède à cette auto-destruction des Français doués, c'est le partage de l'emploi grâce à la semaine de trente-cinq, ou trente heures, s'il le faut.

Selon la réponse de la gauche à ces questions d'ici trois ans dépendra l'avenir de l'expérience socialiste en France. Le choix est entre la rigueur du changement pour ceux qui veulent toujours plus, et la rigueur *que nous subirons tous, le jour où il* sera trop tard pour remettre la France au travail.

(*) Délégué de Paris des Verts — Confédération — Écologie.

Trois femmes et deux langages

par JEAN SUR (*)

MME EDWIGE AVICE explique à la radio que la lettre qu'elle vient d'adresser aux différentes fédérations sportives ne doit pas être reçue comme un ordre. Elle n'interdit pas aux rugbymen de se rendre en Afrique du Sud : elle compte qu'ils comprendront qu'ils n'ont pas à y aller. S'ils ne le saisissaient pas, bien sûr, on pourrait leur signifier autrement.

Mme Edith Cresson défend avec chaleur les mesures de contrôle. Ces mesures, personne n'en doute, sont bien, elles, des actes d'autorité. Justifiés ou non, je n'en sais rien. Mais Mme Cresson plaide autrement. Il est clair pour elle que la liberté des français s'y associera ; cet effort, ils vont le vouloir, le désirer même, songeant à *la balance* qu'on sait, et, en plus, ils vont être reconnaissants au gouvernement, ceux qui ne partiront pas ou qui partiront moins longtemps, de prendre ainsi en charge leur vie morale, de leur faire comprendre qu'ils ne sauraient aller là ou d'autres *ne peuvent pas aller*. Ainsi les ordres de Mme Cresson non seulement respectent les libertés mais ils soulagent les consciences.

Mme Yvette Roudy laisse entendre que les futures lois *sur* ou contre le sexisme ne pourront en aucune manière être *soupçonnées de ressembler* à quelque mesure d'ordre moral. Ce n'est pas la libération des mœurs qui est en cause, ce n'est pas l'humour sain et joyeux, ce n'est pas le goût de la nudité. On ne sera ni mesquin ni bégueule. Simplement, les tribunaux *apprécieront*. Et donc les gens de la « publicité » auront à imaginer comment les tribunaux apprécieront et tenir, équilibrée celle-là, la balance de l'interdit et du permis.

Ce mécanisme par lequel on joue *à la fois* sur l'autorité et la liberté porte un nom, il s'appelle la double contrainte, et c'est le plus désastreux qui soit pour les personnes et pour les sociétés. Si vous vous adressez à ma liberté, merci de ne pas me donner d'ordre. Si vous me donnez un ordre, ce qui peut-être votre droit, ne me faites pas du pied sous la table, ne laissez pas votre charme me faire oublier mon privilège démocratique qui est de pouvoir obéir à votre ordre tout en pensant qu'il est parfaitement idiot. Autrement dit, pour rendre un langage que M. Delors peut entendre, ne confondez pas le for interne et le for externe et sachez que, même avec précautions de langage, même avec la pureté de l'intention, ceux qui jouent sur ces deux registres en même temps portent aussi un nom : ils s'appellent des tyrans.

Mais Mme Avice, Mme Cresson, Mme Roudy, ne sont pas des tyrans. Ce n'est pas volontairement qu'elles prennent à leur compte ces méthodes des mauvais prêtres (« fais comme *tu* veux et, si ça ne va pas, viens te confesser, je te donnerai une pénitence »), en un mot ce n'est pas pour mal faire qu'elles laissent ainsi leur action politique frôler le cléricalisme, au point que, s'il fallait un mot de plus au jargon, on les appellerait cléricialistes.

Une contradiction féconde

Je coupe ici la parole aux imbéciles des deux sexes qui vont trouver à mon propos un relent d'antiféminisme. La réponse est de rechercher du côté d'Aragon, que les communistes encensent d'autant plus qu'ils le comprennent moins : « la femme est l'avenir de l'homme ».

Il y peu de temps que les femmes sont au pouvoir. Elles n'ont pas, quoi qu'elles fassent, le capital de cynisme des homme. Elles n'ont pas appris à s'amuser *vraiment avec* ce sale joujou qu'est la puissance. Le monde qu'elles portent en elles, au moins pour celles qui ont eu la possibilité de réfléchir, de songer un peu, est si nouveau, si peu exploré qu'il en est comme innommable. C'est le monde où le pouvoir ne vaudra plus rien dans la conscience des hommes. Il est trop loin pour qu'on le comprenne, trop près pour qu'on ne le pressente pas. Alors, entre comprendre et pressentir, leurs actes manqués traduisent non pas leur maladresse mais une contradiction féconde qu'elles portent mieux que les hommes, leur passé, et qui leur fait donner, pour s'en protéger, l'image de cette double contrainte dont les mâles les ont longtemps accablées : reste ici et sens-toi libre.

(*) Formateur et écrivain.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

ASIE

Thaïlande

La campagne pour les élections législatives du 18 avril se déroule dans une certaine confusion

De notre correspondant

Bangkok. – « *Le combat de la démocratie contre la dictature* » : c'est en ces termes plutôt simplistes que certains partis politiques ont présenté l'enjeu des élections législatives du 18 avril. Environ vingt-quatre millions de Thaïlandais sont ainsi invités à trancher, avec leur bulletin de vote, la violente polémique qui oppose ouvertement, depuis le début de l'année, civils et militaires sur leurs rôles respectifs dans la vie du pays. Ce débat est trop confus pour qu'une réponse sans ambiguïtés puisse sortir des urnes et ramener le calme dans les esprits.

En mettant en échec devant le Parlement, le 16 mars, le général Arthit Kamlang Ek, commandant en chef de l'armée de terre, et ses alliés qui voulaient obtenir, grâce à une prorogation des clauses provisoires de la Constitution de 1978, le maintien des pouvoirs du Sénat – en majorité composé de militaires nommés – et le droit pour les fonctionnaires en activité d'accéder à des postes ministériels, le Parti d'action sociale (SAP) et le parti démocrate ont gagné une manche, de haute lutte, malgré pressions et intimidations. Faute de mieux, leurs adversaires ont forcé, le 19 mars, le roi Bhumibol à dissoudre l'Assemblée nationale, à avancer la date des élections législatives (initialement prévues le 12 juin) et à éviter ainsi un mode de scrutin qui aurait favorisé les grandes formations politiques (*le Monde* du 22 mars).

Quelque mille huit cent soixante-dix candidats sont donc partis précipitamment en campagne. Mais les incertitudes de l'« *après-élections* » paraissent émousser le dynamisme de beaucoup d'entre eux. Qui sait, en effet, si, au lendemain de cette consultation, des clans dans l'armée, assurés qu'ils sont de leur bon droit, ne voleront pas, d'une manière « démocratique » ou autre, leur victoire ? « *Mieux vaut donc*, pensent certains, *ne pas engager trop de frais dans cette opération.* »

Les volées de bois vert que se sont envoyés politiciens et militaires sont passées au-dessus de la tête du plus grand nombre d'électeurs. Ceux-ci ont mal saisi, surtout dans les zones rurales, quel impact pouvaient avoir sur leur vie quotidienne ces propos souvent sibyllins. Combien s'abstiendront d'aller aux urnes pour marquer leur indifférence ? Y aura-t-il suffisamment d'argent à la clé pour « acheter » leurs bulletins de vote ? En tout cas, pour M. Kukrit Pramot, ancien premier ministre et président du SAP, la formation la mieux représentée dans la précédente Assemblée, l'objectif immédiat n'est pas de présenter un programme en bonne et due forme, mais de « *sauver la démocratie* ».

La bataille de Bangkok

Toute l'attention des observateurs locaux se concentre sur la « *bataille de Bangkok* », même si celle-ci ne met en jeu que trente-six sièges sur trois cent vingt-quatre. Les électeurs sont, ici plus qu'ailleurs, sensibles aux débats d'idées qui agitent le monde politico-militaire. La question est donc de savoir si le parti Prachakorn Thai qui, aux élections d'avril 1979, avait enlevé vingt-neuf sièges sur trente-deux dans la capitale et qui, aujourd'hui, épouse assez ouvertement les points de vue de l'armée, renouvellera son exploit.

« *Civils et militaires nourrissent une suspiscion réciproque : ils partagent à peu près les mêmes idées, mais divergent sur la manière de les mettre en pratique* », constate un universitaire. « *L'armée et les partis politiques soutiennent la monarchie et s'opposent au communisme* », confirme M. Pichai Rattakul, président du parti démocrate. Pourtant, d'un côté l'on crie à « *la dictature militaire qui fait le lit des rouges* » et, de l'autre, on hurle à « *la dictature parlementaire qui ouvre la voie aux marxistes* »...

Pour se donner du cœur à l'ouvrage, certains veulent circonscrire le conflit en cours aux manigances de quelques officiers supérieurs de l'armée de terre, réunis autour du général Arthit. Ils comptent que leur isolement les dissuadera de « *faire un mauvais coup* ». Le commandant en chef de la marine ainsi que le commandant de la IVe région militaire n'ont-ils pas clairement exprimé leur refus d'appuyer un éventuel putsch ?

Malgré les obstacles qui se dressent sur leur route, le général Arthit et les siens n'ont aucunement renoncé à leurs projets. Les radios militaires ne cessent, à longueur d'émissions, de jeter l'anathème sur les partis politiques, défiant ainsi l'autorité du gouvernement, qui n'en peut mais. Le commandant en chef de l'armée de terre vient de répéter, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire américain *Newsweek*, son opposition à l'instauration d'un véritable régime parlementaire que marquera *en principe, le 21 avril*, l'entrée en vigueur de la Constitution de 1978, débarrassée de ses clauses provisoires. A son avis, « *un changement trop rapide et trop brutal ne serait pas bon pour la stabilité du pays* ». Et, avoue-t-il, « *la stabilité passe avant la démocratie* ».

Pas de dirigeants d'envergure

Il reste à savoir comment le général Arthit et ses partisans vont s'y prendre pour laver l'affront que leur ont fait subir les politiciens. Y aura-t-il une majorité dans le nouveau Parlement pour voter la prorogation des clauses provisoires et rendre ainsi leurs pouvoirs aux militaires ? Faudra-t-il attendre que les partis aient administré la preuve de leur incapacité à gouverner ensemble ?

Le mode de scrutin – uninominal dans le cadre de petites circonscriptions – *interdit à un parti d'obtenir* la majorité absolue des sièges à l'Assemblée et conduit donc inévitablement à la formation d'un gouvernement de coalition. Le calcul du général Arthit et des « *soldats démocratiques* », qui le secondent ou qui l'utilisent, peut être de tabler sur la fragilité et l'inefficacité d'un tel gouvernement, pour se poser, tôt ou tard, en arbitres.

M. Kukrit Pramot a déjà dit le refus de son parti de revenir aux affaires dans ces conditions, surtout si le premier ministre n'est pas choisi parmi les élus. De son côté, M. Boonchu Rojanastien, ancien ministre de l'économie et l'un des fondateurs du SAP, a décidé de se tenir à l'écart de la compétition électorale. « *Un gouvernement de coalition cherche constamment des compromis entre les intérêts divergents qui le composent. Il vit au jour le jour et n'a pas le temps de s'attaquer aux vrais problèmes* », assure-t-il, fort de son expérience passée. D'aucuns se demandent, malgré tout, si le général Prem Tinsulanond, premier ministre depuis mars 1980, auquel M. Kukrit Pramot reprochait récemment de ne savoir « *rien faire d'autre que de sourire et d'inaugurer des chrysanthèmes* », ne se succédera pas à lui-même. Il pourrait être, dans l'immédiat, un bon candidat si un compromis s'impose entre civils et militaires, dans la mesure où il n'effarouche personne. Mais après ?

A la vérité, si la Thaïlande ne manque ni de politiciens retors, ni de tribuns écoutés, ni de généraux ambitieux, elle souffre de n'avoir eu à sa tête aucun dirigeant d'envergure, aucun véritable homme d'État depuis vingt ans, depuis la mort du maréchal Sarit Thanarat. De manière significative, on en vient à regretter, aujourd'hui, dans des cercles civils et militaires, les bons côtés de sa « *dictature paternaliste* » sous laquelle le pays avait pris son essor économique. Les gens d'ici s'en rendent compte : leur bulletin de vote n'aura pas encore la vertu de départager ceux qui les ont pris à témoin de leurs différends. Mais, comme le remarquait récemment la *Nation Review*, « *Rome ne s'est pas bâtie en un jour* ».

JACQUES DE BARRIN.

Vietnam

La mémoire longue...

On l'appelait le « sénateur en colère ». Dès 1972, soit bien avant le « cessez-le-feu » de janvier 1973, il ne cachait pas sa hargne dans les couloirs du Parlement de Saïgon. « *Cette guerre est de plus en plus privée, c'est l'affaire de Thieu et de Nixon. La débâcle est inévitable si la négociation n'aboutit pas. La coalition n'est pas forcément le cheval de Troie du communisme* », déclarait-il déjà. M. Pham Van Tam, mieux connu sous le pseudonyme de Thai Lang Nghiem, ne mâchait pas ses mots : « *Pour la population, le système est fini. De vrais coquins..., il faut laisser la place à d'autres* ».

Thai Lang Nghiem pouvait se permettre de parler haut et fort. Cet homme originaire du Nord – « *de droite* », de son propre aveu – s'était battu, en 1945, contre le Vietminh au sein des petits maquis du Duy-Dan, un mouvement qualifié alors de « *révolutionnaire, anticolonialiste et anticommuniste* ». Fait prisonnier l'année suivante, il s'était évadé, avait rejoint la résistance anti-française et avait réémergé en 1951, quand, avec la formation du Laodong (parti des travailleurs communistes), la résistance était passée définitivement, à ses yeux, sous la coupe des communistes.

Après les accords de Genève en 1954, il avait gagné le Sud où il fut interné un an par Ngo Dinh Diem et torturé. Il retourna une troisième fois en prison – mais pour un mois seulement – en 1963, lors de la chute de Diem. Puis une quatrième fois, début 1975, lorsque le général Thieu l'accusa de comploter contre son régime. Il fut libéré au lendemain de la chute de Saïgon.

Agé aujourd'hui de soixante et onze ans, Thai Lang Nghiem est en train de mourir en prison à Ho Chi Minh-Ville. Arrêté en 1978, jugé « *élément dangereux* », il a passé neuf mois en réclusion et, depuis, fait partie de ce nombre inconnu de politiciens détenus sans motif officiel et sans jugement. Les démarches entreprises par Amnesty international, qui en a fait son « *prisonnier du mois d'avril* », n'ont pas abouti.

Son épouse vient de mourir, au moment où elle-même et ses filles avaient obtenu l'autorisation de quitter le Vietnam pour rejoindre un fils aîné installé de longue date à Genève. De quel crime peut-on encore taxer un vieil homme agonisant dont la vie est un tissu de combats perdus ? Faut-il remonter à la nuit des temps – les querelles Vietminh-Duy Dan d'il y a presque quarante ans – pour expliquer le triste sort fait, par des gens qui n'auraient pas la mémoire courte, à un être qui ne demande plus qu'à finir ses jours parmi les siens ?

J.-C POMONTI.

Inde

L'AGITATION AU PENDJAB

Les premiers volontaires de la mort sikhs ont prêté serment

De notre correspondant

New-Delhi. – Jeudi 14 avril à Amritsar, dans l'enceinte du Temple d'or, le siège religieux des sikhs, trente mille membres de l'Akali Dal, le parti sikh du Pendjab, ont solennellement prêté le serment d'être prêts à offrir leur vie pour la cause. Deux cérémonies analogues se dérouleront les 27 avril et 12 mai, à la suite de quoi sera définitivement constituée cette « armée » de cent mille volontaires, dont la création a été décidée par les dirigeants du parti (*le Monde* daté 10-11 avril).

Prenant la parole à cette occasion, leur chef, Sant Harchand Singh Longowal, a précisé que cette initiative s'inscrivait dans « *la glorieuse tradition* » de la communauté sikh, qui « *traverse aujourd'hui une période de crise due à l'oppression imposée par le gouvernement et qui doit lutter pacifiquement contre les atrocités perpétrées par les autorités* ». « *Notre campagne d'agitation*, a-t-il dit, *s'apparente à celle menée au dix-huitième siècle contre la tyrannie moghole.* » La prestation de serment a d'ailleurs coïncidé avec l'anniversaire du jour où, à l'initiative du gourou Gobind Singh, la communauté sikh s'était organisée, en 1699, en théocratie militaire.

Insistant sur le caractère pacifique de cette agitation, M. Longowal *a craint toutefois qu'il devienne* un jour difficile d'empêcher les militants les plus jeunes de recourir à la violence « *face aux éventuelles provocations du gouvernement* ».

Les dirigeants sikhs attendent un « geste » du gouvernement et ne reprendront les discussions sur leurs revendications que s'ils sont assurés qu'elles seront fructueuses. Ils sont en effet sensibles au fait que, dans le passé, la reprise du dialogue n'a souvent été, pour le gouvernement central, qu'un moyen de désamorcer l'agitation et qu'il leur a été ensuite difficile de remobiliser leurs troupes. Ils estiment que leur position est parfaitement connue et qu'il ne s'agit plus de négocier mais de conclure. Il apparaît toutefois peu probable que le gouvernement central accepte de s'engager rapidement dans cette voix.

PATRICK FRANCÈS.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le Sénat a confirmé la nomination de M. Adelman à la tête de l'Agence pour le désarmement

De notre correspondant

Washington. – Trois mois après la démission forcée de M. Eugene Rostow, l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement a enfin un directeur. M. Kenneth Adelman, nommé par le président Reagan, est sorti victorieux, jeudi 14 avril, de son examen de passage au Sénat. C'est donc lui qui, officiellement tout au moins, coordonnera la politique américaine dans les différentes négociations sur le désarmement avec l'U.R.S.S.

On s'attendait à un vote très serré en raison des polémiques qui avaient entouré cette nomination. Mais M. Adelman a obtenu une majorité assez confortable de 57 voix contre 42. Si quatre sénateurs républicains ont voté contre lui, huit démocrates se sont joints à la majorité.

C'est un grand soulagement pour le président Reagan. Les votes négatifs sont très rares dans ce genre de procédure (on n'en a compté que trois en vingt-cinq ans). Un rejet de la nomination de M. Adelman – comme le recommandait la commission des affaires étrangères du Sénat – serait passé pour une condamnation de la politique gouvernementale en matière de désarmement. D'autant que la Chambre des représentants est sur le point de défier la Maison Blanche par un vote en faveur du « gel » des arsenaux nucléaires soviétique et américain.

Agé de trente-six ans, M. Adelman a été l'adjoint de l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, Mme Kirkpatrick. Plusieurs membres de la commission des affaires étrangères du Sénat lui reprochaient un manque de compétence et de conviction. Lors de sa première audition, il s'était montré incapable de répondre à des questions aussi attendues que : « *Croyez-vous à la possibilité d'une guerre nucléaire limitée ?* » ou « *Selon vous, les Soviétiques violent-ils des traités existants ?* » M. Adelman avait été un peu plus convaincant au cours des autitions suivantes, mais pas assez pour séduire une majorité de sénateurs qui lui reprochaient en outre d'anciennes remarques ambiguës sur l'utilité des négociations avec l'Union soviétique.

L'« affaire Adelman » n'a été qu'un prétexte pour engager un débat sur la politique gouvernementale. Ce diplomate inconnu s'est retrouvé au centre d'une polémique dont il n'était pas vraiment l'objet. Et il risque fort d'occuper un fauteuil sans disposer du pouvoir correspondant.

Déjà après la démission embarrassante de M. Rostow, le secrétaire d'Etat voulait exercer lui-même la direction effective des négociations sur le désarmement. Voyant à quel point M. Adelman était en difficulté au Congrès, le président Reagan a abondé dans ce sens, faisant comprendre aux sénateurs qu'ils ne risquaient rien en donnant leur feu vert à « ce brillant jeune homme ».

Le nouveau directeur de l'Agence va d'ailleurs subir les conséquences de toutes les critiques formulées depuis trois mois. Vis-à-vis des Soviétiques comme des Européens, son autorité n'est pas très grande au moment où il entre en fonctions. Le Sénat lui-même le tient en otage : la procédure de confirmation n'a parfois pour seul but que d'influencer un nouveau responsable et de l'obliger à tenir compte des remarques entendues. Dans une déclaration faite aussitôt après le vote, M. Adelman a d'ailleurs promis de consulter régulièrement les sénateurs.

Cette affaire est intervenue à un moment crucial des négociations soviéto-américaines sur la réduction des armements nucléaires en Europe. Le Kremlin a exploité aussi bien la démission de M. Rostow que le désignation contestée de son successeur. Quitte à s'interroger avec perplexité sur les intentions réelles de Washington.

ROBERT SOLÉ.

Pérou

L'armée affirme avoir tué soixante-neuf guérilleros

Correspondance

Lima. – Le général Clement Noel, chef de la lutte contre les guérilleros du Sentier lumineux, a annoncé, jeudi 14 avril, dans un bref communiqué que « *soixante-neuf délinquants subversifs ont été abattus au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre* », dans le département d'Ayacucho. De son côté, le professeur Esteban Garcia Paredes, représentant régional du ministère de l'éducation, a affirmé que les sinchis, troupes d'élite de la police, avaient assassiné quatre instituteurs sur la place du village de Paras, dans le même département, alors que se tenait la traditionnelle foire dominicale. Trois paysans auraient également été tués.

D'autre part, plusieurs journaux d'opposition assurent que six hameaux, situés sur les berges du fleuve Pampas, ont été mitraillés, la semaine dernière, par des hélicoptères de l'armée. Des bombes incendiaires auraient été jetées sur les masures au toit de chaume et sur les cultures. Le journal *Marka*, porte-parole de la gauche marxiste, avance le chiffre de deux cents morts, parmi lesquels seize enfants tués dans leur salle de classe...

Est-ce que, parmi « *les soixante-neuf délinquants abattus au cours d'affrontements* », entre le 4 et le 10 avril, figurent les quatre instituteurs, les trois paysans de Paras et les victimes des bombes incendiaires ? L'identité de ces présumés guérilleros ne sera sans doute jamais révélée, « *faute de temps et à cause de l'éloignement* », comme le déclare invariablement le général Noel.

Le général Luis Cisneros, ministre de la guerre jusqu'au remaniement de janvier, ne craignait pas de dire: « *Les forces de l'ordre ignorent où sont les terroristes, combien ils sont, et quand ils vont attaquer. Pour que les forces de l'ordre remportent la partie, elles doivent tuer des sendéristes (1) et des non-sendéristes, tuer soixante civils, même s'il n'y a que trois sendéristes parmi eux. De toute façon, on donne la version que les soixante étaient des guérilleros...* » Pour combattre les guérilleros, l'armée est-elle en train de se lancer, à l'aveuglette, contre les civils ?

NICOLE BONNET.

(1) *Membres de la guérilla du Sentier lumineux.*

SELON ABC

Les États-Unis utiliseraient des avions radar AWACS en Amérique centrale

Washington (*A.F.P., A.P.*). – Les États-Unis utilisent des avions radar AWACS pour surveiller les livraisons d'armes par voie aérienne du Nicaragua à la guérilla salvadorienne, a affirmé, jeudi 14 avril, la chaîne de télévision ABC. Selon ABC, ces avions renseigneraient également les maquis antisandinistes sur les mouvements de l'aviation nicaraguayenne. Citant des sources proches du Pentagone, ABC précise que les AWACS décollent de la base aérienne américaine de Tinker, dans l'Oklahoma, et sont ravitaillés en vol.

Les AWACS signaleraient les mouvements aériens à partir du Nicaragua à d'autres appareils américains basés dans la région pour qu'ils puissent photographier les pistes d'envol et d'atterrissage utilisées pour le transport d'armes.

Un porte-parole du Pentagone, le commandant Bob Shields, s'est refusé, jeudi soir, à tout commentaire sur ces informations. Il a toutefois dit que les États-Unis ont utilisé dans le passé des avions AWACS au-dessus de l'Amérique centrale. « *Nous le ferons peut-être à nouveau à l'avenir* », a-t-il ajouté.

Le président Reagan a, d'autre part, déclaré, jeudi, que les États-Unis « *ne font rien pour essayer de renverser le gouvernement du Nicaragua.* » « *Nous ne violons pas la loi* », a-t-il précisé au cours d'une brève conférence de presse. Le président de la commission des services du renseignement de la Chambre des représentants, M. Edward Boland (démocrate), aurait déclaré récemment que le gouvernement avait enfreint la loi en fournissant une aide clandestine aux rebelles nicaraguayens.

PROCHE-ORIENT

Washington n'est guère convaincu de l'utilité d'une reprise des négociations jordano-palestiniennes

La réunion du comité exécutif de l'O.L.P., qui devait examiner jeudi 14 avril les conséquences de la rupture des négociations jordano-palestiniennes, a été reportée de quelques jours dans l'attente de l'arrivée, à Tunis, de tous les membres du C.E.O.L.P. Entre-temps, M. Yasser Arafat a quitté la capitale tunisienne pour une visite officielle de quarante-huit heures en Bulgarie.

A WASHINGTON, le directeur du bureau d'information palestinien, M. Hassan Abdel Rahman, a dénoncé l'attitude des Etats-Unis, qui, selon lui, accusent à tort l'O.L.P. de freiner le processus de paix au Proche-Orient au lieu de s'en prendre au véritable responsable, l'Etat d'Israël. Il a souligné que les négociations jordano-palestiniennes n'étaient pas rompues, mais s'est refusé à préciser quand et sous quelle forme elles pourraient reprendre. Le gouvernement américain, pour sa part, a fait savoir, par la bouche du porte-parole du département d'Etat, M. John Hughes, qu'il n'était guère convaincu de l'utilité d'une reprise des discussions entre M. Arafat et le roi Hussein, le problème de la participation de la Jordanie à des négociations « *ayant été suffisamment discuté* ».

A AMMAN, un porte-parole du gouvernement a confirmé, jeudi, les *informations de presse indiquant que le roi Hussein a adressé un message au président Reagan dans lequel le souverain hachémite rend Washington partiellement responsable de l'échec des pourparlers d'Amman. Le roi Hussein reprocherait notamment au président américain de ne pas lui avoir facilité la tâche en refusant de reconnaître l'O.L.P.* et en faisant preuve d' « indécision » dans sa condamnation de la politique israélienne de colonisation de la Cisjordanie.

A DAMAS, la radio syrienne a revendiqué, jeudi, la responsabilité de l' « *échec du plan Reagan* » et a affirmé que les Etats-Unis coordonnaient actuellement leurs efforts avec Israël pour lancer une nouvelle attaque contre la Syrie. A ce propos, les correspondants de presse libanais, en poste dans la Bekaa, soulignent que les forces syriennes et palestiniennes sur la ligne de cessez-le-feu syro-israélienne ont été placées en « *état d'alerte maximum* ». Ils ajoutent que la région frontalière a été éclairée « *comme en plein jour* » dans la nuit de mercredi à jeudi par les forces israéliennes stationnées au sud et à l'est de la ligne de cessez-le-feu et que des hélicoptères ont acheminé des blindés au sud-est de la Beeka. Des survols intensifs de l'aviation israélienne ont été également signalés jeudi matin dans cette zone.

Un soldat israélien tué au sud de Tyr

AU SUD DE TYR, un soldat israélien a été tué et deux autres blessés, jeudi après-midi, lors d'un attentat commis contre un autobus près du village de Ras El Ein. L'autobus est tombé dans une embuscade, tendue non loin du camp de réfugiés palestiniens de Rachidieyh. On apprend, d'autre part, de source libanaise, que deux explosions se sont produites, mercredi soir, à Saïda dans deux établissements coopérant avec Israël : une agence de tourisme, qui organise des voyages en Israël et un dépôt de produits alimentaires israéliens. Le Front de la résistance nationale libanaise, groupe clandestin responsable de plusieurs attentats anti-israéliens, avait menacé récemment les Libanais coopérant avec Israël.

DANS LA REGION DE BINT-JBEIL, près de la frontière israélo-libanaise, un incident a opposé les habitants du village d'Aytaroun aux miliciens du commandant Haddad. La population a pris d'assaut la prison du village et libéré des personnes détenues pour refus de payer un impôt sur la construction imposé par les miliciens. En plus des impôts perçus par l'Etat libanais, le commandant Haddad a fixé une redevance sur l'électricité, le bétail, les voitures et les commerces.

A VIENNE, un communiqué de l'UNWRA indique que cent cinquante familles ont dû quitter Saïda, mardi, après avoir été menacées par des hommes armés et masqués. Ces familles s'ajoutent, selon l'organisation des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens, aux soixante-neuf autres qui ont été chassées, de la même façon, avant le 30 mars et ont dû se rendre dans les environs de Tyr. Les corps criblés de balles de deux personnes, dont un réfugié palestinien, ont en outre été découverts près de Saïda au cours de la semaine dernière. — (*A.F.P., U.P.I.*)

M. Flatto-Sharon cherche-t-il à créer une banque israélo-libanaise ?

De notre correspondant

Jérusalem. — Que faisait M. Samuel Flatto-Sharon au Liban ? *Les aventures rocambolesques de ce personnage étonnant, homme d'affaires international, ancien député à la Knesset, « repris de justice »* — au sens propre du terme — en France et en Israël, *ne* tiendraient pas dans un roman feuilleton.

Nouvel épisode, nouveau scandale : alors qu'il était sous le coup d'une interdiction de quitter Israël, M. Flatto-Sharon a réussi récemment à se rendre plusieurs fois à Beyrouth, la dernière fois au début de cette semaine, avec la complicité — apparemment rémunérée — d'un commandant de l'armée, qui a assuré le transport par avion militaire et qui vient d'être arrêté le 12 avril pour être vraisemblablement inculpé de corruption. Ce qui est étrange, c'est que M. Flatto-Sharon, lui, n'a pas été appréhendé. Pour l'instant, il a été seulement interrogé par la police pendant plusieurs heures au cours de la journée du 14 avril. Il a pu regagner son luxueux domicile de la banlieue de Tel-Aviv. Tout aussi étrange est le fait que M. Flatto-Sharon n'a rien fait pour passer inaperçu à Beyrouth. Il y a prétendu qu'il venait participer aux pourparlers actuellement menés par divers intermédiaires pour un échange de prisonniers entre Israël et l'O.L.P. On dément à Jérusalem qu'il ait un rôle quelconque dans ces tractations. Cependant, M. Flatto-Sharon a même poussé l'audace jusqu'à se présenter devant les journalistes, le 13 avril, à Khaldé, dans la banlieue de la capitale libanaise, là où se poursuivent les négociations entre Israël et le Liban. Selon certaines indications, M. Flatto-Sharon préparerait la création d'une banque « israélo-libanaise ». Mystère...

F. C.

LA GUERRE DU GOLFE

L'Iran affirme avoir effectué une percée limitée en territoire irakien

L'offensive iranienne qui se déroule depuis cinq jours sur le front sud a conduit, selon Téhéran, les « combattants de l'Islam », à effectuer une percée limitée en Irak, la cinquième depuis juillet 1982, pour prendre le contrôle d'une région stratégique frontalière.

Comme à l'accoutumée depuis le début de ce conflit, il y a trente-deux mois, Bagdad a démenti les communiqués iraniens sur cette percée des « combattants de l'Islam ». Selon l'agence officielle INA, « *les forces iraniennes ne sont pas parvenues à occuper une seule parcelle de territoire irakien* ».

Pour Téhéran, plus de 150 kilomètres carrés en Iran et 30 kilomètres carrés en Irak, au total, ont été « *libérés* ». D'autre part, les combattants iraniens ont également repris leur progression jeudi 14 avril, après vingt-quatre heures employées à repousser des contre-attaques irakiennes, « *prenant de nouvelles hauteurs sur la bande frontalière au nord de Fakkeh* », selon un nouveau communiqué commun armée-gardiens de la révolution.

La zone des combats, la chaîne des monts de Hamrein, frontière naturelle entre les plaines d'Iran et d'Irak, à une soixantaine de kilomètres à l'est de la ville irakienne d'Al-Amarah, recèle des puits de pétrole, dont certains étaient exploités en commun par les deux pays avant la guerre, selon Téhéran.

A Koweït, les ministres des huit pays du Golfe menacés par la marée noire ont renvoyé, jeudi soir, pour la deuxième journée consécutive, l'ouverture de leur conférence sur les moyens de remédier à la pollution. D'autre part, le Koweït s'est de nouveau déclaré prêt à entreprendre une médiation entre les deux parties pour mettre un terme à la guerre. Téhéran a cependant accusé le gouvernement koweïtien de violer sa propre politique de neutralité entre les deux parties en autorisant les Irakiens à lancer leurs missiles contre les puits de pétrole iraniens à partir de ses eaux territoriales. — (*A.F.P., U.P.I.*)

L'islam interpellé

(Suite de la première page.)

Quoi qu'en pense et qu'en dise la Déclaration universelle des droits de l'homme, les mâles, les musulmans, les maîtres, sont respectivement supérieurs, une fois pour toutes, aux femmes, aux non-musulmans, aux esclaves.

L'esclavage a certes presque disparu aujourd'hui, mais il n'y a pas si longtemps. Les femmes, en revanche, demeurent le plus souvent, même dans des pays réputés progressistes, des citoyennes de seconde zone, qui ne se montrent *guère, ou pas, en public et que leur mari peut répudier à sa guise. Heureuses encore quand elles échappent à la coutume barbare de l'excision ou, pis, de l'infibulation, destinées* l'une à limiter leur plaisir sexuel, l'autre à les en priver complètement.

Quant aux juifs et aux chrétiens, leur statut, *en terre d'islam, est* celui de protégés *(dhimmi)*, jamais tout à fait sûrs de l'ampleur de la protection qui leur est garantie, comme le prouve la manière dont ils ont trop souvent *été* traités. Ainsi de ces coptes d'Egypte, sur le sort desquels s'étend l'auteur et dont *« pas une seule génération, en quatorze siècles, n'a vécu vraiment l'esprit en paix »*. Peu avant de mourir assassiné, Sadate a été, comme on le sait, jusqu'à faire arrêter leur pape, rendu responsable des manifestations procoptes qui s'étaient déroulées, quelques semaines plus tôt, lors de son passage à Washington.

D'une manière générale, il faut bien admettre avec Péroncel-Hugoz que les nations musulmanes, ou « mahométanes » comme il dit sans avoir peur de paraître « rétro », sont rarement un modèle de tolérance. Mais ce trait leur est-il propre ? L'Inquisition et les guerres de religion ont couvert la chrétienté de sang, et les dévots qui ont fondé les Etats-Unis *ne considéraient* pas les Indiens *et les Noirs tout à fait comme* des hommes. Même *jeu, aujourd'hui* encore, pour leurs cousins d'Afrique du Sud. Quant aux adorateurs de la Raison, leur règne a malheureusement coïncidé avec celui de la guillotine. Le « socialisme scientifique » au pouvoir n'a pas fait mieux.

Aux reproches souvent entendus sur l'islam réel, ces *« Turcs professionnels »*, dont Péroncel a fait ses... têtes de Turc, répondent en citant telle ou telle sourate du Coran que n'aurait pas désavouée saint François d'Assise. Réplique peu convaincante : la lumière du Sermon sur la *montagne* ne rend que plus inexcusable le sang de la Saint-Barthélemy. *Corruptio optimi pessima,* disaient les Romains : *rien n'est pire* que la corruption du meilleur.

Intolérance et foi

Les musulmans ne sont pas plus que les chrétiens à l'abri du péché *originel. Faut-il pour autant suivre notre auteur quand* il juge l'intolérance consubstantielle sinon *à la foi* mahométane, *du moins à la Charia, à la loi* religieuse qui de manière extrêmement stricte réglemente toutes les activités du croyant ? Il doit lui-même en douter un peu, puisque ses dernières pages sont par moments un véritable hymne à cet islam qui, *« débarrassé des scories séculaires qui obscurcissent son profil, aurait sans doute beaucoup à apporter au monde et d'abord — pourquoi pas ? — l'ondée rafraîchissante de sa foi en Dieu »*. Qui, voyageant dans le Dar al Islam, le pays musulman, n'a pas essuyé lui-même, à l'heure de la *prière* dans le désert ou dans l'une de ces grandes *mosquées* qui sont comme inondées de la paix du ciel, une goutte de cette ondée-là ?

Restent deux points sur lesquels *l'auteur a raison d'insister.* D'abord la conviction des *musulmans que leur* religion, étant *postérieure* aux deux autres religions du Livre, les complète en quelque sorte : ce pourquoi elle entend les intégrer, en faisant par exemple de Jésus un prophète comme les autres. Une telle prétention n'engendre évidemment pas le libéralisme. Et puis il est de fait qu'à part la Tunisie et les frères baasistes *et* cependant ennemis de Damas et de Bagdad la plupart des régimes arabes, *même s'ils détestent en* secret le fondamentalisme, *osent* rarement s'en prendre ouvertement à lui.

Pourquoi assistons-nous aujourd'hui, du Sud-Est asiatique à l'Afrique atlantique — et même à la région parisienne, — à un réveil du fondamentalisme musulman ? *Pourquoi* un Khomeiny, qui veut gouverner son pays comme au temps d'Ali, le gendre du Prophète, a-t-il succédé à Téhéran à un émule d'Atatürk ? Pourquoi ce dernier a-t-il échoué en fin de compte dans son rêve d'occidentalisation ? Ces questions-là, que l'auteur *ne soulève guère, c'est moins aux musulmans sans doute qu'il faut les poser qu'à nous-*mêmes. A quoi en effet a conduit l'idéal du progrès dont se réclament, chacun à sa manière, les deux matérialismes jumeaux capitaliste et communiste ? Aux génocides hitlérien et khmer, à Hiroshima, à la violence, au désordre sous toutes ses formes. Et il n'y a pas qu'en terre d'islam que l'intolérance et l'insécurité se généralisent. On voit mal ce qui dans l'état *de nos sociétés pourrait convaincre l'homme musulman qu'elles ont* mieux à lui proposer que la règle dont *la simplicité et la poésie* ont rythmé depuis près de mille cinq cents ans la vie des siens.

Le malheur est que cette règle ne bouge guère. Qu'au lieu de chercher en elle des réponses aux problèmes de ce temps, au lieu de s'ouvrir à l'universel, trop de docteurs de la loi coranique, comme trop de talmudistes ou de scolastiques, se repaissent de couper en quatre les cheveux de la casuistique. D'où un dessèchement culturel d'autant plus navrant que, de l'Espagne du califat de Cordoue à l'Inde des empereurs moghols, les monuments abondent qui attestent l'éclat d'une des plus *grandes* civilisations de tous les *temps*.

Le repli sur soi, dans l'ignorance et le refus de l'autre, menace chacun, individu comme société. Il n'est pas *d'exemple qu'il ait jamais engendré le bonheur* et la paix. Beaucoup de musulmans et *d'amis de l'islam* seront peut-être tentés de voir *dans* le livre de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz une sorte de pamphlet sacrilège. Qu'ils le lisent une seconde fois : ils y verront toute la force d'un amour, certes provisoirement déçu, mais qui ne serait pas si exigeant s'il jugeait la cause entendue.

ANDRÉ FONTAINE.

★ Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, *le Radeau de Mahomet*, Lieu commun, 243 pages, 69 F.

EUROPE

Pologne

Les manifestations du 1er mai

(Suite de la première page.)

Celui ensuite de s'opposer de frond au cardinal primat qui déclarait, fin mars, dans une interview accordée à l'hebdomadaire catholique italien *Il Sabato*, que *« des manifestations et des protestations nuiraient en ce moment à l'atmosphère d'attente »* (de la visite du pape) et qu'*« il ne s'agirait là que d'initatives artificielles qui n'auraient pas l'approbation du peuple »*.

Troisième risque enfin, celui de voir les autorités se décider à relever réellement le défi qui leur est lancé. Pour l'instant elles ont réagi avec prudence à la rencontre avec la T.K.K. en se contentant de faire interroger successivement, mercredi et jeudi, M. Walesa et son épouse Danuta. On vient toutefois d'apprendre par M. Walesa lui-même que l'homme qui l'a interrogé mercredi est un colonel du bureau du procureur militaire de Varsovie qui aurait également participé à l'instruction du dossier des militants du K.O.R. inculpés de *« complot »* contre l'Etat. C'est là une indication inquiétante et maintenant que le défi s'est concrétisé rien ne dit que le pouvoir ne pourrait pas à son tour faire monter les enchères.

Les risques calculés

Ces trois risques, s'ils sont bien réels, sont pourtant calculés. Après la période de désarroi qui avait suivi l'échec de la grève générale du 10 novembre, on assiste en effet, depuis janvier, à une remontée progressive de la mobilisation, sensible à travers les diverses manifestatioins qui se produisent régulièrement dans plusieurs grandes villes. Il est difficile aussi à un pouvoir se caractère *« ouvrier »* et *« socialiste »* de réprimer avec trop de brutalité des manifestations ouvrières organisées à l'occasion de la fête internationale du travail. Les Polonais le savent, et cela constitue pour eux un indéniable encouragement à oser aller braver la milice.

Le primat, quant à lui, s'il est certain qu'il a reçu sans joie l'annonce de ces initiatives, ne pourrait que difficilement les condamner publiquement comme il l'avait fait pour *l'appel à la grève générale de novembre* dans la mesure où elles ont cette fois-ci l'aval de M. Walesa lui-même, président élu de Solidarité, et non plus seulement d'une direction clandestine autoproclamée. Le pouvoir, en troisième lieu, aura à réfléchir soigneusement avant de risquer, lui, de faire couler le sang dans les rues de Pologne, à sept semaines de la date prévue pour l'arrivée du pape dans sa patrie.

Qualifiant les cérémonies officielles en préparation pour le 1er mai *« d'insulte au droit des travailleurs de décider de leur sort »*, le communiqué de la T.K.K. demande à la population de les boycotter. Il ajoute : *« Pour les autorités qui ont déclaré la guerre à leur propre société, le 1er mai sera un jour d'incertitude et de peur. Qu'une fois encore elles se trouvent entourées d'opportunistes, de carriéristes et de membres de l'appareil de terreur et que notre propre célébration de cette fête montre au monde la vérité sur la Pologne (...) Nous appelons à manifester sous les slogans suivants : « Liberté pour les prisonniers politiques ! », « Halte à la hausse des prix ! », « A la société les fruits de son travail ! », « Paix et solidarité ! », « Rétablissement de la liberté syndicale ! », « Rétablissement de l'autogestion ! », et « Rétablissement des libertés civiles ! »*.

Pour ce qui est des consignes pratiques, la T.K.K. demande à ses structures régionales et d'entreprise de préparer et d'annoncer à l'avance les dispositions qu'elles auront prises, de faire connaître les parcours des manifestations et les lieux de rassemblements et de procéder à cet effet à une large information par voix d'affiches et de tracts. Cette publicité voulue est habile car elle permet à la fois de présenter comme absolument légitimes et pacifiques les futures manifestations, de rejeter à l'avance sur les autorités la responsabilité d'éventuelles violences, de montrer une grande mobilisation dans les deux semaines à venir et de pouvoir ainsi expliquer un échec possible par la seule importance des mesures policières de prévention. Le moins qu'on puisse dire, dans ces conditions, est que le tournant pris par M. Walesa ne relève pas de l'improvisation mais a été très mûrement et habilement réfléchi.

L'anniversaire de l'insurrection du ghetto

Pendant ce temps, les cérémonies officielles organisées depuis samedi dernier, et qui doivent culminer le 19 avril à l'occasion du quarantième anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie, paraissent tourner à l'imbroglio. Selon l'agence A.P., le gouvernement israélien aurait en effet demandé, jeudi, à ses ressortissants de les boycotter si la représentation de l'O.L.P. à Varsovie maintenait — ce qu'elle affirme vouloir faire — sa décision de s'y associer. L'agence U.P.I. rapporte, pour sa part, que M. Marek Edelman, militant de Solidarité, qui fut commandant en second de l'insurrection, aurait été assigné à résidence à Lodz où il dirige un service de cardiologie. Le docteur Edelman avait déclaré, le 22 février, dans un bulletin clandestin de Solidarité que *« marquer notre anniversaire à Varsovie où toute la vie de la société est dominée par l'humiliation serait une trahison de notre lutte »*.

Cette déclaration, qui exprimait le malaise de nombreux juifs polonais, avait déjà amené plusieurs organisations juives d'autres pays à observer une certaine réserve vis-à-vis de cette commémoration officielle, et le docteur Edelman comptait apparemment prendre la tête, dimanche prochain, d'une cérémonie *« parallèle »*. L'une des principales organisations juives américaines, l'American Jewish Committee, vient d'ailleurs d'annoncer qu'elle annulait sa participation à ces cérémonies en raison de leur *« politisation »* par les autorités, des éditoriaux « anti-israéliens » publiés à cette occasion dans la presse et de la participation de représentants de l'O.L.P.

Aux États-Unis, le président Reagan a quelque peu assoupli, jeudi, l'arrêté qui avait retiré à la Pologne, en octobre dernier, le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Pour *« alléger »* l'impact de cette décision sur les firmes américaines qui avaient signé des accords d'importation avec la Pologne, les contrats signés avant le 9 octobre dernier pourront être honorés jusqu'au 30 juin. Il est peu probable que cette mesure puisse contribuer à détendre les relations entre la Pologne et les États-Unis, dont le nouvel ambassadeur n'a toujours pas reçu, après plus de trois mois d'attente, l'agrément des autorités polonaises.

BERNARD GUETTA.

Italie

Douze assassinats en vingt-quatre heures en Sicile

Palerme *(A.F.P.)*. — La guerre privée que se livrent, dans toute la Sicile, les diverses « familles » de la Mafia connaît, depuis quelques jours, de sanglants rebondissements. En l'espace de vingt-quatre heures, entre mardi soir 12 avril et mercredi 13 avril au soir, douze personnes ont été assassinées et trois autres blessées.

La plupart des victimes sont des repris de justice, abattus selon des scénarios classiques en Sicile : dans leur voiture ou devant leur porte, par des hommes au visage découvert, souvent armés de meurtrières *luparas*, le fusil de chasse à canon scié, traditionnellement employé par les mafiosi pour les règlements de comptes.

Toutes les victimes semblent avoir payé un tribut au trafic de stupéfiants, qui représente, aujourd'hui, la principale source de revenus de la Mafia, avec un chiffre d'affaires de quelque 20 000 milliards de lires (environ 15 milliards de dollars) par an, selon les estimations des magistrats spécialisés de Palerme.

Grande-Bretagne

Pour lutter contre le chômage l'armée va accueillir 5 200 jeunes

De notre correspondant

Londres. — Le ministère britannique de la défense a annoncé, le jeudi 14 avril, que les forces armées avaient accepté, non sans réticence, d'apporter leur contribution au programme de formation des jeunes, destiné à lutter contre le chômage. A partir du mois de septembre, elles accueilleront cinq mille deux cents jeunes, garçons et filles, entre seize et dix-huit ans, pour une période d'un an.

Mille places, dont cent pour les filles, seront offertes par l'aviation, cinq cents (dont cinquante pour les filles) par la marine et trois mille sept cents (uniquement pour les garçons) par l'armée de terre. Ces jeunes recevront une formation professionnelle au même titre que les militaires, qui sont tous des soldats de métier, et une solde nette de 15 livres par semaine (165 francs environ).

Les jeunes de seize ans pourront suivre cette filière dès leur sortie de l'école ; ceux de dix-sept ans devront avoir été au moins six semaines au chômage. Ils pourront quitter l'armée à tout moment, avec un préavis de quinze jours. Ils ne seront pas envoyés outre-mer ni utilisés en Irlande du Nord.

Cette décision du gouvernement conservateur a été dénoncée comme un *« affront à la jeunesse et aux forces armées »* par le porte-parole de l'opposition travailliste. Les chefs militaires, de leur côté, ne sont pas très contents de devoir accueillir des jeunes sans formation, alors que s'allongent les listes d'attente de volontaires parfaitement qualifiés.

La contribution de l'armée à la lutte contre le chômage des jeunes sera de toute manière très modeste. Le programme de formation des jeunes, qui vise à donner une occupation aux adolescents quittant l'école sans emploi, concerne au total 460 000 personnes ; les forces armées comptent 321 000 hommes et, au temps de la conscription, l'armée britannique enrôlait 200 000 jeunes. M. Michael Heseltine, ministre de la défense, a déclaré que la participation des forces armées au programme de formation des jeunes ne saurait être considérée comme un premier pas vers le retour du service militaire obligatoire.

DANIEL VERNET.

Roumanie

Tous suspects

Un décret signé au mois de mars par le chef de l'Etat et du P.C., M. Nicolas Ceausescu, et qui entrera en vigueur le 28 avril, interdit dorénavant la possession d'une machine à écrire à tout citoyen roumain s'il possède un casier judiciaire ou s'il représente *« un danger pour l'ordre public ou la sécurité de l'Etat »*.

Les possesseurs de machines à écrire devront demander à présent au poste de police de leur lieu de résidence la permission de garder leur bien. Ils devront fournir un exemplaire de la frappe de toutes les lettres et de tous les chiffres et signes de leur machine.

Le ministre de l'intérieur est chargé, par ce décret, de faire le nécessaire pour ces enregistrements et pour contrôler *« la production, la possession et l'utilisation »* des machines à écrire et à polycopier.

Il s'agit, de toute évidence, d'éviter la diffusion clandestine de tout tract ou écrit critiquant le régime. Cette dernière interdiction permet de penser que ces textes se sont singulièrement multipliés ces derniers temps.



AFRIQUE

Ouganda

Les rébellions armées contre le président Obote semblent en perte de vitesse

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – Tandis que les dirigeants ougandais célèbrent, cette semaine, le quatrième anniversaire de la chute du dictateur Idi Amin Dada, l'insécurité persiste dans la région de Kampala. Pourtant la guérilla antigouvernementale, après deux ans d'existence, paraît s'essouffler face à un régime qui consolide lentement mais sûrement son assise.

Certes, les rebelles armés se manifestent chaque semaine ou presque. Au cours des derniers mois, ils ont ouvert le feu sur des trains et des autobus, détruit des lignes électriques, assassiné quelques hauts fonctionnaires jusqu'au centre de Kampala et tué le chauffeur du président Obote. Leur principal coup de main fut une embuscade contre un convoi de camions transportant une cargaison de café. Mais il s'agit, le plus souvent, d'actions ponctuelles contre des cibles isolées ou des victimes sans défense, et dont aucune n'égale en audace l'attaque, en février 1982, de la caserne Lubiri à Kampala, laquelle avait relancé le cycle opposition-violence-répression.

Surtout, les paysans font de plus en plus les frais de la guérilla. C'est le cas lorsque les rebelles, interrompant un meeting du parti gouvernemental, tirent aveuglément sur la foule ou bien abattent froidement les habitants d'un village. Entre les brutalités de l'armée et celles des maquisards, la différence de nature n'est guère sensible. Les combats entraînent d'importants déplacements de population. Ainsi, plus de dix mille villageois ont quitté leurs forêts à la suite de la dernière opération de « nettoyage » lancée par l'armée dans le district de Luwero, à une cinquantaine de kilomètres de Kampala. Sept mille d'entre eux sont regroupés dans une école secondaire.

Deux organisations de guérilla combattent le régime. Le Mouvement pour la liberté de l'Ouganda (U.F.M.), conduit par un ancien ministre, M. Andrew Kayira, recrute pour l'essentiel parmi les Bagandais, la plus grande ethnie du pays. L'Armée de résistance nationale (N.R.A.) est dirigée par M. Yoweri Museweni, chef politique de l'ethnie des Ankolès. Depuis quelques mois, l'U.F.M. ne fait plus guère parler de lui. L'enlèvement au Kenya, l'an dernier, d'un de ses dirigeants, M. Kirya, et l'arrestation, en mars, de M. Kyesimira, influente personnalité accusée de « trahison » pour avoir eu des contacts avec la guérilla, semblent avoir porté un coup sévère au mouvement.

Mieux structurée, la N.R.A. reste très active. Dans des documents reçus à Nairobi, M. Museweni prétendait récemment contrôler 10 000 kilomètres carrés de territoire. Cette affirmation semble nettement excessive. Les principales routes menant à la capitale, notamment celle du Nord reliant Kampala à Gulu, sont de nouveau ouvertes à la circulation, même si elles demeurent peu sûres. La N.R.A ne paraît en outre échapper ni aux dissensions idéologiques ni aux rivalités personnelles.

Pour mettre fin aux violences, le cardinal Nsubuga, chef de l'Eglise catholique ougandaise, a suggéré fin mars au gouvernement d'entamer des discussions avec l'opposition « *en terrain neutre* », c'est-à-dire à l'étranger. M. Obote a rejeté cette proposition en la qualifiant d'« *insulte au peuple ougandais* ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● LE PARLEMENT EUROPÉEN a demandé, jeudi 14 avril, aux ministres des affaires étrangères des Dix de protester « *vigoureusement* » contre la « *violation flagrante* » des droits de l'homme, en Afghanistan, à la suite de l'arrestation et de la condamnation du médecin français Philippe Augoyard. Les ministres ont été invités à lui fournir « *toute l'assistance juridique nécessaire* ». La Commission, par la voix de M. Pisani, s'est « *chaleureusement* » associée à ce geste. – *(A.P.)*

Centrafrique

● LE SORT DE M. GOUMBA. – Le comité de soutien à tous les prisonniers d'opinion au Centrafrique, présidé par le professeur Pierre Kalck (1), nous signale que deux opposants, le professeur Goumba et M. Endjimongou, dirigeants du F.P.O. (Front patriotique oubanguien), détenus depuis août 1982 à Bangui (*le Monde* du 18 février), doivent comparaître, le 21 avril, devant un tribunal spécial. Devant la « *brusquerie de cette décision* », les avocats des intéressés ont demandé le report de l'audience. Pour sa part, le comité « *dénonce cette violation des droits de la défense* » et lance un appel pour « *la libération immédiate de tous les patriotes centrafricains, détenus dans des conditions inhumaines pour simple délit d'opinion* ».

(1) C/o M. Bendima, 2, place de la Sapinière, 94470 Boissy-Saint-Léger.

Éthiopie

● L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE. – Le Parlement européen a voté, jeudi 14 avril, un programme d'urgence pour venir en aide aux victimes de la famine en Éthiopie, après avoir obtenu des assurances au sujet de la gestion de programmes d'aide intérieurs. M. Edgard Pisani, commissaire au développement de la C.E.E., a déclaré au Parlement que des contrôles stricts opérés par des représentants de la Communauté montraient que l'aide atteignait bien les personnes auxquelles elle était destinée. Il a rejeté les informations de presse selon lesquelles l'aide avait été détournée au bénéfice de militaires éthiopiens. – *(Reuter.)*

Guatemala

● Mme RUTH GRAVIOLA, veuve de Francisco Palma Lau, un dirigeant rebelle tué en 1982 au cours d'un affrontement avec l'armée, a été condamnée à trente ans de prison. Le ministre de la défense, qui a annoncé cette sentence le jeudi 14 avril, a précisé que Mme Graviola, jugée par un tribunal secret, était coupable d'avoir participé à un enlèvement. Il a ajouté que soixante-dix personnes attendent d'être jugées par ces tribunaux spéciaux et que les exécutions capitales continueraient. – *(Reuter.)*

Union soviétique

● MORT DU GÉNÉRAL PAVEL EFIMOV. – Premier chef adjoint de la direction politique de l'armée et de la marine de guerre soviétique depuis 1958, le général Efimov est mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, a annoncé, mercredi 13 avril, la *Pravda*. – *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● M. MAHMOUT BAKALI, ancien chef de la ligue des communistes de la province du Kossovo, a été exclu, mardi 12 avril, de la ligue, apprend-on de source autorisée. Démis de ses fonctions il y a deux ans, à la suite des émeutes nationalistes, il a été récemment critiqué pour avoir maintenu des relations avec des nationalistes albanais – *(Reuter)*.



DIPLOMATIE

LA PRESSE SOVIÉTIQUE MULTIPLIE LES ATTAQUES CONTRE LA FRANCE

Moscou (*A.F.P.*). – Accusée d'« *hystérie anti-soviétique* » à la suite de l'expulsion de quarante-sept Soviétiques la semaine dernière, la France est devenue, avec les Etats-Unis, l'une des cibles de prédilection de la propagande soviétique.

Dans le même temps, le Kremlin, mis à part la protestation qu'il a élevée, le 6 avril, auprès de l'ambassade de France, continue apparemment à traiter l'affaire avec sérénité. Dans les milieux officieux soviétiques, on ne cesse d'ailleurs d'assurer que le « profil bas » adopté par Moscou s'explique par la volonté des autorités de ne pas « *tomber dans la provocation* ».

Dernière en date des attaques soviétiques contre la France : un commentaire de l'agence officieuse Novosti affirmant en substance, jeudi, que le gouvernement français a fait le jeu de la droite en prenant une mesure conçue « *outre-Atlantique* ».

C'est le 6 avril que l'opinion soviétique a été informée, pour la première fois, de l'expulsion d'« *un groupe* » de ses représentants en France, dont le nombre n'a jamais été précisé côté soviétique. Le 7 avril, Tass affirmait que la C.I.A. « *opère en France avec une impunité totale, bénéficiant de la complaisance de certains milieux influents* ». Le lendemain, commentant la décision de la France de rompre ses échanges sportifs avec l'Afrique du Sud, l'agence regrettait que « *la lutte du gouvernement français contre l'apartheid se limite au domaine du sport* » et que des armes françaises fournies à l'Afrique du Sud soient « *utilisées par les racistes au cours d'opérations punitives en Namibie et d'agressions barbares en Angola* ».

Puis c'était au tour de la *Komsomolskaya Pravda*, organe des jeunesses communistes soviétiques, de dénoncer la « *grande activité* » déployée par les services secrets français en Afrique « *en liaison avec la C.I.A. et le Mossad israélien* ».

Le 12 avril, Tass publiait un premier commentaire sur l'expulsion des quarante-sept Soviétiques, soulignant « *l'indignation* » qu'elle avait suscitée en U.R.S.S. et accusant la presse française « *d'attiser une campagne d'hystérie* » anti-soviétique. L'agence affirmait que l'expulsion était due « *dans une grande mesure à la situation politique en France* » et avait été « *décidée afin de détourner l'attention de l'opinion publique française de la situation économique du pays* ». Le lendemain, Tass dénonçait la « *persécution* » dont seraient victimes les travailleurs immigrés en France.

Cette campagne connaît une nouvelle escalade depuis mercredi, la presse multipliant les déclarations de personnalités des arts et des sciences, ainsi que de Soviétiques anonymes, exprimant leur « *amertume* » et condamnant « *l'acte insensé* » de Paris.

M. ROUGAGNOU EST NOMMÉ AMBASSADEUR EN ROUMANIE

M. Gaultier de la Ferrière devient chef du protocole

Le *Journal officiel* du vendredi 15 avril annoncera la nomination de M. Michel Rougagnou au poste d'ambassadeur en Roumanie, en remplacement de M. Marcel Beaux. Jusqu'à présent chef du protocole, M. Rougagnou est remplacé à cette fonction par M. Gaultier de la Ferrière, qui avait été nommé il y a quelques mois ambassadeur à Prague (*le Monde* du 6 juillet 1982).

[Né en 1933, licencié en droit et breveté de l'École de la France d'outre-mer, M. Rougagnou a été intégré dans le corps des conseillers et secrétaires des affaires étrangères en 1964, après avoir été au ministère de la coopération et aux affaires africaines et malgaches du Quai d'Orsay. Il a été en poste à La Haye *(1964-1968)* et à la *Nouvelle-Delhi*, avant d'être chargé de mission au service de presse du président Pompidou, de 1970 à 1974. Il a été ensuite consul général à Los Angeles (1975-1979) et premier conseiller à Bonn, avant de prendre la direction du protocole en décembre 1981.]

[M. Jacques Gaultier de la Ferrière, né en 1923, a commencé sa carrière au ministère de la France d'outre-mer. Il a été en poste à Sfax (1957-1959), à Karachi (1959-1961), à San-Francisco (1961-1965), puis à l'administration centrale (services de presse et affaires culturelles). M. Gaultier de la Ferrière est ensuite nommé à Budapest (1969-1971), Tel-Aviv (1971-1975), puis auprès de la délégation française au conseil de l'OTAN (1975-1977). Il revient ensuite à l'administration centrale, en tant que chargé des affaires des pactes et du désarmement. Depuis 1979, il était secrétaire général adjoint de la défense nationale.]

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

MM. Mitterrand et Delors ont exprimé leur volonté d'aplanir les différends entre les deux pays

Arrivé jeudi 14 avril à Berne, M. Mitterrand a eu une première série d'entretiens dans la capitale suisse avant de visiter, ce vendredi, en compagnie du *président de la Confédération*, M. Pierre Aubert, les villes de Bâle, Soleure et Neufchâtel. Le chef de l'État doit regagner Paris samedi dans la matinée. M. Jacques Delors, qui fait partie de la délégation française, a confirmé que les mesures françaises de contrôle des changes ne seraient pas prolongées au-delà du 31 décembre prochain. (Lire en page 34.)

De notre envoyé spécial

Berne. – La première journée du voyage officiel de M. Mitterrand en Suisse s'est achevée, jeudi 14 avril, dans l'euphorie que procure aux deux délégations le sentiment, un peu abusif peut-être, d'avoir surmonté un malentendu initial. Arrivé à Zurich dans la matinée avec l'intention de prononcer à Berne un discours de grande politique générale, le président français n'a pas tardé à comprendre que ses hôtes, tout en étant disposés à prêter une oreille attentive à un exposé planétaire, espéraient de sa visite quelques progrès plus concrets dans les relations bilatérales franco-helvétiques. Sa « *conversation dans un rapide* » avec M. Aubert, lors du trajet effectué en train spécial entre l'aéroport de Kloten et la résidence du Lohn, à la périphérie de la capitale fédérale, y a, semble-t-il, puissamment contribué.

Venu avec l'évidente intention de séduire ce petit pays proportionnellement surpuissant, voisin sceptique mais au fond amical et tranquillement conservateur, M. Mitterrand a manifestement su trouver les mots pour y parvenir. Le discours qu'il a tenu au palais fédéral en réponse à l'allocution de bienvenue de M. Aubert a mêlé assez habilement les allusions. La volonté française était de faire de cette rencontre, « *moment exceptionnel et privilégié de l'histoire des relations entre nos deux pays* », une occasion « *résoudre tous les problèmes qui se posent* » en même temps qu'un échange de vues « *non seulement sur les affaires de la Suisse et de la France, mais aussi sur les affaires du monde* ».

« *Il n'y a pas à opposer ici les systèmes politiques respectifs, les options économiques ou les tempéraments nationaux*, a ajouté M. Mitterrand. *C'est une rencontre internationale. Votre voix, qui est très entendue, devra inévitablement s'exprimer sur tous les sujets qui touchent à la vie, à la survie, à la sécurité du monde (...). J'ai bien l'intention d'en saisir les partenaires que je rencontrerai après vous. C'est, en effet, dans votre pays que je commence une série de voyages dont l'objectif commun est simple : tenter de réveiller un certain nombre de données concernant la paix du monde et le retour de sa prospérité.* »

Ainsi présentée, l'envie du président français de se livrer à ce que les communiqués diplomatiques appellent traditionnellement « *un vaste tour d'horizon de la situation internationale* » n'était plus ressentie par ses hôtes suisses comme une leçon de grandeur mondialiste et peu agissante. Elle devenait une offre de dialogue sur l'essentiel, étant entendu qu'on n'en profiterait pas pour esquiver le débat sur les petits différends bilatéraux. Des différends dont on se refusait, du côté français, à faire un véritable « contentieux ».

M. Mitterrand, dans son premier discours, puis au cours des entretiens auxquels M. Claude Cheysson a également pris part, devait insister sur la contribution que la Suisse apporte à la recherche de solutions constructives aux difficultés des relations Est-Ouest et du dialogue Nord-Sud, allant même jusqu'à suggérer que, fût-elle absente de l'ONU, la Confédération y était tout de même en quelque sorte spirituellement présente du seul fait du rayonnement de sa diplomatie. C'est là un langage qui ne pouvait qu'aller droit au cœur de la Suisse officielle, toujours soucieuse de rappeler qu'elle pratique, loin du bruit et de la fureur, une neutralité fort active, en particulier avec d'autres pays neutres ou non alignés.

Les questions bilatérales

Les points litigieux entre les deux pays ont cependant été évoqués, eux aussi, avec une courtoise insistance par la délégation suisse. Le plus gros morceau de ce dossier était naturellement constitué par les mesures de contrôle des changes récemment adoptées par Paris. M. Delors s'est employé à dissiper les craintes de ses interlocuteurs.

D'autres domaines des relations bilatérales ont été examinés avec le même esprit de conciliation, au moins théorique. La France maintient par exemple le principe du blocage des prix de la plupart des médicaments, mais le cas de certains produits pharmaceutiques bâlois pourrait être petit à petit réexaminé avec bienveillance. De même pour le dossier des Suisses qui ont jadis cotisé à la Sécurité sociale ou à des caisses de retraite en Algérie du temps de la présence française, et qui demandent qu'il en soit tenu compte aujourd'hui par Paris. (M. Aubert a même remis personnellement un mémoire sur ce sujet à M. Mitterrand) : en principe, c'est plutôt non, mais on doit en reparler.

La France, de son côté, aimerait être rapidement fixée sur les nouvelles normes helvétiques en matière de dépollution des gaz d'échappement automobile. Par ailleurs, le projet d'une chaîne de télévision européenne francophone, organisé conjointement par la France, la Belgique et la Suisse est jugée « intéressant » pour plus tard.

Tout se passe comme si, du côté français, on avait brusquement compris qu'en respectant certaines formes et en acceptant de balayer – fût-ce assez mollement – devant sa propre porte, on pouvait arriver avec ce voisin trop longtemps négligé à « *vaincre l'indifférence qui, si l'on n'y prend garde, finit par gagner du terrain sur l'amitié* », *comme devait le dire M. Mitterrand, qui a par ailleurs rappelé que les vraies décisions se prennent au sein des organismes internationaux, dont la Suisse fait partie, et non lors des sommets où elle ne figure pas. Il n'est pas sûr que, ce stade du voyage du chef de l'État, les dirigeants de la Confédération n'aientC pas légèrement surestimé les intentions françaises d'aplanir toutes les difficultés qui avaient pu surgir entre les deux pays. Mais du moins sait-on mieux désormais, du côté de Paris, pourquoi et comment il y a sûrement quelque chose à faire avec la Suisse.*

BERNARD BRIGOULEIX.

EN SUISSE, UNE FORMULE ORIGINALE

Genève « rétrocède » chaque année 235 millions de francs aux communes françaises frontalières

De notre correspondant

Annemasse. – Vingt-quatre mille travailleurs frontaliers français se rendent chaque jour à Genève (*le Monde* du 14 avril). Entre 1965 et 1975, leur nombre a quadruplé, en raison, notamment, des mesures prises par la Suisse visant à restreindre l'immigration étrangère, mais qui ne touchaient pas les travailleurs frontaliers. Les communes proches de Genève connurent alors un développement démographique sans précédent. Beaucoup acceptèrent fort mal cet « envahissement » qui fit flamber brutalement le prix des terrains et celui des appartements et qui aboutit à transformer de nombreuses communes en petites villes dortoirs.

Conscients des avantages que lui procure la main-d'œuvre frontalière et des difficultés rencontrées par les communes françaises, le canton de Genève signe, en janvier 1973, l'accord dit de « *rétrocession de fonds genevois* ». Cet accord allait permettre à plus d'une centaine de communes de la Haute-Savoie et de l'Ain de bénéficier, en dix ans, d'une véritable « manne » qui s'élève à 235 millions de francs, la Haute-Savoie recevant, pour sa part, 75 % de cette somme. Exigeant le paiement des impôts à la source, le canton de Genève redistribue chaque année aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain 3,5 % de la masse totale des salaires versés aux frontaliers (1). En 1963, Genève versera près de 23 millions aux conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain, les départements conservant 20 % de cette somme, le restant étant distribué aux communes frontalières au prorata du nombre de leurs résidents qui travaillent à Genève.

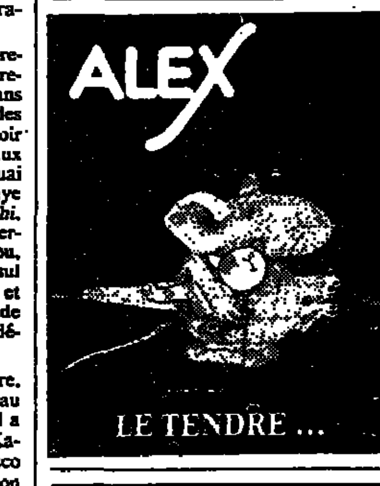
Cet argent est pour toutes les communes frontalières un « *extraordinaire ballon d'oxygène* », indique M. Jean-Pierre Buct, président du groupement Le frontalier et adjoint au maire de Viry, une commune de deux mille onze habitants, qui compte quatre cent cinquante frontaliers. Viry a reçu en 1982 1 million de francs, ce qui lui permet aujourd'hui de rembourser les frais engagés pour la construction d'une station d'épuration.

Unique en son genre, cette formule « rétrocession de fonds frontaliers » va être étendue prochainement à tout le territoire, mais, cette fois, en sens inverse. Le groupement Les frontaliers souhaite que la France profite de cette occasion pour obliger les autres cantons helvétiques à améliorer les conditions d'accueil de la main-d'œuvre frontalière sur le marché du travail et qu'à l'exemple de Genève un statut leur soit reconnu.

CLAUDE FRANCILLON.

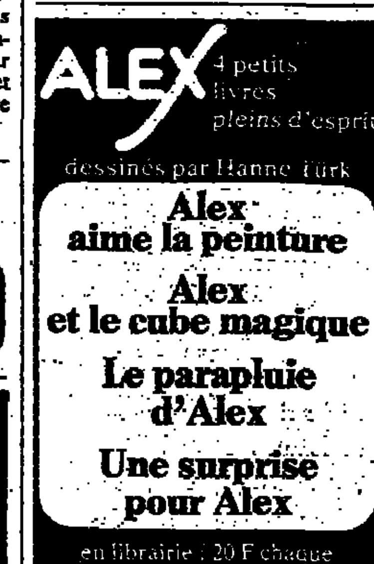
(1) Ce qui représenterait, de source suisse, environ 40 % des impôts versés par les frontaliers.

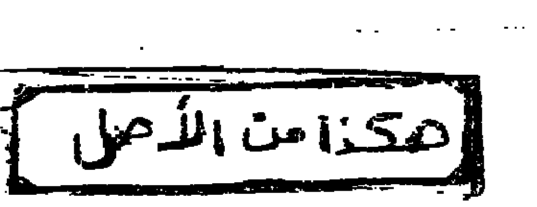
● *Visite de M. Charles Hernu en Norvège.* – Le ministre français de la défense fera, du 21 au 24 avril, une visite qui le mènera d'abord à la base militaire de Bodoe, puis à Narvik, où des troupes françaises avaient pris pied en mai 1940. Enfin, à Oslo, M. Hernu sera reçu par son collègue, M. Anders Sjaastad, et par le premier ministre, M. Kaare Willoch. – *(A.F.P.)*











DIPLOMATIE

EN SUISSE

Tribune internationale

Un modèle qui dérange

LE voyage du président de la République en Suisse (du 14 au 16 avril) est l'occasion de rappeler les liens aussi nombreux qu'étroits qui existent entre les deux pays. La dernière visite d'un chef d'État français à la Confédération – c'était Armand Fallières – remonte à 1910. Est-ce par manque d'intérêt ou à cause de l'absence apparente de problèmes saillants que les visites présidentielles françaises n'ont pas été plus fréquentes ? Peu importe : l'événement est important.

Ce voyage peut-il susciter, en France, un peu de curiosité pour les réalités suisses, contribuer à écarter l'image assez vague que l'on a généralement de son miroir souvent déformant ? On a parlé des modèles suédois, allemand, japonais, autrichien, yougoslave, etc. Existe-t-il un modèle suisse ? On ne se pose guère la question en France, et sans doute a-t-on raison. La présentation d'un modèle helvétique supposerait d'abord sa connaissance. Elle peut paraître effarante aux esprits formés à l'école de la République une et indivisible.

De plus, dans la mesure où l'on en dégagerait quelques traits caractéristiques dominants, on ferait de fâcheuses découvertes : la Suisse, dans un certain nombre de domaines, fait assez exactement le contraire de ce que fait la France. Disons en simplifiant que les institutions helvétiques sont organisées de telle sorte que personne – surtout pas un seul homme – ne détienne nulle part le pouvoir. La stabilité du système est d'autant plus étonnante qu'il est contrôlé en permanence par le suffrage universel et qu'il offre à chacun la possibilité de solliciter le vote de tous sur les réformes de son choix. L'idée est que le peuple doit surveiller de près ses dirigeants et, le cas échéant, décide à leur place. C'est l'autogestion appliquée au système politique.

CETTE « démocratie directe » présente, certes, quelques signes de désaffection. Et elle ne prétend pas donner des leçons. Il semble pourtant que les freins mis à l'arbitraire et aux excès du pouvoir par le système suisse aient intéressé M. Mitterrand. Alors qu'il était candidat à la présidence, en avril 1981, il déclarait dans une interview au *Matin* qu'il était *« favorable au référendum à la suisse »* et croyait pouvoir constater que MM. Giscard d'Estaing et Chirac s'étaient ralliés en cours de campagne à cette proposition.

Le grand domaine où la Suisse est aux antipodes des conceptions françaises, c'est la conduite des affaires économiques. Bien entendu, sur les principes, il n'y a pas toujours opposition. Les responsables français, même de gauche, sont théoriquement favorables à l'économie de marché, à la liberté des prix, à une initiative privée dynamique. Mais dans la pratique, et notamment quant à la liberté réelle dont disposent les entreprises, il faut bien dire que l'économie suisse, à côté de celle de la France, offre l'exemple d'un « contre-modèle », qui a son aspect provocant. Et ce qui peut gêner certaines analyses, c'est que cela réussit.

Sans ressources naturelles, sans accès direct à la mer et avec une agriculture qui ne couvre que la moitié des besoins du pays, la Suisse figure dans les premiers rangs pour le niveau de vie. Sa politique d'ouverture sur l'extérieur la rend étroitement dépendante de la conjoncture internationale, mais le pays souffre peu du chômage et fait vivre de nombreux travailleurs étrangers et plus de cent mille frontaliers, dont quelque quarante-neuf mille Français. En France même, quelque soixante-dix mille emplois sont assurés par les filiales de sociétés suisses, qui participent en outre à l'effort d'exportation de la France pour un total de près de 6 milliards de francs en 1982 : soit, par salarié, plus du double de la moyenne nationale française.

EN dépit du fait que la Suisse procure à la France son plus important excédent bilatéral en devises, un climat de suspicion s'est établi à propos des comptes bancaires. Il n'est pas rare que d'honnêtes citoyens de l'un ou de l'autre pays soient suspectés de trafic illicite pour avoir simplement participé aux échanges commerciaux. Des commentaires publics assimilent abusivement la Suisse à un coffre-fort géré par des receleurs. Des sommes fantaisistes sont avancées en ce qui concerne les capitaux français en fuite dans les banques suisses, alors que les chiffres retenus par les autorités françaises ou par la Banque nationale suisse sont systématiquement passés sous silence (1). Il est regrettable que dans un domaine aussi important pour l'entente des deux pays la désinformation ait tendance à prendre le pas sur la présentation des vrais éléments du dossier.

Si la visite présidentielle pouvait contribuer à dissiper, sur ce plan comme sur d'autres, tout ou partie des malentendus qui obscurcissent le ciel franco-suisse, elle serait largement bénéfique. C'est ce que souhaitent quatre journalistes suisses, observateurs à Paris depuis de nombreuses années:

Hans Ulrich MEIER *(Tagesanzeiger,* Zurich) ; René LOMBARD *(la Suisse,* Genève) ; Andreas OPLATKA *(Neue Zürcher Zeitung,* Zurich) : Paul KELLER *(Correspondance politique suisse,* Berne).

(1) Fondées sur les dires d'un député socialiste genevois, ces évaluations fantaisistes fixent à 500 milliards de francs français les avoirs en compte français en Suisse. La commission des finances de l'Assemblée nationale avait avancé le chiffre de 25 à 30 milliards de francs (rapport du 22 juillet 1982 sur les moyens de lutte contre l'évasion des capitaux). La Banque nationale suisse, pour sa part, donne comme avoirs français toute catégorie dans les banques et sociétés financières suisses le chiffre de 25 milliards de francs suisses, fin 1981 (77 milliards français) en regard d'avoirs suisses en France d'un montant total de 27,5 milliards suisses (86,5 milliards de francs français).



Le Monde

politique

Mme Marie-France Garaud se montre désormais plus réservée à l'égard de M. Mitterrand

En décembre 1982, Mme Marie-France Garaud avait donné une conférence de presse pour le lancement de la *Revue internationale de géopolitique* qu'elle anime, puis elle avait gardé le silence. Elle est reparue jeudi 14 avril, invitée de « L'heure de vérité », sur Antenne 2, alors que le deuxième numéro de sa revue doit paraître prochainement. Heureuse et profitable coïncidence.

Il est vrai qu'en novembre dernier Mme Garaud devait déjà participer à cette émission, mais celle-ci avait été annulée en raison de la mort de Brejnev. Décidément, tout ce qui se passe en Union soviétique touche cette passionnée d'anticommunisme qui, pourtant, ne s'est jamais rendue au-delà du « rideau de fer ».

Telle que les Français l'avaient découverte au cours de la campagne présidentielle de 1981 (elle avait recueilli 1,33 % des suffrages le 26 avril), telle ils la retrouvent, maintenant immuable dans ses convictions, inchangée dans ses aversions, constante dans sa volonté d'originalité, permanente dans son goût de la formule et du paradoxe. On l'a donc entendue condamner encore et toujours le totalitarisme et ses menaces.

Favorable à un « *recouplage* » de la France avec les États-Unis et à l'installation des fusées Pershing en Europe, « *éventuellement en France, pourquoi pas ?* ». Mme Garaud approuve en ce domaine l'action de M. Mitterrand et applaudit à son discours du Bundestag. Elle précise toutefois qu'elle « *n'appartient pas à la majorité présidentielle* », mais qu'il faut faire une différence entre celle-ci et le président de la République, sans vraiment expliquer le sens de cette subtile distinction. De même, elle « *rejette tout lien avec les partis politiques* », ne leur accordant de rôle qu'en période électorale. Ce qui n'est tout de même pas négligeable en régime démocratique ! Il est vrai que le régime qui semble correspondre à ses valeurs est celui d'un « *présidentialisme renforcé* » où le chef de l'État « *montre le chemin au pays* », en somme une « *monarchie tempérée par le régicide* », sans se soucier des tragiques souvenirs laissés par les chefs solitaires exerçant le pouvoir absolu.

Peut-être plus réservée qu'elle ne le fut naguère envers M. Mitterrand, elle lui reproche précisément aujourd'hui de ne pas assez montrer au pays qu'il est personnellement engagé dans l'action du plan de rigueur, d'avoir « *mis à côté de la plaque politiquement* » à ce sujet et, surtout, de « *sembler vouloir traiter le parti communiste comme un parti comme les autres* ».

Mme Marie-France Garaud persiste dans son être et poursuit dans son « ailleurs ».

ANDRÉ PASSERON.

Mme Garaud a notamment déclaré : « *Je refuse absolument de me situer par rapport à l'opposition ou à la majorité, c'est-à-dire par rapport à des partis politiques. Je rejette absolument tout lien avec les partis politiques. Je pense qu'ils ont leur rôle, bien sûr ; ils concourent à la vie politique, mais ils ne doivent pas la déterminer, et on ne doit pas se déterminer par rapport à eux. (...)* « *Dans la Ve République, on se situe par rapport au président de la République et à lui seul.*

A la question : « *Vous considérez-vous comme appartenant à la majorité présidentielle ?* », Mme Garaud répond « *non* ». A la question : « *Vous considérez-vous parmi les adversaires de la majorité présidentielle ?* », elle répond « *non* ». Elle ajoute : « *Il y a un point fondamental avec lequel je ne suis pas d'accord avec le président de la République. Le parti communiste n'est pas un parti comme les autres, je crois que le président de la République le sait. Mais je crois qu'en pensant qu'en le traitant comme un parti comme les autres, il va le transformer en un parti comme les autres, il commet, en quelque sorte, un péché d'orgueil.*

A propos du « plan de rigueur » économique et social du gouvernement, elle déclare : « *Sur le plan technique, c'est un plan classique et courageux. En revanche, je pense que, politiquement, on a « mis à côté de la plaque », complètement. (...) Je ne pense pas que le pays sente le président de la République engagé dans l'action qui est actuellement menée.* »

Fascination de la puissance

Elle a vraiment une façon bien à elle de se prêter à ce jeu de la vérité sous forme d'interrogatoire. Les questions, certains les accueillent avec le sourire triomphant de qui, ferré à bloc, les attendait de pied ferme, les espérait. D'autres, sans même prendre la peine de les écouter jusqu'au bout, mordent sur la réplique.

Pas elle. Elle, elle réfléchit, elle baisse son beau regard sombre, elle hésite — rien à la loupe de l'écran ne laisse deviner la comédie, — elle cherche l'expression qui pourra le mieux traduire une pensée dont la force et l'originalité surprennent, chaque fois c'est pareil, de la part d'une femme restée si longtemps dans l'ombre du pouvoir. Un pouvoir qu'elle pourrait, qu'elle aimerait si visiblement exercer à son plus haut niveau, ce pouvoir présidentiel dont elle respecte, dont elle approuve la puissance. Souveraine.

Libre de toute attache partisane, elle nous a donné l'impression de suivre son petit bonhomme de chemin sans tomber dans les ornières de la politique politicienne qui commence à nous casser les oreilles. Jusqu'au moment où on lui a demandé si l'attitude de François Mitterrand, très proche de la sienne face au danger que représente le bloc communiste, lui donnait satisfaction. J'espérais qu'elle aurait la franchise et l'honnêteté de répondre oui, absolument. Eh bien, non, elle a chipoté, elle lui a cherché des poux, elle s'est alignée sur une opposition déterminée à ne rien approuver, à tout rejeter, sous un prétexte ou sous un autre, de ce que fait la majorité. Sur un chapitre aussi essentiel — n'en a-t-elle pas fait son cheval de bataille ? — ça me paraît un peu léger.

CLAUDE SARRAUTE.

MEMBRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET MAIRE DE NEUILLY

M. Achille Peretti est mort

M. Achille Peretti, membre du Conseil constitutionnel, maire, R.P.R. de Neuilly, est décédé, jeudi soir 14 avril, d'une crise cardiaque qui l'a frappé dans un restaurant de l'avenue des Champs-Elysées. Il était âgé de soixante-douze ans.

C'est le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz, qui devra désigner son successeur au Conseil constitutionnel. Celui-ci terminera le mandat de M. Peretti, qui s'achève en février 1986. Toutefois, cette personnalité pourra éventuellement être renommée pour un mandat de neuf ans puisque la durée de son remplacement n'aura pas excédé trois ans.

Le conseil municipal de Neuilly, où M. Peretti sera remplacé comme conseiller par le premier « non-élu » de sa liste, désignera son successeur au poste de maire dans les prochains jours.

Parmi les premiers hommages rendus au défunt, M. Daniel Mayer, président du Conseil constitutionnel, salue « *la rigueur de son dynamisme* », M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., « *sa participation active à l'action politique du mouvement gaulliste* » et M. Claude Pasqua, sénateur des Hauts-de-Seine, président du groupe R.P.R. au Sénat et conseiller municipal de Neuilly, évoque « *ses qualités de cœur, son courage et son patriotisme* ».

Un compagnon

Toute la carrière politique d'Achille Peretti s'est déroulée sous le signe du gaullisme et sous celui du « compagnonnage », source d'amitiés durables, de fidélités solides et aussi de relations complexes et parfois surprenantes entre ces hommes qui ont vécu les périodes de notre histoire où la clandestinité était une nécessité.

Né le 13 juin 1911 à Ajaccio, Achille Peretti s'inscrit tout d'abord au barreau de sa ville natale, mais, dès 1938, il se dirige vers la fonction publique en devenant commissaire de police. Lorsque la guerre éclate, il prend vite du service dans la Résistance et fonde le réseau de contre-espionnage Ajax. Son action lui vaudra d'être fait Compagnon de la libération. En 1944, il rejoint à Alger le gouvernement provisoire de la République française que préside de Gaulle et est nommé directeur général adjoint de la sûreté nationale. L'année suivante, il est nommé préfet, et se fait élire conseiller général de la Corse. Il sera jusqu'en 1951 vice-président du conseil général de ce département.

En octobre 1947, il est élu pour la première fois maire de Neuilly-sur-Seine, et il le demeurera jusqu'à sa mort. Dans le même temps, il devient président de la Société minière de l'Est-Oubangui, puis de la Compagnie française du Haut et Bas-Congo. Cet intérêt pour l'outre-mer lui permet de devenir, en 1953, conseiller de l'Union française. En 1958, avec le retour au pouvoir du général de Gaulle, pour lequel il avait milité, il se fait élire député U.N.R. de la 34e circonscription de la Seine qui englobe Neuilly et Puteaux (et qui deviendra, en 1967, la 6e circonscription des Hauts-de-Seine) et, en 1970, il devient conseiller général des Hauts-de Seine.

Au Palais-Bourbon, où il est membre de la commission des lois, Achille Peretti se montre actif et imaginatif. Il propose tour à tour l'interdiction de la publication des sondages, dans les jours qui précèdent les élections — ce qui sera effectivement décidé plus tard, — la réglementation plus sévère des incompatibilités entre mandat public et responsabilités dans les affaires privées — ce qui sera également fait, — et surtout l'instauration d'un véritable régime présidentiel avec réduction à cinq ans du mandat du chef de l'État.

Lorsqu'en 1969 M. Jacques Chaban-Delmas — autre Compagnon de la libération — est nommé premier ministre par Georges Pompidou devenu président de la République, le groupe gaulliste désigne Achille Peretti comme président de l'Assemblée nationale.

En 1973, à la demande de Georges Pompidou, il accepte de retirer sa candidature à la présidence de l'Assemblée nationale pour permettre à M. Edgar Faure d'y être élu. Ce dernier lui rendra sa politesse en le nommant, en 1977, membre du Conseil constitutionnel. Il est alors remplacé à l'Assemblée nationale comme député des Hauts-de -Seine par Mme Florence d'Harcourt, sa suppléante, toujours député de cette circonscription.

Toutefois, elle rompra avec lui lorsqu'en 1978 il soutiendra — sans succès — la candidature de M. Robert Hersant aux élections législatives. Elle présentera également contre le maire sortant une liste lors des élections municipales de mars dernier. Elle obtiendra 31 % des voix, mais seulement sept élus sur quarante-neuf sièges. — A. P.

DÉCÈS DE MAURICE ROCHE PRÉFET HONORAIRE

Nous avons appris le décès, survenu le mardi 12 avril, de M. Maurice Roche, préfet honoraire.

[Né le 13 novembre 1914, à Montluçon (Allier), licencié en droit et en philosophie, diplômé de l'Institut d'art et d'archéologie de Paris, Maurice Roche avait commencé sa carrière préfectorale comme chef de cabinet intérimaire du préfet de l'Allier en 1940, avant d'être successivement chef du cabinet du préfet de la Sarthe (1943), secrétaire général de la Corrèze (1943), sous-préfet de Lesparre (1945), secrétaire général d'Indre-et-Loire (1946), de la Loire-Inférieure (1950), du Bas-Rhin (1954), puis préfet de la Savoie (1961), de l'Ardèche (1963). En 1970, il avait été nommé délégué général aux célébrations nationales au ministère des affaires culturelles.]

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La protection des consommateurs... et celle du marché intérieur

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 14 avril, le projet de loi présenté par Mme Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation, sur la sécurité des consommateurs, par 321 voix pour, sur 450 votants, les députés R.P.R. et U.D.F. s'abstenant.

Ce texte, qui réforme les lois du 1er août 1905 et du 10 octobre 1978, institue une obligation de sécurité des produits pour leur fabricant ou leur importateur, au bénéfice des consommateurs ; accroît et assouplit les moyens d'intervention des pouvoirs publics contre les produits dangereux ; crée une « *commission de la sécurité des consommateurs* » (*le Monde* des 27 janvier et 15 avril).

C'est la première étape de la réforme du droit de la consommation, promise par Mme Lalumière.

La défense des consommateurs, tout le monde est pour. Qu'ils siègent sur les bancs de droite ou sur les bancs de gauche de l'hémicycle, tous les députés se sont félicités qu'un nouveau texte vienne renforcer la sécurité que les consommateurs sont en droit d'attendre des produits qu'ils achètent. « *Chacun partage votre volonté* », a avoué M. Birraux (U.D.F., Haute-Savoie) à Mme Lalumière.

Mais, sur l'état d'esprit qui doit présider à cette défense, les opinions divergent vite. « *Mon action est guidée par la conviction que les intérêts des entreprises et ceux des consommateurs ne sont pas contradictoires* », affirme, en toute occasion, le ministre. Opinion que chacun, dans la majorité, veut partager : « *Il faut en finir,* estime M. Bassinet (P.S., Hauts-de-Seine), *avec cette idée qu'on ne peut défendre les intérêts des consommateurs sans toucher à ceux des producteurs ou inversement. Ces intérêts sont, au contraire, convergents.* »

Mme Lecuir (P.S., Val-d'Oise) va même plus loin puisque, pour elle, « *la loi que nous allons voter, loin d'être une charge nouvelle pour les entreprises, est, au contraire, une arme pour la reconquête des marchés intérieur et extérieur* ».

L'opposition, en revanche, voit dans ce texte la concrétisation « *des soupçons* » du gouvernement vis-à-vis des entreprises : « *Pourquoi incriminez-vous d'emblée les entreprises, qui, selon vous, seraient si soucieuses de parvenir aux coûts les plus bas possibles qu'elles mettraient sur le marché des produits peu sûrs ?* », a demandé M. Birraux. Surtout, les élus du R.P.R. et de l'U.D.F. ne pensent pas que les fabricants puissent être rendus responsables de toutes les utilisations erronées de leurs produits. Si tous n'ont pas porté le débat au niveau idéologique atteint par M. Charié (R.P.R., Loiret) — « *Dans une société de liberté,* a-t-il dit, *il ne peut y avoir, en matière de sécurité, une satisfaction à 100 % (...), chacun doit assumer ses responsabilités. Méfions-nous de la tendance actuelle à toujours rechercher assistance et sécurité auprès d'autrui, et plus particulièrement auprès des pouvoirs publics ; c'est ainsi que l'on s'oriente vers un régime collectiviste et totalitaire* », — tous ont insisté sur la responsabilité des utilisateurs des produits : « *Si une intoxication résulte de l'absorption d'un produit alimentaire trop longtemps conservé, la faute en revient-elle au fabricant ?* », a demandé Mme Missoffe (R.P.R., Paris).

M. Delisle (P.S., Calvados), le rapporteur de la commission de la production et des échanges, ne le pense pas, mais il a fait remarquer que certains conditionnements prêtent volontairement à confusion. Etait-il nécessaire, alors, de voter une nouvelle loi, qualifiée de « *loi de légitime défense des consommateurs* » par M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône) ? « *Ce projet ne se justifie pas,* a déclaré M. Birraux. *L'arsenal existant était déjà fort important ; la réglementation française est l'une des plus contraignantes.* » Mais cet arsenal reposait, en dehors de la loi de 1905, sur celle de 1978, dite « loi Scrivener », du nom de l'ancien secrétaire d'État à la consommation. Or M. Le Meur (P.C., Aisne) a affirmé : « *Sur cette loi, plane l'ombre du patronat de droit divin et du fameux secret de fabrication* ». Mme Lalumière, si elle n'emploie pas d'expressions aussi dures, constate que ce texte, ne prévoyant que l'interdiction ou la réglementation des produits dangereux, entraîne « *une procédure trop lourde ou trop longue, d'où une inefficacité* », ce qui explique que la loi de 1978 « *n'a guère été appliquée* ».

Derrière le texte de ce projet de défense des consommateurs, n'y a-t-il pas, aussi, la volonté de freiner les importations ? Certains pays sont passés maîtres dans l'art d'imposer des « normes » décourageant les importateurs, la France, jusqu'alors, ne s'est guère engagée sur cette voie.

Pour la majorité, ce n'est pas, de toute façon, l'intérêt principal de ce texte, qui vise simplement à donner à « *un mouvement social un prolongement législatif* », pour reprendre l'expression de M. Sueur (P.S., Loiret), qui l'a comparé aux lois sur les droits des travailleurs, sur les locataires ou sur les droits de la femme. Les conditions du débat, parfois confuses, à l'Assemblée nationale, et le manque de précision de certaines formules du texte ont fait apparaître tout à la fois l'intérêt que prennent certains députés à parler du quotidien, chacun s'efforçant de prendre des exemples concrets pour étayer ses arguments, et la difficulté de légiférer dans un tel domaine.

THIERRY BRÉHIER.

Les modifications apportées par les députés

Cent amendements déposés sur un texte de dix-neuf articles ! Les députés ont été intéressés par le projet de Mme Lalumière, sur lequel se sont penchées, outre la commission de la production et des échanges, celle des affaires culturelles, familiales et sociales et celle des lois. Mais venant en début de session, ce texte n'a pu être suffisamment réfléchi, et le secrétaire d'Etat à la consommation a reconnu qu'il devrait être peaufiné par le Sénat et lors de sa deuxième lecture par l'Assemblée nationale. Ainsi, la commission de la production a-t-elle fait adopter deux amendements prévoyant que le ministre chargé de la consommation peut « *réglementer* » la fabrication de produits « *en cas de dangers graves ou immédiats* » ; or Mme Lalumière a affirmé que cette disposition est anticonstitutionnelle, seul le premier ministre disposant du pouvoir réglementaire.

Hormis cela, les principales modifications apportées par l'Assemblée au projet gouvernemental sont :

● LES CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS. — Le texte du gouvernement prévoyait : « *Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation, ou dans des conditions anormales qui auraient dû être prévues par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas menacer la santé des personnes.* » L'opposition n'acceptait pas l'allusion aux « *conditions anormales qui auraient dû être prévues* » ; la commission elle-même jugeait la formulation contestable. Mme Lalumière a proposé, et l'Assemblée a accepté, de ne parler que « *des conditions normales ou prévisibles d'utilisation* ».

● LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS. — Suivant M. Delisle, l'Assemblée a prévu que cette commission pourrait « *s'autosaisir* » et, à la demande de M. Le Meur, que « *les comités d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel, les syndicats représentatifs de salariés* » pourraient, comme « *les professionnels* » et « *les organisations de consommateurs* », la saisir. Il a aussi été décidé que le « *secret professionnel* » ne pourrait lui être opposé par les entreprises, mais que ses membres et ses agents y seraient tenus.

Quant à la composition de la commission, Mme Lalumière a fait préciser qu'elle comprendra « *des membres du Conseil d'Etat et des juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ; des personnes appartenant aux organisations de consommateurs, aux organisations professionnelles ; des personnalités désignées en raison de leur compétence en matière de prévention des risques* ».

Sans que cela puisse « *lier le gouvernement* », elle a indiqué qu'elle pourrait comprendre trois magistrats, quatre consommateurs, quatre professionnels et cinq personnalités qualifiées. En réponse à M. Le Meur, qui souhaitait que les organisations puissent désigner librement leurs représentants, le ministre a fait remarquer que la commission ne doit pas être « *un endroit où les diverses forces socio-professionnelles s'expriment* », mais « *une commission de spécialistes, d'experts compétents, indépendants, objectifs* ».

● LES SANCTIONS. — M. Michel a fait ajouter, à la liste habituelle, la possibilité pour le tribunal de rédiger « *un message* » publiable, expliquant, plus clairement que le jugement traditionnel, les raisons de la condamnation. En revanche, les agents chargés de la répression ne pourront pénétrer de nuit dans des locaux professionnels que s'ils sont « *ouverts au public ou lorsque, à l'intérieur de ceux-ci, sont en cours des activités de production, de fabrication, de transformation, de conditionnement, de transport ou de commercialisation* ». De même, lorsque les lieux concernés sont aussi à usage d'habitation, les contrôles ne pourront avoir lieu que de jour « *et avec l'autorisation du procureur de la République si l'occupant s'y oppose* ».

PÊCHES MARITIMES : durcissement des sanctions pour infraction

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le jeudi 14 avril, le projet de loi sur les pêches maritimes destiné à mieux protéger des ressources rares, comme le hareng ou la sole.

La portée de ce texte est limitée. Il vise simplement à modifier le décret du 9 janvier 1852 sur lequel sont toujours fondées les sanctions encourues par les contrevenants à la réglementation de la pêche en mer. Depuis le Second Empire, les conditions économiques et écologiques ont pourtant considérablement évolué. Pour éviter que les fonds marins ne soient complètement pillés, des limites précises ont dû être posées à l'exercice du droit de pêche, limites qui résultent maintenant le plus souvent d'accords européens.

Pourtant, les sanctions — qui, elles, continuent à être de la responsabilité des Etats nationaux — restent en France des contraventions de simple police de quatrième ou de cinquième classe, c'est-à-dire punissables d'amendes inférieures à 3 000 F et de peines de prison de cinq jours à un mois. Des sanctions « *trop peu dissuasives* », a reconnu M. Peuziat (P.S., Finistère), rapporteur de la commission de la production et des échanges.

Le texte soumis à l'Assemblée se contente d'étendre la possibilité de saisie par décision des chefs de quartier des affaires maritimes. Se posait le cas des navires de pêche eux-mêmes. Le texte préparé par M. Le Pensec, ancien ministre de la mer, prévoyait qu'ils pouvaient être, eux aussi, saisis et confisqués. M. Mauger (R.P.R., Vendée) trouvait une telle sanction « *disproportionnée* », expliquant : « *Pas plus qu'on ne ferme une usine qui ne respecte pas les règles de la concurrence, on ne peut compromettre la vie d'une entreprise de pêche pour de simples questions de maillage, de taille ou de quota de capture.* » La commission partageait cette opinion, d'autant que, depuis la préparation de ce projet, est intervenue la signature de la convention des Nations unies sur le droit de la mer qui interdit la confiscation des navires étrangers.

L'Assemblée a donc décidé, avec l'accord de M. Lengagne, que les navires français comme étrangers ne pourraient pas être confisqués, mais leur saisie — en tant que mesure conservatoire — reste possible après une infraction. Dans ce cas, le juge d'instance devra confirmer ou non cette saisie dans un délai de six jours ; celui-ci pourra lever la saisie contre versement d'une caution. Il a aussi été décidé que le tribunal pourra mettre en totalité ou en partie les amendes encourues à la charge de l'armateur. Enfin, l'Assemblée a adopté à l'unanimité un amendement de M. Duroméa (P.C., Seine-Maritime), indiquant que, en cas de saisie du navire ou de confiscation des pêches ou de leur valeur, « *les conséquences économiques et sociales pour les équipages donnent lieu à évaluation et compensation* ».

Th. B.

	La ligne	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
ANNONCES ENCADRÉES	43,40	51,47
OFFRES D'EMPLOI	13,00	15,42
DEMANDES D'EMPLOI	33,60	39,85
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA		

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

emplois internationaux

et départements d'Outre-Mer

ASSOCIATION TOURISME SOCIAL
recrute
pour installations à l'étranger

DIRECTEUR/REPRÉSENTANT

POUR CONTRAT SAISONNIER

- Assume la hiérarchie du personnel de l'association.
- Responsable du contenu des séjours.
- Représente l'association auprès des adhérents, des partenaires hôteliers et des autorités locales.
- Gère le budget qui lui est confié.
- Coordonne et organise les différentes activités dans le cadre des programmes établis par le siège, auquel il rend compte.
- Expérience professionnelle dans le tourisme avec implication personnelle sur le terrain, à l'étranger, indispensable.
- Connaissance et pratique de techniques d'animation.
- Connaissance vie associative appréciée.
- Anglais nécessaire et autre langue étrangère si possible.

Adresser curriculum vitae + photo à OPF nº 570, 2, rue de Sèze, 75009 PARIS, qui transmettra.

LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
institution internationale située à Bâle (Suisse)
recherche
pour son Département Monétaire et Economique

UN STATISTICIEN

Agé de 25 à 40 ans environ

L'activité de ce département porte essentiellement sur les questions économiques nationales et internationales, ainsi que sur des travaux d'analyse financière et monétaire. Les candidats devront pouvoir faire état d'une bonne formation ainsi que d'une connaissance des statistiques macro-économiques, des méthodes statistiques et des techniques d'économie appliquée, y compris l'utilisation d'ordinateurs. Ils devront pouvoir justifier, en outre, d'une expérience en matière de statistiques nationales et internationales. Une bonne connaissance de l'anglais et d'une ou deux autres langues européennes, de préférence le français et/ou l'allemand, est exigée.

Bonne rémunération, système de pensions et régime social de tout premier ordre, et autres avantages complémentaires. La BRI dispose d'un Centre sportif privé.

Les candidats sont invités à adresser leur demande au Bureau du personnel, en y joignant leur curriculum vitae ainsi que des copies de leurs certificats et une photographie récente : BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX – 4002 BALE - SUISSE.

L'ENSUT (ex-IUT) DE DAKAR
recrute

- 2 professeurs de fabrication mécanique (agrégation de génie mécanique, PT, ENSAM, CAP et B3 ou PT LT) ;
- 1 chef des travaux génie mécanique ;
- 1 professeur de construction mécanique (agrégation CAP et B1 ou ingénieur).

Adresser les candidatures, avec c.v., à la DIRECTION DE L'ENSUT, B.P. 5085, DAKAR (SÉNÉGAL).



emplois régionaux

Société maintenance industrielle filiale groupe important recherche ADJOINT DE DIRECTION, Ingénieur A.M. ou similaire, 30 ans environ, connaissances raffineries et pétrochimie appréciées. Poste en Provence. Envoyer c.v. et prétentions à HAVAS, 34500 BÉZIERS, sous nº 84.281.

LE DÉPARTEMENT DE L'ISERE
recrute
Un assistant sanitaire contractuel chargé sous l'autorité du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de seconder l'ingénieur de génie sanitaire dans des tâches d'encadrement du personnel du service d'hygiène du milieu.

CONDITIONS D'ACCÈS :
– Être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur : ingénieur ou diplôme de technicien supérieur de génie sanitaire délivré par l'École Nationale de la Santé Publique ou diplôme scientifique reconnu équivalent, ou supérieur.
– Expérience souhaitée.
Date limite de dépôt des candidatures : 7 MAI 1983.
Adresser candidature et curriculum vitae à :
M. le Président du Conseil Général de l'Isère, Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales service du personnel,
17-19, rue Commandant l'Herminier. B.P. 1164, 38027 GRENOBLE CEDEX.
Pour tout renseignement téléphoner au : (76) 42-81-62 poste 21.14.

NICE
École de français pour étrangers, recherche

PROFESSEUR

Expérience pratique VIF et D.V.V. exigée, parlant anglais. Plein temps, poste permanent. Écrire avec C.V. détaillé à : RÉGIE-PRESSE sous nº T 039.669 M 85 bis, rue Réaumur 75002 Paris.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- **CHEF DE ZONE EXPORT** — Réf. VM 4023 DD
  Europe de l'Ouest
- Ugine Aciers
  INGENIEUR COMMERCIAL — Réf. VM 23477 S
- Alsace
  RESPONSABLE DU PERSONNEL — Réf. VM 25797 A
- 100 km Paris
  DIRECTEUR UNITE DE PRODUCTION — Réf. VM 25683 D
  Industrie pharmaceutique
- Haute-Savoie
  RESPONSABLE DE PRODUCTION — Réf. VM 15815 A
  Bois stratifié et dérivés...

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor MONTREAL
média-system

PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID

IMPORTANTE ENTREPRISE DE PRESSE DU VAL DE LOIRE
recherche
CADRE TECHNIQUE

ADJOINT DU CHEF DU SERVICE PHOTOREPRODUCTION

- C'est un photograveur maîtrisant parfaitement les techniques de la photo noir et blanc et de la sélection couleur ;
- Agé de 30 ans minimum, diplômé, il a une réelle expérience professionnelle.
- Il a le goût et l'aptitude pour animer une équipe, en milieu de production.

SALAIRE ANNUEL : 170.000 F. +

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, délai de disponibilité, photo, s/nº T 039.426 M à RÉGIE PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

VOUS ÊTES AMBITIEUX
VOUS VOULEZ RÉUSSIR
Nous vous offrons des

POSTES D'ENCADREMENT

véritable tremplin professionnel.

Dans une SOCIÉTÉ DE NÉO-RESTAURATION en expansion, avant la prise de fonctions, les candidats bénéficieront d'une formation rémunérée aux méthodes de travail de l'entreprise.

- Vous êtes capable d'animer et diriger une équipe ;
- vous avez plus de 23 ans ;
- la rigueur et le goût de l'organisation ;
- un tempérament dynamique et adaptable ;
- un niveau bac. DUT ou BTH.

Adressez-nous C.V. détaillé sous référence 3.401 M à PSYCHOREC, 88, François-Rolland, 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

VILLE DE ROISSY-EN-FRANCE
(cat. 5.000/10.000 h)

RECRUTE D'URG. SECRÉT. GÉNÉRAL

Formation universitaire et expérience communale indispensables
Logement fonction assuré

RÉDACTEUR

Diplômé de l'enseignement supérieur, pour seconder le secrétaire général, et encadrer notamment le service comptabilité

Adresser candidature et C.V. détaillé à M. le Maire 95500

MATRA

rappelle aux lecteurs du Monde les postes proposés cette semaine

pour VELIZY (78) – MATRA ESPACE
Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres – Centre de MONTIGNY - 3, avenue du Centre - 78182 SAINT QUENTIN YVELINES CEDEX

Jeunes Ingénieurs Mécaniciens	Réf. NK 1076
Cadre Financier-Comptable	Réf. NK 1077
Ingénieur Analyste Fonctionnel	Réf. NK 1078
Ingénieur Qualité	Réf. SM 1079

pour COMPIEGNE (60) – MATRA ELECTRONIQUE
Service du Personnel - BP 02 – 60610 LA CROIX SAINT-OUEN

Ingénieur de Production	Réf. MEL/INF

pour QUIMPER (29) – TEMAT – MATRA COMMUNICATION
Direction du Personnel – 10, rue Jean Jaurès – 29000 QUIMPER

Ingénieur Gestion de Production Informatisée	Réf. JD 167



Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, adressez CV, photo et rémunération souhaitée en précisant la référence.

représentation offres

Société américaine/France demande d'urgence quelques bons vendeurs pour Paris situation de vie stable.
1 – Soit déclaré V.R.P. unique – 9.000 F + indemnité de voiture commissions + primes.
2 – Soit système Gregory – Autonome avec commissions importantes, pour toute nouvelle Frigo-vitrine tournante pour patisseries et restaurants.
– Obligatoire d'avoir téléphone et des qualités de vendeurs.
Écrire avec C.V. + photo à : FRIANDA INTERNAT J.-C. LOF. NR 2 allée de l'Acqueduc. Résidence Acqueduc. 93390 CLICHY-SOUS-BOIS PARIS.

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR INTERPRÈTE Lic. Anglais, lic. Allemand, lic. Espagnol, D.E.U.G. droit, spécial. Affaires – 585-20-49.

Infirmière cherche malade à demeure, 24 h. sur 24, 30 jours sur 30.
Ecr. s/nº 6.485 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE III

36 ans, trilingue allemand, anglais, espagnol (notions techniques).

11 a. exp. techn.-comm., ind. équipements et accessoire install. sous pression : 1 a stage

PRODUITS NOUVEAUX

(dépôt d'un brevet)
habit. contacts tous niveaux ; import. export ; homologations de fabrications : SAV, Litiges, contentieux : bonnes connaissance informatique.

Étud. toutes propositions de situation à responsabilité, nécess. initiative et autonom.
Ecr. s/nº 1.117 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 28., bac + 3 (com., droit, gestion) anglais, espagnol, exp. alim., distrib. En vue reprendre études recherche 30 h/sem. Etudierait toutes propositions. Ecr. s/nº 1.120 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles ventes

de 12 à 16 C.V.

Particulier vend B.M.W. 520, blanche, vitres teintées 1976, 98.000 km, excellent état. Prix 19.500 F. T. 889-60-19, à partir de 19 heures.

divers

CONCESSIONNAIRE
ROVER JAGUAR
BMW 728 i. 80 . . 75.000 F. Tél. (6) 422-31-88.

Mercedes 300 D. 1980 très bon état possibilité crédit 655-71-24

Peugeot B.K. Diesel 505. 1982 16.500 km possible crédit 683-25-69.

capitaux propositions commerciales

COSTA DEL SOL

Cherche partenaire restaurant grand luxe + night club + tennis, piscine + 92 appt mer 800 m². Min. 1 M/FF bén. en prop. fisc. réduite.
Rens. SUN C/monte alegre 22. ELPINAR-TORREMOLINOS MALAGA.
Tél. 34.52. 386752.

REPUBLIC OF MALEDIVES
For direct participation in a personal service business in the Republic of Maledives (Establishment of a stock company under the Swiss Law Act) the opening for share subscription commences of the 15 th of April 1983.
For further information and Counselling please contact 44-130-149.
Publicitas Postfach.
CH 8021 Zürich.

propositions diverses

L'ETAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRE (C 16) Boîte postale 40209 PARIS.

l'agenda du Monde

Particuliers

(offres)

Vends 2 enceintes Hitachi 2×100 W 3 voies : les 2 : 1.200 F - 1 pré-ampli/ampli Sharp. Optonica 2×50 W : 1.100 F.
Téléphone : 238-29-30.

Ameublement

COURT-CIRCUIT SUR CANAPÉS

CAP., spécialiste réputé de canapés haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles (sommiers à lattes).
Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places tissu à partir de 3.100 F. Un cossu 3 pl. en cuir véritable à 5.750 F. en veau pleine fleur à 7.500 F.
Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP - 37, rue de Citeaux 75012 Paris. Tél. 307-24-01.

Animaux

Urgent : chats adultes castrés – et adorables chatons orphelins cherche bons maîtres et foyers douillets.
Téléphoner au 531-61-98.
628-79-20 le soir après 19 h.

Artisans

Tous travaux bât. du sous-sol à toiture, int. ext. longues expériences, exact., loyauté, meill. réf. Entr. KEUKDJIAN, 18, rue Marbeuf.
Paris-8ᵉ. Tél. : 723-34-65. 66 conservez mon adresse.

EFFECTUONS TRAVAUX : dactylo 15 pages, compo, tirage, offset, bas prix sur devis. Téléphone : 246-20-48.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11ᵉ

Chasse

VEXIN
60 km Paris
ACTIONS DISPONIBLES
Bonne chasse, plaine, bois rivière, pêche.
Tél. : 208-96-34.

Décoration

OUVERTURE
de deux magasins spécialisés
en HALOGENE
Promotion sur la collection pendant le week-end. 71, bd Raspail, 75006, 26, rue du Bouloi, 75001 (Métro Halles).

Enseignement

Ass. séjours linguistiques Rech. professeurs comme DÉLÉGUÉS LOCAUX
Objet : distribution programme et conseil aux parents, france entière.
CLUB A3, 10, rue St-Marc. Paris 2ᵉ. Tél. : 508-14-74.

Instruments de musique

ACHAT VIOLONS
VIOLONCELLES, VIELLES GUITARES ANCIENNES PIANOS DÉCORÉS
Autom. et boîtes à musique (même en mauvais état)
WAGRAM MUSIQUE
62, AV. DE WAGRAM 17ᵉ.
622-09-93.

Psychanalyse

Cure de phychanalyse radicalement nouvelle en un minimum de temps et par vous même : 766-46-90.

Sanitaires

N'éclaboussez plus votre salle de bains, notre pare-douche en verre : 950 F ttc. SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire. Paris-6ᵉ. ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Répondeurs téléphoniques

REPONDEUR TELEPHONIQUE avec ou sans interrogation à distance. Maintenance assurée DERO, 6, rue Léningrad. 8ᵉ 12 à 18 hres. Tél. 387-60-09.

Stages

STAGE 3 INFORMATIQUE
donne
COURS DU SOIR
PROGRAMMATION EN BASIC
du 25 avril au 6 mai.
INSCRIPTIONS IMMEDIATES
26, rue Bergère, PARIS-9ᵉ
Mᵒ Montmartre/RER Auber.
824-45-25 +.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Loue MAISON 5 PCES + terrasse couverte sur terrain, boisé de 6 ha à Vendargues, près de Montpellier, proximité mer. Mois juillet et août 83. (67) 70-50-79.

A louer mai, juin, septembre Presqu'île de Ruys (56) maison indiv., 3 pces, cuis., s. de bns, w.-c., jardin, terrasse, 50 m de la plage. Tél. : (97) 53-52-00.

Part. loue Ile de Normoutier, juin et sept., villa tt cft, 4-5 pers. Tél. 16 (46) 34-27-78.

CANNES-LE CANNET avril, mai, juin, part. loue 2 pces cuis., équipée, bains, tt cft, terrasse, pl. sud vue mer panor., calme, verd. parking, proximité bus, ts commerces. Tél. heures repas ou soir (16-93) 77-24-34.

Hôtel La Perla, sur la plage de Bellaria de Rimini, Italie, chbre avec balcon, douche, w.-c., cuisine bourgeoise, juin et sept. 18.000 lires par jour tt compris. Tél. 16 (1) 330-12-71.

REGION PORTO-VECCHIO CORSE DU SUD
Loc. estivales, bungalows villas, standing.
Téléphone : (95) 71-46-08.

CORSE
Location estivale du studio au F 4
AGENCE COTE-ORIENTALE 20145 SOLENZARA.
(95) 57-45-66 jusqu'à 18 h. ou (95) 57-46-72 après 18 h.

LOUEZ une TENTE ou une CARAVANE installée et entièrement équipée : sélection de 22 campings *** et **** à part. de 780 m²/sem. pr 4 pers.
WIGWAM 62, av. de Grde-Bretagne 66000 Perpignan
Téléphone : (68) 51-20-77.

LOCATIONS - VACANCES AIX-EN-PROVENCE
Studios, appartements, villas
A.G. LOGEPRIM 35, bd Carnot, 13100 Aix. (42) 62-43-71.

LA ROCHELLE HORS SAISON
Résidence Les Clarines, face plage, port. Studios et appartements équipés, terrasse, parking, aire de jeux pour enfants. Location 1 semaine : studio 2/3 pers., mai, juin, sept. De 742 à 882 F.
(3ᵉ SEMAINE GRATUITE)
(16-1) 256-30-50, p. 703.

A LOUER BRETAGNE (Plougastel) Ferme restaurée (grand séjour, 4 chambres, 2 salles d'eau, lingerie, linge de maison fourni, grand terrain..). Campagne, 2 km de la mer juillet/août 8.000 F. – juin/sept. 5.000 F. Téléph. : (16/98) 89-93-84 ou 42-09-08.

Haute-Savoie locations, studios et appartements meublés tout confort.
Renseignem. Heuro-Vacances B.P. 18, 74240 Gaillard
Tel : (50) 38-74-02.

Mois d'Août, échange appt. New-York contre appt. Paris – Tél. : 569-07-99

LA GRANDE-MOTTE
Tt près du port, à louer grand studio, terrasse, jardin, 2ᵉ quinzaine de juin 1.600 F Juillet 3.600 F. Tél. 321-24-68 av. 9 heures après 19 heures.

PROMOTIONS VACANCES
BALÉARES
23/24 avril et 30/4 – 1ᵉʳ/5 : 1200 Frs.
du 8 au 15/5 : 1200 Frs
YOUGOSLAVIE
du 11 au 15 mai : 2150 Frs
du 15 au 20 mai : 990 Frs
Renseignements et inscriptions
Voyage pilote : 281-36-00
57, rue d'Amsterdam, 75008 – PARIS
licence nº 1082.

A louer au Cap d'Antibes du 7 au 28 mai, appt 7 places Tél. (23) 62-44-10.

Hôtel La Perla, sur la plage de Bellaria de Rimini, Italie, chbre avec balcon, douche, w.-c., cuisine bourgeoise, juin et sept. 18.000 lires par jour tt compris. Tél. 16 (1) 330-12-71.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures
au 296-15-01

ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE Mme BOUCHARDEAU

Un « ministère du futur » pour la vie quotidienne

Qu'on ne soupçonne pas Mme Bouchardeau de « trahir ». Le nouveau secrétaire d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie est une femme de parole. Elle ne trahira pas le P.S.U., cette pépinière d'hommes de gouvernement (*« A l'Assemblée nationale, hier, j'avais l'impression d'être dans une amicale des anciens »*), dont elle garde les convictions et dont elle reste une militante (*« socialisme autogestionnaire, écologiste et féministe »*). Elle ne trahira pas le mouvement écologiste puisqu'elle reste *« toujours hostile au choix de l'énergie nucléaire, surtout exclusivement nucléaire »*. De toute façon, la « crise » l'aidera en contraignant E.D.F. à réviser ses programmes en baisse. *« Mon département n'a pas en charge les centrales*, précise-t-elle, *mais leur environnement. »*

Or, sur ce point, *« il faut reconnaître que les mesures de sécurité y sont souvent meilleures que dans d'autres secteurs — la chimie par exemple — comme le prouve l'affaire de Seveso »*.

Elle ne trahira pas non plus la solidarité gouvernementale. Pas question de démissionner au bout de quinze jours comme Alain Bombard en 1981 (*« j'ai déjà franchi le cap ! »*). Enfin, elle ne trahira pas les interlocuteurs traditionnels de son administration : *« Je serai le ministre des chasseurs, des pêcheurs, des protecteurs de la nature, des agences de bassin... Je ne proposerai rien qui n'ait été discuté avec tous les intéressés. »* Dans l'immédiat, Mme Bouchardeau avoue ne pas avoir de religion sur la chasse (*« Je suis une néophyte en la matière, et je le dis »*). Elle va donc *« continuer ce qui a été fait par (son) prédécesseur »* et *« faire se rencontrer les pour et les contre »*. En tout état de cause, *« on ne peut pas plaquer ses conceptions idéologiques sur six millions de gens »*.

Dans le discours programme qu'elle a développé le 14 avril au cours de sa conférence de presse, Mme Bouchardeau a dégagé quatre grands axes ; la démocratie, la sécurité, la qualité de la vie quotidienne et un autre mode de développement. L'environnement, pour l'ancienne secrétaire nationale du P.S.U., *« c'est le domaine qui doit favoriser les démarches et les comportements démocratiques »*. Cela consiste à *« donner la priorité au monde associatif »*, à *« laisser les initiatives se développer »*. Surtout, ne pas laisser *« confisquer le débat par les habitués »*.

Pour la sécurité, l'effort portera sur l'annonce des crues des rivières, sur la lutte contre les incendies de forêt (en n'oubliant pas que *« quelques heures de vol d'un Canadair peuvent coûter plus cher que l'année salariale d'un berger forestier »*) et, aussi, sur un renforcement de la vigilance à l'égard des pollutions industrielles. Pour la qualité de la vie, *« la gauche doit être capable de montrer que, malgré la crise, on peut vivre mieux »*, surtout dans les banlieues urbaines naguère livrées à elles-mêmes. Quant au nouveau mode de développement, il s'agit d'encourager les réseaux d'économie sociale, les coopératives de production, le recyclage des déchets et l'aide au développement du tiers-monde. *« Ce ministère est un ministère du futur*, a-t-elle conclu. *Il aura à rendre des comptes non seulement au gouvernement et à la population, mais aux générations à venir »*. Donner la priorité au long terme et garder en mémoire que *« la nature est devenue un problème politique »*, tels sont les soucis présents de Mme Bouchardeau.

R. C.

LES DÉCHETS TOXIQUES DE SEVESO

Plusieurs organisations menacent de boycotter les produits Hoffmann-La Roche

Alors que les quarante et un fûts des déchets toxiques restent introuvables — un député communiste italien au Parlement européen a fait diversion, le 14 avril, en révélant une piste anglaise ! — la société Hoffmann-La Roche est au centre de toutes les attaques. Trois organisations françaises — les Amis de la Terre, Greenpeace et l'Union fédérale des consommateurs — ont annoncé leur intention de déclencher le byocottage des produits Hoffmann-La Roche, si la multinationale suisse ne révèle pas, d'ici au 21 avril, le lieu de décharge des déchets de Seveso.

A Bâle, siège du groupe Hoffmann-La Roche, une trentaine de personnes portant masques à gaz et combinaisons de protection ont manifesté devant les locaux de la société chimique. En Allemagne fédérale, enfin, le parti « vert » a assigné en justice, devant le procureur de district de Düsseldorf, la société Hoffmann-La Roche et l'entreprise d'ingénierie allemande Mannesmann, chargée par le groupe suisse de transporter les déchets.

En France, on s'étonne que le camion transportant les fûts chargés de dioxine ait pu, lors de son itinéraire entre Seveso (Italie) et Saint-Quentin (Aisne), faire escale en France pendant tout un week-end, sans aucune surveillance. Le chauffeur du camion, M. Marc Pélisson, a en effet révélé qu'il avait laissé son chargement *« du samedi matin au dimanche soir »* à Saint-Martin-du-Frêne, dans l'Ain, lors d'un week-end de repos. On s'étonne d'autant plus que c'est précisément dans ce département, à Saint-Vulbas, que la France dispose de la seule installation capable de traiter des déchets toxiques par incinération à très haute température (usine TREDI).

Le gouvernement français, pour sa part, affirme toujours ignorer où se trouvent les fûts. Dans sa conférence de presse, le 14 avril, le secrétaire d'État à l'environnement et à la qualité de la vie, Mme Bouchardeau, a évoqué spontanément ces déchets *« dont nous ignorons encore aujourd'hui la destination »*. *« Nous mettons tout en œuvre pour faire aboutir les enquêtes en cours*, a-t-elle ajouté. *Avec les autres pays concernés, nous pressons la société Hoffmann-La Roche de faire montre d'un meilleur sens de ses responsabilités en abandonnant, sans plus de retard, sa stratégie de dissimulation. »*

DÉFENSE

M. HERNU DONNE SON ACCORD A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL AVION DE COMBAT

Le lancement des études de réalisation de l'avion expérimental de combat futur A.C.X. vient d'être décidé par M. Charles Hernu, ministre de la défense. Cet appareil, conçu sur la base d'une formule bimoteur, devrait effectuer son premier vol avant la fin 1986. L'A.C.X. devrait, dans un premier temps, remplacer l'avion Jaguar au sein de la force aérienne tactique.

Avec l'A.C.X., souligne le ministère de la défense, *« la France entend se donner, le plus tôt possible, les moyens nécessaires pour définir de façon optimale les avions qui permettront à son armée de l'air d'exécuter les missions qui lui sont confiées et, en même temps, assurer à son industrie la capacité de conserver à la fin du siècle sa place dans la compétition internationale »*. L'avion sera étudié par la société Dassault-Breguet, avec un réacteur, le M-88, mis au point par la SNECMA.

M. Hernu avait annoncé en novembre 1982, à l'Assemblée nationale, la continuation active des travaux de définition de l'A.C.X., et il avait alors proposé aux partenaires européens de la France de réaliser en coopération le programme d'avion futur, dès la construction de l'appareil expérimental A.C.X. *« Cette proposition fait l'objet d'études très poussées qui devraient rapidement aboutir »*, précise le ministère de la défense.

CARNET

Naissances

— Monique DAGNAUD et Michel BAUER ont la joie de faire part de la naissance de

Rebecca,

le 30 mars.
17, avenue Berthollet, 75005 Paris.

— Olivier, Céline et Sébastien, ont la joie d'annoncer la naissance de

Laetitia,

le 12 avril 1983.
Laurence et Michel NOBLECOURT.
Paris.

— M. et Mme Maurice Bacri, à Argenteuil,
M. et Mme Sven Skuncke, à Genève,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils

Nils Emile,

à Oslo, le 9 avril 1983, au foyer de Charles-Olof SKUNCKE et d'Annie, née Bacri.

— M. Michel WIENGERG et Mme, née Agnès KOHN,
laisse à Alexis la joie d'annoncer la naissance de son petit frère

Laurent,

à Neuilly, le 11 avril 1983.

Décès

— Mme Jean Grison,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la tristesse d'annoncer le décès survenu le 2 avril 1983 de

M. Jean GRISON,
ingénieur E.C.P.,
chef de centre E.D.F. en retraite,

la cérémonie religieuse a eu lieu le 6 avril, en l'église Saint-Hilaire-de-Mer, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

— Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Ses frère et belle-sœur et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Fernand MAGDALENA,
née Hélène Nicolas,

survenu le 14 avril, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 19 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Symphorien de Versailles.
L'inhumation aura lieu le même jour dans le Loiret.
Ni fleurs ni couronnes.
Les offrandes peuvent être adressées au mouvement « Villages d'enfants », C.C.P. 17 115 61-Y Paris.
9, impasse Adèle-Mulot, Versailles.

— Mme Jean Nallet,
M. et Mme Henri Nallet et leur fils,
M. et Mme Jean-François Nallet et leur fille,
M. et Mme Alain Nallet,
Mme veuve Georges Lacaze et ses enfants,
Les familles Lafon, Petit, Tretois,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean NALLET,

survenu le 14 avril, dans sa soixante-dixième année.
Les obsèques seront célébrées le samedi 16 avril, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Bergerac.
Cet avis tient lieu de faire-part.
28, impasse Guilhem,
24100 Bergerac.

— Paris. Saint-Nazaire.
Philippe Pariente, son fils,
Marguerite et René Massari, sa fille et son gendre,
Leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Charles-Manlius PARIENTE,
née Marthe Marcelle Cassuto,

survenu le 12 avril 1983, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
Les obsèques auront lieu le lundi 18 avril, à 16 h 30, au cimetière parisien de Saint-Ouen.

Communications diverses

— Le centenaire du lycée (ex-collège) Jacques-Amyot de Melun sera commémoré à Melun la semaine prochaine par les manifestations suivantes :

Lundi 18 avril, à 20 h 30, conférence au centre culturel, rue du Général-de-Gaulle : « Jacques Amyot et la culture occidentale », par M. Serge Lavoine, professeur agrégé de lettres classiques. Jeudi 21 avril, à 20 h 30, au centre culturel : « Roméo et Juliette », de Shakespeare, par le groupe théâtral du lycée. Samedi 23 avril, à 14 heures, fête au lycée Jacques-Amyot, 67, rue du Général-de-Gaulle, organisée par les élèves (danses, stands, *déguisements*...). Ce même jour, à 20 h 30, au centre culturel : « Félicie », de Marivaux (*création*), et « l'Éducation d'un prince », de Marivaux, par la Compagnie du Clair Obscur, mise en scène par M. Serge Lavoine.

Prix des places : 20 F (théâtre), 10 F (conférence). Réservations : Mme Laurent (437-06-67) et Melun Culture et Loisirs Informations (452-10-95).

Le Monde

économie

AGRICULTURE

M. Michel Rocard devant la F.N.S.E.A.

« L'agriculture française est condamnée à l'expansion »

Grenoble. – La F.N.S.E.A. triomphante a rencontré un ministre sans complexes. M. Michel Rocard avait réservé à la F.N.S.E.A., qui tenait son trente-septième congrès, du 12 au 14 avril à Grenoble, la primeur de ses intentions en tant que nouveau ministre de l'agriculture. Il propose un contrat entre le monde agricole et la collectivité publique. L'engagement financier de l'Etat sera maintenu, mais une meilleure efficacité économique et sociale de cet engagement devra être recherchée. *« Je n'aurai pas les moyens de faire en sorte que l'agriculture échappe à l'austérité des temps »,* a-t-il déclaré. Il s'est quand même fait applaudir.

De notre envoyé spécial

En arrivant rue de Varenne, M. Rocard dispose d'un double héritage, celui de la crise économique, celui du contentieux entre la F.N.S.E.A. et Mme Cresson, qui l'a précédé comme ministre de l'agriculture pendant vingt-deux mois.

Sur le premier point, le paradoxe veut que le revenu agricole soit en progression sensible en 1982, au moment où les autres catégories sociales sont invitées à l'austérité. Paradoxe apparent, car la hausse n'est qu'une moyenne et succède à une série d'années de pouvoir d'achat en baisse. Mais pour que la solidarité nationale puisse continuer à s'exercer dans ce contexte nouveau, il faut, selon M. Rocard, parvenir à une transparence du revenu et une réforme de la fiscalité agricole. Quant au contentieux, il a choisi de l'expliquer, donnant un rapide bon point à sa collègue du gouvernement pour ses actions dans le domaine des marchés des pays tiers, des négociations européennes, de l'installation des jeunes. La liste est bien courte et ne comporte assurément pas le volet foncier sur lequel *« on a beaucoup discuté, apparemment »* et en *« sous-estimant le caractère passionnel »* d'un tel débat.

Le vocabulaire aussi diffère de celui de Mme Cresson. Le nouveau ministre de l'agriculture plaide, lui, pour la productivité. Elle est la clef du règlement des problèmes du revenu. Une amélioration de la productivité entraînera une augmentation de la production automatiquement, car il n'est pas question de réduire le nombre des actifs. D'où cette expression qui résume sans doute le programme Rocard : *« L'agriculture française est condamnée à l'expansion. Il me semble heureusement qu'elle en a les moyens. »*

De cette expansion, nécessaire pour l'emploi et l'équilibre du commerce extérieur, découle des contraintes : réussir à exporter précisément. Ce sera plus aisé avec une participation des producteurs aux coûts de l'exportation, effort de participation qui ne saurait être identique pour tous. Cela implique que la politique agricole commune soit relancée. La France, assurant dans quelques mois la présidence de la Communauté, pourrait présenter un projet en ce sens. Cela implique encore une orientation des productions, puisque nous connaissons *« des déficits inadmissibles »*. Dans les pays en voie de développement, dont le développement précisément sera utile au nôtre, l'agriculture française aurait intérêt à proposer son modèle, face aux projets des sociétés transnationales.

Des engagements

M. Rocard a aussi pris des engagements. En premier lieu, celui de tenir compte de la représentativité de la F.N.S.E.A. dont il a reconnu la victoire lors des élections aux chambres d'agriculture. *« Même dans un ministère voisin* [à l'époque] *cela ne m'avait pas échappé. »* Mais le ministre a défini une règle du jeu de la concertation : la F.N.S.E.A. aura toute sa place, qui est grande, mais le ministre recevra et écoutera ceux qui ont *« estimé n'avoir pas d'autre choix pour faire entendre leur point de vue que de se doter d'organisations spécifiques »*.

Les autres engagements ont trait aux négociations agri-monétaires en cours, *« dossier décisif pour les agriculteurs et pour... le ministre de l'agriculture »*. Pas d'indications chiffrées cependant, car on ne dévoile pas ses batteries avant l'affrontement. Pour le revenu, le ministre s'engage à le maintenir en 1983. Il combattra la thèse communautaire de la baisse des prix de soutien, il demandera que soit revue la taxe de coresponsabilité sur le lait, afin que les usines à lait du Nord soient pénalisées. Le fonds de promotion des exportations dont la F.N.S.E.A. réclame la création depuis deux ans sera mis en place rapidement, mais... *« il appartiendra à la profession d'en démontrer l'efficacité »*. Les conditions de fonctionnement effectif des offices de marché (*« Je les ai trouvés en arrivant, je les prends »*) seront rapidement réunies, ces offices n'ayant pas pour objet, a précisé M. Rocard, *« de se substituer aux interprofessions »*. Autre promesse encore, la mise en œuvre, en attendant une consultation sur la politique foncière dont M. Rocard prendra l'initiative dans les prochaines semaines, des aspects positifs de la loi d'orientation de 1980, sur le contrôle des cumuls notamment, comme le réclamait avec insistance M. Guillaume. Pour l'installation des jeunes, la société d'épargne foncière, dont la création avait été annoncée, sera rapidement mise en place.

Un congrès morne

Moins précis que ce qu'on a pu regrouper sous le terme d'engagements, d'autres volets complètent le programme Rocard : une politique de formation, le développement agricole sur lequel *« un processus de réflexion et de concertation approfondi a été mené à bien depuis plusieurs mois »*, le statut des agricultrices, la politique de la montagne, à laquelle s'attachera particulièrement le secrétaire d'État, M. Souchon, les équipements collectifs liés à l'économie agricole, mais aussi à la vie sociale et culturelle du milieu rural, afin que *« la notion de service public soit l'égale de ce que met en œuvre la société urbaine »*. Dernier sujet, la réforme des cotisations sociales. M. Rocard n'a pas craint d'affirmer qu'à revenus et prestations semblables, la sous-cotisation des agriculteurs oscille entre 20 et 45 % selon le mode de calcul. Sur ce thème épineux, car les agriculteurs subissent aujourd'hui des hausses de cotisations importantes, le ministre attend de la part de la profession *« des propositions réalistes et constructives dans un contexte où les demandes de transfert budgétaire pur et simple ne peuvent pas être envisagées »*.

Dans son discours d'accueil, le président de la F.N.S.E.A., M. Guillaume, aura été plus souple que ne le laissait supposer le ton général du congrès. A l'entendre, lui et quelques autres dans les jours précédents, Mme Cresson n'avait strictement rien fait pendant vingt-deux mois, hormis la mise sur pied de diaboliques *« projets idéologiques »*. Le congrès lui-même fut morne, une sorte de congrès de satisfaction digestive après la bataille et la victoire des chambres d'agriculture. On attendait Rocard. Après le diable, le Bon Dieu...

JACQUES GRALL.

MONNAIES

Selon l'O.C.D.E.

LA FRANCE A EMPRUNTÉ 2,9 MILLIARDS DE DOLLARS PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE

La France a fait appel aux marchés des capitaux internationaux pour un montant total de 2,919 milliards de dollars au cours du premier trimestre 1983, selon les statistiques financières mensuelles de l'O.C.D.E.

Les émissions internationales d'obligations et les émissions classiques s'élèvent, selon l'O.C.D.E., respectivement à 2,241 milliards de dollars et 317,9 millions, tandis que les prêts bancaires atteignent un total de 359,9 millions.

Pour un taux moyen du dollar se situant aux alentours de 6,85 F, le total des capitaux ainsi levés sur les marchés internationaux équivaudrait à près de 20 milliards de francs pour le premier trimestre.

CONJONCTURE

LES INVESTISSEMENTS DEVRAIENT FLÉCHIR DE 3 % EN 1983 DANS L'INDUSTRIE, ESTIMENT LES CHEFS D'ENTREPRISE

Les dépenses d'investissements ont baissé de 6 % en valeur en 1982, indique l'INSEE, *dans son enquête* de mars auprès des industriels. Compte tenu d'une hausse de 12 % des prix des biens d'équipement l'année dernière, la baisse des dépenses d'investissements en valeur réelle aura atteint 5 %. Pour 1983, l'INSEE indique que les industriels prévoient une augmentation de 7 % des dépenses d'investissements en valeur, ce qui – compte tenu de la hausse des prix – correspondrait à une baisse de 3 % en volume.

C'est dans les secteurs produisant des biens d'équipement que la baisse a été la plus faible en 1982 (- 2 % en volume). C'est aussi dans ce secteur qu'on devrait observer une stabilisation. Dans le secteur des biens de consommation, le volume de l'investissement aurait baissé de 7 % en 1982 et diminuerait de 4 % en 1983.

L'INSEE ajoute que les effectifs industriels ont continué à décroître l'année dernière

Séducteur et patron

Grenoble. – L'« effet Rocard » a-t-il vraiment joué ? Pour ce qui est de la performance du tribun, l'examen de passage est sans conteste réussi : *« Il y a chez cet homme-là du Pisani et du Chirac »*, disait un agriculteur, deux références appréciées dans le milieu paysan. Mais tout en reconnaissant la souveraineté de la F.N.S.E.A., le ministre a parlé en patron de l'agriculture. Pour expliquer la différence entre les objectifs du programme agricole socialiste avant mai 1981 et les réalités des offices par produit ou du débat foncier, M. Rocard a évoqué le fait que le monde salarié, qui a porté la gauche au pouvoir, assujetti depuis cent cinquante ans, *n'avait pas, ne pouvait pas avoir* la connaissance des mécanismes économiques que possède le monde agricole.

Il fallait là, et il s'y employait, lui Michel Rocard, développer un large effort pédagogique. L'explication a-t-elle porté ? N'a-t-elle pas paru trop habile ? Pour les di-

De notre envoyé spécial

rigeants de la F.N.S.E.A., et M. Guillaume particulièrement, cette habileté est inquiétante. Ils sont fiers d'avoir le ministre le plus populaire dans les sondages, mais ils ont également peur d'être floués, car face à l'« effet Rocard », la F.N.S.E.A. risque de parvenir difficilement à mobiliser ses troupes, si cela était nécessaire.

Et ce d'autant que, se présentant comme Parisien et inspecteur des finances, le ministre s'est dit *« prêt à assumer l'identité profonde de ce monde agricole »*. Alors que Mme Cresson, il est vrai, voulait sortir l'agriculture du ghetto, où l'avait confinée, selon elle, la droite, M. Rocard joue lui sur la corde sensible de cette identité : *« Les problèmes des agriculteurs ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux de la majorité des Français. Et je crois être là pour le rappeler, si besoin était, à une heure où le « tout pour l'industrie » a tendance à devenir le discours significatif, qu'il doit être, mais aussi exclusif, qu'il ne doit pas être. »* En ajoutant que les agriculteurs devaient connaître *« une liberté individuelle et collective plus grande d'entreprendre et de se développer, moins de dirigisme, plus d'équité, de transparence, de solidarité, de considération aussi »*, M. Rocard encourt le risque délicieux de voir se gonfler un torrent de sympathie qu'il lui appartiendra de canaliser et de ne pas décevoir.

Mais si, dans le même temps, les foules agricoles, comme le firent spontanément une bonne partie des participants à ce congrès, choisissent d'applaudir le nouveau maire R.P.R de Grenoble, M. Carignon, et de huer dans la foulée le président socialiste de l'Assemblée nationale, M. Mermaz, la tâche de M. Rocard ne sera pas aisée au sein du gouvernement.

J. G.

Dans le jeu du président

(Suite de la première page.)

Il est vrai qu'elle est elle-même corrigée par M. Rocard sur un point essentiel : le nouveau ministre de l'agriculture ne considère pas que le clivage droite-gauche recoupe le partage entre la F.N.S.E.A. et les autres organisations agricoles.

M. Rocard est donc devenu une pièce dans le dispositif présidentiel. Comme d'autres, et comme il le souhaitait, il est mis à l'épreuve. Il peut donc espérer, s'il franchit bien cet obstacle, que le président l'invitera à en franchir un autre, plus élevé. *A priori,* le secteur est difficile pour la gauche. Mais peu de ministres s'y sont cassé les dents. Au pire, ils n'ont laissé aucun souvenir (qui se souvient de la gestion de MM. Cointat, Bonnet ou Méhaignerie ?) D'autres, en revanche, y ont gagné, soit une réputation (M. Edgar Pisani), soit une réputation et de bons relais (M. Chirac).

Il y a, tout de même, pour M. Rocard, dans ses nouvelles fonctions, plus qu'un inconvénient, un handicap. La gestion d'un ministère technique peut difficilement être l'illustration d'une stratégie politique et économique d'ensemble.

Leur part de vérité

Le ministre du Plan était un ministre de rêve, parce qu'il couvrait tout le champ de la société. M. Mauroy en prit rapidement ombrage, qui n'eut de cesse d'obtenir, c'est chose faite, le rattachement du Plan à l'hôtel Matignon. M. Mitterrand a sans doute considéré qu'il était difficile de confier à M. Rocard le soin de définir les grandes étapes d'une période (1984-1988) qui couvrira la fin de son septennat et qui sera déterminante pour sa succession.

Au début de ce septennat, pourtant, on pouvait penser que MM. Mitterrand et Rocard trouveraient une répartition des rôles permettant la meilleur utilisation possible des ressources de celui qui reste l'homme politique le plus populaire. Il n'en a rien été : le moins que l'on puisse dire est que M. Rocard a été *sous-employé*, compte tenu des capacités qu'on lui prête.

Il y a, à cela, une raison de fond, et une coresponsabilité : après la bataille qui les avait opposés, chacun avait considéré la part de vérité qu'il détenait comme toute la vérité.

La part de vérité de M. Mitterrand était politique : elle a permis les victoires du printemps 1981. *« Excusez du peu »*, comme dirait M. Rocard. La part de vérité de M. Rocard était économique, elle aurait peut-être permis, si elle avait été prise en compte à temps, de meilleures résultats, ou de moindre difficultés.

Mais chacun est resté sur son quant-à-soi, refusant de reconnaître que le discours de l'autre contenait, précédemment, une part de vérité.

C'est la politique définie par M. Mitterrand que M. Rocard doit faire passer chez les agriculteurs. Mais l'inspiration de celle-ci est désormais plus proche des options défendues par le nouveau ministre. Il y a peut-être là l'annonce d'une synthèse dont M. Rocard peut escompter un bénéfice sur l'avenir.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

● **Le C.N.P.F. annonce de nouvelles négociations** : au cours d'un entretien avec la C.F.T.C., jeudi 14 avril, le C.N.P.F. a annoncé qu'il réunirait ses branches professionnelles la semaine prochaine, et qu'il les inviterait à engager des discussions non seulement sur les salaires, mais sur des questions telles que les modalités de réduction du temps de travail, le temps partiel, la formation, les conditions de travail. En revanche, le patronat a confirmé son refus d'accroître les cotisations de l'assurance-chômage (UNEDIC) pour résoudre les problèmes financiers de cette institution.

CONJONCTURE

Les rendez-vous d'automne

(Suite de la première page.)

Les hausses de tarifs publics, qui en avril feront bondir l'indice aux alentours de 1,3 % à 1,4 %, serviront probablement mieux la lutte contre l'inflation que le blocage des prix de l'été dernier. Elles donneront dans tous les cas une image plus vraie de la réalité en faisant payer les services publics à un coût plus proche de leurs prix de revient.

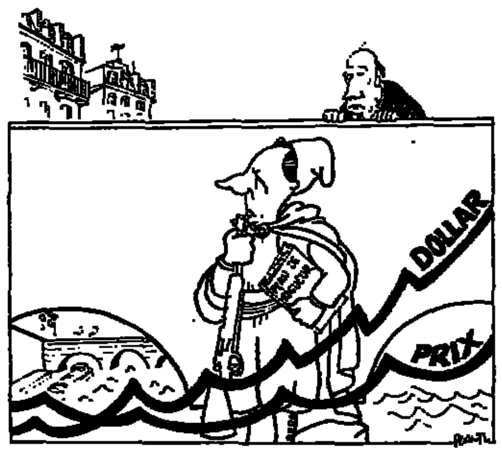
La véritable question qu'on doit se poser n'est pas celle de l'accélération de l'inflation, mais bien celle de son insuffisant ralentissement. Elle est en d'autres termes l'appréciation des effets qu'auront sur l'économie française les mesures — indispensables — annoncées il y a trois semaines par MM. Mauroy et Delors.

Au premier semestre, la hausse des prix dépassera les 5 %. Elle frôlera les 6,5 % fin juillet et probablement les 9 % ou 9,5 % à la fin de l'année. Comment évolueront les salaires ?

La logique du plan Mauroy-Delors est bel et bien une baisse du pouvoir d'achat des salariés. Celle-ci pourrait atteindre 1 % à la in du premier semestre, davantage à la rentrée. Elle pourrait être plus forte encore en termes de revenu disponible, si l'on prend en compte les impôts, taxes et cotisations sociales.

L'attitude du gouvernement sera déterminante à l'automne : ou bien M. Mauroy maintiendra sa stratégie de rigueur visant à l'assainissement financier et, dans ce cas, il devra refuser tout rattrapage des salaires sur les prix. Les risques de durs affrontements — de rupture — avec le parti communiste, avec le monde syndical, seront alors grands ; ou bien le gouvernement entrera dans l'engrenage des concessions et renoncera peu à peu à la logique de son plan. Il ne faudra alors pas plus de quelques mois pour que se posent à nouveau le problème du franc et celui de la compétitivité de notre industrie. La sortie du S.M.E., évitée de justesse il y a quelques semaines, apparaîtra comme la seule solution possible avec toutes ses conséquences sur le plan intérieur pour l'Europe.

ALAIN VERNHOLES.



(Dessin de PLANTU.)

ÉTRANGER

LE FINANCEMENT DE LA C.E.E.

La Commission de Bruxelles recommande une levée des entraves aux mouvements des capitaux

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes.). — L'intégration financière des pays de la C.E.E. est tout à fait insuffisante, ce qui nuit au renforcement du marché intérieur, au développement de la coopération industrielle, au bon fonctionnement du système monétaire européen. Il est temps de reprendre le processus de libération des mouvements de capitaux interrompu depuis vingt ans. Tel est le sens d'une communication que la Commission européenne *vient de transmettre aux gouvernements membres des Dix.*

Le développement considérable des relations financières internationales au cours des vingt dernières années contraste avec la lenteur de la construction européenne en ce domaine. Résultat : les pays de la Communauté *ne parviennent* à mobiliser au profit de leur économie qu'une faible partie — entre le quart et le tiers — de l'épargne considérable qui s'accumule chez eux chaque année : 430 milliards d'ECU en 1980 (1) contre seulement 340 milliards aux Etats-Unis. Sur les cinq principaux marchés financiers de la *C.E.E. (R.F.A., France, Italie,* Pays-Bas et Royaume-Uni), toujours en 1980, le total des émissions en valeurs mobilières a été très inférieur à celui des émissions sur le marché américain (112 milliards d'ECU à comparer à 212 milliards).

L'utilité d'un marché financier européen est indéniable : le développement industriel exige des capitaux considérables et donc la possibilité de mieux drainer l'épargne communautaire. La part de celle-ci, qui transite sur les marchés internationaux, c'est-à-dire hors des circuits financiers de la C.E.E., et aussi hors contrôle, avec les conséquences qu'a *une telle situation sur la stabilité des* relations de change, est, selon Bruxelles, inutilement importante.

Que faire ? Plusieurs États membres — la France, l'Italie, l'Irlande, le Danemark — maintiennent des contrôles et des restrictions sur les mouvements de capitaux. Ils font usage des clauses de sauvegarde pour limiter la libération des opérations, qui normalement devrait résulter de la mise en œuvre de « directives » arrêtées par la C.E.E. en 1960 et 1962. La Commission estime que les conditions de l'intégration financière se posent en des termes sensiblement renouvelés. Elle considère que les contrôles des flux financiers par les États constituent de moins en moins un gage d'autonomie relative de la poursuite de leur politique économique. *D'autant que les contrôles et les* entraves s'exercent plus difficilement sur les mouvements de capitaux à court terme, qui sont de très loin les plus spéculatifs.

Bref, les avantages de la création d'un espace financier européen l'emportent de loin sur les inconvénients. La Commission recommande l'abolition progressive des restrictions qui existent. Elle fait valoir que la levée des entraves aux mouvements de capitaux dans la C.E.E. devrait viser en *priorité* la constitution d'un marché européen des capitaux à risques. Parallèlement, il y aurait avantage à accompagner *cette libéralisation par* la création de nouveaux instruments de mobilisation de l'épargne communautaire : il conviendrait ainsi de favoriser une plus étroite collaboration des établissements de crédit à moyen terme sur des programmes ou projets d'intérêt commun.

La Commission fait valoir enfin que plus de liberté à l'intérieur de la C.E.E. pourrait avoir comme corollaire une plus grande solidarité, une plus grande maîtrise des flux de capitaux avec l'extérieur. Tel pourrait être pour les pays membres qui possèdent des places financières importantes le prix à payer pour la *constitution d'un marché commun* financier et bancaire auquel ils ont un intérêt évident.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) 1 ECU = 6,8 F.

A L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

Les représentants français s'opposent à un retour aux contributions nationales

De notre envoyé spécial

Strasbourg (Communautés européennes). — Curieuse résolution que celle adoptée par l'Assemblée européenne, le 13 avril, sur le financement de la Communauté. Dans le texte présenté par M. Arndt (socialiste, R.F.A.) et voté à une large majorité (157 voix contre 42), le Parlement de Strasbourg se limite à poser une série de questions à la Commission de Bruxelles, sans lui indiquer la ligne à suivre.

Le mois prochain, la Commission doit formuler ses propositions sur les aménagements à apporter au système de contribution des Etats au budget européen. En février 1983, *elle avait produit* un premier document suffisamment imprécis pour susciter une série d'interrogations. Elle évoquait, notamment, la possibilité de recourir à des *« indicateurs agricoles »* afin d'accroître les recettes communautaires. C'est ce point qui soulève les craintes les plus vives du côté des représentants français, qui, toutes tendances confondues, ont dénoncé l'orientation que M. Tugendhat, le commissaire chargé du budget, semble vouloir prendre *dans son futur projet.* Les amendements proposés par les élus français pour écarter cette solution ont tous été rejetés par l'Assemblée.

Devant le veto de l'Allemagne fédérale et du Royaume-Uni à relever le taux de la T.V.A. versée par les Dix au budget de la C.E.E. (1 % actuellement, qui, ajouté aux recettes tirées des droits de douane et des prélèvements agricoles, constitue les « ressources propres »), la Commission *se trouve dans l'obligation de* penser à d'autres solutions. L'idée est de faire appel à des contributions nationales calculées en fonction de la production agricole et du bénéfice tiré par chaque Etat de la politique commune dans ce secteur. Compte tenu de ces « indicateurs agricoles » et de la prise en compte de la richesse relative de chaque pays, la France, les Pays-Bas et le Danemark devraient faire les frais de l'opération.

Outre l'aspect financier, on dénonce du côté français le retour aux contributions nationales. Pour M. Delatte (libéral, France), *« C'est un retour en arrière et une renationalisation des politiques communes qu'on nous propose. »*

Dans son « livre vert » de février, la Commission évoquait aussi, mais sans vraiment y croire, une taxe sur le pétrole. Interpellé, M. Tugendhat a éludé la question, en s'y déclarant favorable à la condition qu'une *« politique saine de l'énergie soit instaurée ».*

MARCEL SCOTTO.

En Espagne

Plainte a été déposée contre l'ancien président du groupe Rumasa

De notre correspondant

Madrid. — Le procureur général de l'Etat, M. Puron, a décidé, le 14 avril, sur instruction du gouvernement, de porter plainte contre M. José-Maria Ruiz Mateos, ancien président du holding Rumasa, le plus important d'Espagne, nationalisé le 23 février. M. Ruiz Mateos est actuellement installé à Londres.

Le ministère public accuse M. Ruiz Mateos de quatre types de délits : falsification de documents comptables, fraude fiscale, fraude à la Sécurité sociale et trafic de devises.

En expliquant, début mars, devant le Congrès des députés, les raisons qui l'avaient amené à exproprier Rumasa, le ministre de l'économie, M. Miguel Boyer, avait déjà donné de premières précisions sur les malversations dont se seraient rendus coupables les administrateurs du holding. De nouveaux éléments ont été connus par la suite, d'autant que les archives du groupe, dont une grande partie avait été dissimulée, le 23 février, ont été retrouvées. Tandis que Rumasa déclarait, en 1981, des bénéfices de 6 milliards de pesetas (1), son bilan, en réalité, enregistrait un solde négatif de 9 milliards. Les biens patrimoniaux du groupe, évalués à 11 milliards de pesetas, n'en valaient en fait, après ajustements, que 5 milliards. Rumasa avait des dettes non inscrites dans les comptes qui atteignaient *13 milliards de pesetas.*

D'après le ministère de l'économie, le holding, en outre, devait au fisc quelque 20 milliards de pesetas. Une partie des retenues correspondant à l'impôt sur la circulation des marchandises (qui remplace la T.V.A.) prélevées par Rumasa était incluse dans les bénéfices, au lieu d'être versée au ministère des finances. *Les cotisations de l'entre*prise à la Sécurité sociale n'étaient pas payées (jusqu'en septembre 1982, celles correspondant aux travailleurs étaient prélevées par le holding, sans être ensuite versées au ministère du travail). Quant aux délits monétaires, ils correspondent à une série d'exportations réalisées par le groupe, sans que les devises obtenues (elles équivaudraient à 15 milliards de pesetas) aient été converties en monnaie espagnole.

La décision du procureur ne constitue donc pas une surprise. Il est étonnant, toutefois, que le ministère public ait attendu près de deux mois après l'expropriation pour agir, alors que le gouvernement disposait, depuis le début, d'indices suffisants sur le caractère délictueux de la gestion de M. Ruiz Mateos. C'est un laps de temps dont ce dernier a pu profiter pour quitter l'Espagne, où tout porte à croire qu'il ne rentrera pas de sitôt.

THIERRY MALINIAK.

(1) 1 peseta = 0,05 franc

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. −	Rep. + ou	Dép. −	Rep. + ou	Dép. −
$ E.-U.	7,2960	7,2990	+ 160	+ 200	+ 315	+ 375	+ 765	+ 885
$ can.	5,9182	5,9221	+ 120	+ 160	+ 230	+ 290	+ 565	+ 680
Yen (100)	*3,0681*	*3,0707*	+ *140*	+ *165*	+ *285*	+ *325*	+ *780*	+ *850*
DM	2,9977	2,9996	+ 175	+ 195	+ 345	+ 375	+ 925	+ 995
Florin	2,6633	2,6648	+ 129	+ 155	+ 265	+ 305	+ 745	+ 810
F.B. (100)	15,0433	15,0557	+ 40	+ 190	+ 125	+ 335	+ 80	+ 465
F.S.	3,5712	3,5744	+ 228	+ 250	+ 465	+ 505	+ 1295	+ 1390
L (1 000)	5,0343	5,0382	− 206	− 115	− 415	− 300	− 1425	− 1225
£	11,2628	11,2726	+ 145	+ 216	+ 315	+ 425	+ 855	+ 1065

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 5/16	9	9 3/8	9 1/8	9 1/2
DM	4 3/16	4 9/16	4 1/2	4 7/8	4 11/16	5 1/16	5	5 3/8
Florin	6 1/4	7 1/4	5 1/16	5 11/16	5 1/16	5 11/16	5 3/8	6
F.B. (100)	10 3/4	12 1/4	10 9/16	11 9/16	10 11/16	11 7/16	10 3/4	11 9/16
F.S.	2 7/8	3 5/8	4	4 3/8	3 7/8	4 1/4	3 15/16	4 5/16
L (1 000)	14 3/4	17 1/4	15 1/4	16 3/4	15 1/2	16 3/4	16 3/4	17 3/4
£	10 3/8	10 7/8	10 1/16	10 7/16	10	10 3/8	9 7/8	10 1/4
F. franç.	11 3/4	12 1/2	11 7/8	12 7/8	12 3/8	13 3/8	14	15

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Peugeot investit chaque année 1 milliard de francs pour robotiser sa production

L'automatisation industrielle — appelée aujourd'hui plus exactement productique — est une *« question de survie, c'est le seul moyen de rester compétitif »*, a déclaré le mardi 12 avril, à Paris, M. Krautter, responsable de la direction de l'informatique, des télécommunications et des automatismes » (DITA) du groupe Peugeot.

La productique permet — grâce notamment à la micro-électronique — d'associer dans tout le processus de la fabrication de masse une part de plus en plus importante d'automatisme.

Dans le groupe Peugeot, le parc de robots est de trois cents ; il sera d'environ deux mille en 1990, des robots qui deviendront *« intelligents »*, puisqu'ils ne seront plus asservis à une tâche précise mais pourront être associés au montage proprement dit d'un véhicule. Une première étape dans cette direction sera franchie à Meudon — près de Paris — au cours des prochains mois avec la mise en route d'un atelier flexible, c'est-à-dire un atelier aux fonctions de fabrication adaptables, pouvant réaliser tous les travaux programmés quelle que soit la matière du produit. Peugeot investira 1 milliard de francs par an à l'informatisation du groupe.

La productique permet des gains de productivité considérables : les coûts d'exploitation pourront, dans certains cas, être réduits de moitié, les délais de production des deux-tiers et la durée de stockage pourront être divisés par six.

Des suppressions ou des transferts d'emplois sont inéluctables, mais M. Krautter n'en a pas chiffré l'importance.

Nominations

● M. Jean Courtière a été nommé président-directeur général des parfums Givenchy en remplacement de M. Jean-Paul Elkann, démissionnaire.

● M. Edouard de Royère, vice-président-directeur général de L'Air liquide, a été désigné par M. Jean Delorme, président, pour lui succéder en 1985.

● M. Francesco Redi vient d'être nommé directeur général pour la France de la Citibank N.A. en remplacement de M. Thomas P. Nooman, nommé président de Citibank International à Miami.

FAITS ET CHIFFRES

● **La Cour de justice européenne saisie des aides françaises aux textile.** — La Commission européenne a décidé de saisir la Cour de justice européenne du refus de la France de se conformer à la décision interdisant les aides au secteur textile.

La Commission avait décidé le 22 janvier que le soutien accordé par le gouvernement français au secteur textile, sous la forme d'allégements des charges sociales, constituait une concurrence déloyale. Elle avait demandé aux autorités françaises de lui faire savoir avant le 21 février les mesures qu'elles entendaient prendre pour abroger ces aides.

Officiellement, indique-t-on auprès de la Commission, le gouvernement français n'a pas répondu et *s'est contenté* de faire savoir par la presse qu'il prolongerait d'un an les allégements des charges sociales pour les entreprises textiles. — *(A.F.P.)*

● **M. Gattaz dénonce la colloquomanie.** — *« Ne confondons pas concertation et colloquomanie »*, a déclaré M. Gattaz le 14 avril lors de la visite du salon Inova, ajoutant : *« L'innovation, c'est d'abord l'affaire des entreprises. »* Répondant, en fait, à M. Fabius, le président du C.N.P.F. s'est élevé contre *« la mauvaise querelle »* faite aux entreprises françaises de ne pas innover. *« Les brevets n'ont pas la même valeur et la même importance selon les pays »*, a-t-il souligné.

● **Les mutuelles de travailleurs ne prendront pas en charge le forfait hospitalier.** — La Fédération nationale des mutuelles de travailleurs (F.N.M.T.), qui revendique 2,7 millions de membres a indiqué que ses groupements adhérents et elle-même *ne rembourseront pas le forfait* journalier hospitalier de 20 F entré en vigueur le 1er avril. La F.N.M.T., qui juge cette mesure *« inégalitaire »* et *« inefficace »*, estime que la prise en charge de ce forfait aurait pour conséquence *« une brutale augmentation des cotisations mutualistes »*.

● **« Produire français pour les jeunes ».** — Le Centre confédéral de la jeunesse C.G.T. a annoncé le 14 avril une semaine d'action sur le thème « Produire français pour les jeunes ». Du 21 au 26 avril, elle sera marquée par des interventions dans divers endroits publics à Paris pour sensibiliser les jeunes aux possibilités de « produire français » des marchandises de consommation courante, comme les jeans, les disques, les livres, les motos. M. Henri Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., prendra la parole dans le cadre d'une exposition organisée au siège de la C.G.T., à Montreuil, le 26 avril. Selon M. René Lomet, secrétaire de la C.G.T., 80 % des produits consommés par les jeunes proviennent de l'étranger, alors qu'un chômeur sur deux a moins de vingt-cinq ans.

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la documentation française

La documentation française a publié les ouvrages suivants :

● COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

— *Recherche et coopération avec le tiers-monde.* — Ce rapport au ministre de la recherche et de l'industrie, réalisé sous la direction du professeur Jacques Berque, définit les espaces et les axes prioritaires du redéploiement de la coopération scientifique et technique. Il précise quels sont les opérateurs de cette coopération, leur statut et leurs ffonctions, et quelles sont les institutions qui devraient assurer la cohérence des actions à entreprendre et leur financement. 122 pages — 16 × 24 — 35 F.

— *La France et le tiers-monde, vingt ans de coopération bilatérale.* — N°s 4701-4702 des *Notes et Études Documentaires,* réalisés par Patrik Cadenat. Analyse du cadre politico-juridique de la coopération entre la France et le tiers-monde : permanence et évolution des rapports de coopération. Présentation des instruments de la coopération française, des organismes et du personnel. 204 pages — 16 × 24 — 40 F.

— *Problèmes Économiques n° 1811.* — Pays en voie de développement — sélection de texte français et étrangers — notamment : les obstacles à l'étude de la dépendance. 32 pages — 6 F.

— *Problèmes politiques et sociaux n° 459.* — Dossier d'actualité mondiale. Les élites dans les pays en voie de développement. Intellectuels et techniciens : la clé du développement ? La sphère du pouvoir politique. Recrutement et formation. Consensus ou divorce ? 36 pages — 13 F.

— *Problèmes Audiovisuels n° 11.* — Radios et télévisions pour le développement. Contribution des médias audiovisuels au développement. 52 pages — 21,60 F.

● TRAVAIL - EMPLOI

— *Les 35 heures et l'emploi.* — Troisième ouvrage de la collection « Pluralisme » (après les *Robots enjeux économiques et sociaux* par Joël Le Quément et les *Énergies nouvelles : qu'en espérer ?* par Maurice Luneau). Dans une étude documentée, Yves Barou et Jacques Rigaudiat montrent toutes les dimensions du dossier complexe de la réduction de la durée du travail et en expliquent les difficultés. 288 pages — 15 × 21 — 75 F.

— *Cahier français n° 209 le travail ouvrier.* — Panorama statistique ; les ouvriers dans l'industrie ; les conditions de travail ; la régulation du rapport salarial ; 72 pages + 32 pages de notices relatives à certains aspects particuliers : automatisation, travail féminin, travailleurs immigrés. 25 F.

● VIE PUBLIQUE

— *Les grands textes de la pratique institutionnelle de la Ve République.* — N°s 4699-4700 des Notes et Études documentaires. Édition abrégée de l'importante somme *Textes et documents sur la pratique institutionnelle de la Ve République* (la Documentation française, 2e édition 1982, 700 pages, 160 F) constituée par Didier Maus. Des discours des principales autorités politiques, des *décisions du Conseil d'État,* du Conseil constitutionnel, etc... illustrent ou précisent le fonctionnement des institutions. 242 pages — 16 × 24 — 40 F.

— *La fonction publique en 1982.* — Rapport annuel sur l'état de la fonction publique en 1982 : place économique et sociale de la fonction publique dans la nation ; la politique de l'emploi ; la politique salariale ; les droits des femmes ; les droits syndicaux et les libertés... 258 pages — 16 × 24 — 80 F.

— *Ensemble refaire la ville.* — *Rapport au premier ministre de* M. Hubert Dubedout, président de la commission nationale pour le développement social des quartiers. Comment traiter les causes profondes de la dégradation physique et sociale des quartiers où vivent les populations les plus défavorisées ? Propositions pour une politique de valorisation sociale des quartiers. 122 pages — 16 ×24 — 35 F.

● COMMUNICATION

— *L'Iconothèque.* — par Henri Hudrisier. Comment ranger les images ? Les technologies nouvelles rendent possible la constitution d'une riche mémoire audiovisuelle. Se fondant sur une *réflexion théorique sur la communication* et une pratique documentaire audiovisuelle, l'auteur propose des modèles de cinémathèques, de vidéothèques, de photothèques. 269 pages — 16 × 24 — 90 F.

★ **Ces ouvrages sont en vente en librairie, notamment celles de la Documentation française : 29-31, quai Voltaire 75007 PARIS ; 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03, ainsi que par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse 93308 AUBERVILLIERS Cedex.**

ASSURANCES

Comment les victimes des inondations seront-elles indemnisées ?

« *Les victimes des inondations qui viennent d'affecter plusieurs régions de France, et notamment le Nord-Est et la région parisienne, peuvent, dès maintenant, adresser une déclaration de sinistre à leur assureur* », indique-t-on au centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.).

Cet organisme précise toutefois : « *Pour que les sociétés d'assurance prennent en charge les dégâts causés par l'eau, il est nécessaire que les pouvoirs publics, par un arrêté interministériel publié au* Journal officiel, *reconnaissent l'état de catastrophe naturelle dans tels départements, villes ou cantons. Les victimes devront ensuite transmettre à leur assureur un état estimatif des dommages, ce qui permettra aux experts de constater la nature et l'importance du préjudice et de chiffrer les pertes subies.* »

Le C.D.I.A. donne encore les précisions suivantes : « *La garantie des catastrophes naturelles couvre le coût des dommages matériels causés aux biens assurés (habitations et installations industrielles, commerciales et agricoles, véhicules...) à concurrence de la valeur fixée dans le contrat et dans les limites et conditions prévues par celui-ci.* »

« *La loi du 13 juillet 1982, entrée en vigueur le 14 août de la même année, assure automatiquement contre les catastrophes naturelles tous les Français titulaires d'une assurance « dommages » (incendie, vol, etc.) pour leur habitation, leurs véhicules à moteur, leur entreprise ou leur exploitation agricole.*

« *Cette loi prévoit des franchises obligatoires. Pour les habitations, les véhicules à moteur et autres biens à usage privatif, la franchise s'élève à 800 F. Pour les biens à usage industriel, commercial, artisanal ou agricole, le montant de la franchise est fixé à 10 % des dégâts avec un minimum de 4 000 F. En ce qui concerne les pertes d'exploitation des industriels, la franchise, exprimée en temps de travail, est fixée à trois jours.* »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 15 avril :

UNE LOI

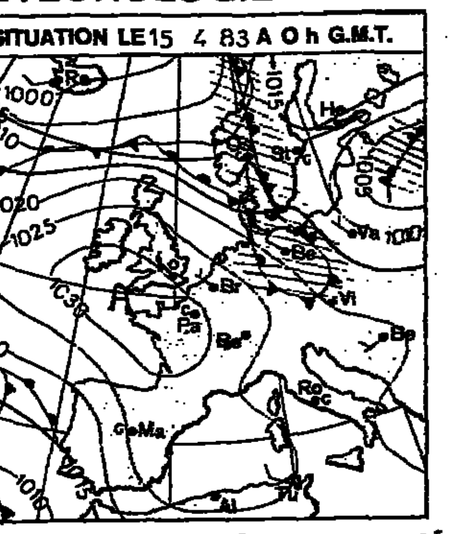
● Concernant les préparateurs en pharmacie.

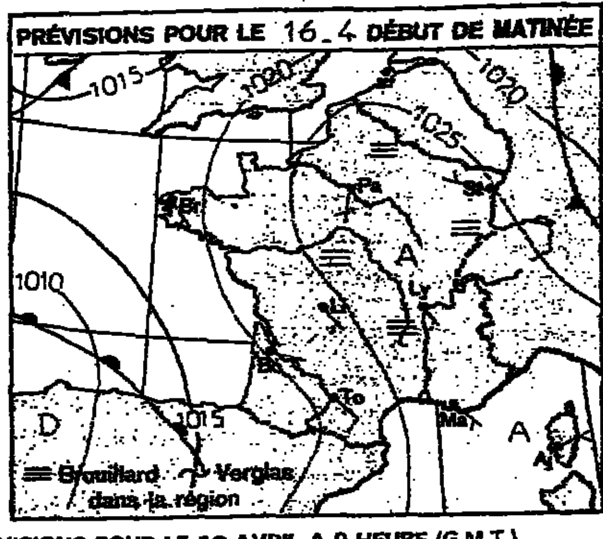
UN DÉCRET

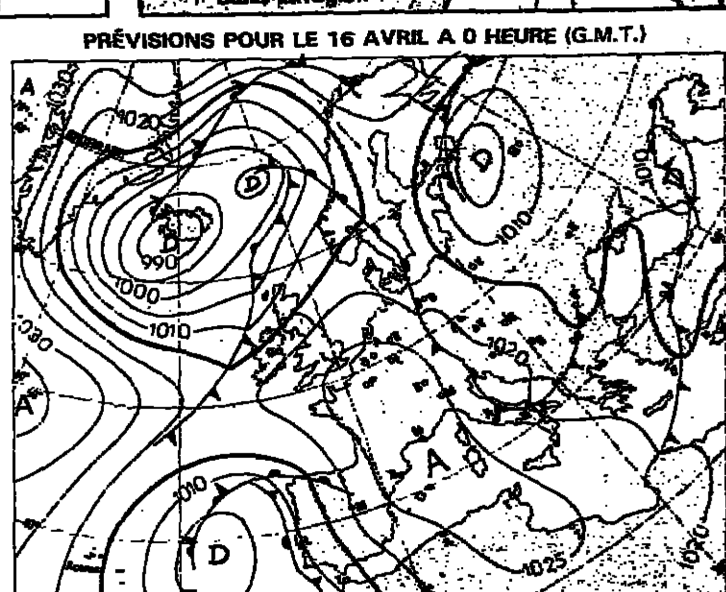
● Relatif au transfert de compétences aux régions en matière de formation professionnelle.

Les mots croisés se trouvent page 20.

MÉTÉOROLOGIE







Évolution probable du temps en France entre le vendredi 15 avril à 0 heure et le vendredi 16 avril à minuit.

Samedi, en début de journée, conditions anticycloniques sur tout le pays puis aggravation préorageuse par le sud-ouest et nuageuse et pluvieuse par l'ouest en soirée.

Demain matin, des brouillards se formeront dans le Nord, l'Est, le Centre et le Centre-Est, puis se dissiperont assez rapidement en milieu de matinée pour laisser place à un temps chaud et bien ensoleillé. *Mais des nuages élevés* couvriront le ciel, l'après-midi, des Pyrénées occidentales au Sud-Bretagne avec un risque d'ondées orageuses, le soir, sur les Pyrénées occidentales. Par ailleurs, le ciel se couvrira près de la Manche, et les pluies débuteront sur le Finistère, le soir. Les vents de sud à sud-est se renforceront près de l'Atlantique, où ils deviendront assez forts. Les températures, le matin, seront de l'ordre de 9 degrés près de la Méditerranée, de 7 à 8 degrés près des côtes atlantiques, de 1 à 4 degrés ailleurs. Il fera chaud partout *l'après-midi : 25 degrés dans le Sud-Ouest,* 23 degrés dans le Midi, 18 à 20 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 15 avril, à 8 heures, de 1 030,5 millibars, soit 772,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 avril ; le second le minimum de la nuit du 14 au 15 avril) :

Ajaccio, 15 et 2 degrés ; Biarritz, 17 et 6 ; Bordeaux, 15 et 3 ; Bourges, 12 et 3 ; Brest, 13 et 4 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 10 et 4 ; Clermont-Ferrand, 12 et 0 ; Dijon, 12 et 5 ; Grenoble, 11 et 0 ; Lille, 11 et 3 ; Lyon, 12 et 3 ; *Marseille-Marignane, 16 et 6* ; Nancy, 9 et 5 ; Nantes, 15 et 5 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 9 ; Paris-Le Bourget, 13 et 2 ; Pau, 16 et 2 ; Perpignan, 18 et 5 ; Rennes, 14 et 5 ; Strasbourg, 11 et 5 ; Tours, 12 et 2 ; Toulouse, 15 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 5 degrés ; Amsterdam, 10 et 6 ; Athènes, 19 et 12 ; Berlin, 6 et 5 ; Bonn, 9 et 6 ; Bruxelles, 11 et 5 ; Le Caire, 30 et 14 ; îles Canaries, 29 et 18 ; Copenhague, 8 et 4 ; Dakar, 26 et 21 ; Djerba, 17 et 8 ; Genève, 10 et 4 ; Jérusalem, 23 et 7 ; Lisbonne, 24 et 16 ; Londres, 12 et 2 ; Luxembourg, 6 et 4 ; Madrid, 23 et 7 ; Moscou, 2 et 1 ; Nairobi, 28 et 15 ; New-York, 9 et 7 ; Palma-de-Majorque, 17 et 0 ; Rome, 17 et 2 ; Stockholm, 6 et −6 ; Tozeur, 20 et 11 ; Tunis, 18 et 7.

Prévisions pour la journée de dimanche

Un flux de secteur sud chaud s'établit *de l'Espagne* à la Scandinavie, sur la face occidentale de l'anticyclone continental. En France, des perturbations orageuses apportent une nouvelle aggravation sur l'Ouest et le Nord.

Prévisions. Le temps sera très nuageux, le matin, des Pyrénées atlantiques à la Normandie et à la Flandre, avec quelques pluies ou ondées orageuses. *Les nuages et les ondées gagneront* l'Aquitaine, le Limousin, l'Ile-de-France, le soir. Les vents de sud-ouest seront forts sur les côtes. Les températures maximales accuseront une baisse par rapport à samedi.

Le reste du pays (de l'Alsace et de la Champagne au bas Languedoc et à la Méditerranée), le beau temps chaud prédominera par vent de sud ou de sud-est. *Les maximums atteindront* 23 à 26 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ANIMAUX

LA S.P.A. A LA FOIRE DU TRONE. — Afin de sauver des animaux abandonnés, et aussi d'agir préventivement contre le drame des abandons, la Société protectrice des animaux organise les 16 et 17 avril (de 14 heures à 17 h 30) deux journées d'adoption de chiens à la Foire du trône.

★ **S.P.A., 39, boulevard Berthier, 75017 Paris, tél. : 380-40-66.**

CONCOURS

CHORALES SCOLAIRES. — La direction des affaires culturelles de la Ville de Paris organise, pour la quatrième année consécutive, un concours de composition chorale destiné à enrichir le répertoire des chorales scolaires.

★ **Renseignements auprès de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, 37, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris. tél. : 274-22-02.**

SPORTS

CYCLISME

Hinault en flèche

Déjà vainqueur, mardi 12 avril, du *Grand Prix Cerami en Belgique,* Bernard Hinault a gagné, jeudi, la Flèche wallonne, devant un autre Français, René Bittinger, et il a ainsi renouvelé le succès qu'il avait obtenu dans la même preuve en 1979.

Ces deux victoires consécutives, qui atténuent son échec dans Paris-Roubaix, mettent l'accent sur deux qualités caractéristiques du champion avec le breton avant le départ du Tour d'Espagne : ses facultés d'adaptation ou de récupération et son aptitude à se surpasser, surtout après une contre-performance. Hinault, qui avait subi dans Paris-Roubaix le handicap d'une préparation insuffisante, contrariée de surcroît par un voyage éclair aux États-Unis, pour donner le départ du Tour d'Amérique, s'est rapidement repris. Il a affirmé une nette supériorité dans la difficile classique belge au terme de laquelle il a battu au sprint, outre Bittinger, l'Américain Boyer, le Belge Schepers, le Néerlandais Zoetemelk et le Suisse Seiz.

Nettement dominés dans Paris-Roubaix, les Belges ont enregistré une nouvelle défaite assez surprenante sur leur terrain, de Wolf ayant perdu le contact au moment de l'attaque déclenchée par Hinault à 15 kilomètres de l'arrivée. S'agit-il d'une simple péripétie ou d'une alerte sérieuse ?

J. A.

D'un sport à l'autre

RUGBY. — *La Fédération française de rugby décidera si elle maintient ou si elle annule la tournée de l'équipe nationale en Afrique du Sud, lors d'un comité directeur exceptionnel qui aura lieu mardi 19 avril.*

Cette décision interviendra au lendemain d'une entrevue du président de la F.F.R., M. Albert Ferrasse, accompagné de son vice-président, M. Marcel Batigne, de son secrétaire général, M. Jean-Claude Bourrier et de deux joueurs, Robert Paparemborde et Jean-Pierre Rives, avec Mme Edwige Avice, ministre du temps libre, de la Jeunesse et des sports, qui a demandé dans une lettre aux Fédérations sportives d'interrompre toutes relations avec l'Afrique du Sud en raison de l'apartheid qui y est pratiqué (le Monde du 9 avril).

TENNIS. — *Tandis que le jeune Suédois Mats Wilander, qui devait affronter le Paraguayen Victor Pecci en quart de finale du tournoi de la Raquette d'or, à Aix-en-Provence, continuait le 14 avril sa promenade de santé, en éliminant de cette compétition son compatriote Anders Jarryd (6-4, 6-3), un autre Suédois, Joachim Nystrom, battait le Marseillais Bernard Fritz (7-5, 6-2) qui le devançait de quarante places au classement de l'A.T.P., mais qui n'avait pas encore rodé une nouvelle raquette métallique.*

● RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission dans un article consacré à la crise de l'Association sportive de Saint-Etienne (*le Monde* du 14 avril) nous a fait écrire que « *la nouvelle municipalité stéphanoise de M. Dubanchet (U.D.F.), dont la compression a évité un dépôt de bilan, tient le club à bout de bras* ». Il fallait lire : « *dont la compréhension...* ».

LOTO

TIRAGE N° 15 DU 13 AVRIL 1983

2 — 15 — 22 — 36 — 42 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 25

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	19	702 074,80 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	67	99 547,90 F
5 BONS NUMEROS	3 719	5 380,20 F
4 BONS NUMEROS	160 518	124,60 F
3 BONS NUMEROS	2 791 196	10,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE 20 AVRIL 1983

VALIDATION JUSQU'AU 19 AVRIL 1983 APRES-MIDI

SPECTACLES

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ALLEZ COUCHER AILLEURS ! (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ANTONIETA (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62).

BAS LES MASQUES (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

DEEP END (Ang., vo.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LE DÉMON S'ÉVEILLE LA NUIT (All., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; V.F. Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

ET TOUT LE MONDE RIAIT (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e ((544-57-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re partie), (2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LE MOUCHARD (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

PINOCCHIO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

PORTIER DE NUIT (It., vo.) (**) : Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (V.f.) Arcades, 2e (233-54-58).

POSSESSION (A., v.o.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SATYRICON (It., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

SAYAT NOVA (Sov. v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND (Ang., v.o.) : Logos, 5e (354-26-42).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LE VIOLENT (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : les Lois de l'hospitalité.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour aux courses.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : le Faucon maltais.

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) : 16 h : la Source ; 18 h : l'Heure du loup ; 20 h : Sonate d'automne ; 22 h : Persona.

FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Broadway Melody.

ERIC ROHMER : Studio 43, 9e (770-63-40), 22 h : le Signe du lion ; 20 h : la Femme de l'aviateur ; 18 h : le Beau Mariage.

JEUNESSE DU CINÉMA ARABE (v.o.) : Républic-Cinémas, 11e (805-51-33) : 18 h : la Momie ; 20 h : le Paysan éloquent ; la Chaise ; 22 h : débat avec C. Abdessalam.

2e FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA JUIF : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05) (v.o. et v.f.) ; Acacias, 17e (764-97-83) (v.o.). Cinq films par jour.

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 15 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Nougaro-ci, Nougaro-là.
Claude Nougaro interprète La pluie fait des claquettes, Prométhée, Cécile *et les chansons de son dernier album.*

21 h 40 Série : Lucien Leuwen.
D'après le roman de Stendhal ; réal. Cl. Autant-Lara, adapt. J. Aurenche, P. Bost. Avec B. Garcin, N. Jamet.
L'histoire d'un fils de riche banquier qui tente de s'immiscer dans les milieux aristocratiques en 1832. Une coproduction internationale rediffusée à l'occasion de l'année Stendhal.

22 h 40 Histoires naturelles : il court, il court.
Chasse aux lièvres dans le Maine-et-Loire.

23 h 10 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Médecins de nuit.
De B. Gridaine. Avec B. Rouan, J. Bouanich. *Nº 6 : Paul, médecin revenu d'un camp de réfugiés, tombe dans le coma. Le sauvera-t-on ?*

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « Le monde comme il va ». Sont invités : G. Etrillard (coauteur de : A l'Est du monde) ; *J.-F. Revel* (Comment les démocraties finissent) ; *J. Ziegler* (les Rebelles) *et M.-J. Protais (pour :* les Assassinats politiques, *par Amnesty International).*

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (Hommage à G. Cukor) : la Diablesse en collant rose.
Film américain de G. Cukor (1959), avec S. Loren, A. Quinn (v.o. sous-titrée. Redif.)
En 1880, un théâtre ambulant parcourt l'Ouest américain. La vedette, aimée du directeur de la troupe, est une joueuse invétérée. Un tueur à gages la « gagne » au poker. Étude du monde des comédiens, à l'intérieur d'un western. Cukor privilégie les gens de spectacle, raconte des aventures picaresques.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : Je suis Français, moi, Monsieur...
Enquête à Marseille, où la psychose s'installe dans certains quartiers entre les communautés française et maghrébine. Ce reportage sera suivi d'un débat auquel participeront Mme Françoise Gaspard, conseillère municipale de Dreux (P.S.), et M. Alain Juppé, conseiller de Paris (R.P.R.).

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.

22 h 38 Une minute pour une image.

22 h 40 Prélude à la nuit.
Trois mélodies de Mozart, par L. Alva, ténor.

FRANCE-CULTURE

20 h, Emission médicale (en liaison avec l'émission de TF 1 diffusée le lundi 11 avril) : la douleur.
21 h 30, Black and blue : jazzmen tziganes.
22 h 30, Nuits magnétiques : family life.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (émis de Sarrebrück) : *Guillaume Tell*, de Rossini, *Concerto pour piano et orchestre*, de Mozart ; *Symphonie nº 2*, de Beethoven : par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück ; dir. H. Soudant ; sol. R. Serkin, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit : Ruines, néons, Berlin.

Samedi 16 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Vision plus.
9 h 45 Philatélie club.
10 h 15 La maison de TF 1 (et à 13 h 35).
12 h Bonjour, bon appétit.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
16 h Documentaire : Les grands explorateurs.
16 h 55 Série : La Lumière des justes.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Pépin câlin.
18 h 35 Magazine auto-moto.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
Les projets de J.-R. échouent, et la société Ewing est en danger.
21 h 35 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.
« France-poubelle », les déchets industriels. Avec Huguette Bouchardeau, secrétaire d'État à l'environnement, Alain Bombard, le sénateur italien Luigi Noe, Jacques de Perthuis, président de la commission environnement du C.N.P.F., Katia Kamas, responsable nationale de « Greenpeace » et Jacqueline Denis-Lempereur, journaliste à « Science et Vie ».
22 h 50 Etoiles et toiles : Hollywood.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Colorado.
15 h 10 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker. *Autour de Gérard Lenorman, D. Gérard, M. Carta, B. Wooton, G. Bonnet...*
21 h 50 Série : Une femme nommée Golda.
De H. Gast, réal. A. Gibson, avec I. Bergman...
Dernier épisode : Golda Meïr, âgée de soixante-dix ans, après la victoire de la guerre de six jours, devient premier ministre, prend sa retraite en 1977 et meurt en 1978.
22 h 35 Document : Resnais est un roman.
23 h 10 Journal.
23 h 30 Variétés : Rockpalast Festival. *En direct d'Essen. Avec Dixies Midnight Runners et Joe Jackson.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif entreprises.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 35 Tous ensemble.
(Attention : quatre stations régionales décrochent : Alsace pour : *Dialectale ;* Limousin, pour : *L'Histoire terrible et douce de la demoiselle à la violette ;* Nord-Picardie pour : *Fête du métro à Lille ;* Provence-Côte d'Azur pour : *la Raquette d'or, open de tennis à Aix.*)
20 h 40 Programme national : La nonne sanglante.
de M. Sarfati, réal. B. Maigriot. Avec M. Laborie...
Qui s'emparera de l'immense fortune des Teufelbrück ? Roberta, la dernière du nom, ou l'infâme Arnim von Eisenfaust.
21 h 30 Série : Jackie et Sara.
21 h 55 Journal.
22 h 13 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
22 h 15 Musi-Club.

FRANCE-CULTURE

JOURNÉE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

7 h 2, *Matinales.*
8 h, Regard sur la science : la langue scientifique.
8 h 30, Se comprendre aujourd'hui pour vivre demain : du *sens* des mots à la résonance du langage.
9 h 7, Matinée du monde contemporain : le français dans le monde.
10 h 45, Démarches avec... P. de Saint-Robert.
11 h 2, Dansez mots denses : chansons populaires.
12 h 5, *Le pont des arts.*
14 h, Sons : l'enfant et le mot.
14 h 5, D'ici et d'ailleurs, la langue française : douze romanciers et poètes d'expression française.
14 h 40, Sans Boileau, pas de science.
15 h 15, *La cérémonie des mots.*
15 h 45, Débat, au Salon du Livre : négritudes d'Afrique et d'Amérique.
16 h 50, Intermède avec Etiemble.
17 h 20, La cité et sa langue : « table ronde ».
18 h 25, *Du texte à la parole* : le comédien.
19 h 20, Des mots dans un certain ordre assemblés... l'écrivain, avec M. Duras, P. Emmanuel et E. Ionesco.
20 h, Dramatiques : La Fontaine, D. Diderot, L. Menard, J. Tardieu, J. Genet.
21 h 30, *Logos et langage.*
22 h 10, La fugue du samedi : la langue au chat.
23 h 55, Débat : la langue, la voix.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin.
8 h 5, Avis de recherche : Liszt, Franck.
9 h, Carnet de notes.
11 h, La tribune des critiques de disques : « Faust symphonie » de Liszt.
13 h 35, Importation : Chopin, Mendelssohn, Schumann.
15 h, L'arbre à chansons : G. Laffaille.
16 h 30, Concert (donné à Boulogne le 15 janvier 1983) : œuvres de Aperghis, Ratiu, Ohana : par le Nouvel Orchestre philharmonique : dir. Y. Prin. Sol. J.-F. Heisser, M. Rollin, I. Garcisanz.
18 h, Les jeux du sonore au musical, émission du G.R.M. de l'INA, avec P. Schaeffer.
19 h 5, Les pêcheurs de perles : J. Szigeti, violon.
20 h 30, Concert (donné à l'Opéra de Paris le 4 avril 1983) « Erzsebet » opéra de Chaynes ; par l'Orchestre de l'Opéra de Paris ; dir. E. Howarth ; sol. C. Eda-Pierre.
22 h, La nuit sur France-Musique : Le club des archives.

SPECTACLES

THÉATRE DU LYS (327-88-61), 19 h : Descends, Durand, on sait qu't'es là ; 20 h 30 : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. 20 h 30 : Peines de cœur d'une chatte anglaise. II. 20 h 30 : Boris Hybner et gag.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : le Paradis sur terre.

THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : la Ménagerie de verre.

THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Grande Salle, 20 h 30 : l'Ame et la Danse.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Femmes d'un homme.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h 30 : Homo Tap Dance.

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Service non compris.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les bisireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 15 : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : P. Pellerin.

LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.

LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.

LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais ; 22 h 15 : A. Gould.

PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : Un sifflet dans la tête.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Essayez, c'est pas sorcière ; 22 h 30 : Guide des convenances 1919.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.

RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : le Chemin des dames ; 22 h : Hommage à J. Cocteau.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil.

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : Triboulet.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : J'ai pour chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Bencent.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : M. Musseau.

La danse

CISP (343-19-01), 20 h 45 : Ballet Iberia.

FORGE (371-71-89), 20 h 30 : International Dance Connection.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : Derrière la maison, les ombres.

THEATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : Etoiles internationales de la danse.

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : les Quais de la nuit.

STUDIO DES QUATRE-TEMPS (773-65-11), 20 h 30 : Astrakan.

Le music-hall

A. DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : G. Langoureau.

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : Lluis Llach.

CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), 20 h 30 : Wolf Biermann.

GYMNASE (246-79-79) voir Théâtres.

MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h : Bill Deraime.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : Dancin'.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 21 h : Holiday on Ice.

TEMPLIERS (272-94-56), 20 h 30 : Mon mec, c'est Mec.

THÉATRE DU JARDIN (745-23-72), 20 h 45 : J. Douai.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 18 h 30 : Toulai.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Envoyez la musique.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41), 21 h 30 : T. Gubitsch, O. Calo.

Les concerts

CENTRE MUSICAL BOSENDORFER, 20 h 30 : F. Buffet, Cl. Maillols (Schubert, Damase, Gabaye...).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : D. de Williencourt, J.-Efflam Bavouzet (Beethoven, Brahms, Debussy...).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Beethoven, Haydn, Brahms).

RANELAGH, 18 h 30 : F. Lengellé (Couperin, Charbonnières, Forqueray).

SALLE CORTOT, 20 h 45 : Simon, Bienaimé, Ferry, Sibourd (Brahms, Messiaen).

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 21 h : Orchestre Ad Artem de Paris, dir. D. Fanal ; chœur, M.-R. Delalande ; chorale Chanteclair (Bach, Pergolèse, Vivaldi...).

FIAP, 20 h 30 : B. Condemine, F. Azema (Schumann, Brahms).

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h 45 : J. Bastin (Schumann, De Vlieghere, Ravel).

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 20 h 30 : E. Chouteau, D. Guiguet (Haendel, Beethoven, Franck).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHERE (249-74-30), 20 h 30 : les Etoiles.

BAINS-DOUCHES (887-34-40), 20 h 30 : Shriekback.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Pakatak.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09) 20 h : Los Salseros.

DÉPOT-VENTE (637-31-87) 21 h 30 : Macadam Cow-boys.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Jazz est-allemand.

FORUM (297-53-39), 21 h : P. Villaroel/J. Detraz/Ch. Lete.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : Alex Sanders.

NEW MORNING (523-51-41), 23 h : Chet Baker, 20 h : Grupo Um.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Tania Maria.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : D. Sanchez.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M.-A. Martin, L. Gianez, A. Jean-Marie, J. Bardy, J.-Cl. Jouy.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.

SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : Forty Thousand Horsemen, de C. Chauvel ; 21 h, en l'honneur de L. Eisner : Opus I, de W. Ruttmann : Mikaël, de C. Dreyer.

BEAUBOURG (278-35-57)

17 h, Mon mari le patron, de G. La Cava ; 19 h, Rétrospective « Berlin et le cinéma » (Valence, 1983) : les Rats, de R. Siodmark.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

ALL BY MYSELF (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) (H. spéc.).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ;

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

BERLIN HARLEM (All.) (**) (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

BEYROUTH LA RENCONTRE (v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. spéc.).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 8e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).

DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. spéc.).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. - A., v.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

EFFRACTION (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Murats, 16e (651-99-75) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GANDHI (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Victor Hugo Pathé, 16e (727-49-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

L'INDIC (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MERRY GO ROUND (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Petite Salle, 14e (542-67-42).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

MONSIGNORE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) - V.f. : U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

ATOMIC CAFÉ, film américain de Kevin et Pierce Rafferty et Jayne Loader, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

BALLES PERDUES, film français de Jean-Louis Comolli : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

EDITH ET MARCEL, film français de Claude Lelouch : Forum, 1er (297-53-74) ; Grand-Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE MONDE SELON GARP, film américain de George Roy Hill, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

T'ES FOU JERRY (Smorgasbord), film américain de Jerry Lewis, v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA PETITE BANDE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PROSTITUTE (Ang., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RAMBO (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

REVIENS JIMMY DEAN REVIENS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42). (H. spéc.)

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Gaîté Boulevards, 2e (233-67-06).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

Affaires obligent

_1___Vos affaires peuvent vous appeler dans n'importe quel pays. C'est le moment ou jamais de bénéficier de la Carte Diners "Société".



_2___La carte Diners "Société" peut être obtenue dans les plus brefs délais :

_Télexez aux n°s 630 225 - 630 665 - 630 666 - 660 952.

_Écrivez à Diners Club International
18 rue François 1er
75380 Paris Cedex 08.

_Téléphonez au (1) 723 78 05, nous répondrons à toutes vos demandes 24 heures sur 24.

Carte Diners "Société" pour vos voyages d'affaires.
Une carte française, un réseau mondial de plus de 550 000 établissements.

JUSTICE

UNE AFFAIRE DE VENTES D'ARMES AU TRIBUNAL DE PARIS

Les « pots-de-vin », c'est naturel

Trois dirigeants de la Société française de munitions (S.F.M.), filiale du groupe Gevelot, MM. Jean-Paul Maurice, Pierre Girodet et Jacques Nouaille, et un lieutenant-colonel de l'armée de l'air détaché au ministère de la coopération, Henri Papazian, répondent, depuis le 14 avril, devant la 10e chambre correctionnelle de Paris, du délit de corruption, les trois premiers pour avoir consenti des versements estimés à 2 millions de francs au quatrième, qui, après avoir admis qu'il les avait reçus, assure aujourd'hui qu'il n'en est rien et s'est fait *« piéger »*.

Le compte en banque du colonel

C'est le monde très particulier des ventes d'armes et de munitions, avec ses pratiques, ses arcanes, ses grands et ses petits secrets pour l'obtention de marchés les plus nombreux et les plus fructueux possible. Celui des ventes licites et non des trafics prohibés. Il n'est que de voir ces quatre prévenus assis sagement sur les bancs de la 10e chambre ou les entendre répondre au président, M. Henri Malergue, pour s'assurer que l'on n'a pas affaire à des aventuriers. C'est à qui sera ancien élève de Polytechnique ou de l'École de l'air, sera décoré de la Légion d'honneur ou de l'ordre du Mérite, sera bardé de titres et de diplômes. Il est vrai qu'à y regarder de près cette affaire de corruption dont ils ont aujourd'hui à répondre a tout de même été découverte parce qu'à l'origine on venait de débusquer, à cette même S.F.M., une autre affaire, qui était bien, celle-là, un trafic illicite de fusils-mitrailleurs destinés à la Somalie et expédiés, via le Portugal, sous l'anodine étiquette de matériel agricole.

C'était en janvier 1980. Du coup, la police judiciaire puis la direction nationale des enquêtes douanières avaient eu d'autres curiosités. Une perquisition au domicile de M. Jean-Paul Maurice, directeur adjoint du département armement, avait amené la découverte dans une poche de son pardessus, de 39 000 francs en espèces et, dans ses tiroirs, de documents faisant état de crédits et de débits à un compte – 11 161 – ouvert dans une banque belge, la Geoffrey's Bank, à Bruxelles.

Sans se faire prier, M. Maurice avait dit tout de go que cet argent liquide était destiné au colonel Papazian et que le compte bruxellois servait tout simplement à payer, à ce même officier supérieur détaché au ministère de la coopération et chargé de décentraliser les commandes d'armes, de munitions et de matériel destinés aux armées des pays d'Afrique francophone, de substantielles commissions.

En ces années 1978-1980, le groupe Gevelot connaissait déjà les difficultés financières qui allaient entraîner, pour finir, la nomination d'un administrateur provisoire. Cependant, on refusait de désespérer et l'on comptait sur la section armement, restructurée en S.F.M., pour « faire du chiffre ». M. Maurice ne le cache pas, et pas davantage ses supérieurs hiérarchiques, MM. Girodet, directeur commercial, et Nouaille, P.-D. G. de la société. Eh ! oui, disent-ils en substance, il fallait se battre et sur tous les terrains, intérieurs ou extérieurs. Il fallait arracher des contrats. M. Nouaille lui-même l'avait dit à ses collaborateurs : *« Débrouillez-vous pour avoir des commandes à n'importe quel prix et pour régler, s'il le faut, les commissions nécessaires. »*

M. Maurice s'est donc débrouillé. Comme il dit, c'était son « boulot », lui qui était en relation avec les clients et les intermédiaires. Parmi ceux-ci il y avait le lieutenant-colonel Papazian. Lorsque M. Maurice lui expose ses soucis, l'officier le rassure tout de suite : *« Je peux vous aider. »* Les marchés, lui se chargeait d'en avoir. C'était l'époque où la Mauritanie affrontait le Polisario, où le Tchad avait, lui aussi, pour ses querelles intestines, besoin d'armes et de munitions, tout comme le Zaïre. Où l'on pouvait, en dépit de l'embargo, fournir l'Afrique du Sud, comme l'a expliqué M. Maurice, puisqu'il suffisait de livrer officiellement au Paraguay, qui, lui, se chargeait, moyennant finances, d'acheminer ensuite les cargaisons à leurs véritables destinataires.

Vingt pour cent

Forcément, cela n'irait pas sans commissions. Ainsi le veulent les usages de la profession. Comment en trouver le produit ? Tout simplement en augmentant les prix de vente de 20 %. Ce qui, paraît-il, n'avait rien de scandaleux étant donné que les prix de la S.F.M. étaient bien inférieurs à ceux des arsenaux de l'Etat et que, même avec 20 % de plus, on ne risquait pas d'être dissuasif. Tout de même, il se montrait bien gourmand ce lieutenant-colonel Papazian. 20 % de commission ? Non, tout de même pas, deux tiers devaient lui suffire.

En tout cas, voilà M. Maurice tout heureux. Il porte à ses supérieurs la bonne nouvelle. Ceux-ci ne s'en offusquent pas. Et l'on met sur pied le système qui permettra à Henri Papazian de recevoir sa manne : ouverture d'un compte à Bruxelles et appel à une société écran du Liechtenstein par laquelle transiteront les fonds. Là encore : pratique courante. M. Papazian veut assurer pour sa retraite son propre confort et celui des siens, la S.F.M. aura, de son côté, des contrats tant et plus et alimentera sa trésorerie. N'était-ce pas un bel et bon accord ? D'ailleurs, M. Maurice l'assure : le ministère des finances lui-même admet, dans ce milieu particulier, cette pratique des commissions dans une limite de 15 à 25 %. Autrement dit, s'il ne faut pas le crier sur les toits, il y a une tolérance.

Mais le lieutenant-colonel se montre exigeant, méfiant. Il trouve que les versements au compte bruxellois sont insuffisants. Il exige davantage. Il faut en venir aux versements de la main à la main. Comme il est l'homme du salut, que pourrait-on lui refuser ? Pour le satisfaire et nourrir toujours le compte bruxellois, la S.F.M. contracte un emprunt de 1 million auprès d'un client marocain.

MM. Girodet et Nouaille ne contredisent pas M. Maurice. Tout au plus tiennent-ils à faire savoir qu'eux n'ont pas eu affaire à M. Papazian, qu'ils ont tenu à savoir quand même, au fil des mois, où l'on en était de ces commissions dues ou déjà payées et que, finalement, on devait réduire le pourcentage du lieutenant-colonel. Divergence mineure. Sur le fond, il y avait bien accord entre les trois dirigeants de la S.F.M. pour gagner du temps, maintenir l'emploi dans ce secteur munitions dont on espérait beaucoup. La commission ? C'est naturel.

Naturel, peut-être, mais pas aujourd'hui aux yeux de M. Papazian qui refuse d'avoir été un corrompu. Sans doute l'a-t-il admis tout au début. *« Monsieur le président, je sortais de trente-cinq jours d'arrêts de rigueur lorsque j'ai été entendu par les gens de la douane. »*

Il se défend, non sans mal ni maladresse. M. Maurice, c'est vrai, lui a remis un jour 35 000 francs, mais il s'agissait d'un prêt, pas d'un cadeau. Le compte bruxellois à son nom ? Très simple : M. Maurice est venu lui demander de signer pour lui cette carte d'ouverture de compte à la Geoffroy's Bank, mais en lui disant qu'il s'agissait simplement de donner une garantie. *« Il m'a même » dit : « C'est une chose qui se fait » couramment. D'autres l'ont fait » avant vous, même des gens du » SDECE. » (1) Alors, je me suis dit que cela me mettrait dans une bonne position, moi aussi, et peut-être que, au moment de la retraite, je pourrais même entrer au groupe Gevelot. »*

Car lui, lieutenant-colonel Papazian, il ne connaît rien à ces affaires de banque. Il n'a jamais signé un chèque. *« C'est ma femme qui s'occupe de ces choses. »* Soit, mais pourquoi, diable, a-t-on retrouvé chez lui des documents bancaires portant le montant exact de certains versements faits à son nom à Bruxelles ? Il dit : *« C'est M. Maurice qui m'avait demandé de recopier ces chiffres-là. Je me suis fait piéger. J'ai compris trop tard qu'il se passait de drôles de choses. »*

« Si vous voulez du champagne... »

Ce compte bruxellois, c'est quand même sa tunique de Nessus, avec ces versements qui se sont succédé : 277 000 F, 200 000 F encore en février 1979 et puis, le 3 décembre de la même année, cette somme de 1 million de francs. Il s'y ajoute la découverte, dans sa cave, de 6 téléviseurs, 4 chaînes de haute fidélité, 4 magnétoscopes, 1 caméra, 1 projecteur, des bouteilles de whisky par centaines et 1 000 bouteilles de champagne. Il hausse les épaules : *« Des cadeaux d'entreprise, tout simplement. Mais si vous voulez les 1 000 bouteilles de champagne, elles sont disponibles, je n'en bois jamais. »*

Voilà la défense de cet officier supérieur dont le général Duval, puis le général Claude Le Hénaff, qui dirigèrent à l'époque la mission militaire au ministère de la coopération disent qu'il était *« efficace, travailleur, toujour disponible »* et faisait merveille à la tête du bureau logistique. Le général Le Hénaff, en précisant qu'il ignore tout du dossier, a du mal à comprendre, car, dit-il, *« les décisions pour les contrats avec les pays d'Afrique francophones, c'est moi seul qui les prenais. Papazian n'avait pas les moyens d'infléchir les choix de manière significative »*. *« Il est vrai,* a ajouté le général, *que pour des gens de l'extérieur on pouvait croire que le colonel disposait de plus de pouvoir qu'il n'en avait réellement. »*

Il reste à requérir et à plaider.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

(1) Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, devenu depuis la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E.).

LA MORT D'UN RESTAURATEUR

Dans la nuit du 3 au 4 avril, M. Germain Descombes, soixante ans, le propriétaire d'un grand restaurant parisien, le Louis-XIV, boulevard Saint-Denis, est assassiné de plusieurs coups de couteau, peu après être arrivé, comme à chaque week-end, à sa résidence secondaire de Fontaine-sous-Jouy (Eure), où sa femme, Éliane, cinquante-six ans, l'a précédé de vingt-quatre heures.

Aux enquêteurs, Mme Descombes déclarera qu'elle était descendue à la cave chercher une bouteille de vin destinée au souper qui attend son mari lorsque celui-ci a été tué. De la cave, elle n'aurait entendu qu'un bruit sourd, celui du corps tombant sur le seuil de la maison. Elle donne alors l'alerte, mais l'assassin s'est enfui, qu'on ne parviendra pas à retrouver.

Les soupçons se portent d'abord sur un chauffeur de taxi d'Évreux, qui passe pour être lié avec le couple, nous indique notre correspondant à Évreux. Placé en garde à vue, cet homme dispose d'un alibi suffisant pour être remis en liberté. Mais, le 14 avril, au lendemain d'une longue reconstitution des faits, Mme Michèle Vaubaillon, juge d'instruction à Évreux, a inculpé Mme Descombes de *« recel de malfaiteur »* et l'a placée sous mandat de dépôt. De nombreuses contradictions dans les déclarations de la femme du restaurateur tendraient, semble-t-il, à établir qu'elle ne peut pas ne pas avoir vu l'assassin de son mari et qu'elle aurait peut-être même facilité sa fuite avant de donner l'alerte.

DIX-HUIT MOIS DE PRISON POUR UN INSOUMIS

Le tribunal de grande instance d'Evreux a condamné, jeudi 14 avril, M. Michel Fache, vingt-cinq ans, vétérinaire à Giverny (Eure), à dix-huit mois de prison pour *« insoumission et désertion »*. M. Fache, nous indique notre correspondant, avait été admis à bénéficier du statut des objecteurs de conscience et avait réexpédier, sans les remplir, les formulaires d'affectation. Il n'avait pas rejoint le service de l'Office national des forêts à Saint-Dizier. M. Roger Bouyssic, substitut du procureur de la République, avait requis à l'audience du 24 mars quatre mois de prison contre l'objecteur.

M. Fache, adhérent d'Amnesty international et membre d'un mouvement pour le droit à *« une réflexion pour une défense non violente »*, avait refusé son affectation parce qu'elle ne correspondait pas, selon lui, *« à un travail utile aux plus démunis et participant à la paix »*.

Le tribunal, soulignant que M. Michel Fache n'avait fait aucun choix parmi les postes qui lui furent proposés (parcs nationaux, associations de protection de la nature, d'action sociale ou d'éducation populaire, service culturel ou bureau d'aide sociale), a estimé que l'intéressé était un déserteur et qu'il s'*« est délibérément refusé à rechercher toute affectation pouvant répondre à tout ou partie de ses propres idées et à accomplir les obligations légales que le statut d'objecteur de conscience lui imposait »*.

Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, avait assisté au procès de M. Michel Fache et l'avait publiquement défendu.

ÉDUCATION

AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

L'Ecole supérieure du bois est menacée de fermeture

« La direction a dit non. Vous ne tiendrez pas votre conférence ici. » Devant le ton ferme de l'appariteur, les étudiants de l'Ecole supérieure du bois (E.S.B.) ont invité les journalistes dans un café proche pour leur dire leur inquiétude. Leur école, unique centre de formation d'ingénieurs du bois, risque, en effet, de fermer.

M. Bernard Tonnet, directeur de l'établissement, a annoncé, le 12 avril, qu'il n'y aurait pas de nouvelle promotion à la rentrée 1983. Non seulement l'école n'a plus de crédits, mais le déficit dépasserait, selon les étudiants, le milliard de francs. *« Nous avons mangé toutes nos réserves,* explique M. Tonnet, *et nous ne pouvons envisager de recevoir de nouveaux élèves ingénieurs sans avoir la certitude d'obtenir pendant trois ans* (durée des études) *les ressources nécessaires à leur formation. »*

Créé en 1934, l'E.S.B. – établissement privé reconnu par l'Etat – dispose pourtant au sein de son conseil d'administration de trois délégués de ministères (éducation, agriculture et industrie), et de représentants d'organismes professionnels. Mais, comme l'indique le directeur, *« si les dépenses ont augmenté, les recettes n'ont pas suivi »*. Les allocations de l'Etat (43 % du financement) et les ressources de la taxe d'apprentissage sont, semble-t-il, trop faibles pour boucher les trous.

M. Tonnet admet la *« gravité de la situation »* qui, pour lui, n'est pas nouvelle. Mais les étudiants déclarent n'avoir *« jamais été tenus au courant »*. Les élèves ingénieurs estiment n'être *« ni consultés ni informés »*. Aujourd'hui, sentant leur avenir menacé, ils tentent de percer le mur du silence. Ils écrivent, demandent des rendez-vous, parlent... Parfois sans trop savoir, mais avec l'espoir qu'en secouant toute cette inertie, il naîtra un début de solution.

L'industrie du bois-papier enregistre un déficit de la balance commerciale qui atteint 15 milliards de francs. Mais le gouvernement a redonné toute son actualité à la filière bois, en lui accordant un plan d'investissement de 10 milliards de francs en cinq ans (*le Monde* du 2 février 1983) et en nommant un secrétaire d'Etat chargé de la forêt. L'industrie, malgré ses difficultés, n'hésite pas à se moderniser et engage des ingénieurs, explique M. Tonnet. *« Les besoins sont de l'ordre d'une soixantaine par an, ce qui marque une progression »*, indique-t-il. Or, même s'il n'en sort que trente diplômés par an, l'E.S.B. est la seule école à former des ingénieurs du bois.

● *Les attributions de M. Roger-Gérard Schwartzenberg,* secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, sont fixées par un décret publié au *Journal officiel* du 15 avril. Il est chargé de suivre les affaires relatives aux équipements et constructions scolaires et universitaires, aux affaires internationales, au développement de l'action culturelle et des relations du système éducatif avec son environnement.

● ERRATUM. – Une coupe malencontreuse a rendu incompréhensible un passage de l'article consacré à l'assemblée générale des maisons familiales rurales (*le Monde* du 14 avril). Il fallait lire en effet : *« En lançant l'expression de service unifié et laïc d'éducation, le gouvernement n'a pas levé les oppositions du peuple de gauche, divisé en étatistes-centralisateurs et en autogestionnaires. Or les maisons familiales sont-elles autre chose que des associations qui autogèrent leur système éducatif ? »*

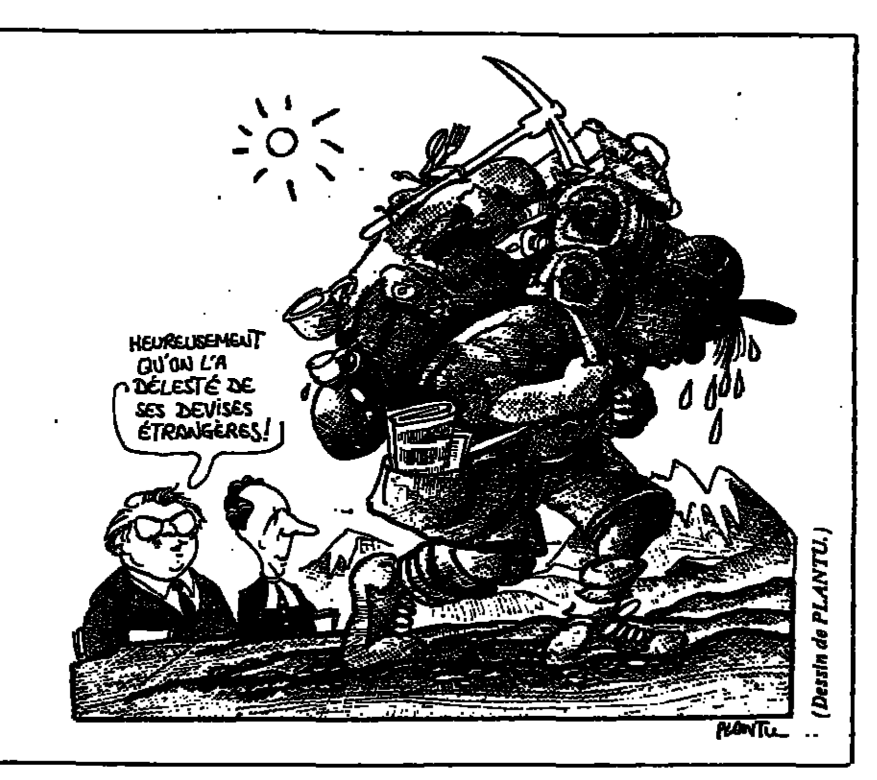


Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

EN NATURE

Partons.
Et puisqu'il faut, désormais, compter,
jouons la carte de la nature.
En Picardie
ou dans le Connemara de la verte Irlande,
elle procure
bien du plaisir
et pour des prix raisonnables.



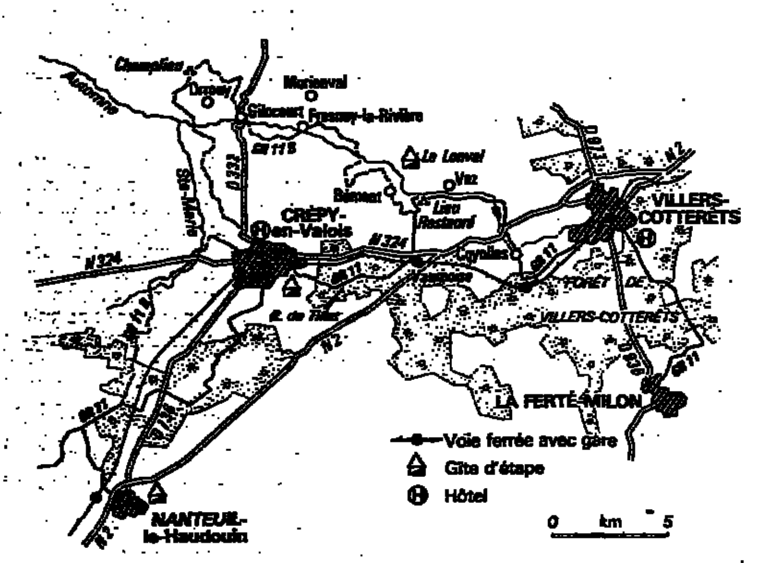
(Dessin de PLANTU.)

PICARDIE

Balade en Valois

LE Valois, pays de l'ancienne France, se situe sur la rive gauche de l'Oise, que notre régionalisme moderne intègre à la Picardie. A la fois dans l'Aisne et dans l'Oise, le Valois est marqué par la présence de l'eau ; les rus et les rivières conduisent aux moulins et aux étangs cependant que le climat tempéré favorise l'exploitation du chêne, du hêtre, du frêne et du peuplier. Les rivières et les arbres ne sont qu'une partie du paysage que l'on croit à tort n'être qu'une succession de plaines et de plateaux. En réalité, le véritable Valois, tout comme la Picardie, se dissimule volontiers à ceux qui le traversent trop rapidement, tandis que le randonneur sait y trouver un paysage changeant *au fil* de l'eau et selon les chemins et sentiers qui épousent le relief, des crêtes aux fonds de vallées. Là s'insère un patrimoine historique étonnant, éparpillé dans de petits villages à l'écart des autoroutes.

C'est en effet une des régions qui compte le plus de monuments classés, malgré un passé tourmenté, et Michelet allait jusqu'à dire que *« l'histoire de France semble entassée en Picardie »*. Le territoire fut souvent disputé âprement, morcelé même, mais durant les années de paix naquirent les abbayes, l'art gothique, les canaux, les moulins, les châteaux, l'artisanat, l'agriculture ; les villes et les bourgades furent établies en des lieux protégés, tantôt sur les hauteurs, tantôt au creux des vallées. Celle de l'Automne, qui s'étire d'est en ouest, de Villers-Cotterêts à Verberie, où elle rejoint l'Oise, en est un témoin très attrayant. On a décelé la naissance de l'art ogival à Morienval et à Béthisy, mais ce qui est peut-être le plus présent, c'est le patrimoine architectural rural : bâtiments autour d'une cour fermée, ferme-château, moulin, modeste champ de tir à l'arc, fermette ou simple bâtisse sans étage, coiffée de tuiles rouges.



C'est vers les étroites vallées de la Sainte-Marie et de l'Automne, où les peupliers alternent avec de rares pins, où les arbres touffus s'amalgament aux pentes douces et aux villages séculaires, que s'orientent ces itinéraires. Ils s'appuient sur les deux places fortes que furent Villers-Cotterêts et Crépy-en-Valois, intéressantes à visiter, et sur les trains qui viennent tout particulièrement au secours du randonneur cette année en Picardie, avec l'alliance *« train + randonnée »*.

Les amateurs de réminiscences littéraires retrouveront Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts ; les souvenirs de Gérard de Nerval planent, eux, vers Nanteuil-le-Haudouin, parmi les bouleaux, les pins, le sable... *« Les merles sifflaient dans les arbres et les mésanges s'échappaient joyeusement des buissons frôlés par notre marche. »* Et Jean de La Fontaine naquit non loin, à Château-Thierry.

Le randonneur sportif aime totaliser les kilomètres, l'amoureux des visites additionne les sites mais soustrait les distances, le train permet des fantaisies sans tracas d'auto, les gîtes et hôtels sont là pour faire durer le plaisir de la randonnée. Voici les principales possibilités, pour se balader chacun à son pied.

Les curiosités

• SUR LE G.R. 11 :

Villers-Cotterêts : l'hôtel de ville du XVIII[e] siècle, l'église renfermant une chaire et des boiseries du XVIII[e], le château commencé sous François I[er], le parc et les jardins dessinés par Le Nôtre, le musée des Trois Dumas et la maison natale d'Alexandre Dumas.

ANNICK MOURARET.

(Lirre la suite page 14.)

CONNEMARA

Atout sport

C'EST vraiment le bout du bout de l'Europe, ce Connemara-là ! Il a fallu traverser en barque l'embouchure du fjord de Killary avant de commencer l'ascension de Muilrea Mountain qui culmine au-dessus de l'océan à 840 mètres. Tout de suite, les randonneurs ont jaugé la densité de la solitude. Sur un épaulement, voici les ruines d'un village vidé, il y a un siècle, par la maladie de la pomme de terre, qui condamna à l'exil ou à la mort des millions d'Irlandais. Les sillons de ce qui fut jadis un champ de patates forment une houle verte qui monte à l'assaut de la montagne.

De l'eau, il y en a partout. Les torrents moutonnent au ras de la bruyère, de la menthe et des aulnes. *La pente s'accentue, et le roc, le* vent et le crin de la pluie l'emportent. La descente sur l'autre versant aboutit sur une immense plage ensoleillée où l'alpage, les ânes et les moutons s'arrêtent, au ras du sable.

Une journée de saoulerie pour les stagiaires de Little-Killary Adventure Centre, qui ont découvert, chemin faisant, que dans ce monde saturé d'eau l'imperméabilité de pied en cap relève de la gageure. Et, pour faire bonne mesure, Jamie, l'animateur du centre, les convie, au crépuscule, à une pêche au maquereau. La mer bouillonne autour de la barque tant le poisson est abondant, mais il ne mord pas. Trop sombre. Tant mieux : ils pourront s'endormir comme des souches de meilleure heure.

Une nouvelle journée de vent. Michaël montre comment on pénètre dans un kayak et comment on s'en extirpe. Ce n'est pas tant de pagayer que vient la difficulté, mais des jambes tendues, des rafales qui poussent sur les rames et des vagues par le travers. Joan, Pat, Marguerite, Rosemary et Brida chavirent à qui mieux mieux. Alors Michaël apprend à chacun l'art de s'échapper d'un kayak retourné, ce qui donne une occasion supplémentaire de séjourner dans une eau étonnamment tempérée.

L'avantage de l'escalade d'une vingtaine de mètres de roc dans Salrock Pass n'est pas dans le tintamarre des casques et des mousquetons. Il tient à la lenteur des grimpeurs novices qui donne tout le *loisir d'admirer les changements* brutaux de lumière au gré des nuages. Comme le soleil caresse doucement la paroi !

La meilleure façon de découvrir

Aujourd'hui, planche à voile. Malgré la combinaison, on n'a pas *vraiment envie de tomber à l'eau.* Mary a expliqué le gréement, la position des pieds. Elle conseille doucement Cavin, qui met les mains n'importe où sur le wishbone, et Allan, qui persiste à sortir les fesses pour contrecarrer la traction du vent. Quelquefois, ça marche et la planche vole sur les vagues. Quelquefois, rien ne va plus et l'équipage dérive dans les champs de varech. Ceux que lassent ces jeux aquatiques sautent dans un *curragh*, cette barque irlandaise de toile goudronnée, pour aller saluer, en souquant ferme contre le vent, les mouettes et un héron digne.

Retour à terre pour un ball-trap. Jamie enseigne comment aligner la mire, le grain d'orge et le pigeon d'argile. Disons que les résultats ne fracassent rien, sinon le silence. Ce sport ne déchaîne pas l'enthousiasme. Plutôt bruyant et trop mécanique.

C'est peut-être la course d'orientation qui est la meilleure façon de découvrir la lande. Une boussole, une carte où sont portées les balises à dénicher et en route ! Les compétiteurs saluent le mouton et le lièvre, s'embrouillent dans les fils de fer barbelés des clôtures et s'enfoncent jusqu'aux cuisses dans la tourbe spongieuse. Deux heures de Connemara à pleins poumons. Deux heures à arpenter cet alpage qui plonge dans la mer. Une pauvre chaumine et, tout de suite après, voici le royaume des elfes et des gnomes : une jungle fraîche de fougères et de chênes tout moussus à deux pas de la grève.

Nouveau changement de rythme et de sport. Jamie a accroché aux arbres d'une pinède des entrelacs de cordes, de ponts, de pneus et de balançoires aléatoires. On se déchire un peu la peau dans ce parcours aérien du combattant. Jamie a mis trois minutes, Allan onze, et les autres ne sont jamais parvenus à destination.

*Vivent les vacances. Le ciel s'*est mis au bleu et la mer au mauve. On a sorti la grosse barque à voile pour gagner un îlot plein de mouettes et de moutons. Chacun barre et manie les voiles à son tour au gré des changements d'amures au ras des rochers. Un phoque à tribord. Des guillemots à babord. L'Irlande se donne des airs de Côte d'Azur et Pat a attrapé un coup de soleil. Par vent arrière, la chaleur a contraint l'équipage à la sieste.

Demain, toute la troupe partira randonner dans les monts Twelve-Bens pour y retrouver le vent, la tourbe, la pluie et les moutons.

Little-Killary Adventure Centre propose des semaines de stages sportifs à l'anglo-saxonne, construits sur ce canevas. Les ingrédients sont savoureux : une vieille ferme perdue, au bord d'une calanque, derrière les monts Twelve-Bens, à vingt minutes de voiture du pub le plus proche : le Connemara — terre et mer — comme terrain de jeu ; toute une équipe de spécialistes pour apprendre les techniques requises.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 14.)

EN NATURE

Balade en Valois

(Suite de la page 13.)

Vez : ce fut la première capitale du Valois, église XIIe-XIIIe, château XIVe avec donjon.

Lieu-Restauré : abbaye de prémontrés fondée en 1131 (*toujours en restauration*).

Vaumoise : église en partie romane.

Crépy-en-Valois : de l'ancienne forteresse qui dominait le vallon, il ne reste qu'une partie des murs d'enceinte du château du Valois et un vaste bâtiment. C'est là qu'a été installé le Musée de l'archerie. De belles promenades sont possibles sur les anciens fossés. Église Saint-Thomas, XIIIe. Le G.R. 11 B conduit également à Crépy-en-Valois.

• SUR LE G.R. 11 B :

Nanteuil-le-Haudouin : église XIIIe.

Champlieu : ruines de l'église romane, XIIe. Ruine gallo-romaines (site quelque peu reconquis par la végétation !).

Orrouy : église XIIe et XVe.

Gilocourt : église XIIIe et XIVe.

Fresnoy-la-Rivière : église gothique XVIe.

Morienval : village à flanc de vallon, à 1 km hors G.R. 11 B, abbaye, église romane à trois clochers.

Bémont : maisons typiques du Valois.

• QUELQUES DISTANCES

Les itinéraires sont réversibles ; ils sont détaillés *ici* pour permettre de conjuguer au mieux la trilogie pied + train + gîte, en s'appuyant sur une carte simplifiée des parcours G.R. 11 et G.R. 11 B.

• Villers-Cotterêts/Le Lonval - G.R. 11 + G.R. 11 B: 13 à 15 km.

• Le Lonval/Crépy-en-Valois - G.R. 11 B + G.R. 11 : 16 km.

• Le Lonval/Crépy-en-Valois - G.R. 11 B + Morienval, mais en supprimant, par Orrouy, la boucle de Champlieu : 26 km.

• Le Lonval/Morienval/Le Lonval - G.R. 11 B aller et retour : 20 km.

• Crépy-en-Valois/Nanteuil-le-Haudouin par le G.R. 11 : 18 km ; par le G.R. 11 B : 16 km.

• boucle au départ de Crépy-en-Valois, au sud, sans aller à Nanteuil-le-Haudouin - G.R. 11 + G.R. 11 B : 25 km.

• Crépy-en-Valois/Vaumoise - G.R. 11 : 8 km.

• Vaumoise/Villers-Cotterêts - G.R. 11 : 16 km.

• Vaumoise/Crépy-en-Valois - G.R. 11 B : 28 km.

• Crépy-en-Valois/Boursonne-Coyolles G.R. 11 : 20 km.

• Crépy-en-Valois / Villers-Cotterêts G.R. 11 : 24 km.

ANNICK MOURARET.

Pratique

« TRAIN + RANDONNÉE EN PICARDIE » du 19 mars au 28 septembre 1983 : un dépliant spécial et gratuit est diffusé dans les gares S.N.C.F. Il présente 55 itinéraires balisés, de gare à gare, avec les horaires de trains correspondants et les conditions de réduction (30 %). Liste récapitulative des gîtes d'étape et informations diverses.

« GUIDE D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES EN PICARDIE ». On peut y trouver une trentaine d'itinéraires réversibles dans la Somme, l'Oise et l'Aisne (description avec tracé sur cartes). Les possibilités présentées ici y figurent, mais dans un découpage parfois différent pour permettre plusieurs enchaînements. (Édition F.F.R.P. Picardie, 49 F, mars 1983.)

CARTOGRAPHIE : carte générale : I.G.N. 1/100 000 Paris-Laon pour les itinéraires : 1/50 000 Senlis et Villers-Cotterêts.

INFORMATIONS PÉDESTRES : 2 000 kilomètres de sentiers sont balisés en Picardie et pour la plupart décrits dans des topos : G.R. 1, 11, 12, 14, 123, 124, 125. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Maître, Délégation régionale Picardie F.F.R.P./C.N.S.G.R., 18, avenue Thiers, 60200 Compiègne.

INFORMATIONS TOURISTIQUES ET GITES D'ÉTAPE AGEP, Comité régional du tourisme de Picardie, B.P. 342, 80003 Amiens Cedex, tél. 22/92-64-64.

HÉBERGEMENTS : il y a peu de possibilités d'hébergement dans les petites localités, mais il existe des hôtels à Villers-Cotterêts et Crépy-en-Valois. En outre, trois gîtes d'étape sont à la disposition des randonneurs. En l'absence de terrains de camping, il est possible de camper en en demandant simplement l'autorisation :

• S.I. de Villers-Cotterêts (02600), place Dr-Mouflier, tél. 23/96-30-03.

• S.I. de Crépy-en-Valois (60800), 7, rue de Soissons, tél. 4/459-03-97.

— Gîte d'étape Le Lonval, tél. 4/488-51-11. — 20 lits en 3 chambres, possibilité de dîner en tables d'hôtes, ravitaillement.

— Gîte d'étape de Crépy-en-Valois (en dehors de la ville), tél. 4/459-19-97. — 20 lits en 2 dortoirs, ravitaillement à Crépy, restaurants.

— Gîte d'étape de Nanteuil-le-Haudouin, tél. 4/488-00-18. — 13 lits en 2 dortoirs, ravitaillement, restaurants.

(Ces trois gîtes d'étape sont équipés de matériel de cuisine.)

Atout sport

(Suite de la page 13.)

Mary et Jamie Young ont organisé ce *centre pour vivre* au contact de cette nature et de ce grand vent qu'ils aiment tant. Ils ont acheté en leasing ces vieilles pierres et les ont adaptées pour héberger une quinzaine de stagiaires. Ils veulent recruter leur clientèle parmi ceux qui souhaitent faire jouer leurs *muscles* au grand air, ou *rêver* loin de tout, ou respirer sans contrainte. Chaque demi-journée, les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes qui ont choisi Little-Killary comme port d'attache s'initient à un sport : randonnée, voile, kayak, escalade, planche à voile, ball-trap, course d'orientation.

Le rythme est soutenu, mais aucun moniteur imbécile ne se croit obligé, comme en France, de hurler des ordres, et nul n'est contraint à « s'amuser », par *exemple sur un esquif qu'il déteste*. Il *empêche* que, à force de séjourner dans l'eau, de se changer deux fois par jour et de voir courir les nuages, on trouve les journées bien remplies.

Mary prétend qu'elle préfère faire de la planche à voile que la cuisine. Cela ne l'empêche pas de mettre les petits *plats* dans les grands et de *fournir* aux ogres que deviennent ses stagiaires leur ration de calories pour les aventures à venir.

Mary et Jamie forment beaucoup de projets. Ils ont imaginé des stages pour les adolescents qui marieraient l'initiation au maniement d'ordinateurs et la pratique des sports. *Ils vont élargir leur flottille pour* donner à leurs hôtes le choix entre la randonnée pédestre de deux jours dans les Twelve-Bens ou la randonnée nautique dans l'île d'Inishturk, dont les falaises accueillent des myriades d'oiseaux de mer.

On recommandera tout particulièrement les programmes de Little-Killary à ceux qui veulent expérimenter plusieurs sports avant de choisir celui qu'ils approfondiront. Les dominantes de ces stages restent la marche à pied et la navigation sous toutes leurs formes.

Trouveront aussi leur plaisir dans cette balade irlandaise tissée d'aventure, de menthe sauvage et de varech odorant ceux qui aiment la sorcellerie du vent.

ALAIN FAUJAS.

★ 185 livres irlandaises pour une semaine en pension complète, soit environ 1 900 F (plus de trente ans) ; 116 livres pour une semaine nautique, soit 1 200 F (plus de dix-huit ans) ; 106 livres pour une semaine de randonnée pédestre, soit 1 100 F (plus de dix-huit ans). Renseignements : Little-Killary Adventure Centre, Salrock Renvyle Co., Galway, Irlande, Tél. : Lettergesh 18, ou bien Office du tourisme irlandais, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, Tél. : 261-84-26. Et encore : Agence Explorator, 16, place de la Madeleine, 75008 Paris, Tél. : 266-66-24.

SOIXANTE CENTIMÈTRES AU-DESSUS DU CLAPOT

Le kayak de mer se joue des vagues

NOUS avons à peine quitté le chenal d'entrée de Saint-Briac que, déjà la mer se fait impressionnante. Bien au-dessus des têtes, une vague verte se coiffe d'une crête qui ne saurait manquer de déferler. Où sont donc les autres ? Dans les creux de vagues, on ne se voit plus. Vieux réflexe de marin : jeter un coup d'œil sur le compas, encastré dans le pont, devant le cache en plastique qui abrite la carte. La vague gronde, s'effondre, mais le miracle s'accomplit une fois encore. En deux coups de pagaie à peine accentués, le kayak traverse l'écume et, une fois là-haut, les autres apparaissent, fuseaux orange maintenant un cap impeccable parmi le clapot. Nous refaisons connaissance avec la mer, à la façon des Esquimaux, assis au fond d'un kayak, le nez à 60 centimètres au-dessus de la surface de l'eau, ce qui transforme un innocent clapot en houle gigantesque.

Route sur le cap Fréhel, suivant un itinéraire rase-cailloux : après nous être glissés sous les Ebiens, nous toucherons la pointe de Pen Guern, puis la pointe de la Garde. Traversant le port de Saint-Cast, nous redescendrons ensuite en baie de La Fresnaie, où nous bivouaquerons pour la nuit dans une crique inaccessible par la terre. Demain seulement, nous irons visiter les grottes qui s'ouvrent au pied du cap Fréhel, après avoir contemplé par en dessous les ruines du fort de la Latte. Bien sûr, en quelques heures de pagaie, en faisant route droit dessus, nous pourrions atteindre directement notre but sans difficulté, mais un kayak de mer c'est davantage fait pour aller dire bonjour aux cormorans qui sèchent leurs ailes sur un rocher ourlé d'écume, que pour les traversées en chevauchant la houle : même s'il en est parfaitement capable, son terrain de prédilection n'est pas la côte.

Sur nos copies en plastique de kayaks lapons, aux étraves dressées vers le ciel pour aider l'esquimantage (un tour complet sous l'eau), nous pédalons à la pagaie double. A bord de l'oumiack, les huit pagayeurs piochent, et la puissante pirogue fend le clapot. L'oumiack est aussi une reproduction d'embarcation traditionnelle : celle des femmes qui, lors des transhumances des populations polaires, transporte le matériel lourd. Dans notre cas, elle embarque les tentes, les provisions et les vivres, confiés aux débutants qui affrontent pour la première fois la mer à la force d'une pagaie. Bien qu'aussi lourd qu'une embarcation classique, l'oumiack passe partout, grâce à son tirant d'eau pratiquement nul.

Dans cette mer encore formée du dernier coup de vent qui a balayé la Manche, nous peinons un peu, mais les fines coques filent sans heurt parmi les vagues.

Les marins apprécieront, car marin il faut l'être pour pratiquer la randonnée en kayak. L'engin n'est pas dangereux et se redresse facilement en cas de chavirage, mais, pour fréquenter la mer de manière aussi intime, il faut déjà bien la connaître et affiner un sens marin que même la pratique de la croisière côtière à la voile ne développe pas toujours. La météo, prise ce matin, annonçait un risque de passage du vent au suroît, avec renforcement pouvant dégénérer en coup de vent. Nous verrons bien : si nous apercevons dans le ciel les premiers signes de mauvais temps, nous renoncerons au Fréhel pour revenir vers Saint-Malo afin de remonter la Rance jusqu'à Dinan, à une vingtaine de kilomètres à l'intérieur des terres.

Tout l'art de la randonnée en kayak de mer consiste à savoir changer de programme à temps. Justement, à peine sortie de l'abri des Ebiens, la mer se creuse d'un coup, et au même moment nous apercevons, hauts dans le ciel, quelques nuages effilochés qui courent sur un ciel encore bleu. Notre coup de vent s'annonce discrètement, mais nous l'avons repéré ; allons donc découvrir la verdure des bords de Rance !

Vent dans le dos, les kayaks semblent filer tout seuls, et le fin du fin consiste à prendre une vague qui vous porte sur sa crête. C'est un coup à prendre : il faut savoir donner quelques coups de pagaie rapides pour s'installer sur le dos de la lame, et surtout ne pas la dépasser. On se laisse alors entraîner, si léger soudain, loin devant les autres qui n'ont pas encore trouvé « leur » vague.

La mer déferle sur la pointe du Décollé. Par énormes paquets, l'écume envahit les étroits passages entre les rochers : voilà le terrain de jeu préféré des kayaks de mer dont la devise pourrait être : « *Tout rocher mérite visite.* »

Un rythme musical

Au fur et à mesure que les roches approchent, nous étudions la fréquence de la houle, pour nous entraîner à cette manœuvre délicate qui consiste à passer avec la vague dans l'anfractuosité d'un rocher. Un jeu bêtement risqué ? Non, un exercice qui prépare à affronter des situations vraiment dangereuses, mais qu'on n'a pas forcément recherchées. Il faut savoir que les vagues sont musique, avec des « presto » et avec des « moderato ». Les grosses vagues apparaissent à un rythme plus ou moins régulier, et il faut comprendre les subtilités de celui-ci pour profiter de la « grosse », et franchir dans un surf fou le passage *a priori* impossible. Souvent, on sent les algues caresser la carène. Les qualités manœuvrières du kayak facilitent ce petit jeu. Malgré sa longue quille anti-dérive, le kayak marche très bien de travers et à reculons. La pagaie double aux palmes admirablement profilées est l'équivalent des hélices d'un propulseur d'étrave de cargo. Face à un étroit passage entre deux roches, on peut manœuvrer dans toutes les directions pour se dégager, réattaquer, attendre le moment favorable... sous l'œil intéressé d'un pingouin ou d'un goéland qui ne songe même pas à avoir peur de ces hommes-poisson.

Saint-Lunaire est une station balnéaire fréquentée, et nous entendons maintenant le brouhaha des baigneurs. Nous n'aurons pourtant pas à affronter la curiosité des foules, car une crique s'ouvre dans la falaise, derrière une barrière de rochers. L'oumiack s'y faufile et profite d'un gros rouleau pour atterrir haut sur la plage. Les kayaks ne peuvent pas foncer droit sur le sable car ils s'échoueraient trop tôt, ne permettant pas à leurs passagers de se dégager à temps du cockpit pour sauter dans l'écume et tirer l'engin au sec. Sa grande longueur lui ferait aussi courir le risque de heurter la plage de son étrave.

Il faut donc se mettre en travers de la vague, et s'appuyer à la pente de celle-ci au moyen de la pagaie, de façon à se laisser déposer sur le sable parallèlement aux vagues. C'est impressionnant, mais terriblement efficace. En tout cas, pas question de rater son coup et d'inonder « la maison » car, en randonnée, le kayakiste transporte dans sa minuscule embarcation tente, vivres, vêtements de rechange... de quoi vivre plusieurs semaines pour les fanatiques de la randonnée.

Nous passons dans la soirée l'écluse qui donne accès à la Rance. Sagement assis au fond de nos esquifs, nous rattrapons d'un mouvement de fesses ou de rein, les sillages des bateaux de croisière qui manœuvrent au moteur. Les skippers barbus contemplent avec attention nos étraves pointues, nos pontages soigneusement étudiés pour recevoir carte plastifiée et compas de route, pagaie de rechange, « bouts » de remorquage, et le manche de la pompe de cale, digne d'un gros bateau. Sans doute sommes-nous un peu ridicules dans cette écluse, mais personne ne sourit, car, d'instinct, les marins sentent que le kayak de mer appartient à leur monde.

DOMINIQUE LE BRUN.

UNE SAISON DE SKI EXCELLENTE

L'or blanc toujours demandé

NI crise, ni récession, ni austérité, la montagne est restée cet hiver encore une oasis de prospérité. Les 8,2 % de Français qui partent aux sports d'hiver n'ont pas voulu se priver de vacances à la neige. Un bon enneigement, ce qui ne fut pas le cas des autres pays d'Europe – notamment la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne et les pays scandinaves –, de gros efforts de promotion en France et à l'étranger, un découpage judicieux des académies pendant les vacances de février et surtout les effets de la cinquième semaine de congés payés prise obligatoirement en hiver, ont assuré le succès de la saison 1982-1983.

Dans les Alpes, la clientèle aurait augmenté de 10 à 15 %, chiffre que tempère cependant le syndicat national des téléphériques, qui estime à 7 à 8 % l'accroissement du nombre des passages aux remontées mécaniques pendant la dernière saison, à l'exception toutefois des stations pyrénéennes qui ont connu des records de fréquentation, atteignant parfois plus de 30 %.

Seules, semble-t-il, les stations de basse altitude, notamment dans le Vercors, le Jura, les Vosges, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, ont souffert d'un manteau neigeux insuffisant pendant les mois de décembre et de janvier, et parfois également en mars. Ce sont les fondeurs qui ont été les plus touchés par ces aléas climatiques.

Si l'augmentation de la fréquentation des stations est liée très largement à l'institution de la cinquième semaine de congés payés, elle est due également à un accroissement du nombre des skieurs étrangers. Celui-ci pourrait atteindre le score de huit cent mille.

Mais ces chiffres ne doivent pas faire trop illusion. La pénétration française sur le marché européen de la neige est encore très faible, alors que le domaine skiable français supporte sans peine la comparaison avec les champs de neige suisses et autrichiens. La Suisse et l'Autriche recueillent cinq à dix fois plus de devises étrangères que les stations françaises. Cette situation serait due essentiellement au succès remporté dans notre pays par la pratique du ski qui « gèle » une grande partie des capacités d'accueil.

Certains promoteurs n'hésitent pas aujourd'hui à suggérer la relance d'un nouveau « plan neige », destiné à accroître les capacités d'accueil des stations françaises et à exploiter des sites laissés vierges. L'une des commissions chargées de réfléchir, dans la perspective du IXe Plan, sur les actions prioritaires à engager pour les loisirs en montagne a proposé récemment de favoriser le développement des stations dans les zones qui ont un attrait certain pour la clientèle étrangère. Cent quatre-vingt mille lits nouveaux pourraient ainsi être réalisés en six ans, permettant d'accueillir deux millions de personnes supplémentaires en montagne chaque hiver ; l'objectif serait de porter à 1,2 million le nombre des étrangers séjournant en France, de relancer l'industrie du bâtiment en montagne, qui traverse depuis deux ans une période de récession sans précédent, et de créer dix-huit mille emplois nouveaux en montagne.

Après avoir connu plusieurs années difficiles sur le marché mondial du ski, dues principalement à l'absence de neige pendant deux saisons en Amérique du Nord, les industriels français semblent aujourd'hui remonter, lentement mais sûrement, la pente. Des signes encourageants de cette reprise ont été perçus lors du dernier Salon international des sports d'hiver de Grenoble par des sociétés comme Rossignol, premier fabricant mondial de skis, Salomon, leader sur le marché mondial de la fixation, Look et Dynamic. Pendant la saison 82-83, on a beaucoup acheté de matériel dans les stations françaises, le choix des skieurs se portant principalement sur des produits dits de haut de gamme. L'innovation devient désormais l'élément moteur du marché du ski. « *Désormais, ce marché est un marché de renouvellement et beaucoup moins de premier équipement. Nous sommes condamnés à innover* », indique M. Jean-Pascal Papin, directeur (France) de la société Look, qui consacre 8 % de son chiffre d'affaires à la recherche et à la mise au point de produits nouveaux.

CLAUDE FRANCILLON.

LES CONSÉQUENCES DU CONTROLE

On travaille ferme dans les services ministériels pour préparer l'afflux des vacanciers au cours de l'été 1983. En l'état actuel des capacités d'hébergement, les retombées bénéfiques du contrôle des changes risquent d'être minces. On lira avec attention, page 17, les propositions de certains socialistes : elles peuvent préfigurer les mesures touristiques que décidera le gouvernement.

ANTILLES

Manquent les avions...

PUISQU'IL faut dire adieu à Djerba ou à la Costa del Sol ou à Ténériffe, cinglons vers Fort-de-France, Pointe-à-Pitre ou Cayenne et « consommons français ».

L'occasion s'offre aux amoureux du dépaysement d'apprécier ainsi l'hospitalité, la qualité des équipements et la valeur des sites antillo-guyanais et, en même temps, de préciser leurs connaissances géographiques et même l'évasion pour la Réunion. Partant, la saison du tourisme local, qui s'étend traditionnellement de novembre à mai, risque de recouvrir en 1983 dix mois du calendrier. Quelques hôtels ont déjà reçu de la part de certains organisateurs de voyages des demandes de renforcement.

Malgré tout, ce regain d'activité escompté à partir d'une vicissitude économique apportera à parts égales avantages et inconvénients. Dans la conjoncture actuelle, il apparaît difficile de chiffrer les bénéfices qu'en retirera le tourisme antillo-guyanais.

Tout en étant optimiste, M. Alain Tochou, directeur régional de la chaîne P.L.M., ancien président du Syndicat guadeloupéen des hôteliers et actuellement chargé de mission au sein dudit syndicat, se garde de tout triomphalisme. « *Tous les centres d'attrait métropolitains étant saturés (Bretagne, Côte basque, Côte d'Azur, etc.), il faut s'attendre à un mouvement de repli vers les Antilles, dans la recherche du soleil. A l'occasion d'échapper aux destinations habituelles consacrées par la routine, s'ajouteront celle de nouvelles découvertes et celle de se délivrer de l'emprise de l'étranger, quelquefois du snobisme. Cependant, en admettant un désir de reflux non négligeable vers les Antilles, le gros problème du transport ne se résoudra pas aussi rapidement que le choix de nouveaux lieux de vacances. Atterrir en Guadeloupe, soit. Mais comment s'y rendre ? Air France, en l'espace de quelques jours, disposera-t-elle des moyens nécessaires pour satisfaire une nombreuse clientèle nouvelle, alors qu'en temps ordinaire, pour un programme soigneusement planifié, le volume des sièges offerts, même en jouant avec les chiffres, couvrait à peine la demande ? Bien sûr, on pourra compter éventuellement sur la chartérisation, sur la participation de Nouvelles Frontières, par exemple, mais cette hypothèse soulève la question du partage des exclusivités avec la compagnie nationale, disponible toute l'année, aux heures creuses comme aux heures d'affluence.*

« *En second lieu, l'alourdissement des prélèvements fiscaux n'incitera-t-il pas une partie des refoulés de l'étranger à faire une croix sur des vacances chères, car, tout bien considéré, 7 000 kilomètres séparent Orly — ou Roissy — de la Guadeloupe. Et le premier tiers provisionnel ? Et le second ? Et les 10 % de la solidarité ? Tout cela avant septembre. Et la fatale augmentation des billets d'avion. Pour sûr, il y aura une déviation sur les Antilles mais pas de gros boom.* »

Il est trop tôt pour chiffrer l'excédent de visiteurs par rapport aux années précédentes. Il demeure certain qu'il apparaîtra, mais dans des proportions imprévisibles. Les données du problème subsistent : quels seront les moyens de la compagnie aérienne nationale et quelle sera la réaction des deux pôles « émetteurs » de touristes, les États-Unis et le Canada ? Indifférence, réactions à peine marquées ou représailles économiques, une fois encore un exemple d'imbrication et de dépendance complexe de l'économie et de la politique.

JEAN-PIERRE BACQUÉ.

LIMOUSIN

Pas prêt

LA limitation des sorties de devises ne va, paraît-il, toucher que les 16 % de Français qui pratiquent les vacances à l'étranger. C'est un pourcentage assez faible, mais cela représente quand même huit millions d'individus. Que vont faire l'été prochain les sinistrés de la rigueur ? Pour une grande part d'entre eux, se rabattre sur des vacances hexagonales. N'y a-t-il pas là une chance pour le « tourisme vert » et pour cette France profonde qui ne possède pas de patrimoine historique spectaculaire, ni de grandes plages, qui ne bénéficie que d'un ensoleillement modéré et qui mise tout son avenir touristique sur le thème de vacances « différentes et actives ».

Le Limousin, par exemple, qui vient de se doter d'une devise soigneusement élaborée selon laquelle « *tous les chemins mènent à la découverte* », et propose en conséquence une alternative active au bronzage passif et aux promiscuités estivales.

D'autant qu'aux contraintes faites aux vacanciers français s'ajoute un autre élément positif : les réajustements monétaires européens, qui rendront les vacances en France plus attractives, pécuniairement parlant, pour les Allemands et les ressortissants du Benelux et de l'Europe du Nord.

Une grande « première »

Dans quelle mesure, donc, le Limousin peut-il tirer un profit touristique du malheur des autres et des contraintes actuelles ? Au comité régional du tourisme, on estime que cela peut être une chance. Il y a déjà quelques années que la région a commencé à cultiver l'image de marque du « tourisme vert » et des vacances actives, autour d'un potentiel somme toute non négligeable : 400 000 hectares de forêts, le tiers de la superficie de la région : 10 000 km de cours d'eau, plus poissonneux que la moyenne nationale ; 14 000 hectares de plans d'eau, à la fois préservés et facilement accessibles ; des sentiers pédestres et des itinéraires équestres nombreux ; un patrimoine historique et archéologique pas très connu mais très typé, autour d'une architecture de granit massif et de quelques traditions artistiques célèbres (la tapisserie d'Aubusson, l'émail et la porcelaine du Limousin).

Mais l'image de marque est une chose et la capacité d'accueil en est une autre. A supposer que les restrictions actuelles entraînent une demande touristique intérieure accrue, le Limousin peut-il faire face ? Ce n'est pas évident. Chaque été, la région accueille quelque cent soixante-quinze mille estivants, parmi lesquels 25 à 30 % d'étrangers ; pour l'essentiel, l'accueil se fait dans les résidences secondaires appartenant à des « exilés », dans des terrains de camping, des gîtes ruraux, une hôtellerie campagnarde assez fruste et quantitativement insuffisante. « *En juillet-août, la capacité d'accueil du Limousin est pratiquement saturée*, résume M. André Leycure, maire de Medde (Haute-Vienne), l'une des principales communes touristiques de la région du lac de Vassivière (1 000 hectares, au point de rencontre des trois départements de la région : Creuse, Haute-Vienne et Corrèze) : *nous manquons bigrement d'équipements.* »

En fait, face à cette réalité touristique nouvelle qu'imposent les restrictions actuelles, le Limousin ne se sent pas prêt. Il a pourtant, dans ce domaine, des initiatives intéressantes : c'est la première région française à constituer une « banque de données touristiques », laquelle sera présentée à la presse nationale le 12 avril à la Maison du Limousin, boulevard Haussmann à Paris, mais ne sera vraiment opérationnelle que d'ici un an. De même le conseil régional a-t-il, pour la première fois cette année, inscrit un crédit de participation de 500 000 francs pour les aménagements touristiques et prévu la mise en route d'équipements lourds. Mais ces diverses initiatives ne sont encore que l'amorce d'un processus d'équipements futurs. Pour cet été, l'éventuel afflux de visiteurs supplémentaires reste encore du domaine de l'aventure et de l'improvisation. Mais cela ne correspond-il pas justement à l'image que le Limousin veut donner de lui-même à ses visiteurs ?

GEORGES CHATAIN.

COTE D'AZUR

Sous bénéfice

PARMI les Français partant en vacances à l'étranger, la plupart se rendent dans les pays du soleil. La Côte d'Azur est une région du soleil. Donc, elle devrait bénéficier des mesures de contrôle des changes contraignant nos compatriotes à rester cet été à l'intérieur de l'Hexagone. Ce syllogisme paraît sans bavures. Mais sur la Côte, on est loin d'y croire, d'y souscrire spontanément, sans réserve, exception faite des professionnels varois du camping. « *Nous pensons que les nombreux inconditionnels de l'Espagne notamment se rabattront pour une bonne part sur le littoral languedocien et azuréen* », estime M. Aimé Borgetto, président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air. L'annonce des décisions gouvernementales touchant au tourisme semble en effet avoir donné un coup de fouet aux réservations, en augmentation par rapport à la même période de 1982 de près de 20 %. « *Dès le 1er mars*, explique M. Borgetto, *les possibilités de location « les pieds dans l'eau » sont très réduites. Mais, contrairement aux autres années, les gens ne rechignent pas à réserver dans des terrains éloignés de plusieurs kilomètres du bord de mer. Nous devrions donc faire le plein en juillet et en août, aussi bien sur le littoral que dans l'arrière-pays.* »

Les Allemands privilégiés

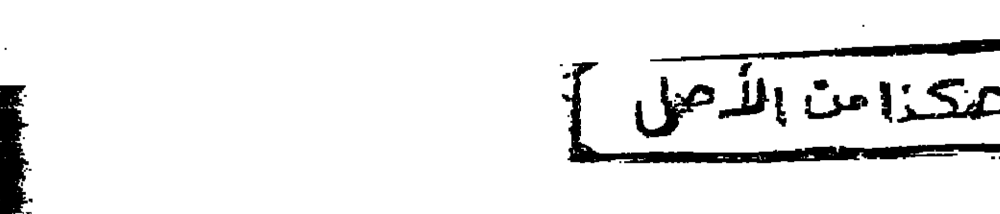
La limitation forcée des voyages des touristes français à l'étranger n'est pas le seul élément pris en compte par les professionnels varois. « *Les mesures d'ordre fiscal*, font-ils remarquer, *vont peser sur le budget de beaucoup de familles, dont un certain nombre renonceront sans doute à aller à l'hôtel au profit du camping pour ne pas rogner sur la durée de leur séjour.* » Les exploitants du département estiment, d'autre part, que le réajustement monétaire aura un effet incitatif favorable sur la clientèle étrangère, en particulier allemande, dont on a déjà constaté l'accroissement sensible pour les vacances pascales. « *Compte tenu des augmentations de tarifs auxquelles nous avons été autorisés*, souligne M. Borgetto, *les touristes d'outre-Rhin paieront les mêmes prestations de services 4 à 5 % de moins que l'année dernière.* »

Le Var, quoi qu'il en soit, se prépare à faire face à la demande. Si besoin était, la capacité d'hébergement actuelle pourrait être portée, par divers moyens (terrains d'attente, annexes, camping à la ferme) de cent trente-cinq mille à près de deux cent mille lits.

Dans les Alpes-Maritimes, les réactions des responsables du tourisme et des hôteliers sont pour le moins mesurées. On s'attend, certes, à une augmentation de la clientèle française, mais personne ne se hasarde à la chiffrer. « *Il faudrait déjà savoir globalement combien de Français parmi ceux qui partent habituellement à l'étranger renonceront effectivement à leur projet* », observe M. Dominique Charpentier, délégué régional au tourisme. « *La moitié ? moins ? plus ? On l'ignore, comme on ignore aussi leur mode d'hébergement.* » Autre objection formulée par M. Georges Torrani, directeur général du Méridien à Nice : « *La zone franc, notamment les Antilles et la Réunion, où les taux d'occupation des hôtels ne dépasse pas 55 à 60 % en été, constitue une destination de substitution qui peut tenter les touristes les plus argentés.* »

D'une manière générale, on fait remarquer que les établissements de catégorie supérieure ne seront que peu concernés par un afflux supplémentaire de clientèle française. « *Nous travaillons à 85 % avec les étrangers*, rappelle M. Jacques Bardet, directeur du groupement des palaces de la Côte d'Azur. *Rien ne nous permet de dire que cette répartition puisse être modifiée, d'autant que les réservations sont pour l'essentiel déjà faites.* » Les hôteliers azuréens redoutent, au demeurant, que la venue de Français en plus grand nombre n'aggrave le phénomène des pointes de fréquentation entre le 15 juillet et le 15 août. « *Toute notre politique consiste à étaler l'activité touristique sur les douze mois de l'année*, expose M. Charpentier. *Même si les capacités d'accueil du département sont importantes, il est évident qu'il y aura des difficultés à recevoir correctement tout le monde au même moment.* »

Echaudés par une diminution sensible de la fréquentation la saison dernière, les hôteliers cannois estiment pourtant que leur marge de manœuvre n'est pas négligeable.



DES CHANGES

d'inventaire

« Notre programmation pour juillet est encore assez creuse, témoigne M. Edouard Pessino, président du syndicat des hôteliers de Cannes. *Mais si la demande est tardive, nous n'en tirerons pas tous les bénéfices.* » Contrairement aux exploitants de campings varois, les responsables de l'hôtellerie des Alpes-Maritimes sont sceptiques sur les effets positifs du réajustement monétaire en ce qui concerne la clientèle étrangère. « *L'expérience nous a prouvé que ce facteur n'était pas déterminant* », déclare M. Jacques Mannel, président de la chaîne Castel – Riviera (dix hôtels de deux à quatre étoiles). « *D'autant plus,* renchérit M. Pessino, *que les réservations étant effectuées souvent un an en avance, ce sont les agences de voyages qui tirent profit de la différence du change.* »

Tous les professionnels sont, par ailleurs, inquiets des mesures de rétorsion qui pourraient être prises à l'étranger à la suite des restrictions décidées par le gouvernement français. « *Il est un fait,* constate M. Bob Ledoux, directeur du marketing des services du tourisme de Cannes, *que dans beaucoup de pays les réactions ont été négatives à une attitude de la France considérée comme protectionniste.* »

Pour M. Paul Augier, directeur du Negresco à Nice et président du comité régional du tourisme Riviera-Côte d'Azur, « *les questions l'emportent en définitive sur les réponses. Dire que les nouvelles mesures nous désavantagent serait évidemment faux, mais affirmer, d'ores et déjà, qu'elles feront notre bonheur est certainement excessif. La Côte d'Azur, qui rapporte chaque année 4 milliards de francs de devises à la nation, est, en tout cas, prête à jouer toutes ses cartes.* »

TRIBUNE LIBRE

Le tourisme vu par les socialistes

par MARC BŒUF, ROBERT CASTAING, ROBERT SPIZZICHINO *

DES millions de Français ne partent pas en vacances, 43 % de la population exactement.

Et pourtant, Superdupont exige soudain son droit absolu à passer quinze jours sur les plages de Californie ou à visiter les temples sacrés de l'Extrême-Orient.

Soutenu en cela, et c'est naturel, par les professionnels et par toute la presse d'opposition, déchaînée dans la recherche du superlatif excessif.

Tâchons pourtant de dépasser l'anecdote et le sensationnel et de revenir au caractère sérieux du débat. Le tourisme a-t-il un rôle à jouer dans la nouvelle phase d'action gouvernementale ? Faute d'étalement des vacances, ne va-t-on pas assister à une saturation des lieux et des moments les plus fréquentés ? Ne devra-t-on pas alors recourir à une construction accélérée, donc à une détérioration des sites et des paysages les plus fragiles ? Est-ce que finalement la rareté ne va pas entraîner des augmentations de prix, donc une ségrégation sociale accrue ? Voilà quelques questions auxquelles il faut répondre et qui posent tout le problème de la cohérence des mesures prises avec les perspectives d'ensemble de la gauche, en particulier en terme de politique du tourisme et des loisirs.

Or il se trouve que le gouvernement dispose de tous les moyens de résoudre positivement ces problèmes : son action passée en matière de tourisme plaide dans ce sens ; de plus il dispose dans les travaux du IXe Plan (rapport du groupe tourisme-loisirs, rapport Merlin-Spizzichino : « Aménager la France des vacances ») de tous les éléments lui permettant d'élaborer un programme global cohérent étalé dans le temps pour atteindre les objectifs qu'il s est fixés. A condition bien sûr que l'arbre ne cache pas la forêt et qu'une mesure temporaire et ponctuelle, pour impopulaire qu'elle soit, ne masque pas l'ensemble de l'édifice. C'est le caneves d'un tel programme que nous souhaitons exposer à partir des travaux évoqués précédemment. Mais, tout d'abord, il est nécessaire de rappeler quelques vérités premières sur l'apport du tourisme dans la réduction du déficit du commerce extérieur.

Il est indéniable que les activités touristiques représentent approximativement 25 % dans l'excédent de la balance des services. Il est possible qu'un effort se fera vite sentir en terme de solde de balance des paiements, à condition de ne pas dissocier demande intérieure et demande étrangère.

La France a le privilège d'être à la fois un grand pays d'accueil (le troisième) et un grand pays émetteur (le troisième également) et d'avoir une balance touristique nettement bénéficiaire (12 milliards de francs environ en 1981). Mais cette situation reflète aussi la faiblesse de notre position : ce chiffre s'établit par différence entre deux chiffres très proches (46 et 34 milliards). Une vague – ou une vogue – de départs vers l'étranger ou un ralentissement de l'afflux des étrangers peut diminuer très vite ce solde positif.

Les perspectives prévisibles pour 1988, terme du IXe Plan, conduiront à prévoir une croissance de 13 % des séjours des étrangers et de 20 % des séjours des Français à l'étranger. En francs constants 1981; la balance des paiements touristiques s'établirait alors à 44 milliards de rentrées et 37 milliards de sorties, soit un solde de 7 milliards de francs. Mais comment améliorer ce chiffre (et le porter en 1988 à environ 15 milliards de francs) sans pour autant :

– Développer un tourisme de masse qui crée peut-être des emplois et qui apporte davantage de devises, mais qui rend l'économie locale plus fragile parce que plus dépendante de l'extérieur. Au contraire, le tourisme d'initiative locale, soucieux de préserver des produits diversifiés, présente des résultats plus durables et plus cohérents avec les autres préoccupations du développement ?

– Répondre aux demandes les plus rentables du marché français et étranger par un surcroît de résidences secondaires mobilisant des espaces de qualité pour un usage réduit et s'opérant au détriment des besoins d'hébergement à caractère social ?

C'est là tout l'enjeu des propositions qui vont suivre :

1) Choisissons nos créneaux de développement pour l'exportation.

Ces créneaux concernent en priorité :

– Le tourisme d'affaire, en pleine expansion et qui donne lieu à 30 % des nuitées des étrangers en France, avec une dépense moyenne importante.

– Les hébergements banalisés, c'est-à-dire l'hôtellerie et la parahôtellerie (10 % de la clientèle étrangère) ; la location (14 %) ; l'hébergement de plein air (18 %) en veillant à la compétitivité des prix, sans oublier la création de villages européens et internationaux de tourisme social de type « eurovillages ». Ces hébergements devront être concentrés sur les loisirs de neige pour lesquels existe une forte demande tant française qu'étrangère, et pour lesquels des sites peuvent être aménagés avec précaution, ou dans la France intérieure, à condition que cela soit dans des sites réellement touristiques dans le cadre d'opérations d'une certaine ampleur.

– La vente d'ingénierie touristique, qui est une voie indirecte prometteuse d'exportation.

– Le développement de la vente de restauration collective ; ce secteur représente déjà un chiffre d'affaires de près de 2 milliards de francs et un solde net en devises de 0,5 milliard.

2) Inventons à cet effet les outils indispensables et, en particulier, un programme de formation à moyen terme concernant les divers types de représentation française à l'étranger et le personnel d'accueil mal préparé à un fort afflux étranger.

3) Augmentons notre capacité d'hébergement de manière à absorber les inéluctables pointes saisonnières. Cela signifie :

– A court et à moyen terme, un programme pour le développement de l'habitat léger de loisirs et l'hébergement de plein air sur le littoral.

– De fortes incitations fiscales nationales et locales à la banalisation de l'existant et à la réalisation d'hébergements banalisés de loisirs, à des prix modérés, et ceci dès l'été 1983, si l'on souhaite des résultats immédiats.

– Un programme de revalorisation du patrimoine public et social d'hébergements touristiques, par des travaux de réhabilitation, d'économies d'énergies, ainsi qu'une amélioration de la mise en marché. Ceci devrait aussi concerner le patrimoine des comités d'entreprise auxquels seront proposées des conventions d'ouverture avec l'Etat, les collectivités locales et des associations de tourisme familial.

Ces mesures impliquent la réforme du système de financement des aides publiques : ligne unique budgétaire concernant le tourisme et les nouveaux mécanismes de prêts bonifiés.

4) Réduisons et étalons l'importance de ces pointes saisonnières :

– En poursuivant de manière obstinée, en concertation avec les partenaires concernés, les efforts d'étalement des vacances d'été et d'hiver déjà engagés par M. Henry, précédent ministre du temps libre ;

– En améliorant l'effort d'information régional et national sur les disponibilités d'accueil.

– En donnant pour l'été 1983 une valeur particulière à la campagne « Découverte de la France », de manière à mieux utiliser l'ensemble de notre capacité d'accueil en y associant les agents de voyages pour une meilleure diffusion des produits existants et pour la fabrication de nouveaux produits.

5) Ceci n'empêche pas de prendre en compte toutes les dimensions (territoriale, sociale, culturelle) du loisir touristique :

– Par l'adoption rapide de lois sur la montagne et le littoral définissant un cadre de planification territoriale pour le développement, l'aménagement et la protection de ces espaces rares et fragiles .

– Par la poursuite des préoccupations sociales et éducatives exprimées par la création du chèque-vacances : utilisation du chèque-vacances dans les objectifs précédents, appui aux initiatives pour une politique sociale du tourisme et des loisirs...

– Par l'insertion, dans le IXe Plan, d'une forte dimension concernant l'évolution du temps libre dans la société française.

Ainsi, est-il possible, de manière responsable, avec fermeté et détermination, d'accélérer la mise en place de la nouvelle politique touristique en cours d'élaboration par le gouvernement. Ce faisant, il est également possible de dépasser le cadre de mesures ponctuelles et de se référer à un ensemble cohérent. C'est cette voie qu'il convient d'emprunter, et nous ne doutons pas que le premier ministre et le gouvernement s'y engageront. Ils auront à leurs côtés les collectivités territoriales pour lesquelles le tourisme constitue un axe important de développement, ainsi que les professionnels les plus dynamiques, qui sauront s'adapter vite et bien aux exigences de l'intérêt général.

(*) Sénateur socialiste et président du comité régional de tourisme de l'Aquitaine ; président du comité régional de tourisme de Midi-Pyrénées ; co-auteur du rapport « Aménager la France des vacances ».





TAUROMACHIE

Une journée de Nimeno II

A une Américaine qui lui demandait pourquoi les toreros ne portent pas, comme les boxeurs, une coquille pour se protéger les testicules, un matador répliqua : « *Il faudrait que je la porte sur la gorge.* « *Sur la gorge ?* – interrogea « l'Iroquoise ». – *Oh oui, nous avons tellement peur avant la course que* los cojones *nous remontent à la gorge !* » Assis devant un café au lait, un Madrilène raconte cette histoire mille fois répétée. Il est 10 heures du matin. Le soleil brille déjà au-dessus de la Maestranza à Séville, de Las Ventas à Madrid, des amphithéâtres romains de Nîmes et d'Arles, ou des arènes de Vic-Fezensac, *lieux magiques* pour les *aficionados qui en* cette saison bouclent leurs valises pour courir de plaza en plaza. Le hall de l'hôtel est désert. Dehors, le bruit du frottement de la brosse sur les capes rappelle qu'aujourd'hui c'est jour de corrida.

Au deuxième étage de l'hôtel, dans une chambre rococo, Christian Montcouquiol, dit Nimeno II admire sa cape d'apparat. Il l'admire d'autant plus que cela lui évite de penser aux « toros ». Depuis sept ans qu'il tue des « bichos », c'est la première fois qu'il possède un tel ornement, qui est au torero ce que la chasuble était aux prêtres. Quand il entamera, dans six heures, le paseo, 15 000 francs seront posés sur ses épaules. Merveilleuse étoffe aux couleurs vives, brodée à la main, qui suivra désormais le matador dans toutes les arènes.

La chambre est close. Seuls, quelques proches en franchissent le seuil. On parle bas. Comme dans la chambre du dauphin de Daudet. Sur la cheminée sont posées des dizaines de cartes postales représentant toutes les vierges de l'Espagne et celle de Lourdes. Elles sont éparpillées au pied d'un petit crucifix bardé de chapelets. Sur le lit défait, des paquets de Marlboro et de Winston. Qui détonnent dans cette atmosphère religieuse.

Nimeno parle. Son débit est rapide et saccadé. Comme s'il voulait aller vite, se saouler de paroles. Enfant chéri des plazas françaises, il sait que dans l'arène il doit payer comptant. Rien ne lui sera pardonné. Une dangereuse spirale colorée par la cape, les banderilles et la muleta. « *Quand la bête passe bien, quand mon corps est en parfaite harmonie avec le toro, quel plaisir, quelle joie ! Le public le ressent. C'est la fête.* » Quelle est alors la bête ? Le toro, le torero ou le public ?

A ses débuts, certains et non des moindres, comparaient le Nîmois à Manolete. C'est vrai qu'il a du Cordouan avec sa démarche affectée, son corps long et maigre et sa figure un peu triste. Hiératique. Il y a dix ans, cinq ans, il était nerveux dans les ruedos. Il est aujourd'hui élégant. Comme si Pierrot touchait enfin terre sur le sable des arènes. Entre deux accords de guitare dans son appartement de la cité des Antonins, il nous avait dit, il y a bien longtemps, que, s'il réussissait, il rêvait de s'acheter « *une Mercedes et une maison* ». Il a aujourd'hui une Mercedes mais pas encore de maison. Si les toros ne lui déballent pas les tripes, comme ils ont tenté de le faire déjà à quatre reprises, eh bien ! il aura sa maison. Son art a franchi les Pyrénées. Dirigé par Manolo Chopera, il a été à l'affiche des plus grandes arènes « *tras los montes* » sauf Séville. Ah ! Séville... qui ne reconnaît que les siens. Car n'est pas Curro Romero qui veut Ni Don Juan

« *Si je ne suis pas sur les routes pour participer à une feria, je fais du sport ou je m'entraîne dans de petites arènes et dans les élevages camarguais.* » Mais quand se profilera la reconversion ? « *Je n'y pense pas. Je n'ai pas encore choisi. Peut-être dans le sport ?* » Il regrette seulement, alors qu'il était encore gamin, d'avoir trop souvent choisi de courir les routes de l'île du Rhône à la recherche de taureaux au lieu de prendre le chemin de l'école.

Il est déjà midi. Le bruit des bandas et les cris de la rue cognent aux fenêtres de la chambre. Il est temps d'aller déjeuner. Jambon et eau pour le matador. Omelette, pommes dauphines et rosé pour les toreros. Vite avalés. Après, la sieste. Dans le hall de l'hôtel, pour les proches, enfoncés dans de gros fauteuils de cuir, l'attente commence. Du silence, seulement troublé par les exploits ou les échecs des matadors lors des corridas qui ont eu lieu la veille. « *Le Yiyo n'a pas été bon à Madrid.* » « *Curro Vasquez a été excellent à Valence.* » On mime les gestes. Une grande passe de Munoz ? La main glisse lentement, de gauche à droite, le long du ventre. Les cornes des Miura ou des Victorino Martin étaient impressionnantes, les mains quittent alors le front pour se diriger vers le plafond.

Les heures passent. Soudain un bourdonnement, un long murmure, des cris, de la *musique transpirent des murs de l'hôtel...* La longue procession s'est mise en marche vers les arènes. Son frère se lève et dit : « *Je vais réveiller Christian.* » Niméno II, sanglé dans un costume tabac et or, est blotti avec deux autres matadors, près des chevaux résignés des picadors, sous les gradins. Il piétine sans cesse. Les traits du visage sont tirés. Il ne répond plus que par un rictus aux encouragements. Avec des bruits sourds, les picadors tapent leur pique contre les murs pour bien fixer le fer qui dans un instant déchirera le cuir des toros. Les clarines sonnent. Matador, c'est l'heure ! Quelques minutes plus tard, le visage du Nîmois montrera une fois de plus que l'enfer est proche du plaisir.

JEAN PERRIN.

HIPPISME

Meurtre sur une route du Kentucky

On va s'enfoncer dans les ténèbres des coulisses.

Le 21 avril, à Auteuil, après la dernière course, un commissaire-priseur vendra huit chevaux « sur saisie par autorité de justice, à la requête de l'Agence française et du Crédit du Nord ». Pas n'importe quels chevaux : le poulain record des ventes à Deauville en 1981 ; la pouliche record des ventes en 1982, et un demi-frère de *Bikala* et d'*Assert*, c'est-à-dire un représentant d'une des familles actuellement les plus illustres dans le monde.

Les krachs sont souvent révélateurs. Celui qu'annonce cette vente ne manque pas de projeter quelques flashes crus sur l'actuel monde des courses.

En août 1980 apparaissait aux ventes de Deauville un propriétaire américain mulâtre, que la rumeur du village (les ventes en sont un) présentait comme un « homme du pétrole » et, qui plus est, « du pétrole du Texas ». « *Dallas* » et les Ewing n'avaient pas encore empli nos écrans mais le pétrole avait déjà vidé nos portefeuilles.

Le Texas fascinait. L'homme acheta, pour 440 000 francs, deux chevaux : *Wise Bird*, un fils de *Targo Wide* et d'une fille de *Sea Bird*, et *Beg of Allen*, un petit-fils de la mère d'*Irish River*.

Au passage, un premier flash : un des deux chevaux fut acheté par l'entraîneur qui devait d'abord être celui du nouveau propriétaire aux courtiers auxquels celui-ci avait confié ses intérêts et qui, dans le même temps, achetaient le second (non : exceptionnellement, pas à un ami de l'entraîneur...).

A toi, à moi..., c'est la loi du village.

L'homme ne paya pas ses achats. *Mais il ouvrit, dans une banque française, un compte suffisamment bien garni pour que ladite banque payât pour lui.*

Michaël Mac Donald revint aux ventes en 1981. Il serrait la main à Nelson-Bauker Hunt, il sablait largement le champagne avec son presque homonyme Billy Mac Donald, l'homme de confiance de Robert Sangster, propriétaire « number one » en Europe. Bref, il était, semblait-il, à tu et à toi avec ce que le Texas, la Californie, et même Londres, comptaient apparemment de plus solide en matière d'« establishment » hippique. Son compte en banque s'était pratiquement vidé après les élections de mai, et il n'avait toujours pas remboursé ses achats de l'année précédente. Mais on lui ouvrit un nouveau crédit. Il acheta *Playful River*, un propre frère de *Leandra*, pour 1 950 000 francs, *Pali Dancer*, une fille de *Green Dancer*, pour 850 000 francs.

Dans le même temps, toujours sans payer, il achetait, à Dublin, *Bold Irish*, demi-frère des deux gagnants de Derby, *Bikala* et *Assert*, pour 170 000 guinées, et un demi-frère de *Glanæ* pour 100 000. Un courtier français donnait sa garantie. Ledit courtier bénéficiant lui-même, jusqu'à un plafond qu'il n'avait pas atteint, de la garantie de la même banque que le propriétaire, celle-ci se trouvait à nouveau engagée.

Aux ventes d'août 1982, à Deauville, nouveau scénario. La banque faisait savoir qu'elle ne couvrait plus. Mais l'agence organisatrice qui, en définitive, n'avait jusque-là pas perdu un centime, la défaillance de l'acheteur ayant été couverte par la banque, acceptait de relayer celle-ci. Elle savait, certes, qu'il y avait un risque. Mais – autre flash... – elle avait besoin d'un gros acheteur, même douteux, pour lancer un marché qui, dans le contexte économique et fiscal, pouvait gravement fléchir. Elle accordait à Michaël Mac Donald un crédit d'achat de 3,5 millions de francs. Dans son élan, il dépassait le plafond : il achetait *Exuberine*, une fille de *Be my Guest*, et *Love Match*, un demi-frère de *Son of Love*, pour 3,5 millions... qu'il ne payait pas davantage que ses précédents achats puisque, peu après, il disparaissait.

Il se trouverait maintenant quelque part en Arabie Saoudite.

Un aventurier ? Il semble qu'on se trouverait plutôt en présence (pardon : en l'absence) d'un rêveur, que quelques poignées de dollars avaient grisés. En a-t-on connu, depuis quinze ans, de ces illuminés qui se sont imaginés que, puisque quelques fortunes claironnées étaient réunies dans l'enclosure de Longchamp, il suffisait d'y entrer pour accéder à un destin doré ? Nous pensons au fabricant de moquette (pour qui l'aventure se termina en prison), au marchand de biens niçois, au transporteur d'Hassi-Messaoud... Où rêvent-ils, et de quoi, aujourd'hui ?

Payer comptant

L'Agence française et la banque ont-elles, elles aussi, rêvé ? *Théoriquement, non. Elles ont coupé les vivres à un niveau correspondant à la valeur des chevaux. Mais il n'est rien de plus fragile et de plus fluctuant que la valeur d'un cheval. Bold Irish, Captain General, Exuberine et Love Match*, qui devraient être les « gros numéros » de la vente, n'ont pas encore couru. Les enchères dépendront du crédit que leur accorderont les rumeurs de l'entraînement. Une seule certitude : cette fois, il faudra payer comptant.

Dans un autre fait divers des courses – beaucoup plus tragique, – le prix a été de six balles dans la peau.

Voilà quelques semaines, on trouvait, assassiné dans sa voiture en feu, dans le Kentucky, le courtier français Jean-Pierre Gambet, trente-trois ans.

Il apparaît, après la première phase de l'enquête, que le meurtre pourrait être en rapport avec un projet de vente d'un étalon appartenant à l'Aga Khan.

Jean-Pierre Gambet avait, l'été passé, essayé de constituer, aux Etats-Unis, un syndicat pour l'achat de *Vayrann*, champion un temps contesté puisque le Jockey-Club anglais, soupçonnant un cas de doping, le déclassa de sa seule victoire de Groupe I, les Champion Stakes, avant de lui en rendre le mérite après un an d'hésitations. Il semble que le jeune courtier versa 1 million de francs à l'Aga Khan pour obtenir une option d'achat, à lever avant une certaine date. Il commença à collecter, aux Etats-Unis, l'argent des futurs « copropriétaires ». L'un lui versa 500 000 dollars. Mais Jean-Pierre Gambet, qui était joueur, utilisa ces fonds à combler des dettes criantes. Au demeurant, il ne parvint pas, au total, à rassembler le prix convenu dans l'option. Il perdit le million de francs payé pour obtenir celle-ci.

Il se serait alors engagé dans une cavalerie effrénée, vendant quatre fois le *même* cheval, passant encaisser chez des acheteurs le prix de sujets vendus, en fait, par des collègues (un courtier français venait de l'assigner pour de tels agissements). Dans son cas, le krach est de l'ordre de 2 millions de dollars (14 millions de francs). Lequel de ses créanciers a lancé des tueurs à ses trousses sur les routes du Kentucky, le pays de l'herbe bleue ? Étonnant roman policier, où tous les meilleurs ingrédients du genre sont réunis : les tueurs, le cheval champion, le prince, le petit Frenchie aux abois, peut-être la mafia (qui a toujours un œil sur les courses). Gardons tout de même les sabots à Longchamp. Rare exploit du tandem Robert Collet-Yves Saint-Martin. Ils ont fait gagner, dimanche, le prix Greffulhe à un *Dom Pasquini* qui avait couru (et gagné) deux jours plus tôt à Saint-Cloud. Ce *Dom Pasquini*, qui avait été acheté 570 000 francs, voilà six semaines, à la vente de succession Mathet, a d'évidence une prédilection pour le terrain lourd. C'est pourquoi son écurie lui fait mettre actuellement les foulées doubles. Tout de même : une victoire de groupe, deux jours après une course, on n'avait pas vu cela depuis les temps héroïques.

Les deux autres courses importantes de dimanche ont été gagnées, curieusement, par les concurrents qui, dans le rond, étaient les plus effacés : *Galant vert*, un petit « Rothschild » sans éclat, a laissé loin derrière lui, dans le prix Juigné, *I.O. Dahlia*, un fils de la grande *Dahlia*, magnifique d'allure et qui « tirait l'argent de la poche ». Quant à la minuscule et terne (elle avait encore son poil d'hiver) *Mystérieuse Étoile*, la gagnante du prix de la Grotte, c'est, comme on dit en argot hippique, un « rat ». Mais ce rat-là grignote la piste à une vitesse phénoménale.

LOUIS DÉNIEL.

PLAISIRS DE LA TABLE

Passe de trois

AUX 9 Epis, 18, rue Mayet, Paris-6e (tél. 734-91-61), fermé samedi midi et dimanche. Reprise par le jeune J.-L. Antérieux, assisté de sa maman, cette petite boîte rustique (30 couverts) est d'autant plus vouée à la cuisine du Sud-Ouest qu'il travailla à Lous Landès. On y trouvera donc toute la panoplie du terroir, foie gras et jambon des Landes, salade de gésiers confits, confit et magret, cassoulet, enfin. Ajoutez-y des œufs pochés Henri-IV, une escalope de veau panée à la confiture d'oignons tomatée, un cœur de filet béarnaise et d'inattendus escargots bourguignonne. En dessert la tarte du jour, le sablé de poire au chocolat noir, la coupe agenaise. Tout cela honnêtement préparé, avec surtout bonne volonté, mais pour 150-200 F.

Mais il y a un menu à 70 F boisson comprise (avec *fromage* OU dessert, hélas !) honorable, et un cahors 81 domaine de Peyrie, à 58 F, agréable.

∴

Les Iles Marquises, 15, rue de la Gaîté, Paris-14e (tél. 320-93-58), fermé dimanche et lundi matin. La vieille maison tout-parisienne vient d'être reprise par Jacques Bagaud (qui a fait du *Rescatore*, à Versailles, une belle maison de poissons). Au piano, J.-L. L'Hôtellier. *Si l'on sert tôt et tard le soir*, les déjeuners sont calmes. On en profitera pour « tester » le banc d'écailler dont parlait déjà, on le sait, un prix Goncourt en 1915, et pour découvrir l'émincé de raie au vinaigre de framboise, la lotte bourguignonne, le pot au feu de mer à la rouille, la daurade à la vapeur d'algues. Quelques viandes (jambonnette de canard avec sa galette de céleri) et l'inévitable crottin rôti aux noix. Bu un sancerre rouge de chez Fournier excellent.

Mais peut-être manque-t-il ici une âme ? On demande une hôtesse pour faire revivre ce bar qui fut si longtemps animé.

∴

Restaurant du Casino, 41, rue de Clichy (tél. 280-34-62). Fermé samedi midi et dimanche ; parking, 44, rue de Clichy, Paris-9e. On ne le reconnaît pas, mais c'est d'ici que s'envola Baumann pour inonder Paris de ses choucroutes. Longtemps fermé, il ouvre sous la houlette de J.-C. Jarrault (qui cuisina à la Tour d'Argent) et Patrick Masbatin, en salle. Décor agréable et tout un tas de menus : « affaires » aux déjeuners, « locomotive » le soir. Ainsi que la carte. Le menu « affaires » est à 140 F, service compris, avec deux plats, fromage ET dessert. Visiblement, le cuisinier aime le foie gras (dans la salade Christine, avec les œufs en gelée, tiède à la pomme verte, etc.) mais j'ai noté aussi le ragoût de sole Saint-Amour, un ris de veau braisé au champagne et surtout un remarquable bœuf à la ficelle (58 F). Ce qui met le repas à 200-220 F, surtout si l'on se laisse tenter par le meursault rouge de chez Prieur, millésimé 78. Mais le bergerac est à 56 F, et un château Virelade 79 à 88 F.

On sert avant théâtre et tard le soir. L'accueil est parfait. La maison se rodera.

LA REYNIÈRE.

Nouvelle cuisine

Cette définition de la nouvelle cuisine, l'autre midi sur Europe 1, par Paul Bocuse :

Au restaurant, on apporte au client une assiette creuse avec un peu d'humidité au fond :

– Garçon ! Cette assiette est mal essuyée ! Qu'est-ce que c'est que ça ?

– Mais non, monsieur, c'est le potage !

MIETTES

● *The right bouteille at the right place...* On a fêté chez *Maxim's* la cuvée Belle Époque rosée 1978 de Perrier-Jouët, accordant ainsi les fleurs de Gallé au nouveau décor très Maxim's du premier étage. C'est une belle bouteille abritant un bon vin qui plaira aux femmes (elles aiment le rosé) tout en satisfaisant les connaisseurs. Heureux journalistes étrangers qui ont eu le privilège de la découvrir avant nous !

● *A signaler aux amateurs :* la treizième édition du Féret. *Bordeaux et ses vins* est à présent un monument contenant *tout* ce qu'il faut savoir sur les vins du Bordelais : appellations, propriétaires, généralités sur les A.O.C., langage du vin, répertoire des châteaux et caves coopératives, etc. (Éd. Féret et fils, 9, rue de Grassi, à Bordeaux).

● *Le VIIe Trophée Hôtel-du-Rhône des barmen* se déroulera le 30 mai prochain à l'*Hôtel de Paris* de Monte-Carlo. On y retrouvera les meilleurs barmen de la principauté, ceux de Suisse, ceux de la région Rhône-Alpes, conduits par Eddie Brise (bar Eddie et Domino, à Lyon) et le président Michel Bigot, de l'Internationale des barmen.

● *Il plaira à un lecteur* de voir dans le *Bottin gourmand* reconnus les mérites du petit hôtel *Les Dromonts* (tél. : 74-08-11) à Morzine-Avoriaz, dont le calme est signalé par deux petits oiseaux symboliques. Mais il aimerait que soit indiquée aussi la qualité de la cuisine d'un ancien de chez Bocuse. Voilà qui est fait... pour la saison prochaine, bien sûr !

● *A Lyon, on se demande* que penser de la C.G.T. : il s'agit du *Café du Grand Théâtre,* repris par des jeunes qui ont su garder le décor et servent aux déjeuners un menu excellent à... 40 francs. C'est une adresse nouvelle du *Lyon gourmand* d'A. et C. Mure, dont la treizième édition vient de sortir. Sur plus de trois cent cinquante adresses, il compte cinquante nouveautés, dont quelques chinois, bien sûr, et la série des bons bouchons. J'y reviendrai.

● *Le mauvais pain* au restaurant ? Et si l'on revenait au temps où le pain était compté sur l'addition (où dans le couvert) suggère Alain Gaussel, du Laboratoire coopératif d'analyses ? Peut-être cela inciterait les restaurateurs à faire un effort et à rechercher la qualité ? Et il cite un restaurateur qui, à la remarque que son pain devenait médiocre, répondit : *« J'ai changé. L'autre était trop bon et on m'en mangeait trop ! »*

● *Du docteur Pierre Lowys* (qui vient de faire paraître l'excellent *Maigrir en douceur,* Grancher édit.) : *« Continuez votre juste lutte contre la dichotomie fromage-dessert. »*

● *Yves Thenin,* jeune et bon cuisinier du Frantel de Montpellier, s'installe à son compte. Il va ouvrir l'Abeuradou dans le parc du château du Rey, près du Vigan.

● *Vient de paraître,* le tome 2 de *la Cuisine catalane,* par Eliane Thibaut-Comelade (édit. Jacques Lanore). Un livre remarquable (tout comme le tome 1) dont les médias ne parleront guère. Ils sont trop occupés à vanter la médiocre compilation signée Valérie-Anne l'Etoile.

● *Le conseil pour la nutrition* de l'Association chiropractice américaine a établi la liste des dix produits alimentaires les plus néfastes à la santé. En numéro un, le sucre et les sucreries. Suivent les produits à base de farine blanche, le Coca-Cola, les colorants artificiels, les hot-dogs. Le tabac n'arrive qu'en neuvième position.







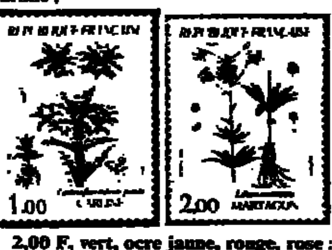
Philatélie

Nº 1787

FRANCE : série des « plantes ».

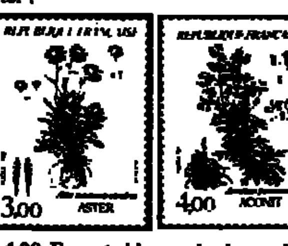
La carline, plante bisannuelle, le « baromètre » des paysans ; le lis blanc, odeur désagréable mais une belle espèce de la flore alpine ; l'aster, origine nord-américaine, il en existe plusieurs centaines de sortes, en France quatre seulement ; l'aconit, famille des renonculacées, propriétés vénéneuses, sont les quatre plantes choisies pour débuter les séries annuelles. Vente générale le 25 avril (23 à 26/4/83).

1,00 F, vert, violet, brun clair, noir ; carline ;



2,00 F, vert, ocre jaune, rouge, rose ; lis Martagon ;

3,00 F, bleu, vert, brun clair, noir ; aster ;



4,00 F, vert, bleu, noir, brun clair ; aconit.

Formats 26 × 36,85 mm. Dessins et gravures de Claude Durrens. Tirages huit millions de séries. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

– **Les 23 et 24 avril, de 9 h. à 18 h.,** par le bureau de poste temporaire installé dans le hall de départ, l'Aéroport de Toulouse, à **Blagnac.** – Oblit. « P.J. ».

– **Le 23 avril, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Toulouse R.P.** – Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ **94300 Vincennes** (mairie), **les 16 et 17 avril.** – Exp. philat. et cartophile.

⊙ **59000 Lille** (Foire), **du 16 au 25 avril.** – Foire internat., architecture d'hier et d'aujourd'hui.

⊙ **84000 Avignon** (Parc des expos de Châteaublanc), **du 19 avril au 4 mai.** – Foire expo.

⊙ **18800 Avord** (base aérienne), **le 22 avril.** – Mise en service du nouvel avion Xingu.

⊙ **75017 Paris** (20, rue Brunel), **du 22 au 24 avril.** – Exp. philat. « Recherche-Médecine ».

⊙ **56000 Vannes** (avenue Keranguen), **le 23 avril.** – Congrès du Lion's Club international.

⊙ **89000 Auxerre** (salle Vaulaballe), **le 23 avril.** – Propagande pour le don du sang.

⊙ **59000 Lille** (hall de « la Voix du Nord »), **les 23 et 24 avril.** – Grande fête du sport.

⊙ **56000 Vannes** (Palais des arts), **les 23 et 24 avril.** – 29e Congrès philatélique.

⊙ **69800 Saint-Priest** (Maison du peuple), **les 23 et 24 avril.** – 9e Congrès philatélique.

⊙ **34000 Montpellier** (foire expo, Fréjorgues), **du 23 avril au 1er mai.** – 7e Salon des antiquaires et de la brocante.

Journée du Commonwealth 1983

Par l'émission d'une série de quatre valeurs vingt-huit pays, entre autres, soulignent la Journée du Commonwealth 1983. Les divers sujets sont les expressions propres à chaque État. Seule l'inscription de la « journée »



et le logotype ci-contre figurent uniformément sur les timbres annoncés aujourd'hui.

Bahamas : 5, 25, 35 c., 1 $.
Barbade : 15, 40, 60 c., 1 $.
Botswana : 7, 15, 35, 45 t.
Brunei : 10, 20, 75 c., 2 $, (se tenant).
Cayman : 3, 15, 20, 40 cents.
Falkland : 5, 17, 34, 50 pence.
Fidji : 8, 25, 50, 80 cents.
Gambie : 10, 60 b., 1,10, 2,10 $.
Gibraltar : 4, 14, 17, 60 pence.
Hong-Kong : 30 c., 1, 1,30, 5 $.
Jamaïque : 20, 45, 75 c., 2 $.
Kenya : 70 c., 2, 5, 10 shil.
Lesotho : 5, 30, 60, 75 s.
Malawi : 7, 20, 30 t., 1 K.
Malaysia : 10, 20, 40 c., 1 $.
Maurice : 25 c., 2,50, 5, 10 R.
Nigéria : 10, 25, 30, 45 K.
Papoua-Nouvelle-Guinée : 10, 15, 20, 50 t., (9 mars).
Pitcairn : 6, 9, 70 c., 1,20 $.
Salomon : 12, 35, 45, 50 cents.
Samoa : 14, 29, 43 s., 1 $.
Sri-Lanka : 50 c., 2,50, 5, 20 R.
Swaziland : 6, 10, 50 c., 1 E.
Tanzania : 50 c., 1, 5, 10 shil.
Trinidad-et-Tobago : 10, 55 c., 1, 2 $.
Vanuatu : 15, 20, 25, 75 vt.



Vierges : 10, 30, 35, 75 cents, (10 mars).
Zambie : 12, 18, 28 n., 1 K.

La plupart de ces séries ont été émises le 14 mars, sauf où les dates sont indiquées.

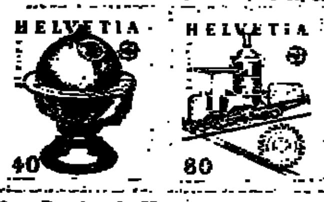
En bref...

● **MALI :** « Année préolympique », P.A., 180 F, football ; 270 F, course de haies ; 300 F, planche à voile. Offset, Edila, d'après Claude Jumelet.

NIGER : « Autosuffisance alimentaire » : 65 F, récolte du riz et 85 F, repiquage et désherbage du riz. Offset, Edila, d'après Coffe.

● **NOUVELLE-CALÉDONIE :** série de la flore calédonienne, 1 F, Crinum asiaticum ; 2 F, Xanthostemon aurantiacum ; 4 F, Metrosideros demonstrans. Offset, Delrieu S.A.

● **SUISSE :** le globe céleste et le chemin de fer à crémaillère sont les sujets des timbres « Europa 83 », 40 c., et



80 c. Dessins de Hans Hartmann, gravures par Max Müller. Taille-douce.

● **WALLIS-ET-FUTUNA :** Journée mondiale de l'U.P.U. (P.A.), 100 F. Offset, Edila, d'après A. Lavergne.

ADALBERT VITALYOS.







Jeux

échecs N° 1016

A L'ASSAUT D'UNE FAIBLESSE

(Tournoi Open de Hamar en Norvège, janvier 1983)

Blancs : DAVIES
***Noirs* : KARLSSON**

Défense sicilienne.

1. é4	ç5		15. ç4 (n)	Dé6
2. Cf3	Cç6		16. h4 (o)	Dg6
3. Fb5 (a)	Cf6 (b)		17. Cé1 (p)	Ff5
4. é5 (ç)	Cd5 (d)		18. h5	Dh7
5. Cç3 (é)	Cç7 (f)		19. Dé3	0-0-0 (q)
6. Fxç6 (g)	dxç6		20. Cxf5	Dxf5
7. h3 (h)	h6 (i)		21. f3	Td7
8. Cé4	b6 (j)		22. g3 (r)	Ch3! (s)
9. b3	g6		23. Rç2	é6
10. d3	Fg7		24. Th2 (t)	g4
11. Dé2	Cé6		25. f4	Th-d8
12. Fb2	g5 (k)		26. Cg2!! (u)	Cf2!! (v)
13. Cg3! (l)	Cf4		27. abandon. (w)	
14. 0-0-0	Dd5 (m)			

NOTES

a) Le coup du texte n'est pas seulement une réaction naturelle à la tentative logique des Noirs de conquête de la case centrale d4 ni une simple mise en jeu, mais également une menace de *détérioration de la structure des pions* de l'aile – D – ennemie en même temps qu'une limitation de la mobilité de ces pions. Ce qui plaisait beaucoup à Nimzovitch, pour lequel la beauté d'un coup ne réside pas dans son apparence *mais dans l'idée* qui perce en arrière. Ce qui n'empêchait pas Tarrasch de dire que ce coup de Fb5 était un mauvais coup, ni Alekhine de le qualifier d'un point d'interrogation. Aujourd'hui encore, l'idée de Winawer *expérimentée pour la première fois* contre Steinitz à Paris en 1867 conserve ses partisans comme ses détracteurs.

b) Les réponses usuelles sont 3..., a6 ; 3..., Db6 ; 3..., Dç7 ; 3..., é6 ; 3..., g6 ; 3..., d6 et 3..., Cf6. D'autres essais comme 3..., Da5 ; 3..., Cd4 et 3..., d5 sont à déconseiller.

ç) Si 4. Cç3, Cd4 ; 5. é5, Cxb5 avec égalité. Si 4. Dé2, g6 ; 5. ç3, Fg7 ; 6. 0-0, 0-0 ; 7. d4, çxd4 ; 8. çxd4, d5 (Bronstein-Bilek, 1957).

d) 4..., Cg4 est faible : 5. Fxç6, dxç6 ; 6. 0-0, g6 ; 7. Té1, Fg7 ; 8. h3, Ch6 ; 9. Cç3, b6 ; 10. d4, çxd4 ; 11. Cxd4, ç5 ; 12. Cç6, Dd7 ; 13. Cxé7!, Rxé7 ; 14. Fxh6, Fxh6 ; 15. Df3, Fg7 ; 16. Cd5+, Rd8 ; 17. Tad1! (Holmov-Keres, *championnat* de l'U.R.S.S., 1960) ou 11..., Fb7 ; 12. Fxh6!, Fxh6 ; 13. Dg4, 0-0 ; 14. Tad1!

é) Sur 5. 0-0 les Noirs peuvent choisir entre 5..., é6 ; 5..., g6 et 5..., Cç7.

f) L'échange 5..., Cxç3 a facilité l'attaque *des Blancs après 6.* dxç3, d5 ; 7. éxd6, Dxd6 ; 8. Dxd6, éxd6 ; 9. Ff4, Ff5 ; 10. 0-0-0, 0-0-0 ; 11. Th-é1 ; de même, si 5..., é6 ; 6. 0-0, Fé7 ; 7. Cxd5, éxd5 ; 8. d4, a6 ; 9. Fé2 (Zeitlin-Osnos, 1972).

g) D'une manière quasi générale, on *poursuit par* 6. a4, ce qui permet aux Noirs d'égaliser rapidement, soit par 6..., g6 ; 7. 0-0, Fg7 ; 8. Té1, 0-0 ; 9. d3, Cd4 ; 10. Fç4, d5 ; 11. éxd6, Dxd6, soit par 6..., d5 ; 7. éxd6, éxd6. L'échange 6. Fxç6 semble plus précis.

h) Interdit le clouage 7..., Fg4.

i) Un peu étrange mais les Noirs prévoient l'installation de leur F-D en f5 et ne veulent pas du rejet Ch4.

j) Après 8..., é6, le F-D resterait enfermé.

k) Une conception complexe (Cf4 et Ff5), difficile à réaliser.

l) Menace 14. Ch5.

m) Si 14..., Cxg2 ; 15. Ch5.

n) Les Blancs craignent 15..., Cxg2 ; 16. Ch5, Dxf3 ; 17. Cxg7+, Rf8 et repoussent la D noire au prix d'un affaiblissement du pion d.

o) 16. d4 est à considérer : si 16..., çxd4 ; 17. Cxd4, Dxé5 ; 18. Th-é1 et les Blancs gagnent.

p) Ici encore 17. d4 devait arriver sans craindre de perdre le pion g2.

q) Les Noirs ont maintenant une position convenable.

r) Espérant retrouver un jeu sain après 22..., Cé6 ; 23. Cç2 *suivi* de 24. Th-f1.

s) Une surprise. Quelle curiosité pousse ce C excentrique ?

t) 24. g4, Df4 ; 25. Dé2, Dg3 n'est pas mieux pour les Blancs.

u) Une jolie défense indirecte du pion h5 : si 26..., Dxh5 ; 27. Cb4, Ff8 ; 28. Dé2, Fé7 ; 29. Txh3! et les Blancs gagnent.

v) Mais une seconde surprise attend les Blancs.

w) Un C étonnant qui vise la faiblesse du pion d3 et la Td1 : il n'y a aucune défense. Si 27. Dxf2, Txd3! ; 28. Cé3 (si 28. Txd3, Dxd3+ suivi du mat), Td2++ ; 29. Rç1, Dç2+! ; 30. Cxç2, mat.

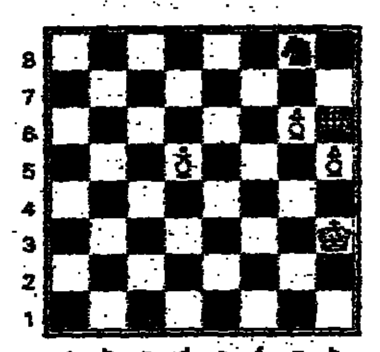
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1015
(A. RINCK) (1914)

(Blancs : Rç2, Cf7, Pa4, b7, d2, é3, f2, h2. Noirs : Rd5, Tb8, Pç5, ç4, é5, g4, h5.)

1. a5 !!, Txb7 (si 1... Rç6 ; 2. a6, Rb6 ; 3. Cxé5, Rxa6 ; 4. Cd7, Txb7 ; 5. Cxç5+) ; 2. é4+!, Rd4! (si 2..., Rç6 (é6) ; 3. Cd8+ et si 2..., Rxé4 ; 3. Cd6+) ; 3. Cd8!!, Tb5! (la seule case pour la T ; si 3..., Ta7 (é7) ; 4. Cç6+ ; si 3..., Td7 ; 4. Cé6+, Rxé4 ; 5. Cxç5+ ; si 3..., Tg7 ; 4. Cé6+ ; si 3..., Th7 ; 4. Cé6+, Rxé4 ; 5. Cg5+) ; si 3..., Tb8 (b4) ; 4. Cç6+) ; 4. a6, ç3 (si 4..., Ta5 ; 5. Cç6+) ; 5. dxç3+, Rç4 (5..., Rxé4 ; 6. Cb7) ; 6. Cb7 ! (menace mat par 7. Cd6+), Tb6 ; 7. a7, Ta6 ; 8. a8=D, Txa8 ; 9. Cd6 mat. Un C magique.

ÉTUDE

E. BAN
(1961)



BLANCS (4) : Rh3, Pd5, g6, h5.
NOIRS (2) : Rh6, Cg8.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 1014

LES DEGRÉS DE LA SÉCURITÉ

Dans cette donne, une bonne technique aurait pu permettre au déclarant d'abattre son jeu à la première levée sans se préoccuper des distributions adverses. Le *mécanisme* du coup est *simple, mais on ne pense pas* à l'utiliser car d'autres lignes de jeu paraissent plus normales.

♠ R 10 8 6
♡ A 8 5 2
◇ A 8
♣ A 10 4

♠ 2
♡ R V 10 9
◇ 10 9 6 4 3 2
♣ 5 2

N / O E / S

♠ 3
♡ D 3
◇ R D V 7 5
♣ R D 7 6 3

♠ A D V 9 7 5 4
♡ 7 6 4
◇ – – –
♣ V 9 8

Ann. : N. don. Pers. vuln. (N-S marqués à 40).

Ouest	Nord	Est	Sud
Dehaus	J. Hart	Chazal	Le Dentu
–	1 ♣	1 ♦	1 ♠
2 ♦	2 ♠	3 ♦	3 ♠
4 ♦	4 ♠	passe	passe
5 ♦	contre	passe	5 ♠...

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau, *comment Le Dentu, en Sud, a-t-il assuré* ce contrat de CINQ PIQUES ?

Réponse : A la vue du mort, on peut penser que les chances de réussites sont de 75 % car, si on fait *deux fois l'impasse à Trèfle,* il suffit que Ouest ait un honneur à Trèfle. Mais *n'y a-t-il pas un moyen d'améliorer* cette ligne de jeu lorsque les Cœurs sont bien partagés ? Si l'on défausse un Cœur sur l'As de Carreau et si l'on donne un coup à blanc à Cœur, on pourra ensuite *affranchir le quatrième Cœur* en coupant deux fois Cœur. On défaussera alors un Trèfle sur le treizième Cœur et on ne risquera plus de perdre deux Trèfles.

Or il y a bien mieux à faire : si l'on ne tient pas compte du cas trop rare d'une coupe d'entrée à Cœur ou à Trèfle, le contrat est à 100 %, à condition, comme le déclarant, *de fournir sur l'entame le 8 de Carreau, sur lequel Sud défausse un Cœur de la main !*

Si Est, qui est en main, contre-attaque atout, le déclarant prend, puis joue l'As de Carreau, sur lequel il défausse un second Cœur ; ensuite, *il élimine les Cœurs* en tirant l'As de Cœur et en coupant trois fois Cœur (s'ils ne sont pas partagés comme c'était le cas) : 2 de Cœur coupé, 8 de Pique, 5 de Cœur coupé, 10 de Pique, 8 de Cœur coupé et Trèfle pour l'impasse. Est prend, mais il ne peut que *rejouer* Trèfle (*dans la fourchette* As 10) ou Carreau pour la défausse d'un Trèfle et la coupe de l'autre main...

Ce coup, qui consiste à jeter une perdante (le 4 de Cœur) *sur une autre perdante* (8 de Carreau) pour laisser la main à l'adversaire, dont la contre-attaque est sans danger (Est), est le fameux coup Sans Nom.

ÉTOUFFEMENT DE L'ADVERSAIRE

♠ D 5
♡ A R 5 2
◇ D 10 5
♣ 9 6 4 2

♠ V 10
♡ D 9 8 7 3
◇ 8 4 3
♣ V 10 5

N / O E / S

♠ A R 7 6 4 3
♡ – – –
◇ 9 7 6
♣ D 8 7 3

♠ 9 8 2
♡ V 10 6 4
◇ A R V 2
♣ A R

Ann. : N. donn. tous vuln.

Même quand un adversaire a cinq atouts la situation n'est pas *désespérée* car souvent une bonne technique permet de surnager comme dans cette donne d'un match entre la Finlande et l'Angleterre.

Ouest	Nord	Est	Sud
Lain	Rodrigue	Manni	Priday
–	Passe	2 ♥	Contre
Passe	Passe	2 ♠	Passe
Passe	3 ♠	Contre	4 ♥

Ouest entama le Valet de Pique pour la Dame et le Roi d'Est, qui rejoua l'As de Pique et contre-attaqua le 3 de Trèfle. Sud prit avec l'As et joua le 10 de Cœur, couvert par la Dame de Cœur, et le Roi, sur lequel Est défaussa un Pique. *Comment Priday, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture d'Est n'est ni un spychic ni une faute typographique, mais un... Texas ! *Le* partenaire est obligé de dire « 2 Piques » car « 2 Cœurs » *signifient* : j'ai une longue de six ou sept cartes à Pique avec une main faible. L'intérêt de cette ouverture est de permettre au partenaire (qui a en général une main plus belle que celle de l'ouvreur) d'être le déclarant si le coup doit se jouer finalement à Pique et de recevoir l'entame dans ses fourchettes éventuelles.

L'enchère de « 3 Piques » était un « cue bid » qui demandait de jouer « 3 SA » (vec un arrêt à Pique) ou « 4 Cœurs ».

A l'autre table, Sud avait réussi 3 SA grâce au 9 de Pique !

PHILIPPE BRUGNON.

Courrier des lecteurs

Faux calcul (n° 1007)

Un lecteur, Michel Destenay, a calculé les chances des deux lignes de jeu et il a trouvé que *« les probabilités sont extrêmement serrées car, avec le jeu des Piques en tête (suivi d'une impasse à Trèfle), les chances sont de 5 sur 9, et avec le jeu des Trèfles en tête suivi d'une impasse à Pique, elles sont de 5 sur 8... ».*

C'est tout de même un avantage important si le déclarant réussit à la fin de l'année son contrat 5 fois sur 8 donnes (au lieu de 5 fois sur 9 donnes) et s'il joue une quarantaine de donnes par jour !

scrabble ® N° 161

DIXIÈME ANNIVERSAIRE

C'est en 1972 que l'avocat belge Hippolyte Wouters, lassé des mauvais tirages que lui infligeait la fée Scrabble, a inventé coup sur coup le Duplicate, la Fédération belge, et le premier championnat francophone, gagné par lui à Cannes. Grâce à cette impulsion, il existe aujourd'hui des dizaines de clubs aux quatre coins de la francophonie, un riche programme de compétitions, un règlement de jeu unifié, de nombreuses rubriques spécialisées, et, surtout, une nouvelle drogue pour tous les malheureux atteints de la scrabblite.

Pour commémorer cet anniversaire, la Fédération belge de scrabble organise un festival (1) dans le domaine de la Marlagne, près de Namur, du 12 au 15 mai 1983 (week-end de l'Ascension). Au programme : scrabble (individuel et paires), tennis, ping-pong, golf miniature, bridge, chiffres et lettres). Comme le festival a lieu dans quinze hectares de bois et de verdure, nous vous soumettons dix mots ayant chacun un nom de plante comme anagramme que vous devez trouver (solutions en fin d'article) : 1. BRUMERA. 2. CAPSIDE. 3. COMPTAI. 4. LANCIER. 5. MAUGREAT. 6. MINAUDAT. 7. ONCIALE. 8. OUTRAMES (n. pl.). 9. REGAINS. 10. SACRIFIE (n. pl.).

(1) Séjour : 1 800 FB tout compris. Téléphoner d'urgence au 19 322 538 68 72.

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AAIKSUV			
2	UAI+IHTN	KVAS	H 5	32
3	AEIANRS	HUITAINS	8 A	86
4	AELRSTV	ANISERAI	C 6	70
5	AOOIIPG	LAVARETS	E 5	94
6	OGI+EYN?	OKAPI	5 G	32
7	EN+ARLEC	YOGI(S)	L 1	64
8	?AIIEMZ	LECANORE (a)	2 G	74
9	SEEXBUS	TAMI(S)IEZ (b)	11 E	84
10	B+DRREET	ESSIEUX (c)	J 8	38
11	-OMDATWU	ZEBRE	L 11	34
12	WAUT+DRT	DOM	1 H	31
13	UDR+ONDE	WATT	14 A	35
14	DORED+BT	UN	15 A	41
15	-QTHSUMO	RIBOTE	H 10	33
16	QOM+LEGO	HAUTS (d)	F 10	33
17	QOMG+EIN	YOLE	1 L	43
18	OQ+EDFUU	ENIGME (e)	8 J	27
19	UDF+JNFR	MOQUE	N 8	29
20	FFJDN+ED	MOQUEUR	N 8	30
21	EPLLCDF	FEU	B 6	29
		FIE	13 B	14
		Total		953

M. J.A., de Bruxelles. Partie publiée par *le Scrabbleur*, revue belge. Abonnements : téléphoner au 19 322 538 68 72.

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté faute de voyelles ou de consonnes.

NOTES

(a) Lichen (anagramme : *OLECRANE*).
(b) MA(T)IEZ, 14 A, 78.
(c) Ou SEXUES, B 1. BISEXUES ou BISSEXUE ne passent pas.
(d) HUMANISERAI perd 1 point.
(e) EGOINE perd 3 points.
1. *Marion Gaeben, 919.*

SOLUTION DE L'EXERCICE : 1. MARRUBE, labiacée. 2. SPADICE, inflorescence. 3. TAMPICO, agave. 4. CARLINE, chardon. 5. AGERATUM, marjolaine. 6. ADIANTUM, fougère. 7. ANCOLIE, renonculacée. 8. MAROUTE(S), camomille puante. 9. SERINGA(T), arbuste. 10. FICAIRE(S), renonculacée.

Davantage de tournois au Scrabble-Etoile, 7, rue Le Sueur, 75116 Paris : lundi, vendredi et samedi, 21 heures. Mercredi, vendredi et samedi, 14 h 30 et 17 heures.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

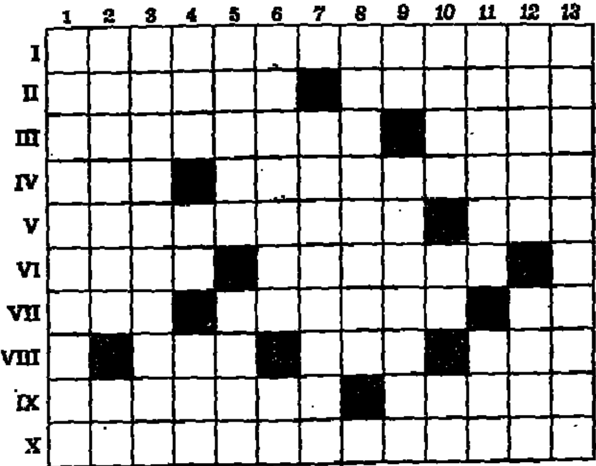
les grilles du week-end

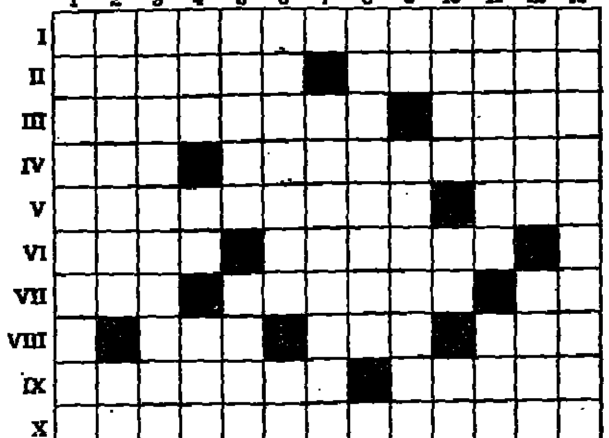
MOTS CROISÉS

N° 245

Horizontalement

I. Coupe le souffle ou permet de le retrouver. – II. *On se repose sur lui.* Os. – III. Forment un tout. Toutes sauf une ou deux. IV. Agent de protection. A sa place au clavecin. – V. N'a plus sa place nulle part. Une fête bouleversée. – VI. *Dialecte.* Différentes selon la mode ou les opinions. – VII. Franchit les frontières. Il fut dans tous les commencements, avant de tout recommencer. Pronom. – VIII. Franchit les frontières... départementales. Dans la transversale. Ou c'est s'abaisser, ou alors c'est se tenir en haut. – IX. A sa source dans le bruit. Manque terriblement de charme. – X. Intégrés dans le patrimoine.





Verticalement

1. Serait utile aux Halles de Paris. – 2. Il est désagréable de la trouver sur son chemin. En attente. – 3. Donnerai une fonction. – 4. Contribue au savoir. Pronom. Monnaie désordonnée. – 5. Mena de bas en haut. On la récolte si on l'a semée. – 6. Pariaient sur la vie éternelle. Fin d'infinitif. – 7. Atteignent zéro ou, tout au moins, y tendent. – 8. Pour la mère Denis. – 9. Dit sous le soleil. Sous le soleil, espérons-le. – 10. Touché de bas en haut. Préposition. Participe. – 11. Sur les marchés. C'est un tour à prendre. – 12. Ile. La mer est à son goût. – 13. Permettent d'apprécier le précédent.

SOLUTION DU N° 244

Horizontalement

I. Orthophoniste. – II. Noyade. Saloir. – III. Ourlera. Gouge. – IV. Meat. Surettes. – V. Nébuleuse. – VI. Tin. Rangs. Rsp. – VII. Odieuse. Ecrue. – VIII. Pieu. Ise. Rail. – IX. EO. Ino. Théine. – X. Etalonnements.

Verticalement

1. Onomatopée. – 2. Rouc. Idiot. – 3. Tyrannie. – 4. Halte. Euil. – 5. Ode. Bru. No. – 6. Persuasion. – 7. Aulnes. – 8. Os. Reg. Eté. – 9. Nageuse. Hm. – 10. Ilots. Créé. – 11. Souterrain. – 12. Tige. Suint. – 13. Erésipèle.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS ®

N° 245

Horizontalement

1. AABCEMR. – 2. CEHKPTU. – 3. EEENORSU (+2). – 4. EEHOPRT. – 5. AABEINRS. – 6. AEEIRVV. – 7. DDEIORS. – 8. ADEEILN. – 9. AEERRST (+ 6). – 10. ADIRSS. – 11. AEENSUUX. – 12. AEIIILMN. – 13. EIILTTU. – 14. DEEELOTT. – 15. EEIOST (+ 1). – 16. AEEERSST (+ 1). – 17. AEEESV.

Verticalement

18. ELMORSU. – 19. CEEFOR (+ 1). – 20. AAANNS. – 21. ADEILLRS (+1). – 22. AADDEIN. – 23. AABEIRRS (+ 3). – 24. BEEELNOV. – 25. DEIRSU (+3). – 26. AAEINORT. – 27. DEEIRS (+ 7). – 28. AEIINNST (+1). – 29. CEEIRV. – 30. ADEILTU (+ 2). – 31. EIRSSSU (+ 2). – 32. EEEMNNS. – 33. EEIMOPSU. – 34. EELPRTU (+ 2). 35. EEEERSX.

SOLUTION DU N° 244

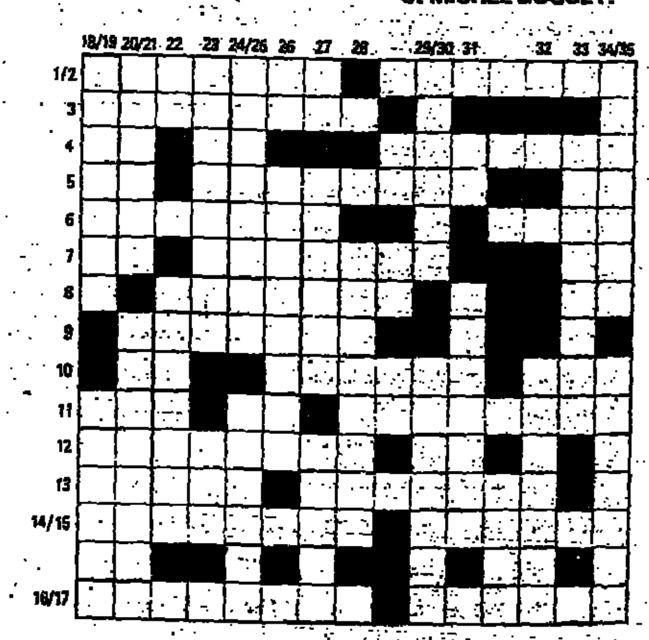
Horizontalement

1. VOITURE. – 2. BANANES. – 3. ARSENAL (RANALES). – 4. CELLULE. – 5. HELICES (LICHEES). – 6. ESTUAIRE (SAUTERIE). – 7. LEONIN (LIONNE). – 8. NONUPLER. – 9. EBOUTAI. – 10. BISTROT. – 11. FUREUR. – 12. *TERBIUM (BITUMER).* – 13. *GERFAUTS.* – 14. OPALISEE. – 15. SENILES (ENLISES, ENSILES, LESINES, SILENES).

Verticalement

16. VAUDOIS. – 17. TRIFIDES, partagé en trois divisions. – 18. ISTHMES. – 19. ESTRAGON (GATERONS, REGATONS, ROGNATES). – 20. RACISME (CIRAMES, CRIAMES, CREMAIS, ESCRIMA). – 21. FOUTRAL, extraordinaire. – 22. ELECTION (COLTINEE). – 23. *TREFLE* (REFLET). – 24. BALSAMINE (MANIABLES). – 25. NUBILITE. – 26. POREUSE (EPOUSER). – 27. ALENES. – 28. EPOUSE. – 29. RAINURER. – 30. SUNNITE, musulman (NUISENT, USINENT). – 31. INUSITE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.



Le Monde

culture

CINÉMA

M. Jack Lang au Salon des techniques de l'image et du son

M. Jack Lang, ministre de la culture, a inauguré le 14 avril le premier SATIS (Salon des techniques de l'image et du son), en présence de M. Pierre Viot, directeur du Centre national de la cinématographie. Il a annoncé la création d'un centre de production à Nantes, confié à Jacques Demy, et a déclaré : *« Nous savons tous que la technologie moderne est devenue un élément essentiel de la création artistique, mais la séparation entre les ingénieurs qui conçoivent les nouveaux outils et les créateurs et collaborateurs de création qui les utilisent n'a jamais été aussi profonde. »*

Association régie par la loi de 1901, l'ISIS (Industriels au service de l'image et du son) a été créée sur l'initiative de constructeurs et d'importateurs de matériel cinéma et vidéo, et a pour objet *« de gérer l'information et la formation dont la profession a un besoin précis et urgent. »* On lui doit la naissance de ce premier SATIS.

M. Lang a relevé la place qu'ont acquise des industriels français de l'audiovisuel, qui réalisent 70 % à 80 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, notamment dans le tirage et le développement des films, dans la fabrication des caméras 16 et 35 mm, des zooms, et en matière de son. Un budget de 13 millions de francs a été alloué au financement d'un plan de recherche des nouvelles technologies cinématographiques, 15 millions serviront à financer le programme de « recherche sur l'image. »

Cette recherche porte en particulier sur le transfert d'images vidéo à haute définition sur support film, jusqu'ici propriété exclusive des Américains ; la projection par laser d'images vidéo à haute définition sur grand écran de cinéma ; le montage assisté par ordinateur ; l'enregistrement du son stéréophonique dans la caméra ; la sauvegarde des films en couleur (positifs et négatifs) et l'interprétation créatrice des images traitées. Une rénovation complète de l'industrie française du son est prévue.

Une série de conférences complètent le Salon. Samedi 16 avril, par exemple, on traitera aussi bien de l'attitude des constructeurs face aux problèmes de la formation professionnelle que du marquage chronométrique en clair.

L.M.

★ Salon des techniques de l'image et du son, 14-18 avril, 24, quai d'Austerlitz, de 10 h à 19 h. Tél. : 556-11-91.

Mort du directeur de la photographie Claude Beausoleil

Le directeur de la photographie Claude Beausoleil s'est donné la mort le 20 mars. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Le cinéaste Philippe Haudiquet, avec qui il avait travaillé, lui rend ici hommage.

Amère solitude

Après avoir travaillé avec Jean Painlevé, qui le tenait en grande estime, et être passé par le service cinématographique des armées, Claude Beausoleil fut l'assistant, puis le caméraman de Raoul Coutard sur quelques-uns des films les plus célèbres de Truffaut, Demy *(Lola)* et Godard.

Après de tels apprentissages, ses dons manifestes l'imposèrent comme directeur de la photographie. La luminosité du *Bonheur* de Varda (1966), si riche d'invention plastique, les sensibles images de Danièle Delorme et d'Antoine Bourseiller dans *Marie-Soleil* (1966), la lumière maussade du Nord industriel, accordée à *l'Enfance nue* de Pialat (1968), la photogénie de Françoise Labrun en quête d'indentité dans *Ben et Bénédicte* de Paula Delsol (1976) ont eu pour artisan Claude Beausoleil qui avait signé, en outre, les images de très nombreuses bandes, tant pour le cinéma que pour la télévision.

L'artiste se doublait chez lui d'un véritable ingénieur, qui connaissait ces secrets de l'alchimie cinématographique dont on ne parle jamais. Que seraient certains films sans la compétence professionnelle, les trésors d'ingéniosité déployés par des créateurs comme Beausoleil ? Trop de « réalisateurs » savent ce qu'ils leurs doivent pour leur pardonner leur propre indigence

Dans ce monde de faux-semblants et d'illusions qu'est le cinéma, terre d'ingratitude et d'oubli, où le métier, soumis à un capitalisme arrogant et cynique, est de plus en plus dur, seuls, les êtres vraiment forts parviennent à s'en tirer. Et les malins. Mais c'est une autre histoire. Il n'est pas de bon ton d'éprouver ce « mal de vivre » dont parlait déjà Eugène Dabit.

Tissé, comme chacun, de contradictions, Claude Beausoleil semblait être enfermé dans une amère solitude, dont il ne parvenait plus à s'évader. On ne veut pas croire que cela soit possible, ignorant que l'on est de la faille secrète de l'autre. Claude Beausoleil s'est donné la mort le 20 mars. Comme naguère Jean Seberg, Jean Eustache, la jeune monteuse Chantal Colomer et d'autres que nous ne connaissons pas. Les causes d'un tel acte sont multiples, chaque cas est particulier. Mais il y a décidément beaucoup de suicides dans le cinéma – et chez des êtres jeunes ou dans la maturité, – trop pour ne pas être frappé par le phénomène, s'y arrêter, faire silence, s'interroger. Non sans effroi. Des images témoignent, mais elles ne sauraient masquer la disparition d'un Beausoleil, d'un Eustache et de tant d'autres qui furent parmi nous, actifs, irremplaçables.

PHILIPPE HAUDIQUET.

« LE MONDE SELON GARP » de George Roy Hill

Une illustration inoffensive

On discutera inlassablement de l'utilité de l'adaptation à l'écran d'un roman à succès : comment réussir l'équation magique best-seller romanesque best-seller cinématographique ? John Irving avait séduit un large public par son humour au second degré qui conférait un sens légèrement détourné à des situations cruelles et abracadabrantes. En illustrant en images hollywoodiennes, c'est-à-dire léchées, réalistes au possible, un chapelet de situations déconcertantes, les auteurs du film, l'excellent scénariste Steve Tesich *(la Bande des quatre, Georgia)* et le réalisateur George Roy Hill *(Butch Cassady et le Kid)* ont quelque peu désamorcé le pétard sans nous laisser tout à fait indifférents.

Une Amérique libérée de ses préjugés, apppelant avec délices un chat un chat, réduisant en miettes les conventions bourgeoises mais indéfectiblement attachée à ces mêmes conventions, se dessine une fois de plus sur l'écran, laissant sourdre, derrière l'énormité des situations, le trait souvent forcé, un terrible goût d'amertume, comme une violence incoercible. Enfant bâtard, mais parfait jeune Yankee, né à l'ère héroïque, 1942, toutes les énergies bandées pour la victoire, Garp reçoit une excellente éducation américaiine : sport, amours débridées, sous l'œil attentif d'une mère autoritaire. Jenny, la maman, et Garp, le fiston fonceur, connaissent l'un après l'autre une brillante carrière littéraire : elle, nouvelle Kate Millet, lui, émule laborieux de ce James Joyce qui obsède tout écrivain américain ayant un peu réfléchi sur sa vocation.

Emportés dans le torrent de la narration, nous voici ballottés à hue et à dia, ne sachant plus trop à quel saint nous raccrocher. Un film comme *le Monde selon Garp* ne peut qu'être génial, à moins de nous laisser désorientés et confondus. Il aurait fallu se montrer très méchant, très agressif. Or on n'a voulu faire de peine à personne. Comme dirait un refrain bien connu : et tout ça, ça fait d'excellents Américains !

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

■ Le Grand Prix de la première Mostra d'Epernay (*le Monde* du 9 avril) a été attribué au film *Rape-Crisis* (Viol-crise), de l'Américain Gari-Thomas MacDonald. Deux prix spéciaux ont été décernés, l'un à Werner Grush (Autriche) pour *Bonjour capitaliste*, et l'autre à Urs Gras, réalisateur du collectif de Zurich, pour son documentaire *Chemins et murs*.

■ Le cinéaste polonais Marek Piwoski vient présenter deux de ses films à l'École normale supérieure le 15 avril : *la Croisière*, à 18 h 30, et *Pardon, est-ce qu'on cogne ici ?*, à 20 h 30 (salle Dussane, 45, rue d'Ulm, Paris 5e).

VARIÉTÉS

« DANCIN' », AU PALAIS DES CONGRÈS

Bob Fosse, la magie

Après avoir été jouée quatre années à Broadway, la comédie musicale *Dancin'*, de Bob Fosse est partie faire le tour du monde. Elle est à présent au Palais des congrès.

Dancin' porte d'une manière indélébile la marque de Bob Fosse avec cette façon de brasser la vie dans les lumières flamboyantes, ce style par rafales ascendantes si profondément ancré dans la tradition américaine, ces moments de tension et d'humour, de charme et de rythme trépidant, et la pureté, enfin, d'un mécanisme de spectacle d'une perfection absolue.

Dancin', c'est la synthèse de toute une écriture qui a renouvelé la comédie musicale à Broadway. Celle-ci n'est plus dominée comme dans les années 30 et 40 par des compositeurs, qui avaient pour nom George Gershwin, Jerome Kern, Irving Berlin, Richard Rodgers et Cole Porter, mais par des chorégraphes-metteurs en scène, dont Bob Fosse est la figure de proue. Fosse a développé ainsi son imagination dans une dizaine de *musicals* (comme *Pajama Game, Sweet Chanty, Pippin, Chicago* et *Dancin'* ; toutes ses comédies musicales ont constitué des événements artistiques à New-York et les unes après les autres, sont restées plusieurs années à l'affiche.

En Europe, Bob Fosse est connu par ses films : *Cabaret, Lenny* et *All that Jazz*, où il livrait un peu de ses angoisses et de ses fantasmes de chorégraphe-metteur en scène de Broadway, où il soulignait combien le travail était pour lui l'unique salut. « *Parfois*, dit Bob Fosse, *je crois que la vie ne devrait être qu'une longue répétition. Tout ce dont j'ai besoin, c'est d'un studio de répétition et d'une chambre, de préférence qui communiquent. Je pourrais passer tout mon temps à aller de l'un à l'autre.* »

Justement, *Dancin'* est né dans un studio de répétition. Sans projet fixe au départ, sans un script, sans une histoire, Bob Fosse a travaillé avec un groupe de danseurs pendant de longs mois et non durant les six semaines de préparation généralement prévues pour monter à Broadway une comédie musicale. Peu à peu, tout s'est organisé, tout a pris forme. La combinaison magique de danse, de chansons-histoires et de petits dialogues s'est faite. Le ballet est devenu un spectacle théâtral, une suite de onze numéros en trois actes qui racontent un voyage à travers les musiques et les chorégraphies américaines, en compagnie du tap-dance et du « soft-shoe », des claquettes et du disco, des thèmes musicaux de George M. Cohan, d'Oscar Hammerstein II, de Neil Diamond, de Johnny Mercer, de Louis Prima et de beaucoup d'autres.

Dancin' est créé à Broadway en mars 1978. Il reçoit le Tony Award et se joue à New-York durant quatre années. La troupe qui effectue aujourd'hui une tournée européenne n'est pas la compagnie de la création. Mais l'ensemble des danseurs et des danseuses appartient bien à l'univers d'un chorégraphe qui aime célébrer avec virilité et une étonnante fraîcheur la sensualité du corps.

Tout est éblouissant dans *Dancin'*. Citons comme exemple de tableaux les souvenirs d'un vieux danseur, les femmes qui se racontent des peines de cœur, le duo de piano et de claquettes, utilisées comme un instrument, et l'étourdissant final qui salue l'un des premiers maîtres de la comédie musicale, George M. Cohan, qui régna à Broadway au début de ce siècle avec des titres comme *Yankee Doodle Dandy*.

Il y a peu d'éléments de décor dans *Dancin'*, mais le jeu sophistiqué des rideaux et des lumières montre d'une manière exemplaire l'utilisation que l'on peut faire d'un plateau aussi vaste que celui du Palais des Congrès.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Palais des congrès, 20 h 30.

■ Sur l'initiative de l'association Roussillon-Paris, qui s'était notamment manifestée pour empêcher la destruction de la célèbre colline Matisse à Collioure et pour défendre la Cité fleurie à Paris, Jordi Barre et son groupe Pa Amb Oli se produiront à l'Olympia le samedi 16 avril à 14 h 30 pour une représentation exceptionnelle.

LLUIS LLACH A BOBINO

Une force éblouissante

L'aventure de Lluis Llach est exemplaire. Né dans un petit village de la Catalogne dont il chantera plus tard ses lumières, ses couleurs, ses odeurs, Lluis Llach fait naturellement partie, à la fin des années 60, du mouvement de la nouvelle chanson catalane *l'Estaca* et qui évoque un *« pieu pourri »* dont il faut se défaire, devient un véritable symbole, revient sur toutes les lèvres.

En dépit des tracasseries administratives, des interdictions de se produire sur une scène espagnole jusqu'au milieu des années 70, Lluis Llach continue à chanter dans sa langue l'espoir de *« printemps libre »* dans un pays rendu à sa rumeur secrète.

Comme c'est souvent le cas dans les régimes totalitaires, la censure franquiste a poussé les chanteurs catalans à chercher le second degré, à rendre leur langage plus subtil que les déclarations de principe de certaines chansons politiques. Quand, à la fin des années 70, tout change en Espagne et en Catalogne, beaucoup de chanteurs catalans paraissent soudain comme paralysés, incapables de sortir du style elliptique qu'ils se sont créé.

Tout est différent pour Lluis Llach, si profondément enraciné dans sa communauté mais peu enclin pour autant au repli sur soi, au cloisonnement des cultures et des genres. Llach est ouvert à toutes les musiques, classique, traditionnelle et rock, et fait sa propre synthèse musicale sur une base méditerranéenne, avec des élans passionnés, violents, lyriques, avec la générosité et la fraternité du soleil, avec la disponibilité des gens du voyage. Lluis Llach aime les mots et les sons. Et, dans la nouvelle situation espagnole, il renouvelle ses sources, il développe sur scène une force éblouissante.

A Bobino où il se produit actuellement, Llach est magnifique dans des chansons où l'amour est le rythme et la révolte l'harmonie, où les émotions et les pudeurs mêlées aboutissent à des éclats baroques. Certaines ballades chantées avec la sensibilité et l'énergie de Lluis Llach ont un caractère si universel qu'elles paraissent déjà hors du temps.

Le spectacle de Bobino commence avec un groupe de musiciens et d'humoristes, l'orchestre de contrebasse, qui développe avec bonheur des gags musicaux, des parodies et une dérision décidément à l'honneur cette saison sur les scènes de la chanson et du rock. – C. F.

★ Bobino, 20 h 45.

EDITION

● *Le premier ministre, M. Pierre Mauroy*, a inauguré dans la soirée du jeudi 14 avril, le troisième Salon du livre, qui a lieu au Grand Palais, du 15 au 20 avril (*le Monde* du 14 avril). M. Mauroy était accompagné de MM. Jack Lang, ministre délégué à la culture, et Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat à l'éducation. Ils ont été accueillis par M. Jean-Manuel Bourgois, président du Syndicat national de l'édition. MM. Mauroy et Lang se sont inquiétés de la bonne santé de l'édition. A cet égard, le Syndicat national de l'édition a annoncé des chiffres encourageants concernant l'année 82 : selon une première étude, le chiffre d'affaires de ce secteur passe de 8,8 % en 1981 à 12,6 % en 1982.

DANSE

AU T.M.P.

Une Sylphide danoise

On a pris l'habitude d'aller voir *la Sylphide* dans la reconstitution de Pierre Lacotte, d'après la chorégraphie originale de Philippe Taglioni créée en 1832. Les anglo-saxons seraient plutôt fidèles au « remake » du danois Bournonville datant de 1836.

C'est cette version, rétablie et dansée par Peter Schaufus, que présente le London Festival Ballet. Peter Schaufus, dont les parents dirigeaient conjointement le corps du Royal Ballet du Danemark, aime rappeler qu'il a vécu dans les coulisses, respiré l'atmosphère « Bournonville » et subi dès l'enfance l'envoûtement de la *Sylphide*.

Philippe Taglioni avait conçu le ballet pour mettre en valeur la grâce éthérée de sa fille. La version de l'Opéra de Paris restitue le climat d'époque non sans une certaine sophistication. *La Sylphide* de Bournonville-Schaufus est plus spontanée, plus vécue, avec des divertissements folkloriques rondement menés, et la mise en évidence du caractère rêveur du héros.

Bournonville avait composé son ballet de mémoire sur une nouvelle partition et en l'adaptant à son propre style. On s'enchante d'y retrouver tous les pas de la danse de l'école française du début du vingtième siècle – en particulier la technique masculine, – tels qu'il les avait acquis de Vestris lors de son séjour à Paris.

Eva Evdokimova est une des plus attachantes Sylphide qui soient. Son mouvement est fluide et continu, et son élévation naturelle.

MARCELLE MICHEL.

★ T.M.P., jusqu'au 17 avril.

MUSIQUE

A L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS

Un programme audacieux

Les organisateurs de concerts le savent bien : un seul nom suspect suffit à mettre en déroute la meilleure partie du public. En associant à Joseph Haydn deux compositeurs aussi peu « recommandables » que Janacek et Schönberg, Jean-Claude Pennetier (invité par Jean-Pierre Wallez, comme chef et comme soliste) a privé de concert la moitié des fidèles habitués de l'Ensemble orchestral de Paris, celle dont la fibre esthétique se nourrit d'une irrépressible absence de curiosité. Toutefois, le malheur des uns fait le bonheur des autres, et une demi-salle bien choisie vaut mieux qu'une salle trop remplie...

Cependant, faute sans doute d'un travail préparatoire suffisant, l'exécution assez quelconque, en début de concert, d'un octuor pour vents attribué à Haydn semblait donner raison aux absents. On en retirait l'impression que Jean-Claude Pennetier ne parvenait pas à communiquer aux musiciens qu'il dirige cette musicalité naturelle, qui le distingue de tant de pianistes. En tout état de cause, diriger une partition de musique de chambre, faite pour être jouée sans chef, reste une gageure : certes on y gagne deux semaines de répétitions, mais le résultat laisse le plus souvent à désirer.

Il en allait tout autrement du Concertino pour piano et six instruments, *de Leos Janacek, car, alors, Jean-Claude Pennetier retrouvant son instrument, insufflait à ses partenaires l'impulsion directrice par la qualité de son toucher, par la vigueur rythmique d'un phrasé incisif, comme il convient à cette musique, drue, imprégnée d'une incomparable saveur rustique. Dans les deux premiers mouvements, qui sont en réalité des duos, le cor, puis la clarinette, font, en quelque sorte, écho au piano, qui semble les éveiller, puis les engloutir tour à tour. Le troisième mouvement réunit les sept instruments, tandis que le dernier divise les vents et les cordes pour les confronter au piano, alternativement.*

L'exécution éblouissante de cette page singulière a connu un succès aussi vif que celle du Concerto pour clavier en ré majeur *de Haydn, quoique, pour ce dernier, il y ait lieu de distinguer entre la prestation de Jean-Claude Pennetier, toute de finesse et d'intelligence stylistique – réussissant à redonner à un ouvrage bien connu les élans imprévisibles qui en font le charme, et atteignant, dans le* quasi-improvisendo *des cadences, le seuil des confidences les plus rares, – et la bonne tenue, sans plus, de l'Ensemble orchestral de Paris, qui apparaissait davantage comme un faire-valoir, que comme un complice. Jouer brillamment un concerto sans chef exige un entraînement continu, ou un grand nombre de répétitions.*

La soirée s'achevait avec la Première symphonie de chambre *de Schönberg, qui représente toujours, pour les quinze solistes, une véritable performance ; ceux-ci en sont sortis vainqueurs, avec moins de brio sans doute que leurs collègues de l'Ensemble intercontemporain mais, pour en finir avec les proverbes, comparaison n'est pas raison, il faut un commencement à tout, et la chance sourit aux audacieux.*

GÉRARD CONDÉ.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OUTRAGE AUX BONNES MŒURS - Hébertot (387-23-23), 21 h.
COMMISSAIRE NICOLE BOUTON - Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 21 h.
CREPUSCULE - JTN (271-51-00), 20 h 30.
KEAN - Evry, Agora (079-10-00), 20 h 30.
VIRAGE-Ivry, Théâtre des Quartiers (670-15-71), 20 h 30.
LES HOMMES ET LA NUIT - Théâtre de la mer (671-47-61), 20 h 30.
LUNE ET L'AUTRE - Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30.
MARIANNE SERGENT - Splendid St Martin (208-13-45), 22 h.
DON QUICHOTTE - Escalier d'or (523-15-10), 20 h 30.
L'OPERA D'QUAT'SOUS - Théâtre Présent (203-01-55), 20 h 30.
MON MEC C'EST MAC - Templiers (272-94-56), 20 h 30.
FANICO - Beaubourg (277-12-33), 20 h 30.
LE COSMOS - Bobigny, M. C. (831-11-45), 20 h 30.

Vendredi 15 avril

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) 19 h 30 : Erzsebet/Paillasse.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour, la Colonie.
CHAILLOT (727-81-15) Grand Théâtre 20 h 30 : Falsch.
ODÉON (325-70-32) : Victor ou les enfants au pouvoir.
PETIT ODÉON (325-70-32) 18 h 30 : les Sables mouvants.
T.E.P. (797-96-06) 20 h 30 : Erendira.
TEP décentralisé : le Rouge aux lèvres, 21 h.
BEAUBOURG (277-12-33) de 14 h à 19 h : carte blanche à la revue « Solaire » ; 21 h : Débat en liaison avec l'exposition « In Cohérences. Environnement quotidien et folie » ; Cinéma/vidéo : Nouveaux films B.P.I. à 16 h : les riches heures de la Coupe du monde de football : artistes et virtuoses ; à 19 h : Channels/Inserts locale ; 18 h : Dziga Vertov.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) 20 h 30 : London Festival Ballet : La Sylphide.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) 20 h 45 : le Maître et Marguerite ; 18 h 30 : G.R.C.O.P. + F. Verret un B.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) 20 h 30 : les Joyeuses Commères de Windsor.

Les autres salles

AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : l'Exil
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARC (723-61-27), 20 h 30 : Journal intime.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATHÉNÉE (742-67-27), 21 h : la Dédicace.
BASTILLE (357-42-14) ; 19 h : Zig Zag dans la savane ; 21 h : Frankie et Johnnie.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, — Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : Histoires de famille. — Epée de bois (808-39-74), 20 h 30 : la Mort travestie.
CINQ DIAMANTS (580-18-62), 21 h : Monsieur Milord.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : Oncle Vania.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : Mohican dance.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Azniz.
EPICERIE (272-23-41), 18 h 30 : le Crime du professeur Lebret ; 20 h 30 : les Femmes savantes.
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : le Chemin vers la mort.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), 20 h 30 : la Mandarine.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-47-55), 20 h 30 : le Paradis perdu.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; II. 22 h : S. Joly.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : Guy Bedos.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres.
LA BRUYÈRE (874-76-99) 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : les Enfants du silence ; 21 h : Tonik Blues ; 22 h 15 : Archéologie ; II. 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : le Paradis à l'amiable. — Petite salle 18 h 30 : Om-Saad.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Tu as les bras trop courts pour boxer avec Dieu.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse 21 h : Trois fois rien.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : l'Homme qui rit.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol, je m'égalomane à moi-même.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : Six heures plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : Des souris et des hommes.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : Freud ; 22 h, l'Ecume des jours ; II. 20 h 30 : Huis clos.

Le Monde

société

MÉDECINE

L'ACTION REVENDICATIVE DANS LES HOPITAUX

DANS L'ATTENTE D'UNE ISSUE AUX NÉGOCIATIONS

Le gouvernement n'a pas l'intention de réquisitionner les grévistes

La grève des internes et des chefs de clinique des centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) est entrée, au cours de la journée du 14 avril, dans une phase plus politique. Alors que le mouvement revendicatif continue dans l'ensemble des C.H.U. et que, dans certains cas (Lyon et Montpellier notamment), des menaces ont pesé sur la prise en charge des urgences, les délégués des grévistes ont été reçus dans l'après-midi au secrétariat d'Etat à la santé. Une entrevue très brève, animée par MM. Gaston Rimareix, directeur du cabinet de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, et M. Jean de Kervasdoué, directeur des hôpitaux. La position du gouvernement, c'est-à-dire l'ensemble des propositions émises le 12 avril, a été réaffirmée aux grévistes, qui ont estimé, pour leur part, que cette réunion n'avait apporté *« aucun élément nouveau »*.

Les rumeurs de réquisition des grévistes qui avaient circulé avec insistance au cours de la journée du 14 avril ne sont, jusqu'à présent, pas fondées. Le gouvernement s'oriente plutôt vers le renforcement du « service minimum » organisé par les directeurs d'hôpitaux dans les établissements en grève. MM. Edmond Hervé et Alain Savary devaient exposer la position du gouvernement dans ce conflit, vendredi 15 avril à 11 h 30, lors d'une conférence de presse présidée par M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement. Les internes et chefs de clinique, pour leur part, réuniront eux aussi une conférence de presse le 15 avril à 16 heures.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité, a déclaré le 14 avril à Antenne 2 : *« Nous avons déjà négocié (...) Ou il y a un malentendu, ou il y a des arrière-pensées (...). Il y a des textes qui sont à discuter. Pour discuter, il faut que la grève cesse »*. Le ministre de la solidarité a annoncé que M. Edmond Hervé allait adresser une lettre à tous les internes et les chefs de clinique, pour leur expliciter la position du gouvernement. *« Cette grève n'est pas compréhensible »*, a conclu M. Pierre Bérégovoy. Il faut que les grévistes *« comprennent l'importance des enjeux (...). Ils ont un rôle irremplaçable »*. Mais, en tout état de cause, *« l'opinion publique jugera »*.

En outre, de nombreuses voix s'élèvent, notamment celle de l'« intersyndicale » groupée autour du professeur Michel Garbay, représentative de la hiérarchie hospitalière, pour demander l'arbitrage direct de M. Pierre Mauroy dans ce conflit. Les grèves, nous a déclaré le professeur Garbay, *« ont toutes chances de s'étendre »*. Aussi, est-il urgent de convoquer un *« Grenelle hospitalier »*, c'est-à-dire une réunion où soient présentes toutes les parties prenantes. *« Nous approuvons le mouvement des internes et chefs de clinique,* conclut le professeur Garbay, *mais nous sommes très inquiets des risques. »*

Il est de fait que de nombreux chefs de service et professeurs apportent leur soutien au mouvement, par exemple à Lyon, où, comme le souligne notre correspondant régional, cette solidarité s'exprime directement. Ce soutien n'est cependant pas unanime, et un certain nombre de chefs de service désapprouvent la forme qu'a prise la revendication — la grève des soins, — même s'ils déclarent adhérer à de nombreux points de la plate-forme revendicative.

Le service minimum

L'inquiétude la plus vive est exprimée par les gestionnaires des hôpitaux, qui redoutent non seulement les retombées économiques directes du mouvement sur le fonctionnement financier des établissements (*le Monde* du 14 avril), mais surtout craignent qu'un incident ne survienne dans la prise en charge des malades. Les directeurs de l'ensemble des C.H.U. de France ont été reçus le 14 avril par M. Edmond Hervé. L'entretien a précisément porté, en particulier, sur l'organisation d'un service minimum dans les établissements touchés par la grève.

L'organisation de ce service minimum relève, en effet, de l'autorité des directeurs d'établissement. Il consiste à évaluer les effectifs nécessaires à la *« continuité du service public »* dans chaque unité ; en fonction de cette évaluation, établie en liaison avec les chefs de service, les directeurs d'établissement adressent aux grévistes des convocations individuelles.

Bien entendu, la définition du service minimum varie en fonction de la durée de la grève : plus le mouvement se prolonge, plus il exige de présence médicale. Selon la définition qu'en a donnée le Conseil d'État, ce service minimum consiste à *« assurer la sécurité physique des personnes, la continuité des soins et des prestations hôtelières aux malades hospitalisés et la conservation des installations et des matériels »*. Si les médecins convoqués par les directeurs d'établissement refusent d'assumer leurs fonctions, ils s'exposent à des sanctions disciplinaires.

En revanche, la réquisition est une procédure beaucoup plus lourde puisqu'elle nécessite un décret pris en conseil des ministres. Si les grévistes requis ne répondent pas à l'appel, ils s'exposent à des sanctions pénales. Dans le conflit d'aujourd'hui, le gouvernement souhaite manifestement éviter de devoir en arriver à une telle procédure. Celle-ci risquerait, en effet, non seulement d'aviver davantage encore le conflit, mais aussi, paradoxalement, de le prolonger. Les hôpitaux fonctionneraient mieux, mais sous la contrainte, et s'installeraient ainsi dans une sorte de paix armée. La solution définitive pourrait s'en trouver différée d'autant.

CLAIRE BRISSET.

● *Les internes en pharmacie de Paris* ont décidé en assemblée générale, le 14 avril, d'arrêter les mouvements de grève, compte tenu des engagements du gouvernement concernant les points majeurs de leur plate-forme de revendications, à savoir les dispositions transitoires, le statut hospitalo-universitaire, le projet de réforme des études médicales. Une rupture de ces engagements entraînerait « une reprise immédiate et dure du mouvement de grève », précisent-ils.

A Lyon

SOLIDARITÉ DE LA HIÉRARCHIE

(De notre corresp. régional.)

Lyon. — Les internes et les chefs de clinique de la région lyonnaise ont observé vingt-quatre heures de grève totale, de jeudi 8 heures à vendredi 8 heures. Ce qualificatif s'applique à une forme de grève déterminée par les médecins en accord avec les chefs de service des grands centres hospitaliers de Lyon, de l'hôpital Édouard-Herriot aux hôpitaux Jules-Courmont, Debrousse et Sainte-Eugénie, en passant par l'hôpital neurocardiologique.

Ce sont les chefs de clinique et les « patrons » qui ont assuré les tours de garde durant ces dernières vingt-quatre heures. Il serait bien sûr abusif de parler de « grève des urgences », puisque c'est après concertation avec les chefs de service que cette action a été décidée. Aucun incident n'a été déploré pendant cette grève : l'administration des hospices civils de Lyon avait pris toutes les mesures de contrôle utiles pour s'assurer que chaque poste de garde était bien pourvu.

Cette action de grève totale souligne la solidarité des supérieurs hiérarchiques, des internes et des chefs de clinique.

C. R.

Les étudiants seront reçus le 19 avril par M. Bérégovoy et M. Savary

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, recevront, mardi 19 avril, les représentants des étudiants en médecine en grève, indique un communiqué du ministère des affaires sociales et de la solidarité publié jeudi 14 avril.

Pour l'instant, les étudiants s'affirment toujours aussi déterminés ; ils ont prévu une semaine nationale d'action du 18 au 23 avril, au cours de laquelle aura lieu un « rassemblement national ». Des manifestations diverses et spectaculaires ont marqué, jeudi, dans toute la France l'anniversaire du déclenchement de leur grève qui avait débuté le 14 février.

Nombreuses manifestations à Paris et en province

● *A Paris,* plus d'une centaine d'étudiants ont occupé de 10 h 30 à 14 h l'Arc de triomphe qu'ils ont quitté après discussion avec les autorités préfectorales. Le Comité inter-C.H.U. national avait appelé les étudiants à *« éviter absolument tout affrontement physique »*.

Les grévistes se sont ensuite rendus vers 15 h à la tour Eiffel. Une centaine d'entre eux sont montés au premier étage, quelque trois cents de leurs camarades restant en bas. Vers 15 h 15, un bref affrontement s'est produit avec la police. Il n'y a pas eu d'interpellation. Trois étudiants ont été blessés légèrement. Les étudiants déclarent que l'un des blessés a dû être hospitalisé. La manifestation a pris fin vers 15 h 45.

Enfin, quelque deux cents étudiants ont manifesté en début de soirée devant le Grand Palais, où le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a inauguré le troisième Salon du livre.

Peu après 21 h, les étudiants, qui s'étaient massés devant le Grand Palais face aux policiers, ont quitté les lieux sans incident alors que le premier ministre était sorti par une autre porte.

● *En province,* plusieurs centaines d'étudiants de Lyon, Saint-Etienne et Dijon, ont bloqué l'autoroute A 6 entre Mâcon-Nord et Mâcon-Sud. Certains d'entre eux ont occupé la préfecture. Les manifestants ont lancé des clous sur la chaussée. La circulation, très importante en milieu de journée, avait été déviée par la R.N. 6.

Une centaine d'étudiants, dont une cinquantaine venus de Caen, ont investi, jeudi en début d'après-midi, la mairie de Rennes, dont le maire est M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé. M. Hervé n'était pas présent à la mairie. Plusieurs dizaines d'entre eux se sont installés dans la salle du conseil municipal, tandis que les différents accès et escaliers étaient bloqués. Ils ont été évacués sans incident par la police en début de soirée.

Environ trois cents étudiants en médecine de Tours, Angers et Poitiers ont occupé pendant trois quarts d'heure environ l'hôtel des impôts et mis le désordre dans de nombreux dossiers.

A Lille, les étudiants de l'université d'Etat de la faculté catholique ont brûlé des pneus, provoquant des embouteillages dans le centre et sur le boulevard périphérique.

A Toulouse, une centaine d'étudiants ont occupé pendant quatre heures la permanence de M. Louis Lareng, député (P.S.) de la Haute-Garonne, rapporteur du projet de loi sur la réforme des études médicales. Ils ont quitté les lieux sans incident à 20 h 30.

A MONTPELLIER

«Nous serons violents s'il le faut»

De notre envoyé spécial

Montpellier. — De toutes les actions menées jusqu'à présent par les étudiants et les internes en grève des C.H.U. et C.H.R. de Montpellier (occupation de l'arc de triomphe de la ville, blocage, pendant une heure, mardi, de l'Airbus en direction de Paris, perturbations ferroviaires, etc.), celles du jeudi 14 avril ont été incontestablement les plus dures. D'abord, les internes ont, pour la première fois depuis le début de leur mouvement, refusé d'assurer les urgences, qui ont été prises en charge par les chefs de clinique et les chefs de service. Ensuite, les étudiants montpelliérains, qui avaient reçu le renfort de condisciples de Nîmes, de Nice et surtout de Marseille — de loin les plus turbulents — se sont opposés, également pour la première fois, aux forces de l'ordre.

Ils étaient un demi-millier, jeudi, vers 15 heures, en blouse blanche, jeans et en baskets, à entreprendre l'« assaut » de la préfecture. Par mesure de précaution, M. Georges Frêche, député et maire socialiste de Montpellier, avait fait fermer l'hôtel de ville pour l'après-midi. Munis de pétards, de pots de peinture et... d'œufs frais, les étudiants bombardaient, par-dessus les grilles, la façade de la préfecture. Par une porte à demi-entrouverte, des tirs de grenades lacrymogènes les dispersaient dans un premier temps, après qu'ils eurent mis le feu, dans ce centre-ville complètement embouteillé et noir de fumée, à des barrages de pneumatiques.

L'affrontement direct a été évité : M. André Linarès, commissaire divisionnaire, chef du service de la sécurité générale, ayant menacé de faire charger les C.R.S., les étudiants se sont retirés après un « baroud d'honneur » très coloré, vers 16 h 30. Les carabins souhaitaient, eux, continuer l'action. Au cri de *« Médecine en colère »*, les manifestants ont alors procédé à un « bombage » des édifices publics, peinturlurant notamment la fameuse statue des *Trois Grâces*, place de la Comédie, vouée à tous les exutoires.

Simple monome, plus ou moins dur, ou au contraire réminiscence des révoltes étudiantes de mai 68 ? Les autorités montpelliéraines ont été, en tout cas, surprises, jeudi, de la détermination contrôlée des étudiants en médecine.

Après cinq semaines de mouvement — modéré jusqu'à présent — un carabin résumait ainsi un sentiment général : *« Nous n'avons pas fait toute cette grève pour rien. Nous serons violents s'il le faut. Nous sommes conscients de nos responsabilités actuelles et de nos futures responsabilités de médecin. Pas question d'accepter une réforme inacceptable. »* Sur sa blouse, un cœur rouge avec, en lettres blanches : *« Offrez votre sang. »*

MICHEL CASTAING.

AU SÉNAT

La réforme des caisses d'épargne est adoptée à l'unanimité

Ce n'est pas la première fois que la majorité sénatoriale et le gouvernement s'accordent sur un texte. Il n'empêche, et malgré les réserves exprimées notamment par les élus de gauche (qui comptent sur l'Assemblée nationale pour élaborer un texte plus conforme à leurs vœux), que l'adoption à l'unanimité de la réforme des caisses d'épargne et de prévoyance, jeudi 14 avril, manifeste une sensible amélioration des relations entre le pouvoir et la Haute Assemblée.

Cette amélioration n'exclut pas pour autant l'apparition de conflits. Ainsi en est-il du prochain examen de la *proposition* de loi d'origine sénatoriale relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Les sénateurs de l'opposition signataires de ce texte reprennent dans leurs propositions des articles qui avaient été retirés en septembre dernier par M. Gaston Defferre de son projet sur les compétences. La proposition tient compte également des principes qui, aux yeux de leurs auteurs, « doivent présider au transfert des compétences ».

Le dépôt de quelque quatre-vingts amendements en fin de semaine dernière par le gouvernement avait conduit les sénateurs à demander un délai avant l'inscription de la proposition à l'ordre du jour. Le gouvernement n'a pas fait droit à ce souhait et le texte sera examiné en séance publique à partir du 27 avril.

A. Ch.

Le Sénat poursuit, jeudi 14 avril, l'examen, commencé la veille, de la proposition de loi, adoptée à l'Assemblée nationale, portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (CEP). A l'article 7 relatif aux organismes dirigeants des caisses), il adopte un amendement de M. Cluzel (Un. centr., Allier), rapporteur de la commission des finances, qui prévoit l'existence d'un directeur général unique pour les « petites » caisses (au lieu d'un directoire) et confère un caractère consultatif aux conseils d'orientation et de contrôle (les députés les avaient appelés « conseils de surveillance »).

Entendant manifester ainsi « *son estime pour le dévouement et la compétence des actuels administrateurs* », la commission fait adopter un article additionnel, sous-amendé par le gouvernement, qui stipule : « *Jusqu'à l'entrée en fonction des conseils d'orientation et de contrôle (...), les CEP restent administrés par les conseils d'administration, composés selon les règles en vigueur antérieurement à la présente loi.*

« *Les membres de conseils d'administration, en fonction à la date de l'élection, qui n'auraient pas été élus au titre* [de représentants des déposants] *restent en fonctions jusqu'à la date normale d'expiration de leur mandat.*

« *Ils ne peuvent être désignés comme représentants des caisses d'épargne dans les sociétés régionales de financement et au centre national des caisses d'épargne et de prévoyance.* »

Pour les compétences de ces conseils d'orientation (art. 10), le Sénat suit M. Cluzel – malgré l'avis contraire de MM. Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, Perrein (P.S., Val-d'oise), Gamboa (P.C., Essonne) et Moinet (Gauche dém., Charente-Maritime), – qui entend exclure les membres élus par les salariés des délibérations et votes concernant le directeur général ou les membres du directoire. Un article additionnel précise que ces directoires comprendront cinq membres ou plus, et que leur nombre sera, notamment, fonction du nombre des salariés de la caisse.

Le Sénat décide que des décrets en Conseil d'Etat fixeront les modalités d'application des dispositions relatives à l'organisation des CEP. Dans la discussion sur l'organisation, prévue par le texte, des relations de travail dans le réseau des CEP, la majorité sénatoriale décide de ne pas fixer de limite chiffrée à la représentation des personnels à la commission paritaire nationale.

S'engage ensuite un large débat sur l'article 17, qui remet en cause des avantages acquis des employés des CEP Les sénateurs socialistes et communistes retirent leurs amendements visant à établir plus de progressivité dans l'unification de la situation des personnels au profit d'un amendement du gouvernement. Ce dernier, après avis défavorable de la commission des finances, est repoussé par 209 voix contre 92. Ainsi le Sénat maintient-il le texte de l'Assemblée, qui prévoit l'annulation des clauses dérogatoires, sauf avis contraire de la commission nationale paritaire.

Malgré les réserves exprimées par MM. Gamboa, Perrein, Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), le texte est voté à l'unanimité.

⁂

Après avoir adopté et modifié en deuxième lecture le projet de loi relatif à la mise en harmonie des obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés avec la quatrième directive adoptée par le Conseil des Communautés européennes le 25 juillet 1978, le Sénat examine le projet de loi relatif aux sociétés d'économie mixte locale. Ce texte, qui s'inscrit dans le cadre de la décentralisation, doit permettre à ces sociétés, explique M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de « *devenir un instrument permanent d'action des collectivités locales* », qui « *devront, sauf exceptions, détenir la majorité de leur capital social* ». Rapporteur de la commission des lois, M. Girod (Gauche dém., Aisne), souligne la nécessité d'adapter le statut de ces sociétés à l'autonomie nouvelle accordée aux collectivités locales.

Il explique que ce projet rapproche ces sociétés de droit commun des sociétés commerciales à forme anonyme, desserre les contraintes qui les enserraient, élargit leur champ d'activité et accroît la responsabilité des collectivités locales.

Malgré l'opposition du gouvernement, le Sénat prévoit, pour ces sociétés, une possibilité supplémentaire de financement par l'émission de titres participatifs ; il supprime la disposition du projet qui vise le principe de l'interdiction du versement de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux communes qui connaissent des difficultés financières résultant de leurs responsabilités dans une société d'économie mixte.

Avant d'adopter le projet, le Sénat vote un article additionnel qui tend à permettre le prélèvement sur le produit de la redevance acquittée par les sociétés d'économie mixte à la Caisse des prêts aux organismes de H.L.M. (C.P.H.L.M.), d'une participation aux frais de fonctionnement de la fédération groupant les sociétés d'économie mixte.

⁂

Le Sénat adopte, après l'avoir modifié avec l'accord de M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, et sur proposition du rapporteur de la commission des affaires économiques, M. Laucournet (P.S., Haute-Vienne), le projet de loi donnant force de loi à la première partie (législative) du code de la construction et de l'habitation. Ce projet répare des erreurs de codification, simplifie et clarifie le droit écrit en rassemblant et en coordonnant des dispositions éparses.

M. MITTERRAND VISITERA LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS LES 25 ET 26 AVRIL

M. François Mitterrand se rendra en visite officielle dans la région Nord-Pas-de-Calais les 25 et 26 avril, a annoncé l'Élysée, jeudi 14 avril. Ce sera la quatrième région visitée par le chef de l'État, après la Lorraine, en octobre 1981, le Limousin, en mai 1982 et Midi-Pyrénées, en septembre 1982.

Le 25 avril, M. Mitterrand se rendra à Calais, puis à Dunkerque, à Roubaix, à Wattrelos et à Lille, où il reviendra après deux étapes à Wasquehal et à Villeneuve-d'Ascq.

La journée du 26 avril sera consacrée au Pas-de-Calais. Le président de la République se rendra à Boulogne, à Saint-Pol-sur-Ternoise, à Arras, à Lens et à Ligny-au-Court.

● *L'U.D.F. n'a pas répondu*, officiellement, à la proposition du R.P.R. d'élaborer une plate-forme commune de l'opposition (*le Monde* du 14 avril), mais elle devrait exprimer, dans les prochains jours, un accord de principe, comme elle l'avait fait lors des précédentes offres de ce type, faites par le parti de M. Chirac. Au parti républicain, on estime qu'il est trop tôt pour envisager l'élaboration d'une plate-forme commune, chaque formation devant, d'abord, faire avancer sa propre réflexion. Au C.D.S., on juge que la proposition du R.P.R. a un caractère essentiellement propagandiste et que rien ne presse.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ADRAR
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DU BUDGET
ET DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

RÉALISATION D'UNE IMPRIMERIE A ADRAR
OPÉRATION : S.6.192.7.133.00.03

Avis d'appel à la concurrence nationale et internationale

Un avis d'appel à la concurrence nationale et internationale est lancé en vue de la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à l'implantation d'une imprimerie à Adrar.

Les entreprises intéressées peuvent consulter ou retirer le cahier des charges auprès du Bureau des marchés de la Wilaya d'Adrar.

Les offres accompagnées des pièces exigées par la réglementation et *notamment celles prévues par la circulaire nº 21 – D.G.C.I. –* D.M.P. – du 5 mai 1981 de Monsieur le Ministre du Commerce devront être adressées sous double enveloppe cachetée, la première portant la mention (Appel à la concurrence nº 12/83 « *A ne pas ouvrir* ») à *Monsieur le* Wali d'Adrar – *Secrétariat général* – *S.B.O.F.* – *Bureau des* marchés.

Les date limite de dépôt des offres est fixée à 45 jours à compter de la parution du présent avis dans la presse.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la clôture du présent avis.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH
DIVISION COMMERCIALISATION
DIRECTION PETROCHIMIE

Avis d'appel d'offres national et international

« REF/COM/PEC/EL/Nº03/83.EX »

La Sonatrach Direction Pétrochimie invite les sociétés ayant soumissionné au cours du premier semestre 1983 pour la fourniture de :
- **Caoutchoucs synthétiques**
- **Noirs de carbone**
- **Noirs d'acétylène**

à soumissionner au titre du deuxième semestre 1983.

Pour cette dernière période les quantités sont celles exprimées dans le cahier des charges en leur possession.

Les sociétés n'ayant pas soumissionné et désirant participer au présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges ou demander *son envoi à l'adresse suivante :*

SONATRACH - Direction pétrochimie
Département élastomères
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 – 53 412 DZ

Il est rappelé que cet appel d'offres ne s'adresse qu'aux producteurs et fabricants à l'exclusion des représentants et intermédiaires, et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 relative au monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les prix devront être fermes et non révisables jusqu'au 31 décembre 1983.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours suivant la date de clôture.

Les offres devront parvenir à l'adresse sus-indiquée au plus tard le **mardi 3 mai 1983** (date limite). L'enveloppe portera la mention :

Appel d'offres – COM/PEC/EL/03.EX
Caoutchoucs synthétiques et noirs de carbone. »
A ne pas ouvrir

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH DIVISION COMMERCIALISATION
DIRECTION PETROCHIMIE – DEPARTEMENT CHIMIE

Avis d'appel d'offres international ouvert

« EX 001/83 P.C.I. » (Tranche deuxième semestre 1983)

La Sonatrach Direction Pétrochimie invite les sociétés ayant soumissionné au cours du premier semestre 1983 pour la fourniture de :
- **Produits chimiques industriels**

à soumissionner au titre du deuxième semestre *1983*.

Les quantités sont celles exprimées pour cette dernière période dans le cahier des charges en leur possession.

Les sociétés n'ayant pas soumissionné et désirant participer au présent appel d'offres au titre du deuxième semestre 1983 peuvent retirer le cahier des charges ou demander son envoi à l'adresse suivante :

SONATRACH - Direction pétrochimie - Département chimie
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 DZ – 53 412 DZ

Il est rappelé que cet appel d'offres ne s'adresse qu'aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les prix proposés devront être fermes et non révisables jusqu'au 31 décembre 1983 obligatoirement. Les soumissionnaires *resteront* engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours suivant la date de clôture.

Les offres devront parvenir en nos bureaux sous double enveloppe cachetée au plus tard **mardi 3 mai 1983** à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et ne comportera que les mentions :

Appel d'offres international ouvert
Produits chimiques industriels
(EX 001/83 - P.C.I. - tranche deuxième semestre 1983)
A ne pas ouvrir

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH DIVISION COMMERCIALISATION
DIRECTION PETROCHIMIE – DEPARTEMENT PLASTIQUES

Avis d'appel d'offres international ouvert

« EX 001/83 PMP » (Tranche deuxième semestre 1983)

La Sonatrach Direction Pétrochimie invite les sociétés ayant soumissionné au cours du premier semestre *1983* pour la fourniture de :
- **Matières premières plastiques,** (Grands polymères et produits spéciaux)
- **Plastifiants.**
- **Isocyanates.**

A soumissionner au titre du deuxième semestre 1983.

Les quantités sont celles exprimées pour cette dernière période dans le cahier des charges en leur possession.

Les sociétés n'ayant pas soumissionné et désirant participer au présent appel d'offres au titre du deuxième semestre 1983 peuvent retirer le cahier des charges ou demander son envoi à l'adresse suivante :

SONATRACH - Direction pétrochimie - Département plastiques
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 – 53 412 DZ

Il est rappelé que cet appel d'offres ne s'adresse qu'aux seuls fabricants et *producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants* de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les prix proposés devront être fermes et non révisables jusqu'au **31 décembre 1983** obligatoirement.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours** suivant la date de clôture.

Les offres devront parvenir en nos bureaux sous double enveloppe cachetée au plus tard **mardi 3 mai 1983** à l'adresse sus-indiquée.

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et ne comportera que les mentions :

Appel d'offres international ouvert
Matières premières plastiques. ***A ne pas ouvrir***

REMARQUES : Les produits suivants inclus dans le cahier des charges P.E.D.H. – P.S. – D.O.P., *feront l'objet d'un Appel d'offres séparé.*

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

WILAYA DE JIJEL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

BUREAUX DES MARCHÉS PUBLICS

Avis d'appel d'offres national & international

Opération nº S.5.731.1.140.00.02

ÉQUIPEMENT D'UN HOPITAL 240 LITS D'EL-MILIA

Un avis d'appel d'offres national et international est lancé en vue de l'acquisition des équipements relatifs aux lots buanderie, chauffage et plomberie sanitaire et climatisation destinés à l'hôpital 240 lits d'El-Milia.

Les cahiers de charges peuvent être retirés auprès du bureau d'études et d'architecture de Béjaia (B.E.A.B.), Cité Rabéa, BT D BP 161 Béjaia.

Conformément aux dispositions de la loi nº 78.02 du 11 février 1978, portant monopole de l'État sur le commerce extérieur, le présent appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants et autres intermédiaires.

Les offres devront être accompagnées des pièces réglementaires exigées et adressées à la Wilaya de Jijel secrétariat général - Bureau des marchés publics.

L'enveloppe extérieure obligatoirement anonyme devra porter la mention « Avis d'appel d'offres - hôpital 240 lits d'El-Milia - Ne pas ouvrir ».

La date limite de réception des offres est fixée à 45 jours à compter de la parution du présent avis.

Les fournisseurs resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à partir de la date limite de dépôt.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE & POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH-DIVISION COMMERCIALISATION
DIVISION PETROCHIMIE – DEPARTEMENT PLASTIQUES

Avis d'appel d'offres international ouvert

« EX 003/83 PMP »

Un avis d'appel d'offres international ouvert est lancé pour la fourniture des produits suivants :

A) Matières premières plastiques,
- Polyéthylène haute densité (P.E.H.D.)
- Polystyrène (P.S.)

B) Plastifiants pour P.V.C.
- Dioctyl phtalate (D.O.P.)

Période de livraison :
Juin 1983 à juin 1985 (Contrat pluri-annuel).

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'offres peuvent retirer ou demander l'envoi du Cahier des charges à l'adresse suivante :

SONATRACH - Direction pétrochimie - Département plastiques
Route des Dunes – Cheraga – Alger/Algérie
Telex : 53 079 DZ – 53 412 DZ

Le présent Appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires devront se conformer aux clauses contenues dans le Cahier des charges relatif à l'envoi des documents exigés par la réglementation en vigueur.

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure devra être anonyme et portera de façon apparente uniquement la mention suivante :

Appel d'offres international ouvert – 1983/1985
(EX 003/83 P.M.P. – P.E.H.D./P.S./D.O.P.)
A ne pas ouvrir

La date limite de réception des offres en nos bureaux est fixée au **11 mai 1983.**

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ENTREPRISE NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES

COMPLEXE GRAPHIQUE DE REGHAIA

Avis d'appel d'offres national et international

Nº 3/83

Un avis d'appel d'offres national et international est lancé en vue de l'acquisition de divers équipements et matériels d'imprimerie, concernant les lots suivants :

1er lot : Équipements d'atelier d'impression.
2e lot : Accessoires d'atelier d'impression et de reliure.
3e et 4e lots : Équipements laboratoire d'analyse de papier.
5e lot : Appareils de mesures électriques et électroniques.
6e lot : Équipement et accessoires laboratoire photo.

Les firmes intéressées par le présent avis d'appel d'offres sont priées de retirer le cahier des charges et des spécifications techniques auprès du complexe graphique de Réghaia, zone industrielle, REGHAIA, contre la somme de 200 DA.

Les soumissionnaires devront, sous peine de rejet de leurs offres, fournir complémentairement les documents suivants :
- lettre de soumission ;
- déclaration à souscrire ;
- l'engagement exprès du respect de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 ;
- attestation de qualification établie par la chambre de commerce régionale ;
- références professionnelles et bancaires ;
- situation fiscale dans le pays du siège social ;
- dernier bilan ;
- liste des principaux actionnaires et associés.

Les offres doivent parvenir au Complexe graphique de REGHAIA, sous double enveloppe cachetée. L'enveloppe extérieure ne comportera aucune indication pouvant identifier le soumissionnaire. Elle ne devra porter que les mentions ci-après :

ENTREPRISE NATIONALE DES ARTS GRAPHIQUES
COMPLEXE GRAPHIQUE DE REGHAIA
B.P. 75 – ZONE INDUSTRIELLE – REGHAIA.
Appel d'offres national et international nº 3/83. « A NE PAS OUVRIR ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

La présente offre est valable jusqu'au 10 mai 1983.

OCDE

L'OCDE publie environ 120 titres par an qui font autorité dans des domaines aussi variés que l'économie, les affaires financières et fiscales, l'investissement international et les entreprises multinationales, le commerce, l'énergie, le développement, l'enseignement, l'emploi et les affaires sociales, l'industrie, l'environnement, les politiques scientifiques et technologiques, l'agriculture, etc.

Une sélection importante de titres récents seront présentés au 3e Salon du Livre de Paris qui se tiendra au Grand Palais du 15 au 20 avril (Galerie supérieure, Stand P5).

Parmi ces ouvrages :

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

«... les perspectives brossées par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques comptent parmi les plus sérieuses dont on puisse disposer.»

(Le Soir, *décembre 1982)*

☐ Nº 32, F48
☐ Abonnement 1983 (2 numéros – juillet et décembre), F96
☐ **POLITIQUES D'AJUSTEMENT POSITIVES.** Maîtriser le *changement structurel, F62*
☐ **LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE –** Réponses possibles des politiques de main-d'œuvre, F60
☐ **INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRISES MULTINATIONALES : Les stimulants à l'investissement et le processus de l'investissement international, F86**
☐ **CONTRÔLE DES MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE CAPITAUX.** L'expérience en matière de contrôle des opérations internationales de crédits et prêts financiers et de dépôts, F55
☐ **ENDETTEMENT EXTÉRIEUR DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.** *ÉTUDE 1982, F60*
☐ **COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT. EXAMEN 1982.** Effort et politiques poursuivis par les membres du Comité d'aide au développement, F95
☐ **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES FINANCIÈRES MISES A LA DISPOSITION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT** – Versements, Engagements, Dette extérieure, Indicateurs économiques 1978/1981, F110
☐ **INVESTIR DANS LE TIERS MONDE.** Cinquième édition révisée. Politiques et mesures d'incitation appliquées par les pays *Membres du CAD de l'OCDE à l'égard des investissements* étrangers directs dans les pays en développement, F76
☐ **POLITIQUES ET PERSPECTIVES CHARBONNIÈRES DES PAYS MEMBRES DE L'AIE* : EXAMEN 1981, F85**
*(*Agence Internationale de l'Énergie)*
☐ **GAZ NATUREL :** Perspectives jusqu'en l'an 2000, F110
☐ **BIOTECHNOLOGIE.** Tendances et perspectives internationales, *par Alan T. Bull, Geoffrey Holt, Malcolm D. Lilly*, F55
☐ **L'UNIVERSITÉ ET LA COLLECTIVITÉ :**
Une problématique nouvelle, F72

L'OBSERVATEUR DE L'OCDE Nº 120

Ce numéro de l'Observateur de l'OCDE examine l'évolution des politiques et des marchés agricoles, trois questions concernant les pays *en développement* (le problème de la dette qui est devenu une préoccupation majeure ; l'avenir de l'aide multilatérale, l'aide à la maintenance pour laquelle des nouvelles lignes directrices ont été adoptées lors de la dernière réunion à haut niveau du CAD), la concurrence des nouveaux producteurs de textile et d'habillement, etc., F9

☐ Abonnement (6 numéros) : F48. (Les personnes qui souscriront un premier abonnement avant *le 30* avril 1983 *recevront neuf* numéros au lieu de six.)

☐ **CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE :** gratuit.

Vous pouvez vous procurer ces ouvrages soit au Salon du Livre de Paris, soit en découpant et retournant ce bon de commande accompagné de votre carte de visite au Bureau des Publications de l'OCDE.

OCDE
ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

(Dept. Le Mo)

SOCIAL

LE PLAN ACIER

La C.G.T. dénonce une éventuelle révision en baisse des objectifs de production

Au lendemain des déclarations de M. Lévy, P.-D.G. d'Usinor, annonçant publiquement que le plan sidérurgique de l'été 1982 pour 1983-1986 devrait être révisé en baisse, le voyage de presse organisé le 14 avril en Lorraine par le groupe Sacilor et l'Association des journalistes d'information sociale (AJIS) a pris un intérêt accru. Va-t-on vers une nouvelle vague de suppressions d'emplois ? Sur ce point, M. Claude Dollé, P.-D.G. de Sacilor (60 000 salariés), s'est refusé à donner une quelconque précision sur les rumeurs inquiétantes qui circulent cette semaine. Pourtant, le moment des révisions est venu. Sous peu, les autorités de la Commission européenne du charbon et de l'acier (CECA) doivent fixer le prix d'orientation des divers produits à la suite de réaménagement monétaire. Bientôt, la CECA doit également fixer les quotas par produit pour chaque pays, à ne pas dépasser sous peine de lourdes amendes. Enfin, la commission se prononcera fin juin sur le plan industriel et social de la sidérurgie française, une version revue et corrigée à sa demande du projet de l'été 1982. Dans les directions comme dans les syndicats, on s'interroge, sur les objectifs gouvernementaux.

De son côté, dans un communiqué, la Fédération de la métallurgie C.G.T. affirme que l'objectif de production du plan 1982 *« doit être tenu »*. Ce *« n'est pas utopique quand on connaît la pénétration abusive d'acier »* importé, ajoute le syndicat, qui apppelle les sidérurgistes à agir dans le cadre de la journée du 23 avril, pour que cesse *« la politique du passé, de casse et de restructuration »*.

SACILOR : d'inquiétantes incertitudes

De notre envoyée spéciale

Metz. — M. Claude Dollé n'a visiblement pas voulu polémiquer avec son homologue d'Usinor, M. Lévy. Ce dernier avait, le 11 avril, jeté un pavé dans la mare en affirmant publiquement que le plan sidérurgique pour 1983-1986 devrait être révisé en baisse (*le Monde* du 13 avril).

M. Dollé, homme de réserve, a choisi la prudence de ton. Mais ses déclarations confirment de fait le diagnostic de M. Lévy. Les données sont là. La production d'acier a baissé de 20 % au cours du deuxième semestre 1982. Au premier trimestre de cette année, elle reste inférieure de 20 % à ce qu'elle était un an auparavant. Le plan prévoyait une fourchette, entre 20 et 24 millions de tonnes, pour la production de 1983. Au rythme actuel, on n'atteint pas les 18 millions. *« Une situation catastrophique »*, affirme M. Dollé. Il faut donc, selon lui, revoir le plan industriel du groupe *« en fonction des hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture du marché de l'acier, tout en tenant compte des capacités financières »*. Pour le P.-D.G. de Sacilor : *« Les priorités en matière d'investissement doivent s'organiser autrement. Le calendrier devra nécessairement être revu. »* Déjà, les commandes d'acier de son groupe à Usinor s'en sont ressenties. La collaboration entre les deux groupes est, elle aussi, rediscutée.

Sur l'ampleur de la nouvelle vague programmée des suppressions d'emploi, M. Dollé s'est refusé à avancer une évaluation. *« Prématuré »*, a-t-il laissé entendre. Mais la rumeur faisant état de vingt-quatre mille suppressions, voire trente mille, au lieu des dix mille prévues pour 1983-1986 paraît *« plausible »*, selon M. Dollé.

Cette rumeur avait circulé à l'automne, après une déclaration de M. Le Garrec, alors ministre de l'emploi, aussitôt démentie par l'intéressé.

M. Dollé a confirmé le retard pris dans la programmation des investissements. La prévision initiale pour 1983, de 2,5 milliards de francs, a déjà été ramenée à 1,7 milliard. Les travaux pour la deuxième coulée obtenue à Gandrange commenceront sous peu. Mais ailleurs ? Quels projets de modernisation seront abandonnés, quels sites condamnés ? M. Dollé se borne à conclure que les révisions financières entraîneront probablement une révision des choix de priorité. Le P.-D. G. de Sacilor sait sans doute ce que ferait son groupe — hypothèse d'école — si ce dernier était seul maître de sa politique. Divers projets ont été étudiés par ses collaborateurs. Mais aujourd'hui, c'est aux pouvoirs publics de se prononcer. L'objectif fixé en juillet 1982 devient hypothétique. A l'horizon 1986, la sidérurgie française devait équilibrer ses comptes et retrouver son autonomie financière. Elle devait perdre d'ici là dix mille emplois, mais sans recourir au licenciement.

Au gouvernement de décider

Depuis, la situation s'est nettement détériorée. Dans certains secteurs, on produit au prix de revient marginal : plus généralement, les capacités sont sous-utilisées. Lactivité atteint les deux tiers de ce que l'on prévoyait.

Veut-on atteindre l'autonomie financière en 1986 au prix de plusieurs milliers supplémentaires de suppressions d'emploi ? Ou, au contraire, maintenir l'emploi, quel que soit le prix — déjà très lourd — à payer ? L'enjeu dépasse les compétences d'une direction d'un groupe nationalisé. C'est au gouvernement désormais de décider.

En attendant, peut-on dresser l'état d'avancement du plan huit mois après sa publication ? Selon M. Jean-Baptiste Santoni, directeur des affaires sociales du groupe Sacilor, la réduction en cours du temps de travail devrait, d'ici à 1986, permettre de *« sauvegarder »* trois mille sept cents des dix mille emplois condamnés. Les six mille trois cents restants disparaîtront par le jeu de la convention de protection sociale reconduite cette année dans les mêmes conditions financières (garantie de ressources à 70 % du salaire).

Dispenses d'activité entre cinquante et cinquante-cinq ans, cessations d'activité entre cinquante-cinq et soixante ans, mises en préretraite entre soixante et soixante-cinq ans, doivent intervenir dans chaque site selon les besoins de la restructuration, mais sur la base du volontariat. De plus, la solidarité jouera entre les sites. Les salariés en âge de bénéficier de la convention mais travaillant sur un site où l'effectif n'est pas surabondant pourront partir, libérant des postes que prendront les salariés d'un autre site en sureffectif à condition que chacun accepte la mutation, moyennant une éventuelle formation. Un accord sur ces mutations est en préparation. Selon M. Santoni, la pyramide des âges sur l'ensemble du groupe permet des potentialités supérieures aux prévisions des dix mille suppressions d'emploi. Pour la seule société Sacilor, et non le groupe, les potentialités seraient triples.

Et que se passera-t-il si en 1984 la convention n'est pas reconduite dans les mêmes condition ? Depuis le 1er avril 1983, l'âge de la retraite est à soixante ans. Selon un responsable de Sacilor, en Lorraine, les candidats au départ se pressent de plus en plus nombreux : *« Prenons aujourd'hui ce qui demain risque de ne plus nous être garanti. »* Le signe est peut-être révélateur du malaise. risque-t-on l'explosion sociale ou, au contraire, la débandade individuelle ? Ce mois-ci, les comités d'entreprise du groupe se réunissent pour être informés par leur direction du nombre de suppressions d'emploi par le biais de la convention. Ce n'est que début mai que sera connu l'état réel des réductions d'effectifs opérées en 1983.

DANIÈLE ROUARD.

LE CHOMAGE A BAISSÉ EN MARS DE 3 % EN DONNÉES BRUTES ET DE 0,3 % APRÈS CORRECTION SAISONNIÈRE

Le nombre des demandeurs d'emploi non satisfaites fin mars, en données observées, a baissé de 3 % par rapport à fin février (mais a augmenté de 5,88 % en un an). C'est ce qu'indique le 14 avril un communiqué de M. Ralite, ministre chargé de l'emploi.

La diminution du chômage, en données corrigées, est de 0,3 % en un mois (mais a crû de 2,38 % en un an). Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés à l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) s'est élevé fin mars à 2 017 100 en données brutes et à 2 014 300 après correction des variations saisonnières. Pour M. Ralite, la *« légère réduction du chômage »* enregistrée *« confirme et accentue la stabilisation observée depuis l'été 1982 »*.

Le flux mensuel d'inscription des demandeurs d'emploi — de 274 800 personnes en mars — a diminué de 2,5 % en un mois et de 9,3 % en trois mois.

Indicateur moins positif : le flux des offres d'emploi déposées à l'A.N.P.E. continue de baisser. De 76 900 en janvier, et de 66 400 en février, il est passé à 58 100 en mars, en données corrigées. Pour le ministère, cette baisse s'explique *« pour partie par un ralentissement des dépôts correspondant à des contrats de solidarité »* mais *« traduit aussi l'incidence de la situation économique générale »*.

Enfin, le ministère publie pour la première fois, la réforme des statistiques du marché du travail ayant abouti, le nombre des demandeurs d'emploi à temps partiel et celui, des demandeurs à durer déterminée. Ces effectifs représentaient fin mars respectivement 120 100 et 69 200 personnes. L'absence de ces données dans la publication mensuelle des statistiques du chômage avait fait l'objet d'une vive polémique entre le ministère de l'emploi et *le Canard enchaîné* au début de l'année. — D. R.

● **Les prix internationaux des matières premières importées par la France a augmenté de 1 % en mars**, l'indice exprimé en francs se situant à 168,5 (base 100 en 1978). La hausse a été de 2,3 % pour les matières premières alimentaires et de 0,3 % pour les matières premières industrielles.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Worms Investissement

SICAV

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 12 avril 1983, sous la présidence de M. Christian de Fels, a approuvé les comptes de l'exercice 1982 qui se soldent par un résultat net de 22 452 437,63 Francs contre 19 390 014,04 Francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 30,54 F par action contre 21,72 F pour l'exercice précédent.

Compte tenu du crédit d'impôt de 3,70 F, le revenu global ressort à 34,24 F par action.

Ce dividende est représenté par le coupon nº 23, payable le 19 avril, se décomposant comme suit :

— 20,64 F assortis d'un crédit d'impôt de 1,55 F soit un montant global de 22,19 F représentent le revenu des obligations françaises non indexées ;

— 5,07 F assortis d'un crédit d'impôt de 1,81 F soit un montant global de 6,88 F représentent le revenu d'actions françaises émises en France ;

— 4,83 F assortis d'un crédit d'impôt de 0,34 F soit un montant global de 5,17 F représentent les autres revenus.

Le conseil a maintenu à quatre mois le délai pendant lequel les actionnaires auront la faculté de réinvestir leur dividende en actions Worms Investissement en bénéficiant de l'exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Philibert Ravier pour une période de trois années.

Après avoir pris acte de la démission de M. Einer Jacobsen, l'assemblée générale a ratifié la cooptation faite à titre provisoire de M. Jean Gonot.

L'assemblée générale a par ailleurs décidé de modifier le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration à compter du 1er janvier 1983.

Worms Investissement

SICAV

Au 31 mars 1983, l'actif net s'établit à 474 911 737,31 F se répartissant de la façon suivante :

	En milliers de francs	En %
Actions françaises	116 957	24,63
Actions étrangères	217 343	45,76
Obligations françaises	120 269	25,32
Obligations étrangères	6 734	1,42
Liquidités	13 609	2,87
	474 912	100

Le nombre d'actions étant de 817 660 à la même date, la valeur liquidative de l'action ressort à 580,82 F.



Les résultats consolidés du groupe pour l'exercice 1982 s'établissent comme suit :

	En millions de francs	Variations 1982-1981
Chiffre d'affaires H.T.	6 827,3	+ 14,3 %
Bénéfice net	162,5	+ 6,3 %
Bénéfice net (part du groupe)	118,4	− 3,6 %
Marge brute d'autofinancement	294,8	+ 13,7 %
Investissements industriels	232,7	+ 51,3 %

Ces résultats traduisent, conformément aux tendances communiquées en cours d'exercice, l'évolution favorable des activités à l'étranger qui ont représenté 38 % du bénéfice net (part du groupe) de l'exercice, et le fléchissement de la rentabilité des activités françaises.

En ce qui concerne ces dernières, il convient toutefois de noter la prise en charge pour la première fois en 1982, d'une provision à moyen terme pour indemnités de départ à la retraite (24 millions de francs), ainsi que l'augmentation du montant des amortissements (+ 15,4 millions de francs).

Compte tenu de ces éléments, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1983 la distribution, au titre de l'exercice 1982, d'un dividende net de 35,76 F par action (53,64 F, avoir fiscal compris), montant maximum autorisé en vertu de la loi du 30 juillet 1982.

Ce dividende ayant fait l'objet d'un acompte de 16,50 F en février 1983, le solde de 19,26 F par action serait mis en paiement le 4 juillet prochain.

CHARGEURS S.A.

Le conseil d'administration, réuni le 13 avril sous la présidence de Jérôme Seydoux, a examiné les comptes de l'exercice 1982 de la société et les comptes consolidés du groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 10,6 milliards de francs (+ 13 %) et la marge brute d'autofinancement à 848 millions de francs contre 832 millions en 1981. En revanche, le bénéfice net consolidé (part du groupe) a fortement diminué à 146 millions de francs contre 270 millions de francs (− 46 %). Le bénéfice consolidé par action ressort à 35,95 F au lieu de 65,49 F en 1981.

Le bénéfice d'exploitation de la société-mère s'est élevé à 88,6 millions de francs contre 94,3 millions de francs en 1981. Malgré 104,8 millions de francs de profits exceptionnels, le bénéfice social s'établit à 9,1 millions de francs en raison de charges et de provisions exceptionnelles concernant des filiales pour un montant de 188,6 millions de francs.

Ces résultats très insuffisants ont eu plusieurs causes : la profonde dégradation des tarifs maritimes à la fois sur les lignes régulières et sur les transports de vrac a entraîné d'importants déficits dans ces activités ; l'arrêt de certaines usines — en particulier dans le textile — a conduit à la constitution de provisions ; les pertes de change provoquées en particulier par la hausse du dollar. Au contraire, l'ensemble constitué par les sociétés U.T.A., Spontex, Unitan et la plupart des sociétés textiles a réalisé un résultat supérieur à celui de 1981.

Le groupe Chargeurs aura, sur les trois années 1981, 1982 et 1983, investi plus de 3 milliards de francs. En mars 1983, U.T.A. a reçu un nouveau Boeing 747-300. La Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis est sur le point de signer un contrat pour la commande à un chantier naval français de deux porte-conteneurs économes en consommation d'énergie. La modernisation des usines du groupe continue à un rythme élevé : en 1983, leurs investissements se situeront à près de 10 % de leur chiffre d'affaires.

En raison de l'insuffisance du résultat social et de la faiblesse relative du résultat consolidé, le conseil d'administration, désireux avant tout d'assurer par ses investissements l'avenir à long terme du groupe, proposera à l'assemblée ordinaire annuelle de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 1982 et de reporter à nouveau le bénéfice social.

Malgré un environnement qui reste très difficile, les résultats consolidés devraient se redresser en 1983.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 avril

Léger repli

Beaucoup plus calme que la veille lorsque près de 340 millions de francs ont été négociés en actions françaises sur le marché à terme (contre 83 millions de titres étrangers) le marché parisien a observé mercredi un léger repli.

A l'approche de la clôture, l'indicateur instantané accusait en effet une baisse de 0,4 %, finalement un peu moins importante que ne laissaient escompter les ordres de vente en carnet en fin de matinée.

Quelques titres ont même accompli la prouesse d'être « réservés à la hausse » en cours de séance sous l'effet d'un volume important d'achats. Ce fut notamment le cas de la SCOA après le discours musclé de son nouveau président, M. François Zannetti, lequel prévoit un retour à l'équilibre pour sa société, mais seulement à l'horizon 1983/1984, grâce à un important concours financier du groupe Paribas. La SCOA a gagné environ 12 %.

Viniprix, un titre très chahuté en ce moment, a subi le même sort pour s'adjuger finalement une hausse de 6,5 %, tandis que B.H.V., Navigation Mixte, Pompey, U.F.B. et Penarroya mettaient 3 % à 4 % à leur actif.

Bis, par contre, a subi le poids des ventes. Après avoir été « réservée à la baisse », cette action a perdu 5 %, suivie à quelque distance par Uis, Euromarché et Creusot-Loire, cette dernière payant un tribut normal après l'annonce d'une perte supérieure à 400 millions de francs pour l'exercice 1982.

Sur un cours rond de 100 000 F, le lingot abandonne 1 150 F sur la veille mais le napoléon s'adjuge 6 F, à 692 F. Dans la City, le métal a regressé à 428,75 dollars l'once au « fixing » contre 433,25 dollars mardi midi.

Le dollar-titre ne varie guère de ses précédents niveaux, à 8,86/89 F.

NEW-YORK

Nouveau record

La reprise économique frapperait-elle à la porte des Etats-Unis ? C'est à croire. Pour la seconde séance consécutive, Wall Street a établi jeudi un nouveau record mesuré à l'indice Dow Jones parvenu à la cote historique de 1 162,24, après avoir progressé de 8,61 points.

L'illustration de l'optimisme régnant autour du « Big Board » a, d'autre part, transparu dans le bilan journalier. Sur 1 953 valeurs traitées, 1 075 ont monté, 529 ont baissé et 349 n'ont pas varié.

L'annonce, quarante-huit heures plus tôt, d'un accroissement de 34 % des ventes au cours des dix premiers jours d'avril avec, à la clé, la décision de General Motors de réembaucher massivement, a continué d'entretenir une atmosphère euphorique. Les actions des grands constructeurs ont compté parmi les plus traitées. American Motors (1,52 million de titres échangés) est arrivée en tête, suivie par Chrysler (1,33 million), Ford (1,2 million) et, un peu plus loin, General Motors (712 000). Ajoutons que la publication par I.B.M. d'un résultat trimestriel en forte hausse a également contribué à nourrir les courants d'achats.

VALEURS	Cours du 132 avril	Cours du 143 avril
Alcoa	32 1/4	31 3/8
A.T.T.	64 7/8	65 1/4
Boeing	42	41 3/4
Chase Manhattan Bank	59 1/8	58 1/2
Du Pont de Nemours	44	44
Eastman Kodak	81 1/2	81 5/8
Exxon	32 5/8	33
Ford	42 1/4	44 1/2
General Electric	108	108 3/4
General Foods	41 5/8	41 5/8
General Motors	61 1/2	64
Goodyear	30 1/8	31
I.B.M.	108 3/4	109 7/8
I.T.T.	37 1/2	38 1/8
Mobil Oil	29 1/4	29 1/4
Pfizer	79 7/8	81 1/2
Schlumberger	42 1/2	43 1/4
Texaco	34	34
U.A.L. Inc.	33 7/8	34 1/8
Union Carbide	61 1/2	61 7/8
U.S. Steel	22 3/4	22 3/4
Westinghouse	44 3/4	44 1/4
Xerox Corp.	41	41 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

AUXILIAIRE D'ENTREPRISES. — Le chiffre d'affaires du groupe de la Société auxiliaire d'entreprises (S.A.E.) a atteint, en 1982, le montant de 10,4 milliards de francs (France et étranger), soit un montant T.T.C. de 11,6 milliards de francs, en progression de 41 % sur l'année précédente, cette progression résultant surtout de la forte augmentation de l'activité hors de l'Hexagone. Dans le même temps, le bénéfice net (hors part des tiers) avoisinerait 210 millions de francs, en augmentation de 26 % sur 1981, tandis que le bénéfice net de la seule S.A.E. ressort à 160,6 millions de francs contre 138,2 millions l'année dernière.

La société va proposer à ses actionnaires la distribution d'un dividende net de 36,3 F par action au titre de l'exercice 1982 (conformément à la législation limitant la distribution des dividendes), et un acompte de 20 F sera mis en paiement le 1er juin prochain.

LESIEUR. — Au vu des résultats consolidés de l'exercice 1982, le bénéfice net de Lesieur (part du groupe) a marqué une diminution de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent, pour régresser à 118,4 millions de francs, tandis que le bénéfice net était en hausse de 6,3 %, à 162,5 millions de francs, sur un chiffre d'affaires (hors taxes) de 6,83 milliards de francs, en progrès de 14,3 %. D'une année à l'autre, la marge brute d'autofinancement s'est accrue de 13,7 % pour atteindre 294,8 millions de francs, et la société propose de distribuer un dividende net de 35,76 F par action (contre 34,50 F l'année précédente), montant maximal prévu par la loi du 30 juillet 1982, précise la société. Compte tenu de l'acompte de 16,50 F versé en février dernier, le solde de 19,26 F sera mis en paiement le 14 juillet 1983.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	12 avril	13 avril
Valeurs françaises	122,5	122,2
Valeurs étrangères	122,9	121,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	13 avril	14 avril
Indice général	120,7	119,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 avril .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14 avril	15 avril
1 dollar (en yens)	238,45	237,90

BOURSE DE PARIS — Comptant — 14 AVRIL

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	1 811
5 %	37 20	1
3 % amort. 45-54	....	2 112
4 1/4 % 1963	103	2 551
Emp. N. Eq. 6 % 67	115	5 227
Emp. 7 % 1973	8430	..
Emp. 8,80 % 77	105 30	7 884
9,80 % 78/93	87 56	7 437
8,80 % 78/86	87	2 980
10,80 % 79/94	89 75	6 598
13,25 % 80/90	98	11 471
13,80 % 80/87	100 20	6 843
13,80 % 81/99	100 20	3 403
16,75 % 81/87	108 30	9 958
16,20 % 82/90	108 50	4 083
16 % juin 82	107 03	13 589
E.D.F. 7,8 % 61	135 20	3 397
E.D.F. 14,5 % 80-92	99 50	11 477
Ch. France 3 %	144 50	..
CNB Bques janv. 82	98 60	4 430
CNB Paribas	98 55	4 430
CNB Suez	98 60	4 430
CNI janv. 82	98 55	4 430

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Interbail (obl. conv.)	185 70	....
Aciers Peugeot	48	48
A.G.F. (St Cent.)	335	335
A.G.P. Vie	3338	3335
Agr. Inc. Madag.	58	....
Air-Industrie	15 15	....
Alfred Herlicq	64	66 50 d
Allobroge	385	385
André Roudière	38 40	38
Applic. Hydraul.	247	240
Arbel	42 90	42 50
Artois	303	301
At. Ch. Loire	26	26 10
Aussedat-Rey	13 50	13 50
Bain C. Monaco	80	83 20
Banania	413	401 20
Banque Hypoth. Eur.	335	335
Blanzy-Ouest	325	325
B.N.P. Intercontin.	82	84
Bénédictine	1080	1080
Bon-Marché	68	67
Borie	323	....
Bras. Glac. Int.	417 50	425
Cambodge	160	162
C.A.M.E.	107 50	107
Campenon Bern.	170	168
Caout. Padang	200	200
Carbone-Lorraine	48	48
Carnaud S.A.	62	62
Caves Roquefort	615	610
C.E.G.Frig.	131	130 90
Centen. Blanzy	833	866
Centrest (Ny)	108	109
Cerabati	71	71 20
C.F.F. Ferrailles	116	115
C.F.S.	665	650
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	12	11 50 o
C.G.V.	92 50	90 10
Chambon (M.)	322	310
Chambourcy (M.)	1332	1400
Champex (Ny)	114	121 d
Chim. Gde Paroisse	52 80	52
C.I. Maritime	317 20	316
Ciments Vicat	217	218
Citram (B)	132	....
Clause	301	300
Cl. MA (Fr.-Bail)	350	350
CMM-Mar Madag.	15	15
Cochery	55 70	53 50
Cofradel (Ly)	400	....
Cogifi	182	184 80
Cominidus	314	322
Comiphos	153	155
Comp. Lyon-Alem.	158	157 20
Concorde (La)	252 50	254
C.M.P.	5 35	5 50
Conte S.A. (Li)	14 05	13 80 o
Crédit (C.F.B.)	225	226
Créd. Gén. Ind.	336	327 60
Crédit Univers.	401	385
Créditel	107	109
C. Sabl. Seine	115	....
Darblay S.A.	101 50	105 50 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
De Dietrich	324	311
Degremont	118	120
Delalande S.A.	134 40	131
Delmas-Vieljeux	510	510
Dév. Rég. P.d.C (Li)	118 90	119 80
Didot-Bottin	272	272
Dist. Indochine	360	363
Drag. Trav. Pub.	205	203
Duc-Lamothe	301	301
Dunlop	4 90	4 55
Eaux Bass. Vichy	1000	995
Eaux Vittel	685	658 o
Ecco	1900	1880
Economats Centre	519	516
Electro-Banque	215	210
Electro-Financ.	410	410
Eli-Antargaz	165 50	159 o
E.L.M. Leblanc	640	540
Entrepôts Paris	200 10	205
Epargne (B)	1246	1248
Epargne de France	215	....
Epeda-BF	970	985
Escaut-Meuse	286 50	289
Eurocom	429	430
Europ. Accumul.	35	34 20
Eternit	214 20	229 30 d
Félix Potin	925	930
Ferm. Vichy (Ly)	98	95 50
Files-Fourmies	3 50	3 40
Finalens	78 10	80
FIPP	80	....
Fnac	225	230
Focep (Chât. eau)	1515	1525
Foncière (Cie)	151	151
Fonc. Agache-W.	70	....
Fonc. Lyonnaise	1300	1280
Foncina	130	127
Forges Gueugnon	13	13
Forges Strasbourg	131	132
Fougerolle	146	145
France I.A.R.D.	110	112 10
France (La)	489	....
Frankel	139 50	139
Fromageries Bel	436	446 50
From. P.-Renard	190 60	190
GAN	655	659
Gaumont	501	600
Gaz et Eaux	916	918
Genvrain	128 50	....
Gér. Arm. Hold.	33 50	34
Gerland (Ly)	570	565
Gévelot	63 65	66 20
Gr. Fin. Constr.	150	152
Gds Moul. Corbeil	103 60	104
Gds Moul. Paris	240	240
Groupe Victoire	316	325
G. Transp. Ind.	119 80	120
Huard-U.C.F.	42 50	43
Hutchinson	23 90	25 60
Hydro-Energie	73 90	74
Hydroc. St-Denis	58	....
Immindo S.A.	165	165
Immivest	107 10	107 90
Immobail	235	239
Immobanque	384	393
Immob. Marseille	1250	1255
Immofice	300	300
Imp. G.-Lang	3 50	3
Industrielle Cie	640	633
Interbail (act.)	271	270
Jaeger	69 95	69 85
Kinta S.A.	610	610
Lafitte-Bail	220	229
Lambert Frères	37 85	....
Lampes	120	124 80
La Brosse-Dupont	61	61
Lebon Cie	402	413
Lille-Bonnières	287 50	285
Locabail Immob.	405	395
Loca-Expansion	145	145
Locafinancière	175	176 10
Locatel	324 80	330
Lordex (Ny)	107	112 d
Louvre	281	280
Luchaire S.A.	119 30	124 10
Magasins Uniprix	64 90	63
Magnant S.A.	49	48 50
Maritimes Part.	97	....
Marocaine Cie	26	....
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	310 50	323
M. H.	66 55	69 20
Mic	230	....
Mors	320	325
Nadella S.A.	....	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Naval Worms	109	109
Navig. (Nat. de)	54 70	....
Nicolas	322	315
Nodet-Gougis	70 75	70 90
OPB Paribas	100	....
Optorg	85	88 20
Origny-Desvroise	138	142
Palais Nouveauté	294	294
Paris-Orléans	105	100 80
Part. Fin. Gest. Im.	204 80	219 40
Pathé-Cinéma	153	151
Pathé-Marconi	85	....
Piles Wonder	85 20	89 90
Piper-Heidsieck	250	251 50
Porcher	183	187
Profils Tubes Est	7	7 05
Prouvost ex-Lain.R.	34	34 90
Providence S.A.	290	282
Publicis	720	773
Raff. Souf. R.	172 10	172
Ressorts Indust.	96 50	97 80
Ricqlès-Zan	116	120 60 d
Ripolin	45 10	45 10
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	72	70 10
Rochette-Cenpa	17	17
Rosario (Fin.)	97 10	93 20
Rougier et Fils	48 30	48
Rousselot S.A.	375	370
Secer	56 50	....
SAFAA	80 30	80
Safic-Alcan	167	167
SAFT	139	140
Sanrapt et Brice	....	....
Saint-Raphaël	77 80	76 50
Salins du Midi	235 10	235 20
Santa-Fé	160	160
Sasam	54 50	54 80
Savoisienne (M)	88	88
SCAC	195	192 10
Sellier-Leblanc	200	194
Senelle Maubeuge	148	148
S.E.P. (M)	80	80
Serv. Equip. Véh.	31	31 50
Sicli	51 10	50 10
Sicotel	185	185
Sintra-Alcatel	587	560
Sinvim	116 20	114 90
Siph (Plant. Hévéas)	172	166
Siminco	350	348
SMAC Aciéroïd	164	164
Sofal financière	350	351
Sofio	170	175
Soficomi	318 20	318 20
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	645	620
Sogepal	225	225
Soudure Autog.	119 90	119 90
S.P.E.G.	89	86
Speichim	189	188 90
S.P.I.	150 20	150 20
Spie Batignolles	155	155 20
Stemi	259	261
Synthelabo	225 70	228
Taittinger	448	450
Testut-Aequitas	58 70	....
Thann et Mulh.	52 40	52 40
Tissmétal	30	30
Tour Eiffel	310	310
Trailor S.A.	200	200
Ufiner S.M.D.	105 20	105
Ugimo	151 50	157 60
Unibail	442	440
Unidel	85 10	85 10
U.A.P.	553	552
Union Brasseries	36	36
Union Habit.	197	200
Un. Imm. France	205	208
Un. Ind. Crédit	330	331
Unipol	....	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	45 10	46
Waterman S.A.	160	160
Brass. du Maroc	137	....
Brass. Ouest-Afr.	26 80	26 70

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	190	....
Akzo	180	184
Alcan Alum.	271	274 90
Algemeine Bank	1218	1201
Am. Petrofina	468	475
Arbed	190	....
Asturienne Mines	52	52
Banco Central	94	98
Bco Pop Espanol	81	83
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	39500	39000
Barlow Rand	95	98
Bell Canada	175 90	178 90
Blyvoor	141	145 20
Bowater	24 75	25
British Petroleum	50	50 30
Br. Lambert	300	....
Caland Holdings	96 40	101 50
Canadian-Pacific	314 80	316
Cockerill-Ougre	....	....
Cominco	324	....
Commerzbank	562	....
Courtaulds	12	....
Dart. and Kraft	670	670
De Beers (port.)	62 90	....
Dow Chemical	272	282
Dresdner Bank	612	630
Femmes d'Auj.	79	....
Finoutremer	200	....
Finsider	0 35	0 36
Foseco	19	....
Gén. Belgique	285 30	284 40
Gevaert	375	380
Glaxo	118	120
Goodyear	268	277
Grace and Co	368	380
Grand Metropolitan	48	49 80
Gulf Oil Canada	105	109
Hartebeest	720	732
Honeywell Inc.	820	801
Hoogovens	87	....
I. C. Industries	384	388
Int. Min. Chem	342	330
Johannesburg	1010	1050
Kubota	11 50	11 50
Latonia	230 10	230 30
Mannesmann	634	602
Marks-Spencer	31 50	31 50
Midland Bank Ltd	45 50	47 50
Mineral-Ressourc.	99	100 20
Nat. Nederlanden	498	495
Noranda	164	165 10
Olivetti	15 10	15
Pakhoed Holding	176	175
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	710	733
Phoenix Assuranc.	36 30	39 d
Pirelli	9 60	....
Procter Gamble	540	548
Ricoh Cy Ltd	27 90	28 30
Rolinco	856	887
Robeco	902	915
Shell fr. (port.)	63 50	68 50
S.K.F. Aktiebolag	182	182
Sperry Rand	314 50	320
Steel Cy of Can.	174	....
Stilfontein	157	163
Sud. Allumettes	235	....
Tenneco	329	....
Thorn EMI	58	....
Thyssen c. 1 000	272	273
Toray indust. inc	14 10	14 35
Vieille Montagne	700	700
Wagons-Lits	355	357
West Rand	83	89

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	720	715
Far East Hotels	1 36	1 36
Merlin Immobilier	1650	1670
Métallurg. Minière	146 20	146 10
M.M.B	279	290
Novotel S.I.E.H.	1135	1140
Sarakreek N.V.	285	285
Sodexho	1980	2005
Sofibus	219	221
Rodamco	406	408

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	175 50	....
Cellulose du Pin	14	....
Coparex	318	320
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
Océanic	9 50	....
Petrofigaz	379	....
Pronuptia	135 20	....
Ratier Forest G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	617	614
Sabl. Morillon Corv.	120	120 d
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	107	109
Total C.F.N.	69 30	....
Ufimex	226 10	225 20
Voyer S.A.	1 35	....

SICAV

14/4	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	172 48	164 66
Actions-Investiss.	221 31	220 82
Actions sélectives	254 73	243 18
Aedificandi	287 03	274 01
A.G.F. 5000	217 22	207 37
Agfimo	321 33	306 76
Altefi	202 81	193 61
A.L.T.O.	169 35	161 67
Amérique Gestion	470 54	449 20
Bourse-Investiss.	228 07	217 73
Capital Plus	1135 16	1135 16
C.I.P.	739 91	706 36
Convertimmo	251 24	239 85
Cortexa	850 25	811 69
Crédinter	319 24	304 76
Croiss. Immobil.	291 44	278 22
Démeter	57985 24	57791 86 ◆
Drouot-France	228 88	218 50
Drouot-Investiss.	566 66	540 96
Drouot-Sécurité	175 47	167 51
Energie	210 76	201 20
Epargne Sicav	5562 21	5534 54
Epargne Associations	21489 98	21427 13
Epargne-Croiss.	1180 85	1127 30
Epargne-Industr.	391 01	373 28
Epargne-Inter	553 48	528 38
Epargne-Oblig.	157 42	150 28
Epargne-Unie	756 22	721 93
Epargne-Valeur	287 06	274 04
Eurocic	7380 55	7046 87
Euro-Croissance	314 27	300 02 ◆
Financière Privée	705 71	673 71 ◆
Foncier Investiss.	561 49	536 03
France-Garantie	249 34	244 45
France-Investiss.	350 40	334 51
Fr.-Obl. (nouv.)	356 20	340 05
Francic	208 60	199 14
Fructidor	211 86	202 25
Fructifrance	349 58	333 73
Fructivar	53756 71	53622 65
Gestion Mobilière	487 89	465 77
Gest. Rendement	433 67	414
Gest. Sél. France	303 23	289 48
Haussmann Oblig.	1132 27	1080 93
I.M.S.I.	301 51	287 84
Indo-Suez Valeurs	548 03	523 18
Ind. française	11285 48	11285 48
Interoblig.	9342 82	8919 16
Intersélect France	222 41	212 32
Intervaleurs Indust.	334 89	319 70
Invest.Obligataire	11182 42	11160 10
Invest. St-Honoré	577 30	551 12
Laffitte-crt-terme	108503 03	108503 03
Laffitte-Expansion	543 40	518 76
Laffitte-France	168 89	161 22
Laffitte-Oblig.	143 08	136 60
Laffitte—Rend.	193 22	184 46
Laffitte-Tokyo	660 60	630 64
Livret portefeuille	396 01	378 05
Mondial Investiss.	278 46	265 82
Monecic	57409 73	57409 73
Muti-Obligations	404 80	386 44
Natio.-Assoc.	20484 96	20444 07
Natio.-Epargne	12183 27	12062 64
Natio.-Inter.	823 50	786 16
Natio.-Placements	110647 69	110647 69
Natio.-Valeurs	416 83	397 93
Oblisem	143 34	136 84
Pacifique St-Honoré	339 44	324 05
Paribas Epargne	10657 23	10614 77
Paribas Gestion	461 77	440 77
Patrimoine-Retraite	......	......
Phenix Placements	210 72	209 67
Pierre Investiss.	363 25	346 78
Province Investiss.	231 28	220 79
Rendem. St-Honoré	11359 91	11303 39
Sécur. Mobilière	359 39	343 09
Sél.court terme	10703 12	10623 44
Sélec. Mobil. Div.	278 54	265 91
Sélection-Rendem.	167 92	160 31
Sélect. Val. Franç.	166 34	158 80
S.F.I. fr. et étr.	368 99	352 26
Sicavimmo	418 14	399 18
Sicav 5000	168 42	160 78
S.I. Est	767 63	732 82
Sivafrance	282 65	269 83
Sivam	259 86	248 08
Sivarente	190 54	181 90
Sivator	297 42	283 93
S.I.G.	663 19	632 39
S.N.I.	894 64	854 07
Sofinvest	365 23	348 67
Sogepargne	305 25	291 41
Sogevar	703 19	671 30
Soginter	892 34	851 88
Soleil Investiss.	392 71	374 90
U.A.P. Investiss.	280 19	267 48
Unifrance	209 11	199 63
Unifoncier	594 06	567 12
Unigestion	538 89	514 45
Uni-Japon	802 94	766 53
Unirente	1678 93	1623 72
Univar	11865 38	11865 38
Valorem	334 47	319 30
Valrest	118685 19	118566 62
Worms Investiss.	638 93	609 96

◆ : prix précédent

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1935	4,5 % 1973	1922	1928	1935	1914
3140	C.N.E. 3 %	3265	3255	3265	3255
500	Agence Havas	581	580	580	580
470	Air Liquide	486	478	483	480
285	Als. Superm.	325	329 50	329 50	329 50
86	A.L.S.P.I.	68 50	68	68	68
183	Alsthom-Atl.	174 70	174 80	173 90	172 80
700	Amrep	713	712	712	706
280	Applic. gaz	287 50	278	276	280 10
178	Arjom. Prioux	208	208	210	208
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
660	Europe n° 1	672	686	680	685
640	Facom	630	626	626	621
750	Fichet-Bauche	905	887	887	870
154	Finextel	161 50	162	161 50	160 50
170	Fives-Lille	177	176	176	175 80
18	Fonderie (Gén.)	16 60	16	16	16
83	Fraissinet	83 50	83 60	83 60	83
310	Francarep	331	315	315	309
137	Gal. Lafayette	151	145	145	142 10
900	Gén. Géophys.	920	924	934	906
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
84	Pechelbronn	98 50	104 10	105	101 90
370	Penhoet	421	418	418	418
445	Pernod-Ricard	490	483 50	485	483 50
158	Pétroles (Fse)	165	163	163	160 10
181	— (obl.)	197	198	197 40	195
37	— (certific.)	39 90	39 40	39 40	39 70
100	Pétroles B.P.	96 90	93	93 60	91 20
178	Peugeot S.A.	189 20	188 10	188 80	185 50
330	— (obl.)	320 80	320 80	320 80	320 80
128	P.L.M.	139	139	137	140
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
85	Vallourec	93 90	94 40	94 40	94 40
1170	V. Clicquot-P.	1280	1310	1310	1310
620	Viniprix	784	770	777	755
820	Elf-Gabon	975	945	945	949
200	Amax Inc.	211 50	214 90	215 50	213 60
500	Amer. Express	575	597	589	586
580	Amer. Teleph.	572	579	583	578
155	Anglo Amer. C.	183	194 50	195	193 50
950	Amgold	1075	1110	1120	1100
940	B. Ottomane	950	950	950	950
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
920	Gén. Electr.	971	982	982	982
535	Gen. Motors	540	554	557	562
82	Goldfields	71	73	72 80	72
180	Harmony	195	206 30	206	206 30
29	Hitachi	29 20	29 85	29 95	29 85
500	Hoechst Akt.	528	535	540	528

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
53	Imp. Chemical	58 90	59 70	59 70	58 80
113	Inco. Limited	111 10	117 10	117 10	116 50
880	IBM	960	992	984	992
40	Ito-Yokado	40 90	41 80	41 80	41 50
320	ITT	335	340	340 70	340
50	Matsushita	50 70	52 50	52 70	51 50
765	Merck	742	748	748	742
700	Minnesota M.	683	705	699	691
225	Mobil Corp.	265 80	267	267	261 40
16780	Nestlé	17480	17520	17520	17460
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
585	Unil. Techn.	612	635	635	623
830	Vaal Reefs	999	1022	1020	1022
420	West Deep	522	544	540	539
400	West Hold.	459	474 50	477	472
360	Xerox Corp.	367	363	363	362
2 40	Zambia Corp.	2 79	2 85	2 92	2 85

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 278	7 319	7 050	7 450
Allemagne (100 DM)	299 860	299 850	290	310
Belgique (100 F)	15 051	15 061	14 300	15 400
Pays Bas (100 fl.)	266 110	266 150	257	277
Danemark (100 krd)	84 470	84 480	80	88
Norvège (100 k)	102 080	102 300	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	11 236	11 223	10 800	11 600
Grèce (100 drachmes)	8 680	8 725	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 033	5 036	4 800	5 305
Suisse (100 fr.)	356 400	356 300	345	366
Suède (100 krs)	97 345	97 580	93	100
Autriche (100 sch)	42 670	42 650	42	44
Espagne (100 pes.)	5 380	5 376	5 200	5 600
Portugal (100 esc.)	7 480	7 450	6 800	8 300
Canada ($ can 1)	5 901	5 930	5 750	6 050
Japon (100 yens)	3 061	3 068	2 930	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/4
Or fin (kilo en barre)	100650	103000
Or fin (en lingot)	100000	102200
Pièce française (20 fr)	692	686
Pièce française (10 fr)	401	385
Pièce suisse (20 fr)	670	671
Pièce latine (20 fr)	651	645
Souverain	795	791
Pièce de 20 dollars	3940	3920
Pièce de 10 dollars	1850	1650
Pièce de 5 dollars	1041 25	1050
Pièce de 50 pesos	4240	4275
Pièce de 10 florins	680	681

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Mme Roudy, « Lui » et la loi « antisexiste »

Humour, provocation ou naïveté ? Mme Yvette Roudy, ministre délégué chargé des droits de la femme, sera la vedette du numéro du magazine *Lui* du mois de mai. Dans une interview accordée à la journaliste Françoise Kramer, l'auteur du projet de loi « antisexiste » parle de sa politique, *« en général »*, tient-elle à souligner.

« On a caricaturé le projet », explique avec véhémence le ministre, qui se dit exaspéré par la réaction des médias *« exclusivement parisiens »*, ajoutant : *« Ailleurs, j'ai été mieux comprise... »*

« *Cette loi*, nous a-t-elle déclaré, *n'a rien d'une loi cache-sexe, mais c'est un instrument mis à la disposition des associations pour lutter contre une représentation publique de la femme qu'elles considèrent comme une atteinte à la dignité. J'ai réfléchi un an et demi avant de sortir ce projet. Je l'ai fait sous la demande pressante des associations et après avoir constaté l'effet dissuasif de la loi antiraciste.* Lui *est un magazine que l'on achète. Il n'y a pas là atteinte publique à la dignité de la femme. D'autre part, les articles et interviews qui y figurent sont sérieux. D'autres ministres se sont exprimés dans ses colonnes, y a-t-on trouvé à redire ?* »

Et pourtant, déjà la nouvelle de l'interview provoque des réactions : ricanements, étonnements, irritation... *« Je ne vais pas me laisser impressionner par la caricature que certains ont voulu faire de moi. Je n'obéis pas à je ne sais quelles injonctions de certaines féministes. »*

Mme Roudy ne semble cependant pas pressée, outre mesure, de présenter le projet de loi « antisexiste » au Parlement : *« Les opinions silencieuses*, dit-elle, *doivent d'abord s'exprimer. »*

Ch. Ch.

E.D.F. espère retrouver l'équilibre financier en 1984

Présentant les résultats d'E.D.F. pour 1982, M. Marcel Boiteux, président du conseil d'administration, a formulé l'espoir d'un retour à l'équilibre financier en 1984, après la forte augmentation du déficit, porté de 4,6 milliards de francs en 1981 à 7,9 milliards de francs en 1982, pour un chiffre d'affaires, hors taxes, de 87,7 milliards de francs (contre 74,6 milliards). A l'origine de cette augmentation, il a cité l'insuffisance des relèvements de tarifs et les retards dans leur mise en œuvre (5 milliards de francs de manque à gagner), la hausse des taux d'intérêt et du dollar sur un endettement de 152 milliards de francs (dont 59 milliards en dollars), qui a coûté 1 milliard de francs supplémentaires, et un accroissement des ventes de courant (+ 1,2 %), moins élevé que prévu (pour 1 milliard de francs).

Se montrant relativement optimiste (« *le cap le plus difficile est passé* »), M. Boiteux, qu'assistait M. Jean-Guilhamon, directeur général, estime que, après « *un petit rattrapage avant la fin de l'année* » et une augmentation des tarifs « *comme les prix* » en 1984, les pertes d'E.D.F., ramenées à 6 milliards de francs en 1983, disparaîtraient l'année suivante. Au passage, il a relevé que si les normes étrangères en matière de tarifs avaient été appliquées en France, E.D.F. aurait enregistré un bénéfice net de 16 milliards de francs. Sur le plan social, la masse salariale a augmenté de 12,35 % en 1982, la durée du travail a été réduite de deux heures, ce qui a permis de créer 3 300 emplois, 11 000 emplois, au total, ayant été offerts aux jeunes l'année passée, compte tenu de l'accroissement normal des activités et des remplacements des départs en retraite.

Questionné sur l'endettement de l'entreprise nationale, M. Boiteux a précisé qu'en 1983 les besoins de financement passeraient de 43,6 milliards de francs à 53 milliards de francs, dont 42 milliards pour les investissements (contre 39 milliards) et 6 milliards (contre 2,6 milliards) pour les remboursements d'emprunts. Ils seront couverts à hauteur de 17 milliards de francs (contre 12 milliards) par l'autofinancement, par les avances de L'Etat, et 35 milliards de francs (contre 30,2 milliards) par les emprunts, émis en France à hauteur de 22 milliards de francs (contre 17 milliards) et à l'étranger à hauteur de 13 milliards de francs (inchangés). Interrogée sur la garantie de change accordé éventuellement par l'Etat à E.D.F., M. Boiteux a laissé entendre qu'un certain flou régnait en ce domaine (N.D.L.R. : pour arriver à l'équilibre financier en 1984, une contribution de 2 milliards de francs serait nécessaire pour couvrir les pertes de change sur les emprunts).

LÉGER REPLI DU DOLLAR : 7,30 F

Après sa forte poussée du jeudi 14 avril, date à laquelle il a battu son record historique sur la place de Paris à près de 7,33 F, le cours du dollar s'est légèrement replié à la veille du week-end, revenant aux alentours ou un peu en dessous de 7,30 F. La veille, les banques centrales européennes, notamment la Bundesbank, étaient intervenues pour limiter la hausse de la monnaie américaine, due à la tension persistante des taux d'intérêt aux Etats-Unis.

D'autre part, le franc suisse, très ferme sur toutes les places, a également, battu son record à Paris à plus de 3,57 F, tandis que la reprise de la livre sterling se poursuivait à 11,27 F contre 11,23 F.

Rentrées des devises

Au bilan de la Banque de France pour la semaine se terminant le 7 avril, les réserves officielles de devises ont augmenté de 1,6 milliard de francs, à 14,6 milliards de francs, ce qui reflète très mal l'ampleur des flux, les importantes rentrées de devises enregistrées depuis la dernière dévaluation du franc (plus de 25 milliards de francs) ayant été utilisées pour rembourser les emprunts effectués auprès des banques centrales de la C.E.E., essentiellement la Bundesbank.

Baisse des taux en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, à l'initiative de la Banque d'Angleterre, les établissements ont abaissé d'un demi-point leur taux de base, le ramenant de 10,50 % à 10 %. Le taux, qui avait été graduellement diminué de 16 % en octobre 1981 à 9 % à l'automne 1982, était remonté à 11 % courant janvier, en raison de la faiblesse de la livre. Le raffermissement de cette dernière, ainsi que le ralentissement du rythme de l'inflation (5,3 % sur un an au mois de février dernier) ont permis aux autorités monétaires britanniques d'amorcer une nouvelle détente des taux afin de favoriser la reprise économique. Elles ont toutefois averti qu'une nouvelle diminution n'était pas souhaitée avant plusieurs mois, en raison de la croissance trop rapide de la masse monétaire, de l'importance du déficit budgétaire et de la fragilité de la livre.

● *M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R.*, a annoncé, jeudi 14 avril à l'occasion du point hebdomadaire du R.P.R., que son mouvement apportait son « *soutien le plus total et le plus complet à l'appel lancé par le président de la République pour la lutte contre la drogue* ». M. Pons a souligné le caractère « *solennel* » de l'intervention de M. Mitterrand.

LE DISPOSITIF DE RENFORCEMENT DU CONTROLE DES CHANGES SERA LEVÉ LE 31 DÉCEMBRE annonce M. Jacques Delors

Le dispositif de renforcement du contrôle des changes, instauré le 25 mars pour restreindre les sorties de devises, ne sera pas maintenu au-delà du 31 décembre, a indiqué jeudi 14 avril M. Jacques Delors à Berne où il accompagne le président de la République, en voyage officiel en Suisse pour une durée de deux jours.

Selon notre envoyé spécial, *Bernard Brigouleix*, le ministre français de l'économie, des finances et du budget, s'adressant aux hôteliers helvétiques a voulu les rassurer en leur disant qu'ils pouvaient préparer en toute tranquillité leur saison d'hiver.

L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE DEMANDE LA SUPPRESSION DES MESURES FRANÇAISES

(De notre correspondant)

Strasbourg (Communautés européennes). — L'Assemblée européenne a demandé au gouvernement français de revenir sur les mesures de restriction des changes, tout en invitant la Commission de Bruxelles à se prononcer sur leur conformité avec le traité de Rome et à intervenir auprès de Paris pour qu'il modifie sa position. Dans un premier temps, la demande de quorum, présentée le 14 avril par les socialistes français, avait empêché le vote sur les textes qui ont été adoptés à de courtes majorités vendredi matin (1).

J.-C. H.

(1) La première résolution a été adoptée par 64 voix contre 55 et 6 abstentions ; la deuxième, par 71 contre 56 et 6 abstentions ; la troisième, par 77 contre 57 et 5 abstentions.

LE TIERS PROVISIONNEL EXCEPTIONNELLEMENT MAJORÉ ?

Le tiers provisionnel, traditionnellement réclamé, en mai, sera-t-il majoré exceptionnellement de 5 % ? Cette information donnée par certaines radios n'est encore qu'une hypothèse, indique-t-on au ministère de l'économie et des finances.

***Rue de Rivoli*, on étudie le moyen de faire verser un acompte sur le prélèvement de 1 % du revenu imposable. Dans la mesure où l'impôt représente en moyenne un sixième du revenu imposable, une augmentation de 5 % sur le tiers de cet impôt permet de s'approcher de cet objectif. Cette formule, qui a l'inconvénient de ne pas atteindre ceux qui ont opté pour les versements mensualisés, reste encore à l'étude parmi d'autres, l'idée étant de ne pas attendre septembre pour recueillir les bénéfices du prélèvement de 1 % décidé dans l'ensemble des mesures annoncées le 25 mars.**

LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT

Paris compte 16,5 % d'étrangers et 13 % de logements inoccupés

Pour la première fois, depuis une vingtaine d'années, le vieillissement de la population parisienne semble enrayé et l'on noterait même, déjà, un certain rajeunissement. Telles sont les deux « bonnes nouvelles » que M. Jacques Chirac annoncera aux conseillers municipaux lundi 18 avril. Il doit faire, ce jour-là, une communication au conseil de Paris sur les résultats du recensement de 1982.

Les premières données du recensement, alors provisoires, avaient été connues dès le mois de septembre de l'an dernier, mais elle étaient trop générales pour permettre une analyse des profondes transformations que subit la capitale et donc pour éclairer ses élus notamment dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et des équipements publics. Or le dépouillement complet d'un recensement est toujours fort long. C'est pourquoi l'Atelier parisien d'urbanisme a effectué une sorte de sondage dans la masse des bulletins en en dépouillant 20 %. Les indications qu'on peut en tirer doivent être maniées avec précaution, mais elles sont déjà intéressantes. Elles viennent à point pour nourrir les réflexions des nouveaux élus de Paris.

Première indication qui n'est d'ailleurs qu'une confirmation : les Parisiens ne sont plus que 2 176 000. Leur nombre est donc en diminution de 5,4 % par rapport à 1975. Cette baisse qui touche également toutes les villes françaises de plus de 200 000 habitants — notamment Lyon et Marseille — ainsi que les capitales des pays industrialisés paraît toutefois se tasser, puisqu'elle avait dépassé 11 % entre 1968 et 1975. Deux arrondissements seulement (le treizième et le dix-neuvième) sont aujourd'hui plus peuplés qu'il y a sept ans. En revanche, c'est dans le centre (premier, deuxième, troisième et quatrième arrondissement) que la « dédensification » a été la plus forte.

Un coup d'arrêt au vieillissement

L'allégement démographique de la capitale est dû à l'exode massif de ses habitants vers la banlieue et la province. Les départs ne sont compensés, ni par les arrivés ni par l'excédent des naissances sur les décès. Paris ne fait plus recette et les Parisiens ont de moins en moins d'enfants. L'excédent des naissances sur les décès s'amenuise depuis vingt ans et la taille des ménages, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes vivant dans un logement n'est plus (statistiquement) que 1,91. Il est vrai que les gens mariés sont désormais minoritaires dans la capitale : 57,8 % des Parisiens sont célibataires, veufs ou divorcés.

Ces constatations, inquiétantes pour l'avenir de Paris, sont tempérées par deux données moins pessimistes : la proportion des personnes de plus de soixante-cinq ans qui ne cessait d'augmenter depuis 1954 a fléchi cette fois de 18 à 16,7 %. Est-ce l'arrêt d'un vieillissement inexorable ? Le renversement de tendance pourrait s'expliquer, hélas, par un déficit de naissances lors de la guerre 1914-1918 qui se répercuterait jusqu'aujourd'hui. Il ne serait alors que provisoire. Autre « bonne nouvelle » : la proportion des enfants de moins de quinze ans qui s'amenuisait depuis vingt ans remonte légèrement de 13,4 à 14,4 %.

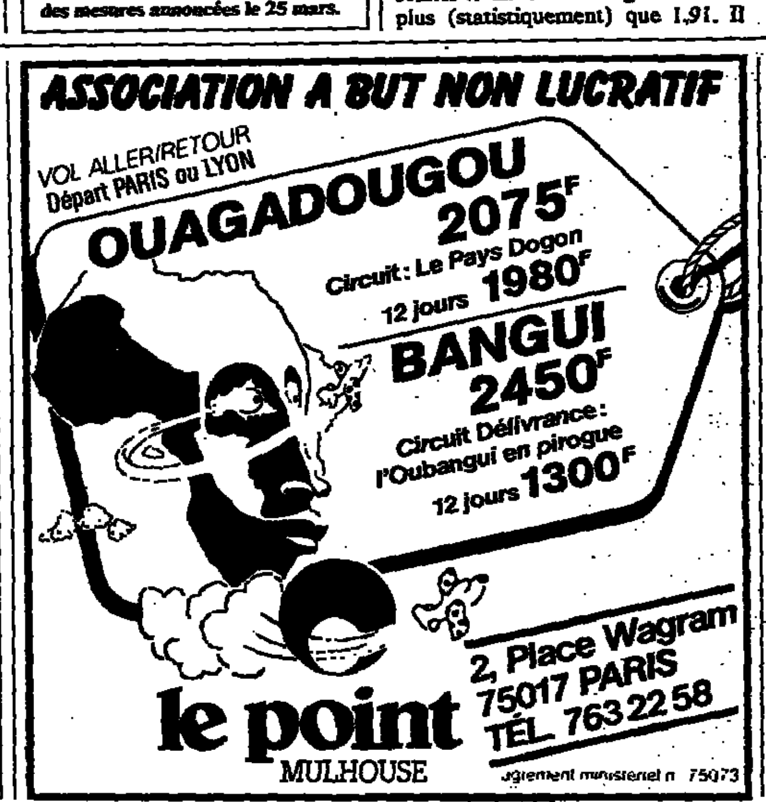
Paris est une cité de plus en plus cosmopolite. Les résidents étrangers qui représentaient 10 % de la population en 1968 seraient aujourd'hui, selon l'étude de l'APUR, 16,5 %. Espagnols, Portugais, Turcs, Yougoslaves, Maghrébins, Africains et réfugiés de l'Asie du Sud-Est seraient donc au nombre de 355000. La préfecture de police les évalue de son côté à 450000. Ces divergences conduisent à douter de la validité des résultats du recensement au moins sur ce chapitre. D'abord parce que la population immigrée demeure difficile à recenser de manière exhaustive. Ensuite parce que à Paris, comme dans toutes les grandes villes françaises et étrangères un nombre croissant de personnes refusent de remplir les bulletins de recensement.

Plus que les chiffres absolus ou les pourcentages, ce sont donc les évolutions qu'il faut retenir. En ce sens les données du recensement de 1982 sur le logement ne manquent pas de surprendre. Le nombre total des logements parisiens (1280000) a légèrement augmenté en sept ans (+3,3 %) mais c'est la multiplication des logements vacants et des résidences secondaires qui explique cet accroissement. Ils atteignent le chiffre record de 165000 et représentent à présent près de 13 % du parc de la capitale. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante.

Paris continue à perdre ses habitants, ceux-ci sont remplacés par des travailleurs immigrés, le nombre des appartements inoccupés s'accroît, voilà autant de signes qui devraient alerter les élus de la capitale.

MARC AMBROISE-RENDU.

Le numéro du « Monde » daté 15 avril 1983 a été tiré à 505 477 exemplaires



A B C D F G H